This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,397,694

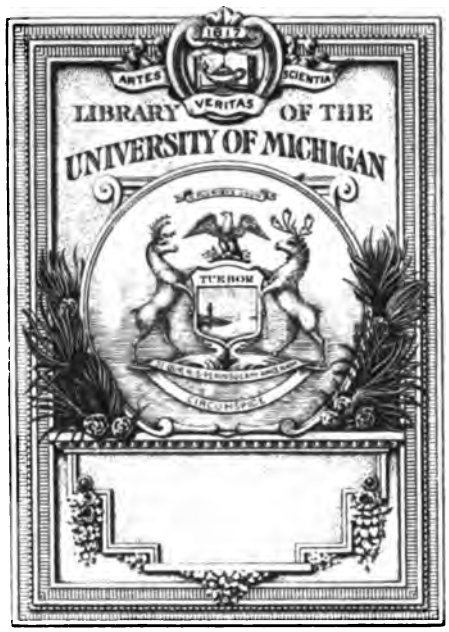
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

DE L'INFLUENCE

DU

DIALECTE GASCON

SUR LA LANGUE FRANÇAISE

DE L'INFLUENCE

DU

DIALECTE GASCON

SUR LA LANGUE FRANÇAISE

De la fin du xve Siècle
à la seconde moitié du xvii^e^

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

MAXIME LANUSSE
Professeur au Lycée de Grenoble

« Et que le gascon y arrive, si le françois n'y peut aller. » (Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. xxvi, édit. 1588; ch. xxv, édit. 1595).

GRENOBLE
IMPRIMERIE F. ALLIER PÈRE ET FILS
Cours Saint-André, 26

1893

849.4
L27

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE

DE

M. ARSÈNE DARMESTETER

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

A M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Hommage de profonde gratitude

M. L.

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS DANS CE VOLUME.

ANDRY. — Reflexions sur l'usage present de la langue françoise; Paris, 1689.

ANTRAS (D'). — Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, publiés pour la première fois par M. J. de Carsalade du Pont et M. Ph. Tamizey de Larroque; Sauveterre-de-Guyenne, 1880.

ARNAUDIN. — Contes populaires, recueillis dans la Grande Lande; Paris et Bordeaux, 1887.

AUBIGNÉ (Agrippa D'). — Aventures du baron de Fæneste, édit. Mérimée; Paris, Jannet, 1850.

AUTELS (Guillaume des). — Replique de Guillaume des Autelz aux furieuses defenses de Louis Meigret; Lyon, 1551.

BAÏF (Antoine). — Euvres en rime de Ian Antoine de Baïf, par Ch. Marty-Laveaux; Paris, Lemerre, MDCCCLXXXII.

BARTAS (Salluste du). — Œuvres de G. Saluste, sr du Bartas; Paris, chez Toussainctz du Bray, MDCXI. Dans ce volume, la Seconde Sepmaine a une pagination spéciale.

BELLEFOREST. — Memoires et histoire de l'origine, inventions et autheurs des choses, etc.; Paris, 1576. — Harangues militaires...; Paris, 1573; — Cosmographie de Munster...; Paris, 1575; — Secrets de l'Agriculture...; Paris, 1571.

BENOIST. — De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas (thèse); Paris, 1877.

BÈZE (Théodore de). — De Francicæ linguæ recta pronuntiatione; Genevæ, 1584. (Une nouvelle édition a été donnée par Tobler; Berlin, 1868.)

BOREL. — Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises; Paris, chez Aug. Courbe, MDCLV.

BOURCIEZ. — Précis de phonétique française; Paris, Klincksieck, 1889.

BOVELLES. — Caroli Bovilli Samarobrini liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate; Paris, 1533.

BRACH (Pierre de). — Œuvres de P. de Brach; Bordeaux, Simon Millanges, 1576.

BRANTÔME (Pierre de Bourdeilles). — Œuvres complètes, publiées pour la Société de l'histoire de France, édit. Lalanne; Paris, Renouard, 1864-1880.

BRUNOT. — La Doctrine de Malherbe, d'après son Commentaire sur Desportes (thèse); Paris, Masson, 1891.

CÉNAC-MONCAUT. — Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers; Paris, 1863.

CHABANNEAU. — Paraphrase des Psaumes de la Penitence, en vers gascons, publiée pour la première fois par C. Chabanneau; Paris, Maisonneuve, 1886. —

Sur quelques pronoms provençaux (Romania, IV, pp. 343 et suiv.)

CHIFFLET. — Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise; Anvers, 1659.

COCHERIS. — Histoire de la grammaire; Paris, 1877.

COLLETET (Guillaume). — Vies des poètes gascons, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque; Paris, Aubry, 1866.

COTGRAVE. — A french and english Dictionary; 1611.

COUTURE. — Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne (Revue de Gascogne, t. I.) — Arnaud de Bordenave et l'éloquence française au parlement de Pau (Bulletin d'Auch, t. III); — Trois poètes Condomois (Revue de Gascogne, t. XV). — Étude sur A Gaillard (Revue de Gascogne, t. XV).

CROUSLÉ. — Grammaire de la langue française, Cours supérieur; Paris, Belin, 1888.

DARMESTETER (A). — Le seizième siècle en France, par A. Darmesteter et Hatzfeld; Paris, Delagrave, 1878. — De la prononciation de la lettre « u » au XVIe siècle (Romania, V, pp. 394 et suiv.; Revue critique, 1875, pp. 37 et suiv.). — Le démonstratif « ille » et le relatif « qui » en roman (Mélanges Renier, 1887, 145-147). — Dictionnaire général de la langue française, par A. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas.

DÉJEANNE. — Contes de Bigorre (Romania, XII, pp. 566 et suiv.).

DELBOULLE. — Matériaux pour servir à l'historique du français; Paris, Champion, 1880.

DESGROUAIS. — Gasconismes corrigés; Toulouse, 1768.

DES PERIERS (Bonaventure). — Œuvres françoises, par M. L. Lacour; Paris, Jannet, MDCCCLVI.

DIEZ. — Grammaire des Langues Romanes, trad. Morel-Fatio et Paris; 3e édition, Paris, 1874-1876.

DOLET. — Les accens de la langue françoise; Lyon, chez Payan, 1556; à la suite de l'Art poétique de Sibilet et du Quintil Horatian.

DU BELLAY (Joachim). — Œuvres françoises, édit. Marty-Laveaux; Paris, 1866-1867.

DUMAS. — La bibliotheque des enfans, ou les premiers elemens des lettres; 4 vol., Paris, 1733.

ESTIENNE (Henri). — La Précellence du langage françois, édit. L. Feugère; Paris, Delalain, MDCCCL. — Traicté de la conformité du langage françois avec le Grec; Paris, MDLXIX. — Apologie pour Hérodote; La Haye, chez Scheurleer, MDCCXXXV. — Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps (1re édit.). — Hypomneses de Gallica lingua, 1582.

FROISSART. — Chroniques, édit. S. Luce; Paris, Renouard et Buchon; Paris, 1835.

FURETIÈRE. — Dictionnaire universel; La Haye et Amsterdam, 1690.

GAILLARD (A.) — Poésies languedociennes et françaises d'A. Gaillard, par G. de Clausade; Albi, 1843.

GODEFROY. — Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle.

HEMMANN. — Consonantismus des Gaschonischen bis zum Ende des XIII Jahrhunderts, von Franz Hemmann ; Leipzig, 1888.

HENRI IV. — Recueil de lettres missives d'Henri IV, de 1562 à 1610, par Berger de Xivrey ; Paris, 1843-1876.

HINDRET. — L'art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise ; Paris, 1687.

HISTOIRE générale du Languedoc, par dom Devic et dom Vaissete, nouvelle édition ; Toulouse, Ed. Privat, 1872.

JUNG (Eugène). — Henri IV écrivain (thèse) ; Paris, Treuttel et Würtz, 1855.

LA NOUE (DE). — Le grand Dictionnaire des rimes françoises selon l'ordre alphabétique, diligemment reveu, corrigé et de nouveau augmenté de la moitié. — En oultre, trois traictez : I. Des conjugaisons françoises ; II. De l'orthographe françoise ; III. Les Epithetes tirés des œuvres de Guillaume de Salluste, sr du Bartas ; Genève, par Mathieu Berion, clɔlɔcxxiv.

LE POULCHRE. - Honnestes loisirs ; Paris, 1587.

LESPY. — Dictionnaire Béarnais ancien et moderne, par V. Lespy et P. Raymond ; Montpellier, 1887. — Grammaire béarnaise, suivie d'un vocabulaire

béarnais-français, 2e édit.; Paris, Maisonneuve, 1880.

LITTRÉ. — Dictionnaire de la langue française.

LUCHAIRE. — Études sur les idiomes pyrénéens; Paris, Maisonneuve, 1879. — Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon, d'après des documents antérieurs au XIVe siècle, suivi d'un Glossaire; Paris, Maisonneuve, 1881.

MALHERBE. — Édit. Lalanne; Paris, 1862-1869.

MARGUERITE D'ANGOULÊME, reine de Navarre. — Heptaméron, édit. Pifteau; Paris, Marpon et Flammarion. — Lettres publiées par Génin; Paris, 1841.— Nouvelles lettres, par Génin; Paris, 1842.

MAUPAS — Grammaire et syntaxe françoise, 3e édit; Rouen, 1632.

MÉNAGE. — Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise; Paris, Barbin, 1672. — Dictionnaire étymologique, 1694.

MEYER (Paul). — Girart de Roussillon; Paris, 1884. — Étymologie de « Cadet » (Romania, III, 316). — Étude sur une charte landaise de 1268 ou 1269 (Romania, III, 433-442). — Étude sur une charte landaise, supplément au précédent article (Romania, IV, 462). — Étude sur un texte vulgaire du pays de Soule (Romania, V, 367-372). — Compte rendu de la thèse latine de M. Luchaire, De lingua Aquitanica (Romania, VII, 140). — Note sur Jean de Grailli, comte de Foix (Romania, XV, pp. 611 et suiv.) — Des rapports de la Poésie des Trouvères avec celle des Troubadours (Romania, XIX, 1-42).

MEYER-LUBKE. — Grammaire des Langues Romanes, trad. Rabiet ; Paris, Welter, 1890.

MONLUC (Blaise de). — Commentaires et Lettres, édit. de Ruble ; Paris, Renouard, 1864-1872.

MONLUC (Jean de). — Lettres inédites, publiées par M. Ph Tamizey de Larroque (Revue de Gascogne, IX).

MONTAIGNE.— Les Essais, publiés d'après l'édit. de 1588, avec les variantes de 1595, par H. Motheaux et D. Jouaust ; Paris, Jouaust, MDCCCLXXXVI.

MOURGUES. — Traité de la poesie françoise, 2e édit.; Toulouse, 1697.

NICOT. — Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne ; Paris, MDCVI.

OSSAT (D'). — Lettres françaises, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque ; Paris, 1881.

OUDIN (Antoine). — Curiositez françoises pour supplement aux Dictionnaires ou recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de proverbes et quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres... ; Paris, MDCXL. — Recherches italiennes et françoises ; Paris, 1655.

OUDIN (César). — Tesoro de las dos lenguas espanola y francesa... ; En Leon de Francia, MDCLXXV.

PALLIOT. — Le vray orthographe françois ; Paris, 1608.

PARIS (Gaston). — Sur l'étymologie de « voisin » (Romania, VIII, 629). — Nuptias en Roman (Romania, X, p. 397). — Phonétique française de « o » fermé (Romania, X, pp. 36 et suiv.).

PASQUIER. — Œuvres d'Estienne Pasquier, divisées en deux tomes; Amsterdam, MDCCXXIII.

PELETIER DU MANS. — Art poétique; Lyon, MDLV. — Dialogue de l'ortografeé Prononciacion Françoèse departi an deus livres; Lyon, MDLV.

PELLISSIER. — La vie et les œuvres de du Bartas (thèse); Paris, 1882.

RABELAIS. — Œuvres de Maistre François Rabelais, édit. Marty-Laveaux; Paris, Lemerre, MDCCCLXX.

RACAN. — Vie de Malherbe.

RICHELET. — Dictionnaire françois; Genève, 1680.

RONSARD. — Œuvres complètes de P. de Ronsard, édit. Blanchemain; Paris, Jouaust, MDCCCLXXXVI.

SAINTE-BEUVE. — Tableau de la poésie française au XVIe siècle. — Causeries du lundi, t. XI, Monluc.

SOREL. — Bibliothèque française; Paris, 1667.

SOULE (DE). — Traité de l'orthographe françoise ou l'orthographe en sa pureté, 2e édit.; Paris, 1698.

SUCHIER. — Le français et le provençal, trad. Monet; Paris, 1891.

SYLVIUS. — In linguam gallicam Isagωge; Paris, 1531.

TABOUROT DES ACCORDS. — Dictionnaire des rimes françoises... premierement composé par Jean le Fevre Dijonnois, chanoine de Langres et de Bar sur Aube. Et depuis augmenté, corrigé et mis en bon ordre par le seigneur des Accords; Paris, chez Jean Richer, 1587.

TAHUREAU (Jacques). — Les Dialogues de Jacques

Tahureau, gentilhomme du Mans, édit. Lemerre; Paris, MDCCCLXXI.

TALBERT. — Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française (thèse); Paris, 1874.

TALLEMANT DES RÉAUX. — Historiettes, édit. P. Paris et Monmerqué; Paris, 1853-1860.

THUROT (Charles). — De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens; Paris, MDCCCLXXXI.

TORY. — Champ fleury auquel est contenu lart et science de la deue et vraye proportion des lettres Attiques, etc.; Paris, 1529.

VAUGELAS. — Remarques sur la langue française, édit. Chassang; Paris, 1880.

VILLA (Et.). — Nouveaux Gasconismes corrigés; Montpellier (sans date).

VILLECOMTE. — Lettres modernes avec les réponses; Venise, 1751.

VOIZARD. — Étude sur la langue de Montaigne (thèse); Paris, 1885.

AVANT-PROPOS

LE BUT, LES LIMITES, LE PLAN DE CETTE ÉTUDE

I. — Depuis le XVIe siècle, jamais peut-être les études sur la langue française ne furent plus en honneur que de nos jours.

Les origines de notre langue ont été débrouillées avec soin ; on en a suivi pas à pas les modifications incessantes; on a découvert les lois de ce vieux langage qui avait paru si longtemps barbare, ou du moins livré au caprice des écrivains ; enfin, pas un grand auteur des trois derniers siècles dont la langue et le style n'aient été le sujet de travaux considérables : il semble donc, au premier abord, que tout ait été dit sur la langue française. Cependant si l'on veut, délaissant les vues d'ensemble, descendre dans le détail,

que de questions intactes, de cantons inexplorés !

Au XVIe siècle, notre langue, encore en voie de formation, sans contours arrêtés, sans règles bien fixes, se pliait aisément aux goûts et aux humeurs particulières de chaque écrivain ; de sévères grammairiens ne l'ayant pas encore enfermée dans les mailles innombrables d'une syntaxe des plus compliquées, elle subissait docilement toutes sortes d'influences. Parmi ces influences, les unes venaient du dehors, de l'Italie surtout et de l'Espagne ; les autres, nées sur notre sol même, étaient dues à la vie si puissante alors des parlers provinciaux.

Ce que fut l'influence italienne, comme aussi ce que notre littérature a emprunté à la littérature espagnole, nous le savons [1]. Mais l'influence des parlers provinciaux, quelle en

[1] Les écrits d'H. Estienne nous renseignent assez bien sur la nature de l'influence italienne ; l'influence espagnole fut plus littéraire et peut-être plus profonde, comme l'a remarqué M. Brunetière : « Aucune autre littérature, pas même l'italienne, n'a plus souvent ni plus profondément agi sur la nôtre, ne s'y est mêlée plus intimement..... (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1891. *L'Influence de l'Espagne dans la littérature française*).

a été la portée? Quels en ont été les résultats? Cette influence, pourquoi ne pas l'étudier? C'était l'un des rêves formés par M. A. Darmesteter de provoquer sur chacun de nos dialectes des travaux qu'il se proposait avec joie de diriger et de réunir un jour dans une savante et lumineuse synthèse.

Or, de tous les parlers provinciaux, celui qui a le plus marqué son empreinte au XVIe siècle sur la langue française, c'est sans contredit le gascon. Les causes de cette influence sont multiples.

La Gascogne, on le sait, fut avant tout une terre de soldats. Le château de la Misère, qu'un Gascon a dépeint dans un fameux roman d'aventures, n'a jamais existé sans doute[1]; mais dans ces manoirs qui couvraient le sol un peu maigre de la Gascogne, si le courage et la noblesse d'âme habitaient presque toujours, rarement on rencontrait la fortune; les enfants étaient nombreux, le patrimoine modeste. Aussi, quand sonnait la dix-septième année, quelquefois avant, les cadets quittaient le logis paternel, montés sur un cheval d'Espagne, riches seulement de leur ardeur aventureuse et de leur confiance

[1] Théophile Gautier. *Le Capitaine Fracasse* (chap. I).

superbe[1]. C'étaient de rudes soldats qu
soldats gascons, la meilleure part des
pes qui combattirent en Italie. Mêlés
hommes des provinces du Nord de la
aux « Français », comme ils disaie
conservaient précieusement, — et
cause[2], — leur langage sonore, non seu
dans les camps, mais encore à la Cou

[1] « Et en ceste oppinion, mondict paire
quelque peu d'argent et ung cheval d'Espa
m'en aller en ladicte compaignie ; et, sans
sejour, je me mis en chemin pour executter
sein, remettant à la fortune l'espérance d
honneur que je debvois avoir. » (*Comm*
Blaise de Monluc, I, p. 41.)

L'histoire de B. de Monluc est l'histoire
tous les gentilshommes gascons de ce te
Thermes, de Bellegarde, d'Aussun, de Ca
tissac, etc., de tous ces d'Artagnans histor

[2] Si les Gascons s'exprimaient en gasc
français, ce n'était pas seulement par am
c'était souvent aussi par nécessité. Il arr
fois que nos cadets de Gascogne débarqu
si ignorants de la langue française,
impossible de se faire entendre. D'Aubi
exemple curieux : « La noblesse de vos
Gascogne) est fort heureuse à se faire v
tre. J'estois ces jours chez un orfèvre au
au-Change ; un gentilhomme bien c
devant la boutique d'un orfèvre et dem

ien
[illegible] ;
ns »

scons
n roi
auses
à un
nvient
ns im-
fut pas
il y eut
une riche
ques – uns
de notre
que la liste
crivirent en
me chez les
pages ne re-
de la langue
se sont glissés
de d'Ossat, de

ire avait accoutumé
il travailloit à dégas-
ıvoit venir à bout. »

langue française, t. II,

« natifs de Saint-Denys en France ou d'ailleurs » se faisaient passer pour Gascons. Ils plantaient fièrement leur casque sur la tête, et « faisant quelque peu de mine » s'écriaient : Cap de Diou [1].

Bientôt le gascon gagna le cœur de la France ; il s'implanta au Louvre, dans cette Cour qui déjà, au XVIe siècle, était regardée comme l'arbitre du beau langage. Avec Henri IV et ses courtisans, le gascon fut connu plus ou moins de toute la noblesse française. « Ce qui nuisait alors à l'affermissement de la langue, dit E. Jung, c'était, outre l'invasion des mots étrangers, l'indépendance des dialectes intérieurs, se ressemblant et pourtant très distincts ; aucun n'avait une domination durable, et chacun, selon les temps, usurpait une suprématie passagère. Après la victoire d'Henri IV, les seigneurs gascons et béarnais qui grossissaient son armée le suivent au Louvre : voilà la langue engasconnée [2]. » En vain Malherbe protestera-t-il pendant trente ans ; il mourra,

[1] Brantôme, t. VI, p. 211.

Sur la réputation militaire des Gascons, voir le livre de M. Durrieu : *Les Gascons en Italie*.

[2] E. Jung. *Henri IV écrivain* (thèse). Appendice, p. 291.

avec le regret de n'avoir pu mener à bien son entreprise de « dégasconner » la Cour[1]; c'était le temps « où régnèrent les Gascons » selon le mot de Vaugelas[2].

Ainsi donc, prépondérance des Gascons dans les armées, arrivée au pouvoir d'un roi gascon, telles sont les deux principales causes de l'extension si considérable que prit à un certain moment le parler gascon. Il convient d'en signaler une troisième, non moins importante peut-être. La Gascogne ne fut pas seulement une pépinière de soldats; il y eut aussi, dans cette heureuse contrée, une riche floraison d'écrivains dont quelques-uns comptent parmi les plus illustres de notre littérature. Nous verrons plus loin que la liste fut longue, des Gascons qui écrivirent en langage français : chez tous, même chez les meilleurs, dans combien de pages ne retrouve-t-on pas le souvenir de la langue maternelle ! Les gasconismes se sont glissés jusque dans certaines lettres de d'Ossat, de

[1] « Ce docteur en langue vulgaire avait accoutumé de dire que depuis tant d'années il travailloit à dégasconner la Cour et qu'il n'en pouvoit venir à bout. » Balzac. *Socrate chrétien.*

[2] Vaugelas. *Remarques sur la langue française*, t. II, p. 225.

ce diplomate gascon que Fénelon n'hésitait pourtant pas à citer comme l'un des écrivains « dont le vieux langage se fait regretter ». C'étaient des incorrections, mais ces incorrections ne déplaisaient, ni dans les livres de Monluc ou de Montaigne; ni dans les poésies de du Bartas, ni dans les billets qu'Henri IV écrivait d'une plume si fine et si alerte. Et alors, qu'arrivait-il? On avait beau crier aux barbarismes, comme le fit Pasquier pour Montaigne; le grand public qui lisait ne soulignait pas ces tournures étranges et se trouvait tout naturellement porté à les adopter.

De ces expressions gasconnes que Malherbe pourchassa avec tant d'ardeur, quelques-unes, en très petit nombre, résistèrent à toutes les attaques, et obtinrent de la faveur générale leurs lettres de naturalisation; la plupart, à mesure que disparaissaient les vieux courtisans qui n'avaient cessé de les employer, devinrent d'un usage de plus en plus rare et finirent par disparaître.

Notre but est de rechercher ce que fut cette influence gasconne, de la retrouver détail par détail, comme on retrouve pierre par pierre toute une construction enfouie sous les décombres.

II. — Mais il importe d'abord de bien préciser ce que nous entendons par « gascon » et de déterminer dans le temps comme dans l'espace cette influence que nous étudions.

Pour nous, comme pour la plupart des philologues modernes, comme déjà pour J. Scaliger, au XVIe siècle, le gascon est le langage parlé dans ce triangle que forment les Pyrénées, la Garonne et l'Océan[1]. M. Luchaire en a tracé les limites d'une manière très précise dans ses *Études sur les idiomes pyrénéens* : « Le domaine du gascon, dit-il, embrasse cette partie de la France nettement déterminée qui est comprise entre le cours de la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Mais, à parler très rigoureusement, sa limite ne coïncide tout à fait ni avec la rive gauche du

[1] « Idiotismus Tectosagicus latissime patet ; ejus duæ sunt summæ differentiæ : altera continetur in vetere Aquitania Cæsaris, hoc est *intra Garumnam, Pyrenæos et Oceanum Aquitanicum. Hic idiotismus proprie dicitur Vasconismus.* (Diatriba de hodiernis Francorum linguis). » M. Chabanneau a reproduit dans un Appendice de la « Paraphrase des psaumes de la pénitence, en vers gascons, » — Maisonneuve, Paris, 1886,— ce passage curieux et peu connu de J. Scaliger.

fleuve, ni avec la frontière franco-espagnole. D'une part, en effet, elle suit à peu près le cours de la Garonne depuis Boussens jusqu'à la Réole. Elle déborde sur la rive droite ; 1° dans le département de la Haute-Garonne et de l'Ariège, où elle comprend la partie méridionale et orientale de l'arrondissement de Saint-Gaudens et de tout l'arrondissement de Saint-Girons ; 2° dans le département de la Gironde, où elle s'avance jusqu'à la Dordogne. D'autre part, elle ne touche la frontière pyrénéenne que depuis le pic de Brougat (Ariège) où finissent les populations languedociennes du pays de Foix, jusqu'au pic d'Arie (Basses-Pyrénées), où commencent les populations de langue basque. Le gascon est en usage dans neuf départements : Ariège, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Hautes-Pyrénées, Gers, Basses-Pyrénées, Landes. Sur ces neuf départements, trois seulement appartiennent en entier au domaine gascon : Landes, Gers, Hautes-Pyrénées[1] ».

Ce dialecte n'a guère pu agir sur la langue française avant les premières guerres d'Italie ; alors, en effet, pour la première fois, des

[1] Luchaire. *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 194.

milliers de Gascons se trouvent mêlés à des milliers de Français dans les mêmes armées ; d'un autre côté, la fondation de l'Académie française nous semble marquer la fin de l'influence gasconne. A la mort d'Henri IV, cette influence est sans doute bien compromise ; elle n'est pourtant pas détruite. Les Gascons ne « règnent » plus, mais ils continuent de vivre à la Cour et d'exercer leurs charges, comme sous Henri IV ; très amoindrie si l'on veut, leur influence persiste encore. Elle est définitivement condamnée et comme frappée à mort, le jour où est constitué un tribunal chargé d'assurer l'unité et la pureté de la langue française et de « servir de digue contre le torrent du mauvais usage[1] ». Nul ne songera d'ailleurs à exiger ici une précision impossible à obtenir ; on a pu dire des mots qu'ils naissent et qu'ils meurent, cela est vrai ; mais si parfois on peut retrouver l'heure exacte où un terme nouveau a paru, qui est capable de dire

[1] Vaugelas. Préface, p. 49.

L'Académie se proposait « de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais, ou dans les impuretés de la chicane, ou *par les mauvais usages des courtisans ignorants* .. » *Hist. de l'Académie*. Pellisson.

l'heure à laquelle un terme disparaît de la langue ? On s'aperçoit d'abord qu'il est d'un usage plus rare ; plus tard on constate qu'il n'est plus employé; mais à quel moment précis ce mot a-t-il été éliminé et emporté hors du langage courant, personne ne le sait. En résumé, c'est à la fin du xve siècle que commence à se faire sentir l'influence gasconne ; c'est au xvie et au commencement du xviie qu'elle est la plus puissante; elle n'est guère plus sensible dans la seconde moitié du xviie siècle.

III. — Notre étude ainsi limitée, il nous reste à dire comment nous en avons conçu l'exécution.

Tout d'abord, puisqu'il s'agit de rechercher l'influence d'un dialecte sur la langue française, il nous a paru intéressant de savoir au juste ce qu'on pensait, au xvie siècle, des dialectes en général, de leur rôle et de leur importance dans le développement de la langue française. Nous étudions ensuite le parler gascon en lui-même ; car, pour retrouver les traces de l'influence qu'il a exercée, n'est-il pas évident qu'il faut en connaître les caractères phonétiques et syntaxiques ?

Mais cette influence qui, somme toute, n'est autre chose que le mélange des formes gasconnes et des formes françaises dans le langage parlé ou écrit, cette influence n'aurait pu exister si la langue française n'avait d'abord pénétré en Gascogne, si elle ne s'y était peu à peu développée, si les Gascons, enfin, ne l'avaient apprise assez pour oser s'en servir, trop peu cependant pour l'employer toujours avec correction ; nous sommes ainsi logiquement amené à retracer à grands traits l'histoire de la langue et de la littérature française en Gascogne : histoire intéressante en soi, et pour nous d'autant plus précieuse qu'elle nous fait connaître les auteurs et les ouvrages auxquels est due, pour une grande part, l'extension de l'influence gasconne.

Quelles étaient enfin ces expressions et ces tournures gasconnes que les auteurs gascons, par leurs écrits, comme les courtisans et les soldats, par leurs paroles, répandaient et propageaient en si grand nombre ?

D'une manière générale, comment les Gascons ont-ils modifié la langue française ?

La réponse à cette question forme le point capital et le centre même de cette étude.

D'où cette triple division :

Livre I. Le parler gascon.
Livre II. La langue française en Gascogne.
Livre III. Le gascon dans la langue française.

Tel est le plan de notre travail. A ce travail, d'ailleurs, ni l'attrait ni l'utilité ne peuvent faire défaut. N'est-il pas intéressant d'étudier ce que devient à un moment donné la langue française sous l'influence passagère d'un dialecte ; comment elle reçut d'abord une foule d'expressions et de tournures étrangères ; par quel travail elle les élimina bientôt, poussant même à l'excès, jusqu'à l'appauvrissement, son amour de la pure diction ? D'autre part, cette étude fera mieux connaître nos grands écrivains gascons, en montrant, d'une façon plus complète qu'on ne l'a fait, ce qu'on peut appeler la couleur gasconne de leurs écrits. Dans leurs thèses sur Henri IV, sur du Bartas, sur Montaigne, MM. E. Jung, Pellissier, Voizard ont eu à s'occuper de gasconismes ; mais combien de tours, purement et franchement gascons,

ont échappé à ces critiques, qui, avec tout leur mérite, avaient le tort en cette rencontre de ne pas connaître le gascon ! Cette étude ne sera pas inutile, si elle éclaire d'un nouveau rayon l'histoire de la langue et de la littérature françaises.

LIVRE PREMIER

LE PARLER GASCON

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

LES DIALECTES PROVINCIAUX ET LA LANGUE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE

I

Les dialectes provinciaux sont tombés aujourd'hui au rang de patois ; dépourvus, sauf de rares exceptions, de tout caractère littéraire, traqués d'ailleurs par les grammairiens, ils n'ont plus d'intérêt que pour le philologue. L'abbé Grégoire provoqua, en 1790, une vaste enquête sur les différents parlers de France[1] ; il semble qu'à partir de ce moment on

[1] La circulaire de l'abbé Grégoire est du 13 août 1790 ; la Convention avait résolu de détruire les patois ; c'était là une mesure politique qui, dans la pensée de ses auteurs, devait contribuer à assurer l'unité française. Mais, tout en demandant leur destruction par nécessité politique, l'abbé Grégoire s'intéressait aux patois comme philologue, et se préoccupait des moyens de les faire mieux connaître. Com-

se soit montré de plus en plus sévère pour les patois. On les proscrivit alors au nom du patriotisme ; on les proscrit aujourd'hui au nom de la langue française dont ils menacent, dit-on, d'altérer la pureté.

Le XVIe siècle ne les jugea point avec cette rigueur ; et pour soutenir leur cause, ce fut, — coïncidence étrange ! — le sentiment même de la patrie et l'intérêt de la langue française qu'invoquèrent les grammairiens et les critiques de cette époque. Eh quoi, disait-on au XVIe siècle, les dialectes ne sont-ils pas

ment expliquer autrement certaines questions qu'il adressait à ses contemporains :

Question n° 2 : « Ce patois a-t-il une origine ancienne et connue ? »

Question n° 3 : « A-t-il beaucoup de termes radicaux, beaucoup de termes composés ? »

Question n° 4 : « A-t-il une affinité marquée avec le français, avec le dialecte des contrées voisines avec celui de certains lieux éloignés où des émigrants, des colons de votre contrée sont allés anciennement s'établir, etc. ? »

Question n° 21 : « A-t-on des grammaires et des dictionnaires de ce dialecte ? »

Question n° 22 : « Trouve-t-on des inscriptions patoises dans les églises, les cimetières, les places publiques, etc ? »

Question n° 23 : « Avez-vous des ouvrages en patois, imprimés ou manuscrits, anciens ou modernes, etc. ? »

Question n° 24 : « Quel est le mérite de ces divers ouvrages ? »

Question n° 25 : « Serait-il facile de se les procurer fidèlement ? »

(Lettres à Grégoire, sur les patois de France, publiées par M. Gazier. Paris, 1880.)

nés, ne se sont-ils pas développés en pays de France? Ne sont-ils pas une part de la langue française et de la patrie elle-même? « Le Poëte pourra aporter, de mon conseilh, moz picars, normans, et autres qui sont souz la Couronne: *tout ét Francoes puisqu'iz sont du païs du Roe* [1]. »

D'un autre côté, ajoutait-on, la langue française ne peut-elle pas trouver des trésors nombreux dans ces vocabulaires provinciaux? « Je trouverè ancores bon que les moz païsans, c'ét a dire particuliers aus nacions, se metet au Poème: comme *arrocher*, mot Manseau, qui sinifie viser a quelque chose d'une pierre ou d'un bâton: comme arrocher des noes ou des pommes; — itam *ancrucher*, qui sinifie angager quelque chose antre les branches d'un arbre: termes tous deux pastoraus, dont iz ont bon nôbre en nostre pays du Meine e an Anjou; — itam *avier* pour alumer; *uces* pour sourciz, moz Poetevins; *vifplant* pour aubepin, Lionnoes; e ceus des autres pays Francoes. Memes prandrons les moz prouvançaus e gascons e leur donnerons notre merque. Comme je seroé côtant que nous prinsions *estruguer* qui sinifie ce que les Latins diset gratuler; pour lequel nous n'avons point de mot. Itam, *cloque*, qui ét propre a cause même du son: qui sinifie une poule qui a des poussins. Itam, *companage*, mot bien composè, qui sinifie ce que les Latins diset opsonium; c'èt a dire tout ce qu'on met sur la table, fors le pein et le

[1] J. Peletier du Mans. 1er livre de l'*Art poétique*, p. 39.

vin. E certes Bonaventure Déperiers n'à pas u mauvese grace an ses *Vandanges*, d'avoèr amassé force moz Prouvançaus : voere de leur avoèr lessè leur caractere naturel .. C'èt un des plus insines moyens d'acroêtre nôtre lâgue : e c'èt celui par lequel les Grèz se sont fèt si plantureux[1] ».

Ronsard exprime les mêmes idées dans la préface de *la Franciade*. Après avoir déclaré qu'il est fort difficile « d'escrire bien en nostre langue, si elle n'est enrichie autrement qu'elle n'est pour le présent de mots et de diverses manières de parler », il conseille de « remettre en usage », non des mots grecs ou latins, mais « les antiques vocables » et de « choisir les mots les plus pregnants et significatifs... *de toutes les provinces de France*, pour servir à la poésie... Je te conseille *d'user indifféremment de tous dialectes*.... car toutes provinces, tant soient-elles maigres, servent aux plus fertiles de quelque chose, comme les plus faibles membres et les plus petits de l'homme servent aux plus nobles du corps, et le dialecte courtisan ne peut être parfait sans l'aide des autres, car chacun jardin a sa particulière fleur[2] ».

[1] J. Peletier, *l. c.* — N'oublions pas, pour mieux expliquer les larges concessions faites aux dialectes, que plusieurs de ces dialectes furent de véritables langues administratives jusqu'à l'édit de Villers Cotterets (1539) : le gascon conserva même plus longtemps son caractère officiel dans le Béarn, où il ne cessa qu'en 1621 d'être employé par les avocats et les magistrats du Parlement.

[2] Ronsard. Préface de *la Franciade*, pp. 32 et suiv.

Lui-même donne l'exemple : « Les commentateurs de

C'est ainsi que pensent également les amis et les disciples de Ronsard. Voici, par exemple, comment s'exprime Baïf :

Là quatre ans je passay façonnant mon ramage
De grec et de latin : et de divers langage
(Picard, parisien, touranjau, poitevin,
Normand et champenois) mellay mon angevin
(T. I. VI Au Roy.)

Vauquelin de la Fresnaye recommande à son tour l'étude des dialectes :

L'idiome norman, l'angevin, le manceau,
Le françois, le picard, le joli tourangeau,
Aprens, comme les mots de tous arts mécaniques,
Pour en orner apres tes phrases poétiques.
(*Art poétique*, I., vers 361-364.)

Les dialectes de la langue d'oc ne lui paraissent pas, il est vrai, dignes de la même faveur que les idiomes normand, angevin, manceau, français, picard ou tourangeau, sans doute parce qu'il regardait comme un danger l'influence gasconne, alors dominante ; dans un autre passage il défend de

.... recevoir plus la jeunesse hardie
A faire ainsi des mots nouveaux à l'estourdie,
Amenant de *Gascongne* ou de Languedouy [1]
D'*Albigeois*, de *Provence*, un langage inouy.
(*Art poétique*, II, 907-910.)

Ronsard, Belleau, Muret signalent entr'autres *astelles, criailler, bers, dougé,* comme termes dialectaux » (Hatzfeld et Darmesteter. *Le seizième siècle en France*, 1re partie, p 9.)

[1] Comment expliquer ici ce mot « Languedouy », mis

Mais, à cette réserve près, il engage les poètes à puiser largement dans les dialectes provinciaux.

Ronsard, Peletier, Vauquelin de la Fresnaye songent surtout au poète ; ils veulent mettre entre ses mains un instrument aux sons plus variés et plus riches ; pour H. Estienne, le prosateur, encore plus que le poète, doit recourir aux divers parlers de France. Son *Traité sur les Dialectes* est malheureusement perdu ; mais nous connaissons assez ses idées sur ce sujet par ce qu'il en dit dans ses autres ouvrages.

« Tout ainsi qu'un homme fort riche n'ha pas seulement une belle maison et bien meublée en la ville, mais en ha aussi es champs, en divers endroits,... ainsi nostre langue ha son principal siege au lieu

évidemment pour Guyenne ou Languedoc ? Les uns y ont vu une faute d'impression ; — mais la rime ne permet pas d'admettre cette explication ; — les autres, une méprise de la part du poète (Cf. P. Paris, *Journal des Savants*, 1874, p. 421) ; cela nous paraît aussi bien difficile à admettre. — A notre tour nous risquons une hypothèse :

Si l'on songe 1° que Languedouy, dans ce passage, désigne la Guyenne ; 2° que « Guyenne » et « Languedoil » sont deux termes souvent rapprochés et accolés l'un à l'autre dans les pièces officielles — la Guyenne et la Languedoil formaient au xve siècle l'une des quatre généralités entre lesquelles la taille était répartie ; (Cf., étude de M. Spont dans les *Annales du Midi*, n° 12, p. 489), — peut-être n'est-il pas trop téméraire de supposer que ces deux mots : « Guyenne, Languedoïl » ont quelquefois été pris l'un pour l'autre.

principal de son pays; mais en quelques endroits d'iceluy il en ha d'autres qu'on peut appeler ses dialectes; et comme ceci luy est commun avec la langue grecque, aussi en reçoit-il une même commodité. Car ainsi que les poetes Grecs s'aidaient au besoin de mots péculiers à certains pays de la Grèce, ainsi nos poetes françois peuvent faire leur proufit de plusieurs vocables qui toutefois ne sont en usage qu'en certains endroits de la France. *Et ceux mesmement qui écrivent en prose* peuvent quelquefois prendre cette liberté[1]. »

Et ailleurs :

« Quant aux dialectes... ils en font leur proufit en deux sortes : car quelquefois ils prennent le mot qui est péculier à un dialecte, comme negun (qui est pareillement des Espagnols) a été pris et mis en besongne;... quelquefois ils usent d'un vocable qui ne peut être dit péculier à un dialecte, sinon alors qu'on lui donne une certaine signification autre qu'il n'ha au parler commun. Ce qui se voit pareillement au langage des Rommans[2]. »

[1] H. Estienne. *Pricellence du langage français*, p. 173.

[2] Id., *Ibid.*, p. 260. — Dans la préface des *Hypomneses*, H. Estienne développe la même idée avec les mêmes images : « Quemadmodum græca in lingua præcipue quidem sermo atticus laudatur, sed ita ut peculiarem quamdam laudem alicubi unaquæque dialectus mereatur, sic profecto, quamvis gallica lingua in ea potissimum quam dixi Galliæ parte (Lutetiæ), sedem habeat, non parvum tamen illi decus atque incrementum sunt dialecti; atque ibi quidem commo-

Voilà pourquoi il admet un grand nombre de termes empruntés aux divers dialectes, et en propose d'autres encore, par exemple « Arer » pris au parler de Savoie[1].

Si l'on allègue « qu'il n'y auroit ordre d'user d'un langage bigarré de divers dialectes (que nous avons differens ne plus ne moins que les Grecs) », la réponse est aisée : « il y a bon remede à cela : c'est que nous en facions tout ainsi que d'aucunes viandes apportees d'ailleurs, que nous cuisinons à nostre mode (pour y trouver goust) et non à celle du pays dont elles viennent. Et Lucian en sa langue nous monstre mieux que nul autre la practique de ceci : car il s'aide de mots et locutions ioniques et doriques, les habillant toutesfois d'un mesme manteau que les autres[2]... »

H. Estienne avait été frappé des nombreux rapports qu'offrent avec le vieux français nos différents dialectes ; il en concluait à tort que ces dialectes pouvaient « avoir été du vieil français ». Mais il semble bien qu'il en possédait parfaitement le vocabulaire, qu'il en saisissait même toutes les finesses ; sans cette connaissance directe, aurait-il été sensible à la simplicité, mêlée de spirituelle malice, dont les parlers provinciaux paraissent avoir gardé le secret ?

ratur, sed tamen ita ut per has tanquam colonias longe illi sit jucundissimum aliquando exspatiari, ac nonnulla quæ illis propria sunt vocabula domum referre. »

[1] Id. *Ibid.*, p. 189.

[2] Id. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*. Préface.

Dans son *Apologie pour Hérodote*, il raconte l'histoire du curé de Pierrebuffière, « au haut Limosin » ; puis, comme s'il éprouvait quelque regret de voir sa traduction si pâle et si éloignée de la narration originale, il ajoute : « Vray est que cecy ne peut avoir telle grâce ainsi traduit, qu'il a en sa propre langue, a sçavoir estant couché en nayfs atticismes limosins : et pourtant je me suis faict bailler par un du lieu l'original qui est tel :

« Quan se vendro lou jor deu jugamen, Diou me demandero que you li rendo comte de vou autre ; et me apelaro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Et you ny mot. Et eu m'apelaro enquero, et diro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Et you ny mot. Et enquero eu me diro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Jusque a tre viage Et you li respondray, Seigne, beytia la m'a beylada, et beytia la te rendi[1]. »

Sans doute tous n'étaient pas aussi hardis que J. Peletier, Ronsard ou H. Estienne ; mais ceux-là même qui faisaient la guerre aux provincialismes reconnaissaient aux dialectes, dans une mesure plus ou moins restreinte, le droit de fournir certains termes à la langue française.

Pasquier, par exemple, reproche longuement à Montaigne de ne pas oublier assez « le ramage gascon[2] » ; cela ne l'empêche pas d'écrire ailleurs :

[1] Id. *Apologie pour Hérodote*, t. II, pp. 166, 167.

[2] E. Pasquier. *Lettres*, liv. XVIII, lettre 1 ; t. II, p. 517.

« Je suis d'advis que ceste pureté (de la langue française) n'est restrainte en un certain lieu ou païs, ains esparse par toute la France. Non que je vueille dire qu'au langage picard, normand, gascon, provençal, poitevin, angevin ou tels autres, séjourne la pureté dont nous discourons. Mais tout ainsi que l'abeille volette sur unes et autres fleurs, dont elle forme son miel, aussi veux-je que ceux qui auront quelque asseurance de leur esprit, se donnent loy de fureter par toutes les autres langues de nostre France et rapportent à nostre vulgaire tout ce qu'ils trouveront digne d'y estre approprié. Car mesmes en un besoin, voulant représenter un esprit, tel qu'est celuy du Gascon, je ne doubterois d'emprunter de luy le mot d'Escarbillat, qui est né au milieu de l'air du païs, pour désigner ce qu'il est[1]. »

On sait que Montaigne refusa de corriger ces prétendues fautes que lui signalait Pasquier. Était-ce uniquement par scrupule de bonne foi, comme il le fait entendre dans un passage célèbre des *Essais* ? « Pour ce mien desseing, il me vient aussi à propos d'escrire chez moy, en païs sauvage, où personne ne m'ayde ni me relève ; où je ne hante communement homme qui entende le latin de son patenostre et de françois un peu moins. Je l'eusse faict meilleur ailleurs, mais l'ouvrage eust esté moins mien ; et sa fin principale et perfection, c'est d'estre exactement mien. Je corrigerois bien une erreur accidentale, de

[1] E. Pasquier. *Lettres,* liv. II, lettre XII ; t. II, p. 45.

quoy je suis plain, ainsi que je cours inadvertemment; mais les imperfections qui sont en moy ordinaires et constantes, ce seroit trahison de les oster. Quand on m'a dict ou que moy mesme me suis dict : Tu es trop espes en figures : Voylà un mot du creu de Gascoigne ; voylà une phrase dangereuse (je n'en refuis aucune de celles qui s'usent emmy les rues françoises ; ceux qui veulent combatre l'usage par la grammaire se mocquent) : Voylà un discours ignorant.... Ouy, fais-je, mais je corrige les fautes d'inadvertence, non celles de coustume. Est-ce pas ainsi que je parle partout ? me représenté-je pas vivement ? suffit. J'ay faict ce que j'ay voulu : tout le monde me reconnoit en mon livre et mon livre en moy[1]. »

Pour expliquer comment Montaigne a maintenu dans les *Essais* des gasconismes si nombreux, nous pouvons, ce semble, admettre encore un autre motif.

Aux yeux de ce Gascon, le dialecte gascon était égal, sinon supérieur à la langue française. Le français lui paraît manquer d'énergie :

« En nostre langage (le langage français) se trouve assez d'estoffe, mais un peu faute de façon... Je le treuve suffisamment abondant, mais non pas maniant et vigoreux suffisamment. Il succombe ordinairement à une puissante conception : Si vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit soubs vous et fleschit[2]. »

[1] Montaigne, livre III, ch. v.
[2] Id., ibid.

Opposez à ce tableau peu flatteur et en somme peu juste, ce qu'il dit du gascon :

« Il y a bien au dessus de nous, vers les montagnes, un gascon que je treuve singulièrement beau, sec, bref, signifiant, et à la vérité un langage masle et militaire, plus qu'aucun autre que j'entende : autant nerveux et puissant et pertinent comme le français est gracieux, délicat et abondant[1]. » Aussi, « où le français ne peut aller, que le gascon y arrive ! »

II

Voilà bien des témoignages formels de l'importance que gardaient, au XVIe siècle, les parlers provinciaux ; il en est d'autres qui, pour être moins explicites, n'en sont pas moins remarquables. De nombreux écrivains, en effet, n'ont jamais développé leurs théories sur le rôle des dialectes ; ils ont cependant exprimé leur sentiment d'une façon assez claire en faisant aux vocabulaires de ces dialectes de fréquents emprunts. Nous ne voulons citer ni Monluc, ni Brantôme, ces soldats chez qui un repos involontaire éveilla le désir d'écrire, ni cet autre soldat-écrivain, Agrippa d'Aubigné, qui prêta au baron de Fœneste

[1] Id., liv. II, ch. XVII.

un langage si conforme à la phonétique et à la syntaxe gasconnes; il est naturel que ceux-là, qui ne furent pas des écrivains de profession, aient gardé de leur terroir une saveur bien prononcée; mais, parmi les auteurs voués, pour ainsi dire, à l'art d'écrire, la plupart se servent volontiers de termes dialectaux.

Sylvius, si l'on en croit R. Estienne, « souvent a meslé des mots de Picardie, dont il estoit[1] ».

Rabelais s'est particulièrement souvenu de trois dialectes : celui de la Touraine, son pays natal; celui du Poitou et celui du Languedoc. On a relevé les mots que les deux premiers ont fournis à l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel;* bien qu'incomplète, la liste en est longue[2]. Les expressions tirées du gascon, du languedocien ou du provençal sont presque aussi nombreuses; en voici quelques-unes :

Mais escoutez, *vietzdazes,* que le maulubec vous trousque, vous soubvienne de boyre à my pour la pareille, et je vous plegeray *tout ares metys* (*Gargantua*, t. I, p. 7).

— *Esclos* (t. II, p. 87).

— *Boussin* (t. II, p. 268).

— Et *sabetz* quey, *hillots* ? Que mau de pipe vous byre.... *harry bourriquet* (t. I, p. 46).

[1] R. Estienne. *Traité de la gram franç.* Avis au lecteur (1557).

[2] A. Loiseau. *Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou.* Angers, 1867.

Poey d'Avant. *De l'influence du langage poitevin sur le style de Rabelais.* Paris, Techener, 1855.

— Mais quand ils eurent long chemin parfaict, et estoient ja las commes pauvre diables, et n'y avoit plus d'*olit* en ly *caleil* (t. I, p. 331).

— *Canonge* (t. II, p. 452).

— *Campane* (t. II, p. 476).

Parfois des phrases entières sont citées en gascon :

« Il me souvient que on camp de Stokolm, un Guascon nommé Gratianauld, natif de Sainsever, ayant perdu au jeu tout son argent et de ce grandement fasché... à l'issue du berland davant tous ses compaignons disoit à haulte voix : « Pao cap de bious, hillotz, que mau de pippe bous tresbyre ; ares que pergudes sont les mies bingt et quouatte baguettes[1] ta pla donnerien pics, trucs et patacts. Sey degun de bous aulx, qui baille truquar ambe iou à belz embis?... Cap de Sainct Arnault, quau seys tu, qui me rebeillez ? Que mau de taouerne te gyre. Ho sainct Siobe cap de Guascoigne, ta pla dormie iou, quand aquoest taquain me bingut estée..... Hé paouret, iou te esquinerie ares que son pla reposat. Vayne un pauc qui te posar com iou, puesse truquerem. » (t. II, p. 201.)

Les autres provinces ont fourni un contingent bien moindre ; cependant elles sont représentées dans l'œuvre de Rabelais. La Bresse, dit M. Loiseau, lui a suggéré son taille-bacon ou coupeur de jambon

[1] N'est-ce pas « baquettes » qu'il faut lire ? La baquette était une ancienne monnaie béarnaise très répandue dans toute la Gascogne.

pour dire un fanfaron... Feulx (fils) est Picard. A la Champagne il doit la tournure « tant seulement », son affirmation ma fi et le verbe je m'affie dont il fait un si fréquent usage. Les Lorrains lui ont inspiré le serment « Pé le quau Dé[1] ».

Dans la « Briebve déclaration d'aucunes dictions plus obscures contenues on quatriesme livre » Rabelais a expliqué lui-même plusieurs locutions tirées de la Touraine, de la Lorraine et du Poitou (t. III, pp. 195, 197, 198, 199).

Nous n'irons pourtant pas jusqu'à voir en Rabelais un réformateur de la langue française ; nous ne pensons pas, comme M. Loiseau, qu'il ait essayé de « faire pour le français ce que Dante avait fait pour l'italien, employer tous les dialectes, ressusciter tous les vieux termes et donner accès dans notre langue à tous les néologismes imaginables[2] ». Non, nous ne pensons pas que Rabelais ait jamais eu la pensée de tenter une réforme longuement méditée à l'avance, et de se poser en chef d'école, comme Ronsard, par exemple ; du moins ne saurait-on nier qu'il n'ait eu l'intention d'enrichir la langue, et de l'enrichir par les dialectes provinciaux.

Bonaventures des Périers n'a pas montré moins de hardiesse dans ses emprunts. Peletier du Mans le félicitait « d'avoer amassé force moz prouvençaus » dans ses *Vendanges ;* et en effet les mots provençaux

[1] Cf. A. Loiseau, *op. cit.*
[2] Cf. A. Loiseau, *op. cit.*

y abondent; qu'il nous suffise de citer la première strophe :

Ça, trincaires,
Sommadaires,
Trulaires et banastons
Carragaires
Et prainssaires,
Approchez-vous et chantons [1].

Les *Nouvelles récréations et joyeux devis* renferment aussi nombre de termes gascons et languedociens, ce qui n'a rien de surprenant sous la plume d'un secrétaire de Marguerite d'Angoulême.

— *Viet d'aze* (t. II, p. 120).
— *Oulle* (t. II, p. 148).
— *Escarabilhat* (t. II, p. 195).
— *Pai* (t. II, p. 195).
— *Cap de bieu* (t. II, p. 195).
— *Ardit* (t. II, p. 206).
— *Esclops* (t. II, p. 272).
— *Hillot* (t. II, p. 273).
— (*Besiat* t. II, p. 288)[2].

Nous pourrions passer ainsi en revue presque tous les écrivains du XVIe siècle; il nous serait facile de montrer que les termes manceaux ne sont pas rares

[1] Bonaventure des Périers, t. I, p. 91.

[2] On trouve également dans Bonaventure des Périers des mots normands, poitevins, bourguignons, angevins, etc. Cf. *Le Lexique de la langue de B. des Périers*, par F. Frank et Adolphe Chennevière. Paris, 1888.

dans Jacques Tahureau[1], ni les termes gascons et languedociens dans Marot ; que Tabourot fait grand usage de mots dijonnais, et Bouchet de mots poitevins ; et qu'enfin les lexicographes (qu'on parcoure seulement les *Dictionnaires français-latin*, de R. Estienne et de Thierry, les *Dictionnaires des rimes*, de Tabourot des Accords et de La Noue, le *Trésor* de Nicot[2], le *Dictionnaire* de Cotgrave), ont tous donné une large place aux parlers de province ; mais nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'au XVIe siècle, les dialectes étaient tenus en grande estime[3].

[1] En voici un exemple, tiré des *Dialogues* (p. 32, édit. Lemerre) : « Vous les verrez plus couards et plus craintifs que n'est un canard voyant le faucon, tellement qu'une simple femmelette le pourroit batre aisement avecques sa quenouïlle, ou bien comme fist l'autre qui en rangea une demie douzaine avecques la naïe du four. »

La naïe, c'est la gaule avec laquelle on tisonne le feu allumé dans un four.

[2] En ce qui concerne Nicot, il convient de faire quelques restrictions. Certes il a connu et goûté le charme des dialectes méridionaux ; nous en avons la preuve dans les vers des poètes provençaux qu'il aime à citer, et dans ce nombre si considérable de mots languedociens qu'il a introduits dans le *Trésor*. Mais, comme nous le faisons remarquer ailleurs (Cf. notre thèse latine *De Nicotio, philologo*, lib. IV, cap. II), quand il place ainsi en regard le mot français et le mot languedocien correspondant, il se propose uniquement de mieux faire comprendre le sens ou l'étymologie du mot français, et c'est ce dernier seul qu'il recommande d'employer.

[3] Nous ne connaissons guère qu'un seul écrivain qui, à

III

Cependant, déjà au commencement du XVIIe siècle, des protestations s'élèvent. Deimier[1] est loin d'approuver les conseils que Ronsard a donnés aux poètes sur les moyens propres à enrichir notre langue[2]; d'ailleurs il connaît les pages que Peletier a consacrées à cette question des Dialectes, et voici sa réponse[3] : « J'estime aussi que l'opinion de Peletier ne doit pas estre rejectee avec moins de refutation

cette époque, repousse franchement les influences dialectales, c'est l'auteur inconnu qui a écrit dans les *Discours non plus mélancoliques que divers* : « Je voudrois que nos François l'enseignassent (la grammaire) un peu plus sagement et de meilheure grace et maniere plus aisee qu'ils ne font ; qu'ils s'accordassent de quel langage de nostre Gaule ils veulent faire Grammaire et que tous l'entendissent bien, *n'i meslassent rien de leur terroer*, se curassent fort bien les oreilhes pour côgnoistre la prononciation et accent... ne cherchassent cinq pieds en un mouton qui n'en a que quatre. » (*Discours non plus mélancoliques que divers*..... à Poitiers, de l'imprimerie d'Enguilbert de Marnef, p. 20, 1557.)

[1] Sur Deimier, voir la savante étude de M. Brunot : *La doctrine de Malherbe*, d'après son commentaire sur Desportes. Paris, 1891, pp. 576 et suiv.

[2] Deimier. *L'Académie de l'art poétique*, p. 472.

[3] Id., *ibid.*, pp. 475 477.

que celle de Ronsard, car il dit : « Que de son conseil le poete peut apporter des mots picards, normans et autres qui sont sous la couronne : et que tout est françois, puisqu'ils sont du païs du Roy ». *Ce qui est une raison tres impertinente :* car suivant son dire, si une partie de l'Itallie estoit a présent au Roy, comme elle estoit au temps du Roy François premier, il seroit bon d'êployer le langage italien avec le françois, l'itallianisant ainsi pour l'enrichir, et que pour ceste raison, on pourroit se servir indifferemêt de tous les verbes que practiquent les Gascons, les Provençaux et les bas Bretons, puis que ces nations sont subjectes au Roy. Ledit Peletier dit aussi qu'il seroit content que les François usassent de ce verbe « estruguer » qui signifie ce que les Latins disent « gratulare », pour lequel il dit que n'avons point de mots suffisans. Mais je treuve qu'il n'est pas ainsi : car je voy que l'on dit à Paris « saluer l'Espousée », qui signifie « estruga la novio », comme on dit en Avignon et autres villes de Provence. Ce n'est pas que Deimier défende absolument tous emprunts aux parlers provinciaux ; mais il ne faut emprunter que « lors que tu en auras besoing[1] » et ces emprunts, on les « habillera dextrement à la mode de son païs. Bonavanture du Perier *(sic)* pratiqua cela bien à propos : car descrivant un *Traicté des vendanges* et voyant que la langue françoise n'abondoit point en termes qui fussent capables de dire tout ce qui

Deimier. *L'Académie de l'art poétique*, p. 472.

estoit requis là-dessus, il eut recours aux estrangers et emprunta plusieurs mots provençaux pour spécifier et enrichir les subjects de son Poëme, dans lequel il les introduisit comme naturels françois[1].»

Plus sévère et plus intraitable encore, Malherbe faisait aux dialectes, et au gascon en particulier, la guerre que l'on sait. Et pourtant, si puissante alors était la vie de ces dialectes que lui-même, l'ennemi juré de tout gasconisme, ne savait pas se garder absolument des locutions provinciales. Ses rimes étaient parfois normandes, et il ne serait pas difficile de trouver dans ses œuvres en prose plus d'un terme apporté d'Aix. Voici, je crois, un provençalisme qui a échappé à tous les éditeurs. « Aussi celui qui est fol n'a pas tous les vices en *son* extrémité[2]. »

IV

Nous ne voulons pas poursuivre cette enquête à travers tout le XVIIe siècle; on sait que, sur ce point, la doctrine de Malherbe ne triompha qu'en partie. Mme de Sévigné n'a pas craint d'employer dans une de ses lettres (16 mars 1676)[3] le joli

[1] Id., *ibid.*, p. 470.

[2] Malherbe, t. II, p. 118. Cf. ce que nous disons plus bas (livre III, chap. IV, *Adjectifs possessifs*).

[3] T. IV, p. 380, Ed. Monmerqué.

mot de « pichon », bien plus tendre et plus gentil que notre mot français « petiot ». Molière fait parler à ses paysans le langage qu'ils parlent réellement, sans modifier leurs locutions vicieuses : c'est, pour ses comédies, un élément nouveau de gaieté et de vérité, et par suite de succès. La Fontaine surtout, dont la sympathie va le plus largement aux parlers provinciaux, n'aimait pas moins les termes dialectaux que les termes du vieux français : n'était-il pas intimément lié avec Pierre Gallaup de Chasteuil, ce poète d'Aix qui rimait en provençal? N'a-t-il pas osé transporter dans une de ses fables le dicton picard, grâce à lui connu de tous :

Biaux chires Leups, n'écoutez mie
Mère tanchent chen fieux qui crie [1].

Et Fénelon pensait comme La Fontaine : « Prenons de tous côtés, dit l'auteur de la *Lettre à l'Académie française* [2], tout ce qu'il nous faut pour rendre notre langue plus claire, plus précise, plus courte et plus harmonieuse. » De tous côtés, qu'est-ce à dire? Des nations voisines, sans doute, mais combien plus heureusement encore des parlers provinciaux. Fénelon songeait certainement aux dialectes, en écrivant cette phrase, puisqu'il ajoute : « Les Grecs rassemblaient sans scrupule plusieurs dialectes dans le même poème. »

[1] La Fontaine. Livre IV, fable XVI.
[2] Fénelon. *Lettre sur les occupations de l'Ac. fr.*, § 3

V

Mais qui donc avait raison, de ceux qui ne reculaient pas devant de larges emprunts aux dialectes, ou de ceux qui, comme Deimier et Malherbe, soucieux avant tout de la pureté de la langue, voulaient exclure du langage toute trace de provincialisme ?

Nous n'avons cité, des grammairiens du XVIe siècle, que quelques passages choisis entre les plus clairs et les plus significatifs ; ces passages suffisent pour nous faire connaître quelles raisons on invoquait en faveur des dialectes.

On les aimait — d'abord, et surtout, — en souvenir des dialectes grecs. Personne n'ignore avec quel enthousiasme les savants du XVIe siècle se portèrent vers l'étude du grec ; la langue grecque était placée au-dessus de toutes les autres ; pour faire du français le plus bel éloge et le plus complet, on essayait d'établir que nulle langue ne présentait avec le grec de plus frappantes analogies. Or, donner aux dialectes français l'importance qu'avaient les dialectes grecs, n'était-ce pas créer une analogie de plus entre le grec et le français ? Malheureusement, une telle conformité n'est qu'apparente ; les dialectes ionien, dorien ou éolien, — tels que nous les trouvons dans les ouvrages grecs, — sont littéraires, artificiels, comme on l'a dit ; leur emploi est parfaitement

déterminé et consacré par des chefs-d'œuvre : quelle différence avec nos dialectes provinciaux, qui forment la langue même du peuple et n'ont jamais été mêlés intimément à la langue nationale, dans les ouvrages des poètes français. Cette harmonie entre le grec et le français, qui plaisait tant à H. Estienne, est donc tout à fait factice ; heureusement, pour défendre les dialectes français, on ne se bornait pas à invoquer l'exemple et la fortune des dialectes grecs.

On les aimait encore par goût du pittoresque (le mot n'existait pas encore, mais le sentiment qu'il exprime était bien connu). Ces termes empruntés au langage populaire ou bien étaient charmants de naïveté, ou bien offraient à l'esprit de vives et piquantes images ; et toujours ils avaient je ne sais quelle saveur étrangère qui relevait, et, pour ainsi dire, assaisonnait le récit. Si Pasquier, par exemple, est séduit par le mot d'*escarbillat*, si Rabelais, si Bonaventure des Périers sèment leurs œuvres de tant de mots dialectaux, il nous semble qu'il n'en faut point chercher ailleurs les raisons.

De nos jours, n'est-ce pas, en partie du moins[1],

[1] Cette sorte de renaissance des parlers populaires (dans les ouvrages écrits en français) est due encore à d'autres causes. Un large courant pousse vers le réalisme les lettres et les arts ; nous éprouvons plus que nos devanciers le besoin de « faire vrai ». Ce souci de la vérité peut expliquer pourquoi, dans les nouvelles et les romans modernes, les locutions provinciales apparaissent si nombreuses ; il semble

ce même goût du pittoresque qui entraîne quelques-uns de nos romanciers les plus célèbres, nous ne dirons pas à étudier scientifiquement les parlers populaires, mais à en connaître et goûter et transporter dans leurs romans le vocabulaire si riche en images? George Sand, l'un des premiers, frappé de la beauté de certains mots berrichons, les a fait passer dans quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. Depuis, chaque province a été exploitée par un ou plusieurs écrivains; pour ne citer que quelques noms, la Provence n'appartient-elle pas à A. Daudet, la Normandie à G. de Maupassant, le Languedoc à F. Fabre[1]?

Mais voici l'argument le plus sérieux qui ait été apporté en faveur des dialectes : puisque la langue française, a-t-on dit, manque souvent, pour expri-

que l'étude sera plus vraie, si, à la vérité des caractères, de toutes la plus précieuse, s'ajoute l'exactitude du détail extérieur.

[1] Nous pourrions en citer bien d'autres J. Richepin a « picardisé » dans le *Cadet*. « C'est avec une ivresse de faune philologue qu'il se roule dans l'herbe grasse et les fleurs sauvages du parler picard. Il s'en donne à cœur joie. C'est une orgie. Il n'est affaire que de *ramoter, pousseter, trucher, remugler, esbroucher* et *surquer*. Et que de noms d'une gueuserie pittoresque, tels que *ginglette, jacasse, niquedaule, hurlubier*, etc. Tout cela est savoureux. » (A. France. *Temps*, 2 fév. 1890.) Dans les romans d'E. Pouvillon, c'est le languedocien qui triomphe; le comtois dans les chansons de village de Ch. Grandmougin, le lorrain dans quelques récits de Theuriet, etc., etc.

mer certaines idées, de termes précis qui se rencontrent dans tel ou tel dialecte, adopter ces termes, c'est enrichir la langue française. L'argument nous paraît parfaitement juste. On n'hésite pas à faire aux langues étrangères des emprunts plus ou moins nécessaires : pourquoi hésiterait-on, « en un besoin », comme dit Pasquier, à emprunter à nos dialectes des mots qui, plus que les mots étrangers, se rapprocheraient des mots français par leur aspect extérieur, leur air et leur physionomie ? Peletier nous cite plusieurs exemples de l'indigence de la langue française ; nous n'en rappelons qu'un, parce que celui-là intéresse directement le dialecte gascon. Il recommande l'usage du mot « cloque, qui ét propre a cause même du son : qui sinifie une poule qui a des poussins ». Ne pourrait-on pas emprunter « cloque » au gascon : cela ne vaudrait-il pas mieux que d'obliger l'écrivain français à parler d'une « poule devenue mère ?[1] »

« Toute circonlocution affaiblit le discours », dit Fénelon.

Pourquoi ne pas demander aux dialectes « tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans

[1] L'expression ne nous choque nullement — est-il besoin de le dire ? — dans l'Oraison funèbre de la princesse de Gonzague ? Ici, Bossuet parle précisément de ce que peut l'amour maternel dans un humble et chétif animal ; la périphrase est juste et heureuse. Mais, en dehors de ce cas particulier, le simple mot « cloque », n'est-il pas préférable a « poule devenue mère » ?

danger d'équivoque. On en trouve un grand nombre qui ne peuvent désigner suffisamment un objet à moins qu'on n'y ajoute un second mot ; il faudrait abréger en donnant un terme simple et propre pour exprimer chaque objet[1]. »

Avec les écrivains du XVIe siècle, n'hésitons pas à recommander l'étude des parlers populaires ; que nos auteurs puisent à ces sources pures et fraîches pour rajeunir ou enrichir la langue française ; l'emploi d'un terme dialectal est légitime, si ce terme manque à notre langue, et que l'on pratique cette discrétion dont parle Corinne « la gentile poetrice » dans une phrase rappelée par H. Estienne à propos des mots composés :

Τῇ χειρὶ δεῖ σπείρειν, ἀλλὰ μὴ ὅλῳ τῷ θυλάκῳ[2]. « Il faut jeter la semence avec la main, et non la verser à plein sac. »

[1] Fénelon. *Lettre sur les occup. de l'Acad. fr.*, § 3.

[2] *De la précellence du lang. fr.*, p. 168. Montaigne rappelle aussi ce précepte et l'applique à la libéralité des rois. « Je luy apprendrois plustot (au prince) ce verset du laboureur ancien : τῇ χειρὶ δεῖ σπείρειν, ἀλλὰ μὴ τῷ θυλάκῳ qu'il fault, à qui en veut retirer fruict, semer de la main, non pas verser du sac » ; il fault espandre le grain, non pas le respandre... (liv. III, chap VI).

CHAPITRE II

LE PARLER GASCON — CARACTÈRES GÉNÉRAUX

I

Nous venons de voir de quelle faveur étaient entourés les dialectes au XVIe siècle ; cette faveur explique qu'une influence du parler gascon ait pu se produire. Mais ce parler gascon, quel est-il ? quels en sont les caractères ?

Il n'apparaît pas tout à fait avec les mêmes traits sur tous les points de ce domaine gascon, dont nous avons tracé les limites. « La langue parlée entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées se présente sous six formes principales : le béarnais, le landais, le bigourdan, l'armagnac, le commingeois et le girondin[1]. » Mais les caractères communs à ces variétés du gascon sont assez nombreux et assez importants pour qu'on ait pu les réunir sous la dénomination unique de langue gasconne.

Cette langue a été soigneusement étudiée par

[1] Luchaire. *Étude sur les idiomes pyrénéens*, p. 248.

M. Luchaire qui a résumé ainsi, en ce qui concerne la phonétique[1], ces caractères communs.

1° Absence de *v* :
2° Répugnance pour *f* ;
3° Répugnance pour *r* initial ;
4° Suppression de *n* entre deux voyelles ;
5° Mutation de *ll* médial en *r* ;
6° Mutation de *ll* final en *t* ;
7° Résolution de *l* final en *u*[2].

De plus, en publiant un *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon,* d'après des documents antérieurs au XIVe siècle, il a permis à d'autres de pousser plus loin qu'il n'avait voulu le faire lui-même cette étude du langage gascon. Hemmann en a tiré son *Histoire du consonnantisme en gascon jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle ;* ouvrage qui, sans être complet, tant s'en faut, nous montre cependant d'une manière assez exacte quel est le traitement général des consonnes dans l'ancien gascon[3].

[1] En ce qui concerne la syntaxe, les rapports sont encore plus étroits ; les tours, les constructions, les règles sont très sensiblement les mêmes.

[2] Luchaire, *Ibid.*, p. 208.

[3] *Consonantismus des Gaschonischen bis zum Ende des XIII Jahrunderts... von Franz Hemmann.* 1888. Leipzig, Fock, in-8° de VII-55 p.

Les différences qui séparent le gascon actuel de celui qui était parlé au XIVe siècle ou au XVIe sont peu nombreuses et sans grande importance. La démonstration en serait aisée ; qu'il nous suffise d'apporter ici l'opinion de deux maîtres en philologie gasconne. « Son patois, dit M. Léonce

M. Lespy a fait du béarnais sa province particulière ; ce qu'il dit du béarnais peut s'appliquer, à quelques exceptions près, au bigourdan. M. P. Meyer, dans la *Romania ;* M. Léonce Couture, dans la *Revue de Gascogne ;* M. C. Chabanneau, M. A. Thomas, M. E. Bourciez ont apporté de précieuses contributions à l'étude du gascon. F. Diez parle peu du gascon dans sa *Grammaire des langues*

Couture en parlant du poète Garros dont il vient de citer quatre vers, n'a pas vieilli quant à la plupart des termes qu'il emploie. Tous les mots de ces quatre vers par exemple sont du langage courant à Lectoure, quoique les églogues de Garros aient paru en 1567. L'orthographe seule a changé, mais non (je crois en être sûr) la prononciation. (*Revue de Gascogne*, t. XII, p. 469.) M. Luchaire constate le même fait pour le gascon d'une période plus reculée. « L'étude des documents du moyen-âge prouve que la langue (gasconne) ancienne est bien peu différente de celle d'aujourd'hui. » (*Étude sur les idiomes pyrénéens*, p. 202.) Nous retrouvons en effet dans notre parler d'aujourd'hui le vocabulaire à peu près intact et toutes les constructions de la langue de Pey de Garros, de Bedout ou d'Astros. Les différences que l'on peut relever sont faciles à reconnaître ; elles sont dues presque toutes à une seule cause : l'influence de la langue française. Tandis que le gascon altérait la langue française, au grand scandale de Malherbe, celle-ci à son tour altérait le gascon. Les termes français s'introduisaient dans le gascon ; *chibaw*, formé du français *cheval*, remplace déjà au commencement du XVIIe siècle la vieille forme gasconne, presque complètement abandonnée : *cawat ;* ils l'envahissent de plus en plus, malgré les protestations des « patoisants »

romanes ; M. W. Meyer-Lübke s'en occupe davantage, mais il s'en faut que ses informations soient toujours sûres. En voici une preuve. De nombreux traits linguistiques, avons-nous dit, se retrouvent dans toutes les parties du domaine gascon ; et c'est même l'ensemble de ces traits linguistiques communs qui a amené la plupart des philologues à admettre l'existence *d'un dialecte gascon*. Mais il n'en est pas moins vrai que, à bien examiner le détail de la phonétique gasconne, quelques différences séparent le béarnais, par exemple, du bigourdan, ou du landais, ou du girondin. M. W. Meyer-Lübke n'a tenu nul compte de ces différences. Telles formes qu'il signale simplement comme gasconnes sont tout à fait inconnues à Tarbes :

hu (fuit), t. I, 2e partie, p. 353.
hure (fuerat), t. I, 2e partie, p. 353.
hola (folia), t. I, 2e partie, p. 353.
habe (fabam), t. I, 2e partie, p. 397.
kobe (cubat), t. I, 2e partie, p. 397.
naba (nova), t. I. 2e partie, p. 397.
leba (levat), t. I, 2e partie, p. 397.

Une étude méthodique exige que l'on étudie le traitement de chaque voyelle ou de chaque consonne ou groupe de consonnes, dans toutes les parties du domaine gascon, afin de bien marquer les différences et les ressemblances de ce traitement ; M. Meyer-Lübke ne l'a pas fait[1].

[1] On peut négliger l'*Essai sur les caractères de la langue*

II

En somme, il n'y a pas encore d'étude complète du parler gascon, et nous n'avions pas à l'entreprendre ici. Certes, cette étude est des plus intéressantes pour un philologue ; pour notre compte, nous en avons rassemblé les éléments avec grand plaisir Mais le sujet de cette thèse ne comporte pas de si larges développements. Nous devons nous borner, ce semble, à signaler du dialecte gascon les divers traits phonétiques ou syntaxiques, qu'il est indispensable de connaître pour montrer en quoi et comment l'influence gasconne s'est manifestée.

N'est-il pas évident, par exemple, que si nous disons, après M. P. Meyer, que le français a emprunté au dialecte Gascon le mot « cadet », venu du latin *capitellum,* on est en droit d'exiger que nous ayons montré auparavant par un certain nombre d'exemples :

Que le groupe initial latin *ca* se maintient en gascon ;

Que *p,* dans le groupe *p't,* subsiste d'abord, d'où

gasconne, de M. l'abbé Daste, publié dans la *Revue de Gascogne* (t. XII, pp 310 et 19), à moins qu'on n'y recherche les très judicieuses notes philologiques de M. L. Couture. Cf., pour une bibliographie plus complète, Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Litteratur : band IX, 1887, pp. 92 et suiv.

capdet, puis s'adoucit en *b* (ca*b*det), et finalement disparaît;

Que *t*, dans ce même groupe, se change en *d*;

Enfin, que le groupe *ll* devenu final se change en *t*?

De même, comment placer le mot « beguer » (de *vicarium*), parmi ceux que les Gascons ont introduits, ou du moins qu'ils ont contribué à propager dans la langue française, si nous n'avons prouvé que *v* initial se transforme en *b* dans le gascon, *i* atone en *e* fermé, *c* intervocalique devant *a* en *g* dur, et que le suffixe *-arius* devient régulièrement *-er*?

En ce qui concerne la syntaxe, serions-nous autorisé à noter un gasconisme dans des phrases comme celle-ci: « Le parler que j'aime, c'est un parler .. non pédantesque... non pleideresque, mais plutôt soldatesque, comme Suétone appelle celui de Jules César, et si ne sais pas bien pourquoi il l'*en* appelle »[1], si nous ne commencions par montrer dans le gascon des tournures absolument semblables?

Il nous faut donc traiter du langage gascon, mais uniquement dans la mesure où cette étude peut servir à prouver l'influence gasconne. On ne trouvera par conséquent dans cet ouvrage que des parties isolées de la grammaire gasconne; nous avons dû omettre et les traits phonétiques étrangers à notre thèse, et les flexions, et chez les auteurs gascons qui ont écrit en français, les règles de syntaxe dont aucune trace ne se retrouve.

[1] Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XXVI (édit. 1588).

Ainsi nous ne traitons pas « de l'accord des noms et des personnes avec les verbes, des adjectifs avec les substantifs, de la fonction exacte des temps et des modes, de l'ordre des mots, de l'emploi des pronoms relatifs et des conjonctions, etc... », toutes questions des plus intéressantes, qu'un de nos maîtres recommandait, il y a quelque temps, à l'attention de ceux qui s'occupent des parlers de France. (G. Paris. *Discours prononcé à la réunion des Sociétés savantes,* 26 mai 1888.)

Dans les chapitres qui suivent, nous ne parlons que de la phonétique; l'étude de la syntaxe, au lieu de faire suite à la phonétique, a été transportée au chapitre où il est question « de l'influence exercée par le gascon sur la syntaxe de la langue française ». Nous rapprochons ainsi de ces règles de la syntaxe gasconne les phrases françaises dont la construction est expliquée par ces règles mêmes (ce qu'il n'est pas permis de faire pour la phonétique, sous peine de tomber en des redites fastidieuses). Ce rapprochement immédiat montrera avec la dernière évidence que telles ou telles constructions rencontrées dans la langue française sont bien réellement dues à l'influence gasconne. Montaigne, du Bartas, Henri IV, Monluc, P. de Brach, d'Antras, Florimond de Remond les ont maintes fois entendues sur les lèvres de leurs compatriotes; lors donc qu'ils les emploient à leur tour, ils transportent, pour ainsi dire, dans la langue française un petit coin de leur pays natal : ils gasconisent.

CHAPITRE III

DE LA PHONÉTIQUE DU PARLER GASCON[1]

VOCALISME

Pour étudier le traitement que subissent en gascon les voyelles latines, nous partons, comme on le fait d'habitude, de la voyelle qui a le son le plus aigu *i*, pour aboutir à celle qui a le son le plus grave, *u*, en passant par celles dont le son est intermédiaire, *é*, *è*, *a*, *ò*, *ó*.

Voyelle I (*i* en latin classique).

§ I. — *I* tonique.

I tonique long subsiste, en gascon comme en français, qu'il soit libre ou entravé ou suivi d'un jod :

[1] Nous avons conservé à toutes les lettres la valeur qu'elles ont en français, sauf sur un point ; le groupe *lh* représente *l* mouillé. Nous notons par *w* anglais le son *u* quand il est joint à la voyelle précédente, de manière à former une diphtongue. Cet *u* provient de la résolution de *l*, *v*, ou *b*.

filum, hiw.
vivum, biw.
vitam, bita.

Mais il convient de remarquer que *ī* tonique, suivi de *n*, loin de se nasaliser comme en français, conserve sa valeur propre ; ainsi les Gascons disent :

« bin » de « viginti »,
« cin » de « *cinque »,

en donnant à l'*i* le son français qu'il a dans « divinement ».

§ II. — *I* long protonique initial.

I long protonique initial reste intact en gascon :

filare, hila,
ripariam, arribera.

En gascon, comme en français, *ī* protonique initial « ne peut se changer en *i* que quand la voyelle accentuée immédiatement suivante a elle-même pour voyelle un autre *ī*[1] ». Dans ce cas, *i* devient *é*.

finire, féni,
vicinum, bési.

Primarium, mirabilia, ne rentrent pas dans les conditions de la règle précédente ; nous disons cependant : prémé, mérbelhe. En français, ces deux mots constituent aussi une exception ; peut-être l'*ī* était-il devenu de bonne heure *ĭ* bref dans le latin populaire.

[1] G. Paris. *Romania,* VIII, p. 629.

Voyelle É (*ĭ*, *ē* en latin classique).

É tonique.

§ I. — *É* tonique libre.

On sait que *é* tonique libre aboutit, en français, au son *oi*, en passant par une série de sons intermédiaires; *é* latin n'a subi en gascon aucune de ces modifications; le son *é* a subsisté :

pĭlum, péw.
pĭram, péra.
*frīgidum, devenu sans doute *frĭgidum sous l'influence de rĭgidum, hrét.
pĭperem, pébe.
bĭbere, béwé.
tēlam, téla.
habēre, hawé.
*sapēre, sabé.
crēdere, crédé (créye, crési.)
trēs, trés.
mē[n]sem, més. (Il en est de même dans tous les mots qui ont le suffixe-ensem.)
extrēmum, estrém.
candēlam, candéla.
sērum, sé.
mē, mé.

Ce dernier mot appelle une remarque. De même

qu'en français, le latin *me* a donné deux formes, *me* et *moi*, selon que ce mot était ou non proclitique, de même en gascon il a deux formes : *mé*, quand ce mot n'est pas proclitique ; *ém* (métathèse de *mé*) quand il est proclitique :

Crey-mé, crois-moi.
Em-créyes ? me crois-tu ?

La même remarque s'applique à *te* (té, ét) et à *se* (sé, és).

§ II. — *É* tonique entravé.

A. — *É* tonique entravé, qui donne *è* en français, donne *é* en gascon :

illum, ét.
illam, éra.
capĭstrum, cabéste.
ĭstum, éste.
sĭlvam, séwba.
mĭttere, méte
sĭccum, séc.

B. — Les nasales n'influent en rien sur *é* tonique entravé par une nasale et une consonne ; il ne se nasalise point ; jamais il ne prend le son français *an*.

fĭndere, héne.
vēndere, béne.
fēminam, hénna.

Dans le gascon de la Grande-Lande, au lieu de ce son *é* si persistant, on trouve le son *eu ;* cet

assourdissement est la caractéristique principale du parler de la Grande-Lande.

§ III. — *É* tonique sous l'influence du jod.

Le jod n'exerce aucune influence sur *é* tonique dans la phonétique du gascon.

placēre, plazé.
pagēnsem, pagés; vieux mot remplacé par le français paysa.
crēscere, créche.
rēgem, arréy (*y* représente le *g*, comme dans le mot suivant).
lēgem, léy.
pĭcam, péga.

Voyelle E (*ĕ* en latin classique).

È tonique.

Le traitement de *è* tonique ne donne lieu qu'à peu de remarques.

A. — *È* tonique donne toujours en gascon *è*, qu'il soit libre ou entravé :

brĕvem, brèw.
lĕporem, lèbe.
pĕdem, pè.

fĕbrem, hrèbe.
fĕl, hèw.
fĕrrum, hèr.
tĕstam, tèsta.
novĕllum, navèt.
vitĕllum, bédèt.
capitĕllum, capdèt.
pĕllem, pèt.

Cependant lorsque l'entrave est formée par une nasale et une autre consonne, *è* ne s'est point nasalisé en gascon; il ne sonne jamais *an;* mais il a pris le son fermé *é*. Par suite, les participes présents en *-entem* ne se confondent jamais avec ceux de la première conjugaison *-antem:*

pĕndere, péne.
gĕntem, yént.

B. — Lorsque *è* est suivi du groupe *tr*[1], ce groupe dégage un *i* qui, joint à la voyelle précédente, forme une diphtongue (sonnant comme *ei* dans *eia* du latin):

pĕtram, péyra.

É, È, atones.

A. — Protoniques initiaux, *é, è* donnent en gascon *é:*

pĭlare, péla.
cĭrcare, cérca.
mĭnutum, ménut.
mĭsculare, méscla.

[1] Voir plus loin *a* tonique suivi de *tr*, p. 59.

vĭrtutem, bértut.
vĭcarium, béguer.
vĭtellum, bédet.
dēbere, déwé.
pē[n]sare, pésa.
lĕvare, lhéva.

B. — A la différence de ce qui a lieu en français, le voisinage d'une nasale n'exerce aucune influence:

ĭmplere, émpli.

VOYELLE A (*ā* ou *ă* en latin classique).

A tonique.

§ I. — *A* tonique, libre ou entravé, se maintient en gascon.

spatham, espada.
nasum, nas.
rasum, arras.
fabam, hawa.
natum, nat.
*capum, cap.
tabulam, tawla ;

d'où les infinitifs de la première conjugaison en *a :*

cantare, canta.
secare, séga ;

— les participes passés *at, ada,* et tous les mots en *ade (atam) :*

cantatum, cantad.
cantatam, cantada.
tabulatam, tawlada.
petram-foratam, Peyrehorade (nom d'une localité dans les Landes);

— les substantifs en *at, ad,* correspondant au latin *-atem :*

sanitatem, santad.
bonitatem, bontad.
legatum, legat.

Lorsque *a* tonique est suivi du groupe *tr,* ce groupe dégage un *i* qui, joint à l'*a* tonique, forme une diphtongue (sonnant comme « aïe » en français); il en est de même de *a* atone :

patrem, pai;
matrem, mai;
fratrem, frai;
latronem, lairou;
latrare, laira.

§ II. — Suffixe *-arius.*

Le suffixe latin *-arius, a, um,* devient *-è, èra;* il est probable, comme le suppose M. P. Meyer[1], que ce suffixe est devenu *-erius* dès l'époque préhistorique des langues romanes; il est difficile, sans cette hypothèse, d'expliquer le changement gascon de *a* en *è :*

[1] *Romania,* III, pp. 433 et suiv.

scalarium, escalè.
nugarium, noguè (nouguè).
prunarium, pruè.
candelarium, candelè.
vaccarium, baquè.
caprarium, crabè.
semitarium, sendè.
fimarium, hemè.
vicarium, beguè.
caldariam, cawtèra.
ripariam, arriwèra (arribère, en béarnais[1]).
carbonariam, carboèra.

A côté de ces mots, il y a toute une catégorie de mots en *-ari*, mots savants, *notari, contrari, pregari*, etc.

A atone.

§ I. — A protonique subsiste en gascon :

sapere, sabé.
valere, balé.
panarium, paè.
tabulatam, tawlada.
granarium, graè français grenier).
*granunculam, graolha (français grenouille).
gallinam, garia (a. fr. geline).
maturum, madu (a. fr. meür).

[1] Cf. Lespy. *Dict. béarnais.*

natalem, nadaw (français Noël).
patellam, padèra (français poële).
*damnaticum, damnage[1].

§ II. — A posttonique subsiste :

rosam, arrosa.
tab[u]lam, tawla.

Il devient cependant *o* sur certains points du domaine gascon, *e* sur d'autres points ; nous n'avons pas à tracer ici la ligne de démarcation qui sépare la région où l'on prononce « tawla » de celle où l'on prononce « tawlo »; il nous suffit de savoir que les deux formes existent. Cette dernière forme, d'ailleurs, disparaît chaque jour de plus en plus, principalement parce qu'elle est considérée comme plus grossière ; ainsi, dans une même localité, — nous en avons souvent fait la remarque, — le peuple dira « tawlo » ; ceux au contraire qui ont reçu quelque nstruction diront « tawl*a* ».

Voyelle *Ò* (*ŏ* en latin classique).

Ò tonique.

§ I. — *Ò* tonique libre ou entravé reste intact en gascon, tandis qu'en français il est devenu successivement *uo, ue, œ, eu*.

[1] Cf. Lespy. *Dict. béarn.* « Doumadge », qui est la forme la plus usitée, vient du français.

cŏr, co.
rŏtam, arroda.
ŏperam, obra.
ŏpus, ob, op.
[1]pŏtet, po.
sŏlum, so (le sol).
sŏror, so.
[1]vŏlit, bo.
pŏpulum, poble.

Nuram, devenu nŏram, sous l'influence de novium ou de socrum, a donné également nora.

§ II. — Devant les nasales, ò s'est changé en *ó* et a donné *Ou*.

bŏnum, bou.
sŏnat, soua.
sŏnum, sou.
hŏminem, houmi, forme qui se rencontre fréquemment dans les anciens textes.
pŏntem, pount.
frŏntem, hrount, frount.
respŏndet, respoun.
tŏndet, toun.

§ III. — Sur le traitement de *ò* tonique soumis à l'influence du jod, nous n'avons qu'une seule remarque à faire.

Oleum (mot savant) fait exception, comme en

[1] Cf. Lespy. *Dict. béarnais*.

français ; mais l'exception est d'une autre nature ; de « ŏleum » est venu en gascon « oli » au lieu de « uelh » (Cf. fŏliam, huelha ; sŏnium, suenh'.

— ... — —

Voyelle *Ó* (*ō*, *ŭ* du latin classique .

ó tonique.

§ I. — *ó* tonique libre et entravé devient *ou* en gascon.

honōrem, awnou.
flōrem, hlou, eslou.
sapōrem, sabou.
sudōrem, sudou.
seniōrem, senhou.
nōdum, nou[1].
cōdam, coua.
sōlum, soul.
nepōtem, neboud.
rotŭndum, arredoun.
bŭccam, bouca.

On sait que *ó* tonique entravé devient *ou* en rançais, mais avec des exceptions assez nombreuses ; parmi ces exceptions, on signale « gorge » et

[1] On dit aujourd'hui plus fréquemment *nu*, mais les formes qu'on rencontre dans les anciens textes sont *noud*. *nood*.

« noce[1] », et, pour expliquer ces formes françaises, on a recours au latin vulgaire *gŏrga, *nŏptia. Mais ces mots n'expliquent pas les formes gasconnes *gourg* et *nouça* qui proviennent régulièrement de gŭrges et de nŭptia (gŏrga et nŏptia seraient devenus gorge et noça[2]).

§ II. – Même sous l'influence du jod, *ó* donne en gascon *ou* :

cōfeam, couha.
vōcem, bouts.
crūcem, crouts.
nūcem, nouts[3].

[1] Bourciez. *Précis de phonétique française*, p. 39.

[2] Sur « Nuptias », en roman, Cf. un article de M. G. Paris (*Romania*, X, 397) qui admet *noptias* et combat M. Fœrster qui, lui, admet un radical « nup ». M. G Paris signale aussi comme exception le terme « mot » (*Romania*, X, 55). *Mutto*, dit-il, a fait « mot » et non « mout » par une dérivation qui se retrouve dans le prov. *mòt* et l'italien *mòtto*, et qui remonte par conséquent au latin vulgaire. Je serais porté à l'expliquer par un rapprochement d'étymologie populaire avec *mòvito*, la parole étant comprise comme un mouvement. Au reste, on trouve aussi *mout*. Littré cite cette forme dans les *Assises de Jérusalem*, et, en ancien français, « mot » figure assez souvent à la rime avec des mots qui ont aujourd'hui *out*. » — A ces exemples de « mout », on peut ajouter la forme gasconne, seule usitée, « mout ».

[3] Cf. Lespy. *Dict. béarn.* Aujourd'hui on ne se sert plus que du mot « esquilhot ».

O et Ó atones.

§ I. — *ò* et *ó* protoniques initiaux deviennent *ou* en gascon.

ò libre : jocare, youga.
ò entravé : dormire, dourmi, et par métathèse, droumi.
ò devant une nasale : sonare, soua.
ò sous l'influence d'un jod : locarium, louguè.
ó libre : plorare, ploura.
ó entravé : ornare, ourna.
subvenit, soubié.
ó devant une nasale : mundanum, moundaa[1].
ó sous l'influence d'un jod : potionem, pousou.

Voyelle U (*ū* en latin classique).

U tonique.

Libre ou entravé, *ū* prend, en gascon comme en français, le son *ü* :

[1] Cf. Lespy. *Dict.*

mūrum, mur.
matūrum, madu, madut[1].
mūlam, mula.
acūtum, agut.
virtūtem, bértut.
nūdum, nut.
pūlicem, pus.
necūnum, negun.
fūstem, hust.

Ce dernier terme, aujourd'hui à peu près disparu, était d'un usage fréquent au XVIe siècle. Cf. Lespy, *Dict. béarnais:* Presioos fust, Précieux bois (Le bois de la Croix). — Toustemps l'estère que-*s* semble au hust. Toujours le copeau ressemble au bois (d'où il a été tiré). — « Tel père, tel fils. »

[1] Sur la forme madu*t*, voir ce que nous disons plus loin, p. 81.

CHAPITRE IV

CONSONNANTISME.

Nous étudierons les consonnes dans l'ordre qui est ordinairement suivi :

1° Les Gutturales C, G, auxquelles se rattachent X, Q, J.

2° Les Dentales T, D, S, Z.

3° Les Labiales P, B, V, F.

4° Les Liquides R, L.

5° Les Nasales M, N.

Sur le traitement de l'*h* latine en gascon, il n'y a aucun phénomène particulier à signaler; les mots où *h* est purement graphique et ceux où elle a une valeur phonétique sont à peu près les mêmes qu'en français. La présence de *H* aspirée dans un grand nombre de termes gascons constitue à la vérité un des traits caractéristiques du gascon, mais alors elle remplace une *f* latine; nous nous en occuperons à propos de *F*.

Gutturales.

C.

§ I. — *C* vélaire, devant *a*.

a) Initial, il persiste toujours en gascon :

campum, cam.
cantare, canta.
*capum, cap.
caminum, cami.
carrum, car.
capram, craba, après métathèse de *r*.
catenam, cadena.
capitulum, capitol, capito[1].
*capannam, cabana.
cacatam, cagada.
carricare, carga.
capitellum, capdet, cadet.

b) Médial, s'il est appuyé, il subsiste en gascon;
furcam, hourca.
buccam, bouca.
vaccam, baca.
peccatum, peccat.
mercatum, marcat.

sauf dans un cas : quand l'appui a été créé par la chute d'une voyelle latine, et alors il devient *g* ou *y* :
carricare, carga (d'où le substantif carga, charge).
discarricare, descarga.
caballicare, cabawga[2].
manducare, menya.

[1] Cf. Lespy. *Dictionnaire béarnais.*
[2] On trouve aussi *cabawca*. Cf. Lespy. *Dict.*

judicare, judya.
vindicare, benya[1].

S'il est intervocalique, il s'affaiblit en *g* (écrit *gu* devant la voyelle *e*), sans dégager de jod ; ce point constitue une différence très importante avec le traitement de *c* intervocalique en français :

pacare, paga.
vacare, baga.
decanum, déga[2].
necare, néga.
vicarium, béguer.
secare, séga.
plicare, pléga.
micam, miga.
amicam, amiga.
nucarium, nouguè.
vessicam, béchiga
urticam, ourtiga.
focaciam, hougassa.
lactucam, laytuga.
verrucam, bourruga[3].

[1] Dans ces trois derniers exemples, le *y* (au lieu du *g*) est dû sans doute à l'influence du *d* qui précède.

[2] Cf. Lespy. *Dict. béarnais.* « Degaa, Degan, chef d'un canton dans le pays de Soule. » Et au mot Degaerie. « Las gens de cascune degaerie debin eslegir degan..... lo primier jorn de may en cascun an (Coutumes de Soule). Les gens de chaque canton doivent choisir le « degan », chaque année, le premier jour de mai.

[3] Le plus souvent, au lieu de « bourruga » on emploie le mot « hic », du latin ficus.

§ II. — *C* vélaire devant *o*, *u*.

a) Médial intervocalique, il s'affaiblit en *g*:

*placutum, plagut.
acuculam, agulha.
acutum, agut.
securum, ségu.
*preco, prégui.
necunum, negun.

b) Dans les mots en *-acum*, *-icum*, *-aticum*, *c* final devient *y* (*g* doux).

monacum, mounge, mounye.
canonicum, canounye.
fromaticum, hroumadye.
silvaticum, sawbadye[1].
porticum, porge.

§ III. — *C* palatal (devant *i*, *e*).

a) Initial, il subsiste en gascon comme en français et prend le son de *s* dure :

civitatem, ciwtat, cieutat.
cicatam, cigada, cigala.
caelum, cèw.
centum, cént

L'exception française « chercher » n'existe pas en gascon, où l'on dit « cérca. »

[1] Le son *adye* se confond presque avec *adge*, et même avec *atge*.

b) Médial intervocalique, il produit une *s* douce, mais sans dégager de jod :

vicinalem, bésiaw.
vicinatum, bésiat.
aucellum, awsèt.
licere, lesé[1].
placere, plasé.

§ III. — *C* devant une consonne.

Dans le groupe *ct* médial ou final, un jod se dégage, qui se combine avec la voyelle précédente. C'est là un phénomène assez remarquable, parce que généralement le *c* ne dégage pas de jod en gascon :

*lactem, leyt.
noctem, neyt.
strictam, estreyta.
placitare, pleyda.
placitum, pleit[2].
pictavinum, peitavin[3].
pectus, peis[4].
coctum, coeyt.

Cependant, après la voyelle *u*, il n'y a pas de jod :

fructum, hrut.
destructum, destrut[5].

[1] Lespy. *Dict.*
[2] Hemmann, p. 51.
[3] Id., p. 1.
[4] Lespy. *Dict.*
[5] Lespy. *Dict.*

Il en est de même si une nasale précède le groupe *ct :*

sanctum, san.
cinctam, cinta.

X.

Le préfixe *ex* est devenu *es :*

extremum, estrém.
extraneum, estranyè.
exterius, esteirs [1].
explicita, espleita [2].
excadere, escazer [3].
excaldare, escawta.

G.

G initial : 1° garde, comme en français, le son dur devant *o, u ;* à la différence du français, il le garde aussi devant *a :*

gallinam, garia.
gabatam, gawta.

[1] Hemmann, p. 30.
[2] Id., ibid.
[3] Id., p. 15 — La forme « expolia » nous paraît être une forme savante. On la trouve dans Monluc (voir plus bas, liv. III, *Influence sur le vocabulaire*). Lespy l'a admise dans son *Dict. béarnais.*

2° se change en *y* devant *e, i* :

generum, yèndre.
gentem, yènt.
gelare, yéla.
*gingivam[1], yéniba, yéniwa

J (*i* consonne).

a) Initial, le *j* latin a gardé le son *y* qu'il avait en latin[2] :

jurare, yura.
jocare, youga.
juvenem, youén.
justum, yuste.
johannem, youan, yan.
jam magis, yamès

Il s'est produit une dissimilation en gascon, comme en italien, dans le mot jejunum, deyun.

b) Intervocalique, le *j* latin est également devenu *y* ; et cet *y* a formé une diphtongue avec la voyelle précédente. En français, la diphtongue est

[1] M. A. Thomas me fait remarquer avec raison que la forme « *gingivam » est probablement devenue *gindivam, par dissimilation. *Gindivam explique et la forme gasconne et la forme limousine, où se trouve un *d*.

[2] Dans toute la région béarnaise, il s'est transformé en *j*, de même qu'en français.

purement graphique; il n'en est pas de même en gascon, où elle a conservé toute sa valeur :

raiam, arraya.
maiam, maya.

Dentales.

T.

a) *T* médial :

1° Appuyé, il persiste :

veritatem, bertad.
sanitatem, santad.
securitatem, segurtad[1].
tortum, tort.
virtutem, bértud.

De même qu'en français il se change en *d* après un *b* ou un *c*, ou un *g* :

cubitum, coud[2].
placitare, pleyda.
cogitaret, cuderet[3].

Remarque I. — *Aiutare* a donné en français « aider » ; d'où l'on peut conclure que *t* après *i* se comporte comme après *b*, *c*, *g*. Il n'en est pas ainsi

[1] Hemmann, p. 15.
[2] Lespy. *Dict.*
[3] Luchaire. *Recueil de textes gasconn*, Glossaire, p. 151.

en gascon, où l'*u* atone de *aiutare* n'est pas tombé; cependant le *t* s'est affaibli en *d*, comme intervocalique :

*aiutare, ayudar[1].
*aiutam, ayuda, encore employé de nos jours.

Remarque II. — Le *t* devient également *d* en gascon, après la labiale forte *p* :

capitellum, capdet.
computum, counde.
computare, counda.

2° Intervocalique, *t* s'affaiblit en *d*, tandis qu'il disparaît en français :

catenam, cadéna[2].
rotam, arroda.
rotundum, arrédoun.
natare, nada.
natalem, nadaw.
patellam, padèra.
maturum, madu.
vitalem, bidaw[3].

[1] Luchaire. *Recueil de textes gascons*, p. 41 ; texte de Bagnères.

[2] La forme « cadea » est plus régulière, et en effet on la trouve dans les anciens textes ; mais déjà au XVIe siècle, la forme *cadéna* n'est pas rare. (Cf. *Dict.*, Lespy.)

[3] « Bidau » est un nom patronymique assez répandu en Gascogne, correspondant au français *Vital*, au provençal *Vidal*, au dauphinois *Vial*.

sternutare, esternuda.
peccatorem, peccadou.
secatorem, sègadou[1].

C'est ainsi que tous les participes en *-atam* ont donné *-ada,* passé en français sous la forme *-ade.*

3° Devant une consonne.

Nous avons déjà vu, à propos du traitement des voyelles *a, e,* que dans le groupe *tr* précédé d'une voyelle, le *t* disparaît, dégageant un jod qui se combine avec la voyelle précédente pour former une diphtongue. Voici d'autres exemples :

aratrum, aray.
matrinam, mayria.
vitrum, béyre.
nutrire, nouyri[2].

o) *T* final.

Final ou devenu final, *t* persiste en gascon, même dans les cas où il est tombé en français ; les participes passés en *-atum* auront donc en gascon la terminaison *at :*

armatum, armat.
natum, nat.

[1] De *gabatam* vient *gawta,* au lieu de *gawda ;* le maintien de la forte *t* est dû au phonème *aw.*

[2] Nous ne pensons pas qu'on puisse expliquer ce traitement de *tr* en gascon par un changement de *tr* en *cr :* **pacrem, *macrem,* auraient donné en gascon *pagre, magre,* puisque *acrem* et *magrum* donnent *agre, magre.* (Cf. *Romania,* IX, p. 174 ; et III, pp. 381-382.)

vicinatum, bésiat.
virtutem, bértut.
scutum, éscut.
sitim, sét.

D.

a) *D* médial :

1° Appuyé, reste intact :

ardere, arde.

Remarque I. — Il devient *t* dans :

excaldare, escawta.
caldariam, cawtèra.

C'est là une influence curieuse du phénomène *aw*, que l'on doit rapprocher de ce qui a été vu plus haut (p. 76, note 1). Caldarés est devenu Cauterets.

Remarque II. — Une exception remarquable est celle que présente le groupe *nd;* appuyé sur *n*, *d* médial tombe :

vendere, béne.
prendere, préne.
findere, héne.
tondere, toune.
mandare, manar.
sponda, espona[1].
*spavanda, espauane[2].

[1] Hemmann, p. 34.
[2] Id., ibid.

Le mot français « Lande » est devenu régulièrement « Lane » en gascon ; au nom patronymique français « Lalande » correspond le nom gascon « Lalanne ».

2° Intervocalique, reste intact :

predam, préda.
videre, béde.
*fidat, hida.
laudare, lawda[1].
incudinem, engludi[2].

Remarque I. — Codam a donné « coua ». On trouve aussi dans les textes « coude »[3].

Remarque II. — Souvent le *d* se change en *s* douce ou en *y* :

videre, bede, beze, beye[4].
sudare, suza
prædicare, présica.
cadere, cade, caye.

[1] Lespy. *Dict.* Grâce au maintien de la consonne médiane, le gascon ne confond pas, comme le français, *locare* et *laudare* ; le mot français « louer » représente ces deux mots latins, tandis qu'en gascon, il y a deux termes : *louga* et *lawda*.

[2] *Incudinem* devenu **incuminem* a donné en français « enclume ». Le gascon a gardé le *d* dans la forme « engludi » (Cf. Lespy, *Dict.*), qui existe en même temps que la forme « englumi ».

[3] Lespy. *Dict.*

[4] Nous avons entendu les trois formes dans les mêmes localités.

excadere, escazer[1].
viduvium, besouch.
ridere, arride, arrize.
*fidare, hiza (à côté de hida, cité plus haut).
laudare, lawza (à côté de lawda, cité plus haut).
fidelitatem, fizeltad[2].
*medala, mezala[3].

Hemman voit dans ce fait une influence provençale[4]. Nous savons qu'en effet le provençal change dans certains cas *d* en *s* douce. « Un domaine dialectal du provençal, dit M. Suchier, laissait le *d* final tomber devant un mot commençant par une consonne; ce *d* devenait *z* devant un mot commençant par une voyelle; de là *az ela,* à côté de *a lieis; quez eu* à côté de *que tu*. On finit par considérer le *z* comme un moyen d'éviter l'hiatus, et on le plaça dans le corps des mots quand deux voyelles se rencontraient : bonazurat, azondar = abundare; rezina = reginam (qu'il ne faut pas confondre avec rezina des textes de haut italien), pazimen = pavimentum ; crezet = creavit; Provenza = Provinciam, Prozenzals; glizeisa = ecclesiam (avec un allongement remarquable)[5]. »

[1] Hemmann, p. 15.
[2] Id., ibid.
[3] Id., ibid.
[4] Id., ibid.
[5] Suchier. *Le français et le provençal*, trad. Monet. Paris, 1891, p. 142.

Je ne crois pas que, pour expliquer ce phénomène gascon, il faille recourir à l'influence provençale. En gascon, le *d* final ne devient pas *z* devant un mot commençant par une voyelle : *ad ét* (à lui), *ad éra* (à elle) ; par suite, il ne peut être question d'hiatus ni de *z* euphonique.

Remarque III. — Notons enfin le changement de *d* en *l* dans quelques mots : dans odorem qui donne awlou[1], et dans les dérivés :

awloura (exhaler une odeur).
awlourade (exhalaison).
awlerat (qui a de l'odeur).
awloureja (exhaler une bonne odeur)[2]

dans cicadam, cigala, et les dérivés :

cigalhère (grande quantité de cigales)
cigalhou (petit homme — maigrelet)[3].

b) *D* final.

D final tombe en gascon, au moins dans la prononciation[4] :

[1] Cf. Grammaire gasconne du xviiie siècle dans *Revue des Langues Romanes*, t. XXXI, p. 38, et Lespy, *Dict.* On dit souvent *awdou*, mais c'est là évidemment une forme due à l'influence du français. Peut-être faut-il voir dans awlou l'influence de olere.

[2] Lespy. *Dict.*

[3] Lespy. *Dict.*

[4] Dans les textes, il n'est pas rare de rencontrer le *d* final devenu parfois même *t* ; *noud* ; *noot* (*nodum*) ; *berd* (*viridem*) ; *soubent* (*subinde*) ; ce dernier mot est un mot savant, puisque dans la phonétique gasconne le *b* médial intervocalique se vocalise en *ou*, et que dans le groupe *nd*, le *d* tombe.

viridem, bér.
fidem, hé.
pedem, pè.
vadit, ba.
nodum, nou.

Cependant on prononce *nud, nut* de *nudum ;* la prononciation était la même qu'aujourd'hui au XVIe et au XVIIe siècle, puisque Malherbe voit dans cette prononciation un gasconisme qu'il condamne rigoureusement[1]. C'est là, je crois, un fait dû à l'analogie. Les mots en *-utum, -utem,* gardaient le *t* final; on disait bértud, bértut (virtutem) ; agut (acutum); *habutum, awut; *plavutum, plawut; scutum, éscut; *saputum, sabut; *debutum, déwut; on a dit de même, nud, nut (nudum) et même madut (maturum).

S.

a) *S* initiale.

S initiale reste intacte en gascon :

salvum, sawb.
salvare, sawba.
sapere, sabé.
saporem, sabou.
satullum, sadout.
securam, segura.

[1] Malherbe, t. IV, p. 416.

REMARQUE I. — Dans un certain nombre de mots, *s* initiale est restée intacte ou est devenue *ch ;* les deux prononciations existent à la fois :

sex, seys ou cheys.
sudorem, sudou et chudou[1].
*sinis, sens et chens.
salivam, saliwa et chaliwa.
sanguinem, sang et chang[2].

REMARQUE II. — Un *e* prosthétique s'ajoute, comme en français et dans d'autres langues romanes, aux groupes initiaux *sc, st, sp ;* cette *s* s'est maintenue toujours dans la prononciation gasconne, tandis qu'en français elle est tombée d'abord dans la prononciation, puis dans l'écriture :

scalam, éscala.
scribere, éscriwe.
scutum, éscut.
stare, ésta.
stelam, éstéle.
spatam, éspada.
spicum, éspic.

[1] Arnaudin. *Contes de la Grande-Lande*, p. 157.

[2] Dans l'expression *Cham-Diu* pour *Sang-Dieu*. Cf. Lespy, *Dict.*

Cette substitution de *ch* à *s* est très fréquente en béarnais, remarque M. Lespy. « *S* chuinte dans *serment*, sarment ; *sens*, sans ; *seys*, six ; *salibe*, salive ; *sixante*, soixante ; *suc*, suc ; on dit cherment, chens, cheys, chalibe, chichante, chuc. Les mots *siula*, *siulet*, siffler, sifflet ; *sourd*, sourd ; se prononcent dans beaucoup de localités *chiula*, *chiulet*, *chourd* ». (*Gram. béarn.*, p. 89.)

L'*e* prosthétique s'étend, en gascon, à un bien plus grand nombre de mots qu'en français (nous parlons de la langue française du XVIe et du XVIIe siècle) :

scandalum, éscandale.
statuam, éstatua.
specialem, éspéciaw.
stilum, éstil.
scapulam, éscapule[1].
scopam, éscouba.

Dans certains textes, l'*e* prosthétique n'apparaît pas ; il en est ainsi notamment dans la *Paraphrase des psaumes de la Pénitence*. « L'*s* impure, dit M. C. Chabanneau, se présente sans *e* préposé dans spina, vers 1 ; sperit, vers 273, 278, 445 ; speransa, vers 200, 493 ; scriure, vers 385. Mais ce n'est là qu'un fait de graphie, comme en catalan, puisque la mesure exige, aux vers 1, 200 et 493, l'élision d'une voyelle ; dans les autres au contraire, le rétablissement de l'*e*, sauf pourtant peut-être au dernier cité, que j'ai laissé sans changement, mais que j'aurais pu corriger (E) scriures (e) deu[2]. »

b) *S* médiale devant une consonne.

S médiale subsiste et garde sa sonorité devant

[1] Lespy. *Dict.*

[2] *Paraphrase des psaumes de la Pénitence*, en vers gascons, publiée par M. C. Chabanneau. Paris, Maisonneuve, 1886, Introduction, pp. V et VI.

une consonne, tandis qu'en français elle n'a persisté que dans les mots savants[1] :

praestare, présta.
vestire, bésti.
castellare, castéra.
castellum, casted.
istam, ista.
vesperas, brespas.
poscat, pouske.
crescat, creske[2].

Dans les groupes *s'l*, *s'n*, *s* se change en un jod qui, joint à la voyelle précédente, forme une véritable diphtongue :

vassallettum, baylét.
asinum, ayne.
elemosynam, awmouyna.

c) *S* finale.

S (ou *ss*) finale est maintenue et prononcée en gascon :

tempus, témps.
nasum, nas.
falsum, faws.
pensum, pés.
pressum, prés.

[1] M. W. Kœritz l'a prouvé. Cf. *Das s vor consonant im Franzœsichen*. Strasbourg, 1886. (Voir dans *Romania*, XV, 614, un compte rendu de cet ouvrage.)

[2] Il est nécessaire d'ajouter que *sc* devient *ch* devant *e* : *crescere*, crèche ; *vascellam*, *bachèra* (Cf. Hemmann, p. 30).

opus, obs[1].
fundus, fons[2].
melius, mels[3].

Labiales.

P.

a) *P* médial.

1° *P* médial intervocalique devient *b* :

adrepare, arriba.
sapere, sabé.
sapare, saba.
crepare, creba.
*saputum, sabut.
recipere, arrécébe[4].

2° *P* médial devant une consonne.
Il subsiste dans le groupe *pt* :

[1] Hemmann, p. 41.
[2] Id., ibid.
[3] Id., ibid.
[4] M. Bourciez remarque que « le *p* entre voyelles s'était affaibli en *b* dans le latin vulgaire, où *ripa, crepare* devenaient *riba, crebare*. C'est donc en réalité ce *B* (conservé par d'autres langues romanes, l'espagnol, le provençal) qui est en français descendu à *V* dès l'origine de la langue ». (*Précis de phonétique*, p. 97. Remarque 1.) S'il en avait été ainsi, le *b* intervocalique aurait disparu en gascon et donné le son *ou* : fabam, hawa ; abante, awant ; hibernum, hiwèr.

capitellum, capdet[1].
capitalem, capdaw, captaw[2].

b) *P* final.

P final se maintient, mais il n'est pas prononcé après une consonne :

campum, camp.
capum, cap.
prope, prop[3].

B.

B médial.

1° *B* médial appuyé se maintient :

abbatem, abad[4].
abbatia, abadia[5].
carbonem, carbou.

Si la consonne qui précède *b* est *m*, le *b* tombe :

cumbam, coma[6].
gambam, cama.

[1] *Capdet* est la forme primitive. Jean d'Antras signe : le Capdet sans reproche nommé Samazan. (Cf. *Mémoires* de Jean d'Antras de Samazan. Aux lecteurs, p. 2.)

Aujourd'hui encore, en Gascogne, on prononce *capdèt* ou *caddèt*.

[2] Lespy. *Dict.*

[3] Hemmann, p 43.

[4] Hemmann, p. 21.

[5] Id., ibid.

[6] Lacome est un nom propre très répandu en Gascogne, il correspond au nom propre français Lacombe.

palombam, palouma, d'où le dérivé paloumèra.
ambas, amas[1].
cambiare, camia[2].

2° *B* médial intervocalique se vocalise en *ou* qui se joint à la voyelle précédente :

cibatam, ciwada, chiwada.
hibernum, iwèr.
scribere, escriwé.
scribanum, escriwa.
fabam, hawa.
laborare, lawra.
habere, awé.
debere, dewé.
gabatam, gawta.
caballarium, cawarer[3].

V.

On peut affirmer d'une manière générale que les Gascons ne connaissent pas cette lettre ; ils ont toujours changé le *v* latin en *b*, phénomène qui n'était pas inconnu dans le latin populaire, comme le prouvent les inscriptions et les mots français brebis (ver-

[1] Hemmann, p. 33.
[2] Id., ibid.
[3] Id., p. 14. Dans la région béarnaise, le *b* médial intervocalique se maintient : cibada, iber, escribé, escriba, haba, habé, etc.

vicem), berger (vervecarium). Ce traitement du *v* latin est l'un des traits caractéristiques du parler gascon; on connaît le jeu de mots de Scaliger (très joli, mais faux au point de vue philologique) : Felices Vascones, quibus « vivere » est « bibere[1] ».

a) *V* initial.

V initial devient *b* en gascon :

vitam, bita.
vitalem, Bidau.
vivum, biw.
venire, bié.
vaccarium, bakè.
vinum, bi.
vicarium, béguer.

b) *V* médial.

1° *V* médial appuyé devient *b* :

silvam, séwba.
salvare, sawba.
servire, sérbi.
invidiam, émbéia.
conventum, coumbén.

[1] La prononciation gasconne peut en effet confondre ces deux termes latins; mais, en réalité, le peuple n'a jamais fait cette confusion, puisque, dans leur passage du latin au gascon, ces deux mots ont donné des formes différentes. *Vivere* (i long) devient en gascon *biwé*, et *bibere* (i bref), *béwé*.

2° *V* médial intervocalique se vocalise en *ou* :

lavare, lawa.
novellum, nawèt[1].
novellam, nawèra.
avicellum, awzèt.
viventem, biwén.
pavorem, pòw.
juvenem, iouén[2].

c) *V* final suivi d'un jod.

Ce groupe ne subit ni en gascon, ni en provençal le même traitement qu'en français. « En français, le groupe *bj*, *vj*, exige une voyelle d'appui : *rouge*, rubeum, *vouge*, viduvium, *carouge* (mais à l'ouest caroi), quadruvium ; cela n'arrive pas en provençal où l'on a roi (variante roch), cairoi, gascon bezouch (d'où le français emprunte besoche)[3]. »

F.

Les Gascons ont-ils connu cette lettre ?

A ne considérer que l'usage actuel, la réponse est facile. Les Gascons, sauf dans les mots importés de

[1] Il n'en est pas de même dans la région béarnaise qui dit « nabèt, nabèra, bibén ».

[2] Le son *ou* (provenant de *u*) et le son *ou* (provenant de *b*) se sont confondus.

[3] A. Thomas, *La loi de Darmesteter en provençal* (*Romania*, janv. 1892, p. 7, note 2).

la langue française, remplacent toujours par *h* l'*f* latine. Mais, dans des temps plus reculés, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, avaient-ils pour *f* cette même répugnance qu'il est aujourd'hui si facile de constater ?

Les textes de ces époques nous présentent, écrits avec une *f*, bien des mots actuellement prononcés avec une *h* : faut-il en conclure que ces mots étaient alors prononcés comme ils étaient écrits? *F* avait-elle dans ces mots le son que nous lui donnons en français ?

C'est l'opinion de Diez et de M. P. Meyer[1]. Au contraire, MM. L. Couture, Luchaire et Lespy sont portés à croire que dans ces termes gascons *f* sonnait *h*.

Je crois, dit M. L. Couture, qu'on peut établir en règle générale que les mots gascons primitifs ne renfermaient jamais d'*f*... Que l'on ne m'oppose pas la présence de l'*f* dans de très vieux titres de notre pays. Plus les titres sont vieux, plus ils sont écrits, d'ordinaire, d'après les habitudes normales de la langue d'oc officielle et classique. Cependant la prononciation ancienne était certainement à peu près la même qu'aujourd'hui et l'*f* écrite se prononçait *h* dans notre pays[2].

M. Luchaire oppose à l'opinion de Diez (sur la prononciation de l'*f* en espagnol), l'opinion de

[1] *Romania*, t. VII, p. 141.
[2] *Rev. de Gas.*, t. XII, p. 466.

Delius : « Delius préfère supposer que, dans l'ancienne prononciation, *f* et *h* se rapprochaient bien plus l'un de l'autre que dans la langue actuelle. Cette dernière opinion, à laquelle nous nous rangeons, s'applique plus justement encore au gascon qu'à l'espagnol[1] ».

De son côté, M. Lespy a constaté dans des documents du XIIe et du XIVe siècle que certains mots étaient écrits tantôt par *h*, tantôt par *f* :

Hatze, Fathse.
Hargoe, Fargoe.
Hontaas, Fontaas.

« S'il y avait en pareil cas deux manières d'écrire, y avait-il deux manières de prononcer ? Évidemment non : que l'on écrivît *f* ou *h*, on prononçait *h* aspirée. Ce qui le prouve, c'est la prononciation qui a persisté. Pour ne citer que trois noms de communes ayant mêmes radicaux que les mots latins « ficus, ferrum, fagus », ils sont, à différentes époques, toujours écrits avec l'*f* initiale, et ils nous sont restés tels qu'une prononciation constante nous les a transmis : Higuères (arrondissement de Pau), Herrère (arrondissement d'Oloron), Haget-Aubin (arrondissement d'Orthez)[2]. »

Sans doute, ajouterons-nous, il est très difficile d'admettre que *f* ait pu servir à noter le son *h*. Et cependant, si on ne l'admet pas, comment expliquer

[1] *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 204. Cf. aussi *R. de G.*, t. XIX, p. 131.

[2] *Gram. béarn.*, pp. 102-103.

que nous rencontrions, écrits avec *f*, des mots où cette lettre n'est pas étymologique, mais bien certainement représente une *h*?

N'a-t-on pas dit toujours et partout « halle » ? Or, un texte gascon nous montre « fala » : en la fala de Riscle (*Comptes consulaires de Riscle*, 1474, publiés par MM. Parfouru et J. de Carsalade du Pont. Paris, 1886, p. 177.)

A-t-on jamais dit « faut » pour « haut » ? Nous trouvons cependant dans le même ouvrage : « leban lors mas dextras faut ental cel. » (p. 178). Et dans les *Honneurs*, d'Archambaud : « la tengo entroo fo temps de meter le *faut* » c'est-à-dire « la tint (l'épée) jusqu'à ce qu'il fallut la suspendre[1]. »

Nous pourrions ajouter d'autres exemples ; ceux-ci nous paraissent suffisants pour prouver que, dans certains cas, *f* a été mise pour l'aspirée. Si *f* a remplacé l'aspirée dans « fala » et « faut », pourquoi n'en aurait-il pas été de même dans bien d'autres mots[2] ?

[1] Cité par Lespy, *Gram. béarn.*, p. 294, n° 412.

[2] M. W. Meyer-Lübke s'exprime ainsi, à propos de la transformation de *f* en *h*, dans l'espagnol. « Les plus anciens monuments de la littérature espagnole écrivent encore presque sans exception *f*; ainsi le *Cid*, le *Libro de la Cara*, le *Libro de Cetreria*, la *Visio de Filiberto*, *Calila*, etc. Mais des métathèses orthographiques et des cas isolés où *h* apparaît prouvent que déjà à cette époque le signe *f* ne représentait pas une labio-dentale, mais tout au plus une spirante sourde, bilabiale et peut-être seulement la simple aspiration (t. I, 2e partie, pp. 353, 354).

§ I. — *F* initiale.

F initiale devient *h*[1] :

furcam, hourca.
feminam, henna.
fœnum, hé.
facere, ha, hè.
fabam, hawa.
filium, hilh.
ferrum, hèr.
ferratum, herrat.

Remarque I. — Dans le groupe initial *fr*, il n'est pas rare de voir disparaître à peu près complètement cette aspiration :

fratrem, hrai, rai.
frigidum, hréd, réd.

Dans quelques mots, l'aspiration a disparu tout à fait, et l'*r*, devenu initial, est précédé, selon la règle que nous verrons plus bas, du préfixe *ar* :

*fromaticum, hroumatye, roumatye, arroumatye.
fragam, hraga, raga, arraga.

Remarque II. — Le groupe initial *fl* présente une modification plus surprenante encore ; *f* tombe le plus souvent ; il n'y a pas d'aspiration ; mais l'*l*, devenue initiale, est précédée du préfixe *es* :

[1] Cf. en latin fœdus, hœdus ; — fostem, hostem ; — fostiam, hostiam. (*Dict. étymologique latin*, Bréal et Bailly, p. 122.)

flagellum, layét, eslayet.
florem, eslou.
*florire, eslouri.
flammam, eslam.

M. Luchaire considère ce préfixe *es* comme représentant un préfixe latin. *Eslam* viendrait en réalité non de flammam, mais de ex-flammam ; cette explication semble naturelle, en effet. Mais ces formes *ex-flammam, *ex-flagellum, *ex-florem, ne sont-elles pas bien étranges ? Le latin ne place guère *-ex* devant les substantifs, sauf devant ceux qui viennent d'un verbe ayant déjà ce préfixe. Peut-être est-ce par analogie avec *ex-florire, *ex-flammare, que l'on a dit *ex-florem, *ex-flammam. Il faudrait donc ici invoquer surtout le principe analogique.

Ne pourrait-on pas supposer aussi (qu'il nous soit permis de hasarder cette hypothèse) : 1° que l'aspiration primitive a été représentée par une *s* ; 2° que cette *s* a pris un *e* prothétique ? Cette hypothèse sera, ce nous semble, parfaitement légitime, si nous prouvons qu'on rencontre, dans le parler gascon, des exemples de *s*, substitut de *h*.

Or, nous pouvons affirmer que, à Bernac-Debat, village à quelques kilomètres de Tarbes, et dans les villages voisins, on prononce e*h*couba (balai), e*h*coupi (cracher), pour escouba, escoupi, qui est la prononciation la plus usuelle en gascon. Dans la vallée du Lavedan, l'aspiration de florem est remplacée par *s* ; on dit « sloure »[1].

[1] « En cap, un couhet arribantat qué-u dabe ét èr d'ue

Ainsi, *h* et *s* peuvent prendre la place l'une de l'autre; on a donc pu dire : *flammam, hlam, slam, eslam ; florem, hlou, slou, eslou.*

§ II. — *F* médiale, qu'elle soit appuyée ou intervocalique, devient *h:*

infernum, ihèr.
infantem, enhan, ehan[1].

Liquides.

R.

Le traitement de *R* en gascon offre un grand nombre de traits particuliers.

§ I. – *R* initiale.

R initiale est précédée en gascon du préfixe *ar*[2] :

sloure » (lui donnait l'air d'une fleur). Société Académique des Hautes-Pyrénées. Pièces couronnées au concours du félibrige, 13 août 1890.

[1] Aujourd'hui on se sert surtout du mot « mainatyé ». Mais le mot « enhan, ehan » est le vieux mot gascon, celui qu'emploient les poètes du XVIe siècle :

Etz no m'an pas leixat un esquindrolh,
Per capera deus enhans las vergognas.

Ils ne m'ont pas laissé un chiffon, – Pour couvrir des enfants la nudité. (Pey de Garros. 1° *Egloga.*)

[2] Sur le traitement de *R* initiale, Cf. Luchaire, *Études*

rem, arré.
ramum, arram.
rationem, arrasou.
ripam, arriwa.

Il arrive souvent qu'après le suffixe *ar*, la syllabe latine initiale tombe :

revendere, arrébéne ou arbéne.
recipere, arrécébe ou arcébe.
rotundum, arrédoun ou ardoun.
renegare, arnéga.

§ II. — *R* médiale.

a) Intervocalique ou devant une consonne[1], elle subsiste comme en français.

b) Si elle est appuyée, il convient de distinguer deux cas :

1° *R* subsiste, si la consonne d'appui tombe ou se vocalise :

libram, liwra.
fabricam, hawria[2].

sur les idiomes pyrénéens, pp. 208 et suiv. ; P. Meyer, *Romania*, III, p. 437.

[1] *Rs* devient *ss* : versare, béssa ; bursam, bousse, bossa (Cf. *Dict.* de Lespy.)

Dans les Comptes consulaires de la ville de Riscle, on trouve : assa = arsa (p. LXXIII) ; persouna (personam) et bersana *versanam (Cf. Hemmann, p. 371) sont deux mots savants, comme le prouve le maintien de *n*.

[2] *R* s'est maintenue après un *c* : acrem, agre ; macrum, magre.

REMARQUE I. — Fratrem, matrem, patrem ont donné hrai (ou rai), mai, pai, seules formes à peu près employées; mais on disait autrefois, et on trouve dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle les formes complètes : payre, mayre, frayre. (Luchaire, *Recueil de textes gascons,* Glossaire; P. Meyer, *Romania,* V, 369; III, 437.)

REMARQUE II. — Les Gascons disent *libe* (librum); mais ce mot doit être regardé comme un mot emprunté au français; le maintien du *b* l'indique suffisamment. Le mot français *livre* est devenu *libre, libe;* de même, *marbre* (qui a remplacé en gascon le vieux terme *marme*), est devenu *marbe,* et cela n'a rien de surprenant, puisque, comme nous allons le dire, *r* métatonique ne se maintient point après une consonne dans le parler gascon.

2° *R* médiale appuyée tombe, si la consonne d'appui subsiste :

alt[e]rum, awte.
arb[o]rem, arbe[1].
marm[o]rem, marme.
ventrem, bénte.

[1] A l'oumbreto d'aquet *arbe*
On s'estoufo lou peccat,
Si lou co n'es pas de *marbe,*
D'amou se trobo toucat. (*Revue de Gasc.*, t. XX, p 394.)
A l'ombrette de cet arbre — Où meurt (s'étouffe) le péché, — Si le cœur n'est pas de marbre, — D'amour il se trouve touché.

pip[e]rem, pébe
magistrum, mèste[1].
nostrum, nouste.

§ III. — La métathèse de *R* est très fréquente en gascon :

dormire, droumi.
febrem, hrèbe, errèbe[2].
comparare, croumpa.
*cuperare, cruba.
*pauperem, prawbe.
capram, craba.

L.

§ I. - *L* médiale.

a) Le groupe médial *ll* présente un phénomène des plus remarquables ; il devient *r* en gascon[3] :

[1] Plus anciennement *mayeste*. « Mayeste Johan de Checoey », acte de 1379, cité dans *Revue de Gasc.*, t. XV, p. 224.

[2] Cette forme existe, quoi qu'elle ne se trouve ni dans le *Dictionnaire béarnais* de Lespy, ni dans le *Recueil d'anciens textes gascons*, de Luchaire ; nous l'avons entendu très souvent, dans les nombreux villages qui avoisinent Tarbes.

[3] Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens*, pp. 211 et suiv. — *Revue de Gasc.*, t. XII, p. 463.

gallinam, garia.
illam, éra.
bellam, bèra.
novellam, nawèra.
pagellam, payèra.
capellam, capèra.
bullire, bouri.
vitellam, bédèra.
appellare, apéra.
pullinum, pouri.
maxillam, machèra.
devallare, débara.

Ce trait de phonétique explique une forme gasconne, antérieure il est vrai à la période qui nous occupe, mais bien étrange (si elle est tout à fait sûre), chez un trouvère qui vivait un peu après le milieu du XIIIe siècle : c'est la forme *barade* pour ballade[1].

b) *L* médiale persiste, si elle est déjà précédée d'une consonne ; mais c'est le cas le plus rare :

amplum, ample.
exemplum, eissemple[2].

Le plus souvent, *l* est précédée d'une voyelle, et alors elle se vocalise en *ou*, qui se joint à la voyelle précédente :

albam, awba.
talpam, tawpa.

[1] Cf P. Meyer, *Romania*, t. XIX, p. 30.
[2] Hemmann, p. 32.

cal[i]dum, cawt.
excaldare, escawta.
silvam, sewba.
*alcunum, awcu, awgu[1].

§ II. — *L* finale[2].

a) *L* finale se résout en *ou*, qui se joint à la voyelle précédente :

filum, hiw.
aprilem, abriw.
malum, maw.
casalem, casaw.
natalem, nadaw.
portale, pourtaw.
calet, caw.
ad-talem, ataw.

Cependant, après *o*, *l* tombe sans vocalisation :

*volit, bo.
solum, so.
solidum, so.
*folem, ho.

b Le groupe *ll* devenu final donne *t* :

pellem, pèt.
pullum, pout.
satullum, sadout.

[1] Dans les textes du XIIIe siècle, *algun*. (Hemmann, p. 37.)
[2] Cf. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 213.

vallem, bat.
illum, ét.
collum, cot.
bellum, bèt.
castellum, castèt.
vitellum, bédèt.
capitellum, capdèt.

« Ce *t*, remarque M. Luchaire (*Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 213), se prononce suivant les pays, soit comme *t* simple, soit comme un *tch*, soit comme un *t'* ou même comme un *k'*. » Sur ce point particulier, on lira avec intérêt les articles de M. P. Meyer (*Romania*, v. 369) et de M. Ascoli (*Arch. Glott.*, III, 78), et ce qu'en a dit M. W. Meyer-Lübke (*Gram. des langues romanes*, t. I, 2e partie, pp. 485, 487).

M.

Le traitement de *m* n'est pas tout à fait le même en français et en gascon ; ainsi, pour ne toucher qu'à quelques points, dans le groupe *mb*, nous avons déjà vu que *b* tombe[1]; le groupe *mn* devient *un ;* ainsi de scamnum vient escaun[2], de dom[i]nam, dawna ; de somniare, sawnia ; l'ancien gascon n'intercalait

[1] Cf. plus haut, p. 87.
[2] Cf. *Annales du Midi*, no 12, p. 562.

pas un *b* euphonique entre les deux éléments des groupes *m'l, m'r ;* les textes réunis par M. Luchaire n'offrent que « semlar, samlar, semlance[1] » ; marm[o]r a donné marme, par suite de la chute de *r ;* mais aucun de ces traits phonétiques particuliers au gascon ne nous semble avoir eu d'influence sur la langue française ; nous n'avons donc pas à en parler plus longuement.

N.

N initiale persiste comme en français ; mais sur le traitement de *n* médiale, nous devons présenter certaines observations :

1° *N* médiale appuyée reste intacte ; *n* intervocalique tombe :

lunam, lua.
unam, ua.
venam, bea.
gallinam, garia.
plenam, plea.
*avellanettum, aweraet.
caminatam, camiada.
sonare, soua.
seminare, semia.
*minatiare, miassa.
carbonarium, carboè.

[1] Textes relatifs à la région de Bagnères-de-Bigorre, 1260. Le groupe *m' l* n'est pas mentionné par Hemmann.

D'après les exemples qui précèdent, on voit que *n* tombe, soit qu'elle suive, soit qu'elle précède la voyelle tonique. Les mots où elle a persisté paraissent dus à l'influence française : persouna, pour nat; awnou, awnoura, pour hondre, hondrar, que présentent les textes anciens[1].

2° *N* médiale devant une consonne.

a) Dans le groupe *nd*, *n* persiste, *d* tombe :

Landam, Lana.
brandam, brana[2].
mandare, mana.
fundum, houn.

Par suite, tous les verbes en *-ndere* ont leur infinitif en *-ne* (Cf. p. 77, Rem. II).

b) L'*n* se change en *m*, devant *v* devenu *b* :

invidiam, émbeia.
conventum, coumbén.
convenire, coumbié.

Convenicum, d'après quelques-uns, aurait donné comminge; M. A. Thomas a prouvé que comminge vient de commenicum, formé de commenæ ; commenæ serait une forme basque de convenæ. (*Annales de la Faculté de Bordeaux*, 3, pp. 313 et suiv.).

[1] Cf. *Romania*, III, dans l'*Étude sur une charte landaise*, les remarques que fait M. P. Meyer à propos des formes thiey, thié (tenet); biey (venit); thier (tenere); tient (tenentem); dier (donarium); miar (* minare).

[2] Desgrouais signale comme un gasconisme (p. 66) *brane* pour brande.

LIVRE DEUXIÈME

LA LANGUE FRANÇAISE

EN GASCOGNE

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA LANGUE FRANÇAISE EN GASCOGNE JUSQU'EN 1539

I. — L'histoire littéraire de la Gascogne ne se confond pas avec l'histoire de la langue française en Gascogne. Quoique celle-ci seule doive nous occuper[1], il n'est pas sans intérêt de rappeler que, pendant les XIIe et XIIIe siècles, la Gascogne se rattache, au point de vue littéraire, à la littérature provençale. C'est en limousin que les troubadours gascons de cette époque ont écrit leurs poésies, et cela, dit M. Chabanneau, s'explique facilement. « Les troubadours dont le gascon était la langue maternelle, comme Cercamon, Marcabru, Peire de Corbiac, Aimeric de Belenoy et beaucoup d'autres, étaient soucieux avant tout de plaire là où ils attendaient honneur et profit ; aussi, imitant leurs voisins de la Saintonge et du Poitou, composaient-ils dans le dialecte qui était alors la langue littéraire, et plus spécialement la langue poé-

[1] M. L. Couture a tracé une brillante esquisse de l'histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au XVIIe siècle (Cf. *Rev. de Gasc.*, t. I, pp. 50 et suiv.)

tique de tout le Midi, c'est-à-dire en limousin[1]. » La littérature gasconne ne commença guère qu'au XIVe siècle, et longtemps elle végéta sans grand éclat.

En vérité, n'est-il pas bien étrange de voir, pendant deux cents ans, si infertile en œuvres littéraires, cette même province qui, tout à l'heure, va produire une si riche moisson d'écrivains? Alors seulement, dans ce XVIe siècle qui vit les Monluc, les du Bartas, les Montaigne, les Henri IV, les d'Ossat, la Muse gasconne s'éveille parmi les enthousiasmes de la Renaissance, et de vrais poètes font gronder ou gracieusement murmurer dans leurs satires et leurs églogues cette langue gasconne, déjà altérée, en même temps qu'humiliée et amoindrie, par les progrès incessants de la langue française.

Depuis longtemps les deux langues étaient en présence. Or, deux langues qui se mêlent et se pénètrent doivent nécessairement perdre l'une et l'autre de leur personnalité; le gascon ne fut plus tout à fait le même, du jour où quelques hommes venus « d'au delà » firent entendre en Gascogne le langage français; celui-ci à son tour, en passant par les lèvres des Gascons, s'altéra et prit une couleur nouvelle. Nous n'avons pas à étudier l'action du français sur le gascon. Les modifications subies par le français seront étudiées en détail; mais, tout d'abord, il importe de savoir comment la langue française a pénétré en Gascogne, sous l'action de quelles influences

[1] *Paraphrase des Psaumes de la pénitence*, p. XII.

elle s'y est développée et acclimatée, quels centres littéraires se sont formés, quels écrivains ont paru, quelle est la nature de leur génie et, pour ainsi dire, la marque particulière qui les distingue des autres écrivains; en un mot, avant de montrer le gascon dans la langue française, traçons à grands traits l'histoire du français en pays de Gascogne.

Un fait nous frappe d'abord : la langue d'oïl n'a pas fait en Gascogne une irruption brusque et victorieuse; elle n'a pas été imposée par des ennemis triomphants, comme le fut par exemple le latin dans les Gaules; elle a pénétré peu à peu dans ce pays, elle a mis des siècles à le conquérir, tant ses progrès furent lents, jusqu'au jour où François Ier la proclama langue d'État, et en prescrivit l'emploi dans les actes officiels.

Les éléments d'une histoire de la langue française en Gascogne se trouvent épars çà et là dans l'histoire politique de ce pays ; rechercher quels événements mirent en rapport les rois de France et les peuplades gasconnes, mêlèrent les Gascons aux Français, c'est expliquer comment la langue française traversa la Loire et vint s'établir aux bords de la Garonne et de l'Adour.

Laissons de côté les rois de la première et de la seconde race; qu'importe que Clovis se soit rendu à Auch, qu'il ait, dit-on, comblé de présents l'église métropolitaine, qu'il ait fait partie du chapitre d'honneur et laissé à ses successeurs le titre de « chanoine d'Auch ? » A quoi bon rappeler les noms de Charle-

magne, de Roland et de Roncevaux ? ou raconter les luttes que soutinrent longtemps contre les rois de France les ducs de Gascogne domptés, non soumis ?

La langue d'oïl naissait à peine : Gascons et Français parlaient à peu près le même langage, avec les différences que devaient apporter la diversité d'accent et le nombre plus ou moins considérable de termes germains ou celtiques. Ce n'est guère qu'au xe siècle que la langue française sort de ses premiers balbutiements ; dès le xe siècle aussi, les rapports de la Gascogne et de la France sont de plus en plus fréquents.

Nous ne pouvons songer à énumérer ici tous les incidents qu'une heureuse fortune offrit aux rois de France, ou qu'une habile politique suscita, et dont ils profitèrent pour implanter leur autorité sur le sol gascon.

En ce qui concerne les premiers Capétiens, les chroniques sont à peu près muettes. Sans doute, les relations de France à Gascogne étaient rares ; la royauté, d'ailleurs, occupée à établir, à défendre, à consolider son pouvoir sans cesse contesté, n'avait ni les loisirs, ni peut-être encore l'ambition de conquérir le Midi. Le jour où elle fut réellement forte, ses désirs de conquête s'éveillèrent ou du moins se manifestèrent ; l'histoire alors est pleine de documents qui nous montrent Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-Bel, attentifs « aux choses de Gascogne ».

Tous ces rois ont, peu ou prou, maille à partir avec

les grandes familles féodales de la Gascogne. Quand, pour un temps plus ou moins long, ces démêlés sont apaisés, alors éclatent entre les seigneurs gascons des guerres privées : belle aubaine pour les rois qui ne manquent jamais d'intervenir dans ces rivalités. S'ils ne viennent pas eux-mêmes en Gascogne ou dans le Languedoc, n'ont-ils pas de bonne heure un représentant tout naturel qui, en leur nom, évoque à son tribunal le procès pendant, nous voulons dire le sénéchal de Toulouse ? Ainsi, en 1267, Louis IX essaie de réconcilier les habitants de Condom et Géraud, comte d'Armagnac[1].

Mais c'est surtout sous Philippe-le-Bel que l'autorité royale est partout présente en Gascogne ; il diminue le pouvoir presque absolu dont Roger Bernard, comte de Foix, prétendait jouir dans ses domaines ; il tranche les procès qui divisent Bernard VI, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard. Ce même comte de Foix, qui était en même temps vicomte de Béarn, s'avise un jour de déposséder l'évêque de Lescar de sa ville épiscopale ; l'évêque se plaint au roi, et le roi profite de cette occasion pour ordonner au sénéchal de Toulouse de s'emparer du pays de Nébouzan qui appartenait au comte de Foix, de par sa femme.

La longue lutte entre le comte d'Armagnac et le comte de Foix, un instant suspendue par suite de la guerre contre les Anglais, menace de renaître

[1] Cf. *Hist. générale du Languedoc*, t. VI, p. 900, note.

pendant la trêve conclue avec ces derniers ; le comte de Foix se prépare à attaquer de nouveau son ennemi, mais le sénéchal de Toulouse lui rappelle l'ordonnance royale qui interdit, durant la guerre et un an encore après qu'elle aura pris fin, toutes rivalités et tous combats entre seigneurs. Un peu plus tard, c'est à Gaston, successeur de Roger-Bernard, que Philippe-le-Bel ordonne d'arrêter les préparatifs qu'il fait contre les comtes d'Armagnac et de Comminges ; en fin de compte, le roi vint lui-même dans le Languedoc, et l'un des motifs de ce voyage, ce fut le désir de pacifier sur les lieux cette querelle interminable (1304)[1].

Les grandes maisons féodales ne sont pas seules à connaitre le roi : religieux et bourgeois font volontiers appel à son autorité.

Le 19 février 1319, est signé à Rabastens de Bigorre un contrat de paréage, par lequel Guillaume-Arnaud, abbé du monastère de Saint-Pé[2], cède au roi de France une partie de ses droits, et s'assure, en retour de cet abandon, la protection du pouvoir royal[3].

En 1320, Philippe V se fait juge du différend qui sépare les bourgeois de Saint-Sever (Landes) et l'abbé de Souprosse. Les bourgeois de Saint-Sever inten-

[1] Sur tous ces points, Cf. *Hist. gén. du Lang.*, t. VII, 462-571 ; t. IX, 149-161 ; t. X, cc-421-422.

[2] Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès.

[3] Cf. *Annuuire du Petit Séminaire de Saint-Pé*, 1885, p. 347.

tèrent un procès aux gens de l'abbé de Souprosse qui avaient tué à la pêche un de leurs concitoyens ; les coupables refusèrent de comparaître devant le sénéchal d'Agenais, auxquels les Saint-Severins avaient adressé leur requête ; alors, par lettres patentes, Philippe V évoqua cette affaire en son conseil[1].

Le XIe et le XIIe siècle avaient vu les Croisades ; le XIIe et le XIIIe virent la guerre des Albigeois ; le XIVe et le XVe, la guerre de Cent ans ; ces mots n'évoquent-ils pas le souvenir de nombreux champs de bataille, où Français et Gascons luttaient, parfois sous les mêmes bannières, parfois, hélas ! sous des bannières ennemies[2]. Ces luttes fratricides entre Gascons et Français continuent sous Louis XI ; alors nous assistons aux derniers soubresauts de l'indépendance

[1] Arch. de Saint-Sever, FF. 1. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 158.

[2] Les *Chroniques* de Froissart nous donnent les noms d'un grand nombre de capitaines gascons, le Petit Meschin, — le bour Camus (bour, bâtard. Cf. Lespy, *Dict. béarnais*), — le bour de Lesparre, — le bour de Breteuil, — Naudon de Bageran, — Amanieu d'Ortigues, — Garciot du Castel, — Guyonnet de Pau, qui, dit Froissart, « emmena tout son pillage et son grand tresor et se retraist en Gascogne dont il estoit issus, — Diex li pardoinst tous ses meffais », — le Bascot de Mauléon, commensal de Froissart à l'hôtel de la Lune, à Orthez ; — les chevaliers enrôlés sous la bannière du captal de Buch, le sire de Sault, le bascle de Mareuil ; — tandis que dans le camp français se trouvent « le seigneur de Labreth, messires Petiton de Courton et messires Perducas de Labreth, messires li soudis de Lestrades ». *Chroniques*, édit. Siméon Luce, liv. 1, § 498-514.

gasconne. Tout le monde connaît la guerre acharnée que Louis XI fit à Jean V, comte d'Armagnac, et ce drame de Lectoure qui, en dépit de toutes les circonstances atténuantes invoquées par certains historiens, pèsera toujours sur sa mémoire[1]. C'est parmi ces rapprochements amenés par les procès ou par les guerres, que la langue française pénétra et se répandit peu à peu en Gascogne.

II. – Elle était déjà connue, au XIIIe siècle, des notaires gascons ; les textes de cette époque nous en fournissent la preuve ; ils présentent des formes qui ne sont plus les pures formes gasconnes : le gascon s'est altéré au contact de sa puissante voisine, la langue française. Mais, si le français est quelque peu connu des notaires, des seigneurs et des lettrés, le peuple l'ignore complètement : Philippe le Bel fait promulguer à Tarbes, *traduites en gascon,* les Ordonnances somptuaires où il confirme aux gentilshommes le privilège de certains habits et de certaines fourrures.

Au commencement du XIVe siècle, nous trouvons les premiers monuments de langue française qui aient été écrits par des Gascons. Vers 1303, des pétitions furent adressées à Edward Ier :

— par l'exécuteur testamentaire de Raimon de Laferrière ;

[1] Sur les relations de Louis XI avec la Gascogne, on lira avec intérêt la thèse de M. Luchaire sur Allain-le-Grand, et deux études de M. B de Mandret, parues dans la *Revue historique* (1888-1890).

— par un seigneur gascon « en guarnyzoùn a Edenebourg » ;

— par un bourgeois de Bordeaux qui demande « congye et grace de porter armes » ;

— par un prêtre qui se plaint que « mestres Pierres Aymeri, conestable de Bordeus, ne le vut paer por rayson de sa dita chapelania, du tans que vostra vila de Bordeus vint a vostre main » ; et bien d'autres pièces publiées en grande partie dans les Archives de la Gironde[1].

La phrase est relativement correcte et pure de gasconismes ; à peine peut-on relever quelques termes ou quelques tournures qui trahissent la patrie de l'écrivain.

Il semble donc que le français soit déjà en quelque sorte la langue officielle ; c'est en français que les Gascons parlent et écrivent le plus souvent au roi d'Angleterre[2] et au roi de France. Froissart se montre

[1] *Archives de la Gironde*, t. I, pp. 27 et suiv.

[2] Parfois cependant les réclamations sont écrites, soit en gascon, soit en latin. En 1252, Raimond-Guillaume, vicomte de Soule, se plaint — en gascon — de Simon, comte de Leicester. Ce document a été étudié par M. P. Meyer (*Romania*, V, 367 sq.), qui ajoute : « Les plaintes ont dû être rédigées tout d'abord en langue vulgaire, mais, pour que l'intelligence en fût plus facile, elles furent, sans doute en Angleterre même, remises en latin. Nous avons aussi la réponse de Simon de Montfort aux plaintes du vicomte de Soule (en latin et en français), publiée par Balasque et Dulaurens : *Études sur Bayonne*, II, appendice 1. Sur l'usage du français en Angleterre, Cf. *Histoire littéraire de*

très surpris de voir avec quelle facilité Gaston Phébus s'exprime en français : « Toutes les nuits après son souper je lui en lisois (*Recueil de poésies françaises*). Mais en lisant nul n'osoit parler ni mot dire, car il vouloit que je fusse bien entendu, et aussi il prenoit grand solas au bien entendre... Et quand il chéoit aucune chose où il vouloit mettre débat ou argument, trop volontiers en parloit à moi, non pas *en son gascon, mais en beau et bon françois*[1]. » Ce passage semble indiquer qu'à Orthez, la connaissance du français était assez répandue ; comprendrait-on sans cela que Gaston Phébus tienne tant à ce que Froissart soit religieusement écouté de tous ? Mais Gaston Phébus, grand seigneur, ami des lettres, auteur des *Déduys*, n'est-il pas, à ce point de vue, une illustre exception ? En réalité, le français est encore peu familier aux Gascons ; non seulement ils se servent de leur dialecte dans les circonstances ordinaires de la vie, mais, dans ces rares occasions où ils doivent employer la langue française, il leur arrive parfois, sous l'influence d'un sentiment violent, d'abandonner brusquement le français, et d'exprimer en gascon leur colère ou leur indignation. Ainsi fit, vers 1363, Jean II, comte d'Armagnac. Il s'était rendu à Bordeaux, lisons-nous dans un Mémoire conservé dans les Archives des Basses-Pyrénées (E. 251), auprès du prince de Galles, « pour luy faire foy et

la France au XIVe siècle, 2e édit., t. II. p. 6, et le travail de M. Behrens (*Franz. Studien*, V, 2, 1886).

[1] *Chroniques*, éd. Buchon, t II. p. 399

hommaige » ; mais cet hommage était un hommage forcé ; malgré lui et pour obéir aux ordres formels du roi de France, Jean prêtait obéissance à l'Anglais abhorré. Or, il lui fut impossible de cacher ses vrais sentiments ; il déclara donc « qu'il était venu audit lieu pour obéir au Roy, son souverain seigneur, qui l'en avoit prié, pressé et requis ». A ce langage, empreint d'une trop grande franchise, le prince de Galles répond par des menaces. Le comte d'Armagnac s'emporte à son tour, et c'est en gascon — le texte le dit en propres termes[1], — qu'il donne libre cours à sa colère : « Per lo cap de Diu ! je vous feray ung tau pastis, que vous ne saberatz rompre la croste. » Pourquoi, ayant commencé son discours en français, le termine-t-il en gascon ? On le comprend : il n'aurait point su trouver, en français, une tournure assez expressive, une image assez vive pour traduire cette colère qui bouillonnait en lui.

Mais il est possible de suivre de plus près encore les progrès de la langue française.

Les soldats de César furent les principaux initiateurs du latin dans les Gaules ; de même, en Gascogne, on peut affirmer que les soldats gascons contribuèrent puissamment à propager la langue française.

[1] « Ce que ne peut endurer ledit comte Jehan et luy dist *en son langaige gascon* telles paroles ou semblables. » Le chroniqueur a raison d'ajouter : « ou semblables », la moitié des termes n'appartient pas au pur dialecte gascon. Ce récit a été publié par M. Lespy, *Gram. béarnaise*, 2e édit., p. 437.

Les d'Armagnac, les de Foix, les d'Albret avaient toujours entretenu, amicales ou hostiles, des relations suivies avec les rois de France ; ces grands seigneurs, dont le nom se trouve de bonne heure inscrit dans les pages de notre histoire, connaissaient assurément le français[1].

En dehors de ces grands seigneurs, d'autres, de moindre importance, se mirent au service de la royauté. Tous ces cadets qui n'avaient pour fortune que leur épée et leur courage prêt à tous les hasards, vinrent grossir les armées royales. Leur premier soin ne dut-il pas être de bien apprendre la langue française ; ou, du moins, sensibles comme ils l'étaient à toute raillerie, comment ne pas admettre qu'ils eurent l'ambition de la connaître assez pour ne jamais commettre de fautes qui les rendissent ridicules ?

[1] Parmi eux, plus d'un aima et protégea les lettres. Sans parler de Gaston Phébus, qui fut l'un des écrivains les plus remarquables de son temps, un autre comte de Foix, Jean de Grailli (mort en 1436), dont on connaît en partie du moins la « librairie », portait un vif intérêt à la poésie contemporaine (Cf. P. Meyer, *Romania*, XV, 229). Le débat du Gras et du Maigre, d'Alain Chartier, est un hymne à la gloire du

... Sage et entier
Noble Jehan, de Phébus héritier.

Ce Jean de Grailli, dit le poète, possède « sens et science »

« Et en amours tres grant expérience,
... Et grand sçavoir,
Valeur, bonté, hault cueur et bon devoir
Et bon advis pour cognoistre le voir. » (*Romania*, XV, 612).

Ces aventuriers furent nombreux. Nous connaissons, au XIIIe et au XIVe siècle, Jourdain IV, seigneur de L'Isle-Jourdain ; — Bernardin de la Salle et Bernardin de Serres, dont M. Durrieu a raconté les hauts faits dans son livre « les Gascons en Italie »; Hugues IV, seigneur de Cardaillac et de Brioule, l'un de nos premiers artilleurs, comme l'a montré son biographe, M. Édouard Forestié[1]. Au XVe siècle, voici trois vaillants compagnons de Jeanne d'Arc, Guilhem de Barbazan, à qui Charles VII accorda le beau titre de « Restaurateur du royaume de France » et l'honneur d'être enseveli à Saint-Denis ; — Poton de Xaintrailles et La Hire, le brave et légendaire valet de cœur. Les héros gascons forment une légion au XVIe siècle. Dans les *Commentaires* de Blaise de Monluc, ce livre d'or de la Gascogne militaire ; dans les écrits d'André Thévet, de Lurbe, de Brantôme, partout les capitaines gascons brillent au premier rang.

Ces capitaines étaient entourés eux-mêmes de vaillants soldats, leurs compatriotes. Mêlés aux hommes du Nord, si ces milliers de Gascons[2] altéraient

[1] (Cf. Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Séance du 23 mai 1891.)

[2] Sire, nous sommes de *cinq à six mil* Gascons comptés, car vous sçavez que jamais les compagnies ne sont du tout complectes, ni aussi ne se pourroinct ilz tous trouver à la bataille ; mais j'estime que nous serons de quatre mil et cinq ou six cens hommes comptés, et de cella je vous en respons sur mon honneur. (*Commentaires* de Blaise de Monluc, I, 246.)

par leurs locutions et leurs tournures vicieuses la pure langue française, n'est-il pas également vrai de dire que, de retour dans leurs foyers, ils répandaient autour d'eux quelque connaissance de cette langue? A une époque encore peu éloignée de nous, lorsque nos conscrits, peu lettrés pour la plupart, revenaient en Gascogne après une absence de sept ans, ils rapportaient dans leur bagage des termes inconnus au pays; ils parlaient français, avec quelle maladresse et quelle inexpérience, il est à peine besoin de le faire remarquer; naïvement fiers de leur science nouvelle, ils s'empressaient de l'étaler à tout propos. Aussi la verve gasconne s'égayait-elle à leurs dépens : que de fois n'avons-nous pas entendu des contes modernes, où la malice campagnarde raillait ces faux savants et tournait en ridicule leur innocente vanité. Mais, en dépit de toutes les railleries, les mots français introduits par ces soldats se propageaient peu à peu et faisaient leur trouée dans le langage populaire. Il n'est pas téméraire d'affirmer que le même phénomène dut se produire aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et que de nombreux termes furent apportés en Gascogne par ces « soudars » revenus de leurs expéditions lointaines[1].

D'un autre côté, les Français étaient souvent appelés par leurs fonctions et leur devoir au pied des

[1] H. Estienne explique à peu près de la même façon comment la plupart des mots italiens entrèrent dans la langue française.

Or le Piedmont donna commancement
A ce vilain et povre changement.

Pyrénées; religieux, évêques et représentants de l'autorité royale aidèrent, eux aussi, à l'extension de la langue française.

Les moines gascons allèrent, en mainte circonstance, chercher leurs prieurs dans les couvents des autres provinces[1]; les ordres religieux et militaires

Jeunes Francois qui alloyent là combatre
Vouloyent aux mots Italiens s'esbatre.
Puis quand quelcun en France retournoit,
Tous ces beaux mots à ses amis donnoit.
Car il scavoit ne pouvoir present faire
Lequel deust plus à tels curieux plaire.
Ces mots estoyent en France bien-venus,
Ils estoyent chers et pretieux tenus ;
Ces mots sembloyent à toute la jeunesse
(Par nouveauté) tous pleins de gentilesse.

(Dialogues du nouveau lang. Épistre de Monsieur Celtophile aux Ausoniens)

Deux siècles plus tard, répondant à cette question de l'abbé Grégoire : L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée ? l'ex-capucin Chabot répond :

... à l'exception de *quelques soldats retirés* qui écorchent quelque peu la langue nationale... tout le reste parle généralement le patois le plus grossier. (Cf. *Lettres* à Grégoire publiées par M. Gazier. Paris, 1880, p. 53.)

Cette réponse ne concerne pas la Gascogne proprement dite, mais elle confirme notre opinion sur le rôle que durent jouer les soldats gascons dans l'histoire de la langue française en Gascogne.

[1] En 1331, Jean Ier succède à Bernard de Mata, comme prieur du monastère de Saint-Pé de Bigorre. « Le suffrage des moines de Saint-Pé l'avait retiré de l'abbaye de La Canourge (Canonica) au diocèse de Mende. Ce renseignement nous est fourni par les archives de Sorèse. » Cf.

amenèrent dans cette région des chevaliers venus de tous les points de la France[1]; enfin, il n'était pas rare que des abbés, bien en cour, reçussent en commende les riches abbayes gasconnes[2]. L'archevêché d'Auch, appointé de 150,000 livres de revenu, fut bien souvent accordé à des princes du sang ou à de très hauts seigneurs. Parmi ces abbés commendataires et ces évêques, il en est sans doute qui ne vinrent jamais en Gascogne; mais ceux qui «résidèrent», ne contribuèrent-ils pas, par leur séjour même, aux progrès du français? Le latin, dira-t-on, était la langue ecclésiastique : cela est vrai ; mais le latin n'excluait ni le français en France, ni le gascon en Gascogne. On a conservé le récit officiel de « L'entrada de Mossen Frances de Clarmont, cardinal et arcevesque d'Aux » (1512). Aux discours qui lui sont adressés en gascon et en latin, il répond d'abord en

Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé, 1887, p. 305. La liste des abbés nous montre que ce ne fut pas là un fait isolé. — De plus, il faut signaler parmi les causes qui ont aidé à l'extension de la langue française, les rapports qui unissaient les couvents de Gascogne aux « maisons-mères », par exemple, les communautés bénédictines (Saint-Orens d'Auch, Saint-Pé de Bigorre, Sordes dans les Landes) à l'abbaye de Cluny.

[1] Sur les ordres religieux et militaires en Gascogne. Cf., *Revue de Gascogne*, t. XVIII, pp. 345 sq.

[2] Rien que pour le prieuré de Saint-Orens d'Auch, on trouve, au xve siècle, Jean de Bourbon, abbé de Cluny, et, au xvie, Louis de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise.

gascon et en latin ; puis, il ajoute, en terminant, une bonne phrase française, comme pour rappeler qu'à côté de la petite patrie, il y a la grande patrie : « Messieurs, Dieu me doint la puissance de vous pouvoir rendre tant de biens et honneur que vous me faites[1] ».

Plus encore que ces religieux, ces chevaliers, ces abbés ou ces évêques, les commissaires royaux furent intimement mêlés à la vie des Gascons. Ils préparaient l'unité territoriale, protégeant les vassaux contre les abus d'autorité si fréquents, et recherchant toutes les occasions d'étendre l'influence du roi. Ces occasions, nous l'avons déjà dit, ne manquaient pas ; de tant de procès, de tant de rivalités, de tant de spoliations violentes, que d'enquêtes devaient naître, et combien longues et compliquées ! L'histoire a conservé le souvenir des plus importantes ; nous rappellerons seulement celle qui fut instituée en 1300, dans tout le comté de Bigorre, quelques années après la mort de la comtesse Pétronilla et d'Esquivat de Chabanais, son petit-fils, décédé sans héritiers directs[2].

[1] *Revue de Gascogne*, t. XIII, pp. 37 et suiv.

[2] Parmi les prétendants à la succession du pays de Bigorre figurait la reine de France, Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Cette enquête a été publiée dans le *Souvenir de Bigorre*, I, p. 49 (Tarbes). Voir, pour l'histoire de la succession du pays de Bigorre, la bibliographie établie par M. A. Molinier dans une note de l'*Hist. gén. du Languedoc*, t. IX, p. 171.

Nous devinons, à certains détails qui nous ont été transmis, quelle fut l'importance du rôle joué par les commissaires royaux, de quelque nom d'ailleurs qu'on les appelle, enquêteurs, procureurs ou réformateurs. Ainsi, en mai 1358, Charles, régent du royaume, accorde des lettres qui confirment les privilèges et les droits accordés par Philippe de Valois aux consuls et aux habitants de la ville de Gondom[1].

Dans ces lettres, le roi s'engage à ne plus envoyer dans la ville des *réformateurs,* si ce n'est pour faire le procès aux officiers municipaux. Heureuse ville de Condom ! Mais dans les autres bourgs moins favorisés, on était donc exposé aux mille vexations que pouvaient susciter d'inquiets réformateurs !

D'une habileté et d'une ténacité extraordinaire, rien ne pouvait déconcerter ou décourager les commissaires royaux. L'histoire de la ville d'Auch nous en présente un exemple remarquable. Cette ville reconnaissait trois pouvoirs distincts ; ses habitants relevaient, soit du comte d'Armagnac, soit de l'archevêque, soit du prieur de Saint-Orens ; l'autorité royale n'était admise d'aucune façon, elle n'avait ni grandes ni petites entrées au gouvernement de la cité. Il en était encore ainsi quand Philippe le Bel monta sur le trône. Que font les représentants du roi ? Ils cherchent à séduire le prieur de Saint-Orens, ils le pressent d'associer le roi à cette autorité qu'il

[1] *Ordonnances des rois de France de la 3e race,* t. III, p. 233.

exerce, et lui promettent, en retour, des avantages précieux. Le premier prieur à qui furent faites de telles oûvertures, Raymond Ier de Baurès, les repousse; mais les agents de Philippe le Bel ne se tiennent pas pour battus.

Raymond Ier meurt en 1289; ils reviennent à la charge auprès de son successeur, Étienne d'Arc; ils lui montrent l'autorité royale partout grandissante en Gascogne, toutes ces bastides nouvelles où, en vertu de paréages passés avec les fondateurs, il est permis au roi de sauvegarder et de protéger tous les droits comme toutes les libertés, Pavie, Fleurance, Mirande, Beaumarchès ; enfin, pourquoi ne pas suivre l'exemple de l'abbé de Saint-Jean-de-Sordes, au diocèse de Dax, un bénédictin, lui aussi, et un saint abbé ? Circonvenu par les influences multiples que l'habileté du roi a su mettre en œuvre, pressé de tous côtés, le prieur cède, et, le dernier jour de mars 1307, à Toulouse, le paréage est signé. L'autorité royale a pénétré dans la ville d'Auch; elle ne va pas tarder à s'y développer et à y prédominer. En 1331, sous le règne de Philippe de Valois, l'archevêque suit l'exemple du prieur, et quelques années plus tard est signé le paréage du parsan comtal[1].

A l'historien de rechercher le rôle politique de ces commissaires ; nous, qui voulons seulement faire connaître les progrès de la langue française en Gas-

[1] Cf. Étude sur le prieuré de Saint-Orens d'Auch. *Revue de Gascogne*, t. VIII, pp. 346 et suiv.

cogne, contentons-nous de signaler la part qui leur revient dans ces progrès incessants[1].

III. — L'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539) vient enfin assurer le triomphe définitif de la langue française. La langue française fut alors « mise hors de page » selon la belle expression de Henri Estienne (*Précellence du lang. fr. Épistre au Roy*). Jusqu'en 1539, les actes officiels, délibérations des consuls, procès-verbaux, etc., étaient rédigés presque toujours en latin ou en gascon ; sans doute, ce gascon était déjà altéré plus ou moins sous l'action de la langue française, que les demi-lettrés du pays connaissaient peu ou prou ; il serait facile de relever dans les *Comptes de Riscle*, par exemple, plus d'un terme gascon à moitié francisé, comme celui-ci « alleya » employé pour désigner un chemin de ronde, une « allée ». (t. II, p. 11). Mais enfin, le français n'apparaît dans tous ces actes qu'habillé en gascon ; à partir de 1539, le gascon disparaît et fait place au français, sauf en Béarn. L'édit de Villers-Cotterets n'atteignait pas, en effet, le libre royaume du Béarn ; le français n'y devint

[1] Un témoignage intéressant de ces progrès nous est fourni par le Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosq (1522-1675), publié et annoté par M. Ph. Tamizey de Larroque (Paris, Picard, 1891 ; in-8°, 42 pages). « Il est curieux, remarque le savant éditeur, que, dès l'origine, les Dudrot écrivent en français et non en gascon. Voilà un trait à retenir pour l'histoire, encore à faire, de la culture française en Gascogne. »

langue officielle qu'en octobre 1620, le jour où Louis XIII, rendant enfin cet arrêt qu'Henri IV avait refusé aux instances du Parlement de Paris, déclara le Béarn réuni à la couronne de France, créa le Parlement de Pau et ordonna l'emploi de la langue française dans tous les actes, plaidoiries et arrêts. Quelle sourde irritation, ce jour-là, chez tous les Béarnais, jaloux de leur indépendance et justement fiers de leur langage, de ce gascon si fin, si sonore, si éloquent sur les lèvres de leurs orateurs. Également habiles à construire de longues et harmonieuses périodes, et à aiguiser d'une pénétrante ironie des phrases courtes et rapides, ces avocats béarnais, ces magistrats composaient, dit M. L. Couture, « des pièces d'éloquence du genre le plus étudié ». Qu'on lise les « *Trois remontrances de Jacques de Gassion* », prononcées au Parlement de Pau vers la fin du XVIe siècle, plus tard traduites du gascon en français[1]. On sera surpris de rencontrer une telle vigueur de style, en même temps qu'une harmonie si pleine et un art si délicat dans des discours écrits en patois. Nous connaissons par le menu les incidents de la première séance tenue par le nouveau Parlement; le chancelier Séguier préside en personne ; l'un des plus diserts d'entre les magistrats, Arnaud de Bordenave,

[1] Cf. Plaidoyers et actions de M. Arnaud de Bordenave. Paris, Targa, 1641. On lira avec intérêt la remarquable étude que M. L. Couture a consacrée à cet orateur, dans le *Bulletin* d'Auch, t. III, pp. 65 et suiv. : Arnaud de Bordenave et l'éloquence française au Parlement de Pau.

porte la parole. Sans récriminer ouvertement contre l'édit royal, — le pouvait-il? — Bordenave célèbre les qualités littéraires du gascon, et proteste de l'affection qu'ils gardent tous « à la langue du pays ».

« La souveraineté de Béarn, dit-il, était d'une lèvre ou d'un langage et d'une même parole, lorsqu'il a plu au Roy ériger et établir à Pau la Cour de Parlement,.... par l'union du conseil souverain de Pau en Béarn et de la chancellerie de Saint-Palais en Basse-Navarre. Car avant ces unions, le Béarn ne cognoissoit autre langue que celle du pays. C'étoit en cette langue que tous actes étoient conçus dans ces compagnies souveraines, et c'étoit en cette langue que l'on rendoit et demandoit justice. L'usage au reste qui en estoit si universel l'avoit tellement polie et cultivée qu'après la langue purement françoise, *il n'y a pas aucun* d'entre tous les autres idiomes du Royaume qui lui fut comparable en la propriété de ses termes très significatifs, en la brieveté de la phrase, en la bonté de l'accent et en plusieurs autres agrémens qui peuvent donner de l'estime à un langage. Nous l'estimions donc fort religieusement; nous y étions même si fort attachés par affection, que la seule pensée de l'abolir ou changer en estoit odieuse[1] ».

[1] Voir l'article de M. Couture, cité plus haut. Arnaud de Bordenave était plus correct en gascon qu'en français. Comme Martine des « Femmes savantes », de *pas* mis avec *rien* (ou aucun), il fait la récidive.

La langue française ne rencontra pas, dans les autres régions de la Gascogne, cette résistance que lui opposèrent, au siècle suivant, les fiers Béarnais. Nulle part, on ne surprend trace d'opposition.

Les Archives d'Auch, que nous avons consultées, présentent (*Livre vert Aa*) une lacune d'autant plus regrettable qu'elle correspond précisément à la première moitié du XVIe siècle ; mais en examinant les documents qui nous restent, nous constatons qu'avant l'édit, ces documents sont écrits en gascon, et qu'au contraire le premier acte postérieur qui ait été conservé (1544) est en français. Les Archives de Condom offrent des renseignements plus précis ; le secrétaire fait remarquer, l'année même où l'édit est proclamé, que le français prend officiellement la place du gascon[1] ; il signale ce fait comme un événement extraordinaire. Est-ce à dire que ce changement fut radical et complet, qu'il s'opéra partout du jour au lendemain ? Loin de là. Même à Condom, s'agit-il de traduire un sentiment plus vif, de dépeindre par exemple l'enthousiasme que fit éclater la population en faveur du Dauphin et du duc d'Orléans, à leur retour en France, le secrétaire revient au dialecte gascon qui lui est plus familier.

Nos consuls durent donc recourir à la langue française, mais, hélas ! si leur bonne volonté est évidente, leur ignorance ne l'est pas moins. Des constructions embarrassées, des termes impropres, nul respect

[1] *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 474.

des règles, un vocabulaire où une large place est faite aux mots gascons, plus ou moins heureusement francisés, voilà ce que nous trouvons partout. Ici, on convoque « tout chef d'*ostau* » (de famille); là on fait défense « de ne laisser vaguer aucunes *aucas* (oies) ne *guyts* (canards) devant *soi* (devant la maison)[1]. » On transforme les noms propres, en leur donnant une forme française, au grand risque de n'être plus compris des paysans. En plein XVIIe siècle, les procès-verbaux de la jurade d'Auch sont émaillés de termes gascons; le 4 juin 1649, comme on craignait des troubles, défense fut faite de sortir en armes « à peine de *cingleus* livres[2] ».

Mais l'élan est donné; protégée par l'autorité royale, encouragée par les largesses des princes et

[1] Règlement de police, 8 déc. 1584, publié par M. J. Maumus, dans le *Bulletin* de la Société Ramond, 1888, 3e trimestre, pp. 135 et suiv.

[2] *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 134. Ce terme, encore usité de nos jours, signifie *chacun un* (lat. singulos.)

Les notaires se montrèrent plus rebelles à l'emploi de la langue française, non par ignorance ou mauvais vouloir, mais par nécessité : comment lire à des paysans les articles d'un contrat où ils n'auraient rien compris ? Souvent le préambule et les articles sans importance sont en français, les clauses principales en gascon.

Au commencement du XVIIIe siècle, les termes gascons abondent encore dans les actes notariés : « un lict complet de *nouguier* (noyer) », lit-on dans un acte du 24 janv. 1645, passé à Lectoure : — *doutze* chemises, *doutze* linceuls (28 juin 1704), à Condom. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXI, p. 258.

des évêques, aussi bien que par l'ambition des consuls, favorisée d'ailleurs par le double mouvement qui emporte les esprits vers la Réforme et la Renaissance, l'étude de la langue française se propage rapidement; les écoles et les collèges s'ouvrent de tous côtés; la Gascogne est enfin née à la vie littéraire et aux lettres françaises.

CHAPITRE II

LA RENAISSANCE EN GASCOGNE

Les Gascons n'avaient pas attendu l'édit de Villers-Cotterets pour fonder des écoles; les comptes des jurades, antérieurs à 1539, font souvent mention des gages dus aux maîtres qui instruisent les enfants. Cette date n'en est pas moins très importante pour l'histoire de la langue française en Gascogne. On voit alors les consuls d'un grand nombre de villes demander l'autorisation d'ouvrir des collèges, et les princes s'intéresser au succès de ces tentatives[1]. François Ier aide puissamment à la création du collège de Guyenne[2]; la reine Marguerite fait à celui d'Agen une pension de cinq cents livres[3]; le cardinal de Clermont lègue toute une fortune au futur collège d'Auch[4]. Les particuliers rivalisent de générosité avec les princes et les

[1] Voir un important article de M. L. Couture sur ce sujet, dans la *Revue de Gascogne*, t. XIV, pp. 5 et suiv.

[2] Sur le collège de Guyenne, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Gaullieur: *Histoire du collège de Guyenne*, d'après un grand nombre de documents inédits (Paris, 1874).

[3] Cf. *Notice sur le collège d'Agen*, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Philippe Lauzun (Agen, 1888).

[4] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXIX, p. 193.

évêques ; Marguerite de Pellagrue fonde le collège de Condom[1]. Ainsi se multiplient les établissements où la jeunesse gasconne viendra se former à l'étude des lettres.

En 1532, une petite ville des Landes, Saint-Sever, donne l'exemple[2]; Bordeaux établit en 1539 le collège de Guyenne, qui compte parmi ses professeurs, sous la direction d'André de Gouvea, « le plus grand principal de France », au jugement de Montaigne, Grouchy, Guillaume Guérente, Buchanan, Muret, Élie Vinet, éditeur d'Ausone, Mathurin Cordier, le Lhomond du XVIe siècle[3]; en 1545 s'ouvre le collège d'Auch, où enseignèrent, dit-on, Turnèbe, Muret et Passerat : collège des plus importants, à en juger par les *Mémoires* de Jean d'Antras qui, nous dit-il, s'y rencontra avec quatre-vingts ou cent gentilshommes[4]. Or, d'Antras fit ses premières armes en 1563 ; ce simple fait nous montre à quel point de prospérité parvint rapidement le collège d'Auch. Lescar suit l'exemple d'Auch, de Bordeaux et de Saint-Sever, en 1549[5]; Mont-de-Marsan en 1556,

[1] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXVII, p. 22.

[2] *Note historique sur les origines du collège de Saint-Sever (Landes)*, par M. Fierville. (Mont-de-Marsan, 1868.)

[3] Si l'on veut se faire une idée de ce que fut le mouvement littéraire à Bordeaux pendant le XVIe siècle, qu'on lise l'opuscule de M. Dezeimeris : *La Renaissance des Lettres à Bordeaux* (1864, Bordeaux, Gounouilhou).

[4] *Mémoires* de J. d'Antras. Notice rédigée au XVIIIe siècle.

[5] Le collège de Lescar fut transféré à Orthez en 1566. Cf. *L'Ancien collège de Lescar*, par H. Barthély (Pau, 1872,

Aire en 1558, Agen en 1560[1], Bayonne en 1594[2]. A côté de ces collèges, tous florissants, il en est d'autres moins considérables sans doute, mais qui, remontant eux aussi à cette époque, sont un témoignage de l'élan qui emportait alors la Gascogne tout entière.

Lectoure[3], Nogaro[4], Vic[5], Mirande[6], Gimont[7] possèdent des collèges ; on en trouve avec surprise dans de très petites bourgades.

Samatan, un bourg perdu du Comminges, avait son collège ; écoutez plutôt ce qu'en dit François de Belleforest[8] : « Je dois cest ornement a ceste ville, ma nourricière et douce naissance ou j'ay commencé a gouster les lettres sous Maistre Jean Thora, mon premier regent, que de lui consacrer ceste mémoire

Vignancour). Un document publié par M. Planté (*Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, t. XIV, pp. 185 et suiv.), nous apprend qu'à un moment donné, le collège d'Orthez comptait plus de soixante-dix gentilshommes venus des villes voisines.

[1] Cf. La notice de M. Ph. Lauzun, citée plus haut.

[2] *Histoire d'un collège municipal* (*Bayonne*, 1889), par M. Drevon. La création du collège, décidée en 1594, ne put être réalisée qu'en 1598.

[3] Ch.-l. d'arr. (Gers).

[4] Ch.-l. de c. (Gers), arr. de Condom.

[5] Ch.-l. de c. (Gers), arr. d'Auch.

[6] Ch.-l. d'arr. (Gers).

[7] Ch.-l. de c. (Gers), arr. d'Auch.

[8] François de Belleforest. *Cosmographie de Munster*. Paris, 1575, en marge de la page 371.

a la postérité : et si le nom de Belleforest est pour vivre parmy les siecles a venir, que Samathan et ses citoyens se ressentent de cest honneur, qu'un nourrisson issu d'eux, nourry parmi eux et abreuvé des fontaines commingeoises aura relevé la Gascoigne du blasme de grosserie qu'on luy mectoit sus, et fait vivre le nom de Samathan qui estoit presque incogneu, sinon de ses voisins. » Ne retrouve-t-on pas dans ces lignes émues comme un écho des paroles de Plutarque, disant son amour pour Chéronée, cette petite ville qui lui est chère entre toutes ?

Un autre Gascon, moins fier de sa patrie (il ne lui en coûte pas d'appeler « barbares » ses compatriotes[1]), G.-M. Imbert, nous apprend que l'amour de la langue française pénétrait jusque dans le peuple :

Le jeune homme, la vierge et la vieille matrone
Le vigneron rustique et plus basse personne
Affectent ardemment le langage gaulois ;
Et si semble aujourd'hui qu'il n'est fils de bon père
Et qu'il n'est pas aussi conceu de bonne mère
Qui voulant composer ne compose en françois[2].

Les vers sont bien mauvais, mais le témoignage est formel et précieux à recueillir.

[1] *Sonnets exotériques* publiés par M Ph. Tamizey de Larroque (Paris, Claudin ; Bordeaux, Gounouilhou, 1872.) Sonnet XXXVI.

Aussi los n'appartient aux *barbares* gascons
Qui n'avons rien de droit sinon aux et oignons.

Il s'appelle lui-même « barbare gascon ». Sonnet XLVI.

[2] Sonnet XXXV.

En dehors de toutes ces écoles, comment oublier Nérac, ce coin charmant qui fut, à cette époque, le centre d'un grand mouvement littéraire; Nérac, d'où s'envolèrent de gracieuses et légères poésies de Marot, et qui vit passer dans ses rues ensoleillées Bonaventure des Périers, Mellin de Saint-Gelais, Sainte-Marthe, Peletier, du Moulin et bien d'autres poètes réunis autour de Marguerite d'Angoulême : « Somme, dit l'un d'eux, les voyant à l'entour de ceste bonne dame, tu eussses dit d'elle que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle et assemble ses petits poullets et les couvre de ses ailes[1]. » C'est à Nérac que les nymphes latine, française et gasconne de du Bartas se disputent le premier rang ; c'est de Nérac qu'Henri IV écrit quelques-uns de ses billets les plus alertes et les plus spirituels, et c'est là que d'Aubigné, le futur poète des *Tragiques*, laisse sa jeune Muse s'égayer en de joyeuses chansons.

Longtemps auparavant, la petite ville d'Orthez avait été, sous Gaston Phébus, le siège d'une des plus brillantes cours ; d'aucuns prétendent que Pétrarque y séjourna ; nous savons que Froissart y fut reçu avec honneur. Puis, cette gloire disparut ; au XVIe siècle seulement, Jeanne d'Albret la fit revivre un instant et ranima la vie littéraire d'Orthez en créant l'Académie protestante (1566), qui reçut d'Henri IV le titre d'Université (1583)[2].

[1] Sainte-Marthe (cité dans les *Poètes français*, Crépet, t. I, p. 659. Paris, 1861).

[2] L'histoire de cette Académie a tenté plus d'un curieux.

La Renaissance fut surtout une révolution poétique, dont Ronsard fut le chef et la personnification la plus glorieuse; aimer Ronsard, c'était aimer la Renaissance, c'était applaudir aux aspirations de cette école qui s'était proposé d'illustrer d'un nouvel éclat la littérature française. Les poètes de la Gascogne connurent-ils Ronsard, et acceptèrent-ils la révolution que la Pléiade avait accomplie?

Ronsard comptait plus d'un ami en Gascogne. Il connaissait d'ailleurs ce pays qu'il avait visité à vingt-cinq ans, sans grand enthousiasme, à en juger par la joie qu'il éprouve en le quittant[1]. Quelques-

Cf. *Les anciennes Académies protestantes,* par M. Lourde-Rocheblave (*Bulletin* de la Société du protestantisme français, 3e année, pp. 280 et suiv.). – *Étude sur les Académies protestantes en France*, par M. Daniel Bourchenin (thèse, 1885). — *Étude sur l'Académie d'Orthez*, par M. Coudirolle (Paris, Lamelle-Lebas, 1885). — *Documents pour servir à l'histoire de l'Université protestante du Béarn,* par M. A. Planté (*Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, t. XIV, pp. 185 et suiv.). — *L'Instruction publique à Orthez, avant* 1789, par M. Batcave (dans ce même *Bulletin,* t. XVIII, pp. 257 et suiv.). – *L'Inscription de l'Université d'Orthez* (dans *Revue* de Béarn, Navarre et Lannes, partie historique, 2e liv. de 1884, pp. 183 et suiv.).

[1] Voir la pièce *Retour de Gascogne,* t. II, p. 456.

Le « Retour de Gascogne » a été composé la même année (1550) que la pièce citée plus bas. « Vous faisant de mon escriture.. » Tout fait supposer que Ronsard, quand il rappelle sa « lecture » rappelle un fait récent. En 1550, il était en Gascogne, à Condom, selon toutes probabilités.

uns de ses vers nous autorisent à penser qu'il s'arrêta à Condom, auprès de l'évêque Charles de Pisseleu. Le jeune poète montra à son ami ses *Odes*, encore ignorées du public. Doutait-il de son génie? Au moment de faire paraître ce volume qui allait rendre son nom immortel, connut-il cette émotion profonde de l'écrivain qui jette son premier appel à la gloire? Ce qui est certain, c'est que Charles de Pisseleu l'encouragea et proposa même à sa jeune ambition, au lieu de ces Odes brillantes sans doute, mais parfois un peu courtes d'inspiration, de vastes poèmes où pourrait se déployer à l'aise son imagination créatrice, où il pourrait verser les trésors d'une plus haute poésie.

Vous faisant de mon escriture
La lecture,
Souvent à tort m'avez repris
De quoy si bas je composoye
Et n'osoye
Faire un œuvre de plus haut pris.

Quel était cet œuvre « de plus haut pris » auquel le conviait l'amitié de Pisseleu? La tragédie et l'épopée, nous apprend-il lui-même :

Qui pensez-vous qui puisse escrire
L'ardente ire
D'Ajax, le fils de Télamon,
Ou d'Hector rechanter la gloire,
Ou l'histoire
De la race du vieil Emon ?

Toute Muse pour tragédie
N'est hardie
A tonner sur un eschaffaut,
Ne propre à rechanter la peine
D'erreur pleine
De ce Grègeois qui fut si caut.

Adieu donc, enfans de la terre,
Qui la guerre
Entreprinstes contre les dieux!
Ce n'est pas moy qui vous raconte,
Ne qui monte
Avecque vous jusques aux cieux.

Quant est de moy, j'aime ma mode,
Par mainte ode
Mon nom ne périra point;
Les autres de Mars diront l'ire,
Mais ma lire
Boira l'amour qui me point[1].

[1] Ronsard, t. II, p. 418.

« Je fus maintes fois, dit-il ailleurs, avecques prières, admonesté de mes amis faire imprimer ce mien petit labeur, et maintes-fois l'ay refusé... (Préface *mis* au devant de la première impression des Odes, 1550).

Ronsard adressa trois Odes à l'évêque de Condom; la dernière est une manière de « consolation » assez étrange. Charles de Pisseleu avait été victime d'un accident de chasse; un sanglier lui avait « outrepercé » la cuisse. Console-toi, dit notre poète; cette blessure te vient

D'un si brave sanglier, et non d'un daim craintif,
Ou de quelque chevreuil devant les chiens furtif.

Et puis, ajoute-t-il, tu es en si noble compagnie! Combien

Ronsard dut retrouver à Condom deux amis dont nous parlons plus loin, G.-M. Imbert et J.-P. de Laberie; peut-être y rencontra-t-il (Condom n'est pas loin du berceau des Monluc), Jean de Monluc qu'il a magnifiquement célébré dans ses vers.

Déjà, dans le *Bocage roval,* aux prélats avides ou ignorants qui n'ont obtenu que par faveur leurs titres ou leurs revenus, il présente comme modèle Jean de Monluc, ce qui ne laisse pas de nous surprendre un peu.

Presques un seul, Monluc, esloigné d'avarice,
Accomplit aujourd'huy sainement son office,
Presche, prie, admoneste et prompt à son devoir
Avec la bonne vie a conjoint le sçavoir.
Je me deuls quand je voy ces ignorantes bestes
Porter comme guenons les mitres sur leurs testes,
Qui par faveur, ou race, ou importunité
Sont montez, ô vergongne, en telle dignité [1].

Il lui adresse, un peu plus tard, une paraphrase sur le *Te Deum* « pour chanter en son Église[2] »; la

de héros célèbres sentirent, comme toi, la dent cruelle d'un farouche sanglier : Ulysse, Ancéc et

L' Abantiade Idmon, grand augure et prophète!

Nous nous imaginons que l'évêque dut murmurer le vers de Virgile :

Solatia luctus
Exigua ingentis.

[1] Ronsard, t. III, p. 376.
[2] Ronsard, t. V, p 255.

même année (1567), son admiration s'affirme dans le sonnet suivant :

Docte Prélat, qui portes sur la face
Phœbus pourtraict et Pallas au cerveau,
Je te dedie en cest œuvre nouveau
Tous mes lauriers, mon myrte et mon Parnasse,

Je ne veux plus qu'en vain le temps se passe
Sans composer quelque livre plus beau,
Pour y graver, ainsi qu'en un tableau
D'un tel prélat les vertus et la grâce.

En te plaisant, à la France je plais :
D'autres douceurs mon esprit je ne pais
Qu'aux beaux discours de ta douce faconde.

Pour ce je veux tes honneurs raconter,
Car de savoir un Monluc contenter,
C'est contenter la France et tout le monde [1].

La Gascogne avait beau être éloignée de la cour, on y connaissait donc, on y admirait Ronsard ; les poètes gascons marchaient sur ses traces et le prenaient pour chef.

Ce fut un Gascon B. du Poey, qui, l'un des premiers, le premier peut-être après Ronsard, répondit à l'éloquent appel adressé aux poètes en 1549 par l'auteur de la *Défense et Illustration de la Langue Françoise*. L'année suivante, en 1550, Ronsard publie son premier volume d'*Odes ;* B. du Poey fait

[1] Ronsard, t. V, p. 328.

paraître le sien en 1551[1]. Il eut le rare mérite de se montrer original sur un point : le choix des sujets. « Et quant à ce, disait du Bellay, te fourniront des matières les louanges des Dieux et des hommes vertueux, le discours fatal des choses mondaines, la solicitude des jeunes hommes, comme l'amour, le vin libre et toute bonne chère...[2] ». Du Poey, lui, n'accepte pas ces « matières » empruntées aux Grecs et aux Latins ; il s'inspire d'un sentiment que du Bellay ne nomme pas, l'amour de la nature. Il chante les fleuves de son pays, le Gave et la Garonne. Au surplus, il est plein d'admiration pour Ronsard qu'il appelle « prince des poètes ».

Plus enthousiaste encore est l'auteur des *Sonnets exotériques*, G.-M. Imbert, ami de Ronsard et de Baïf, dont il avait été le compagnon d'études au collège Coquerel. De ces jeunes gens, qu'un amour passionné des belles-lettres réunit sous la direction de Daurat, on ne connaît guère que les plus célèbres ; sait-on qu'à côté de ceux dont la gloire a survécu, il en était d'autres, d'un génie moindre, d'un enthousiasme aussi profond ? Chaque province fournit son contingent à cette brillante troupe de poètes qu'on vit, selon l'heureuse expression de du Verdier (citée par Sainte-Beuve), « s'élancer de l'école de Jean Daurat, comme du cheval troyen ». La Gascogne

[1] *Odes* du Gave, fleuve de Béarn, du fleuve de Garonne, avec les tristes chants à sa Caranite. Toloze, 1551.

[2] *Œuvres complètes* de J. du Bellay, t. I, p. 38.

était représentée par Imbert et par Laberie ; nous ne possédons plus de ce dernier qu'un volume de *Poésies latines*[1]; Imbert nous est connu par ses *Sonnets exotériques*. Il a tous les défauts de l'école à laquelle il appartient, sans posséder cette grâce et cette fraîcheur de sentiment assez familières aux auteurs de la Pléiade, quand ils se jouent autour de sujets moyens. Ronsard pourtant a nommé un jour Imbert dans un sonnet[2] ; quelle gloire, quel motif de légitime fierté !

Il me nomme en un lieu : encore cest grand heur
Quand un brave Ronsard abbaissant sa grandeur
D'un barbare gascon met le nom en mémoire [3].

Cette vénération presque religieuse, P. du Brach l'éprouve aussi ; il divise ses odes en strophes, antistrophes et épodes, à l'imitation de Ronsard ; il lui adresse des sonnets ; il lui dédie l'*Hymne de Bordeaux*. Si par hasard il s'exerce sur un sujet que Ronsard a déjà chanté, avec quelle modestie il s'en accuse :

Mais quoi, ma Muse babillarde,
Voudrois-tu estre si ozarde
Que de chanter ce qu'a chanté
Le grand Vandomois tant vanté,

[1] *Pauli Laberii Condomiensis regis consiliarii carminum sylva.* Tolosæ, MDLXXI.

[2] Ronsard, t. I, p. 412. *Sonnet à Imbert.*

[3] *Sonnets exotériques*, XLVI.

Et le mesme sujet eslire
Qu'il a joüé dessus sa lire
Lorsqu'il a chanté le frelon.
Eh quoi ? ne sçais-tu qu'Apollon
Presque a lui tout seul en la France
Si bien prodigua sa science
Qu'entre tous il sçait comme il faut
Chanter un sujet bas ou haut [1].

Nous arrivons enfin au plus grand des poètes gascons, G. de Saluste du Bartas. A-t-il subi l'influence de Ronsard ? Oui, dit-on en général ; malgré l'originalité dont il fit preuve, surtout en choisissant un sujet religieux, il n'en reste pas moins dans l'ensemble un disciple de Ronsard. M. Pellissier conclut ainsi sa thèse sur du Bartas : « Vraiment original par le choix de ses sujets et le fond même de sa poésie, du Bartas est d'ailleurs, en tout ce qui tient à la forme, un élève de Ronsard. Mais c'est un élève qui, trop souvent, compromet son maître. Dans sa langue elle-même, quoiqu'elle soit en grande partie celle de la Pléiade, il trouve encore moyen de renchérir sur ses devanciers ; les procédés à l'aide desquels ceux-ci avaient enrichi et ennobli l'idiome poétique, il les applique sans retenue et les discrédite quelquefois par l'abus qu'il en fait... [2] » C'est, en somme, le même jugement qu'avaient porté MM. Hatzfeld et Darmesteter ; ils voient en du Bartas un disciple

[1] *Œuvres* de P. de Brach, p. 35.
[2] Pellissier. *Thèse*, p. 290.

de Ronsard « et un disciple maladroit qui use et abuse des mots composés[1] ».

Nous avons relu avec soin l'œuvre de du Bartas ; nous connaissons les jugements à peu près unanimes portés sur cette œuvre; nous sera-t-il permis de déclarer qu'à notre avis ces jugements sont erronés ? On ne manque jamais de placer du Bartas à la suite de Ronsard, dans le brillant groupe des poètes de la Renaissance[2]; il nous semble, au contraire, que deux génies ne sauraient être plus franchement opposés. Si l'on veut rapprocher ces deux poètes, que ce soit pour marquer le contraste de leurs natures diverses, non pour établir, au profit de l'un d'eux, une filiation qui nous paraît imaginaire.

Tout les sépare. La poésie est, pour Ronsard, un art délicat, difficile, procurant à ceux qui le cultivent la gloire la plus pure, et les jouissances les plus rares à ceux qui savent en goûter les chefs d'œuvre. Sans doute, sa Muse aura plus d'une fois de nobles et sublimes accents ; elle trouvera « pour l'adolescence du roy très chrestien, Charles IX » de belles et

[1] *Le Seizième siècle en France,* 1re partie, p. 143.

[2] Mettons à part Sainte-Beuve (*Tableau de la poésie française au XVIe siècle*) qui a vu et noté en quelques traits caractéristiques le contraste que présentent ces deux génies. Sans doute il est loin d'avoir signalé toutes les différences, mais il en a dit assez pour avoir le droit de terminer par ces mots : « Ceci répond à ceux qui n'ont jamais daigné distinguer du Bartas et Ronsard et qui continuent de les accoler. » On n'a pas cessé, pour cela, de les accoler.

magnifiques leçons ; « les misères du temps » lui inspireront des vers tour à tour émus ou vibrants d'indignation ; même il osera dire au Roi :

« De même peau que nous nature vous a fait [1]. »

et un jour qu'il est allé à Saint-Denis, il rêvera mélancolique devant cette longue suite de tombes royales ; il murmurera :

« .... Ce n'est rien que des rois [2] !

Mais prenons garde : les vers qui suivent détruisent ce que cette mélancolie peut présenter, au premier abord, de véritable poésie et de grandeur :

Ce n'est rien que des rois !
D'un nombre que voicy à peine deux ou trois
Vivent après leur mort, *pour n'avoir esté chiches*
Vers les bons escrivains et les avoir faits riches [3].

Ainsi, tandis qu'il se penche sur ces tombeaux, ni son souvenir attristé ne va, comme celui de Villon, aux gloires éteintes du passé : « Mais où sont les neiges d'antan ? », ni sa méditation ne scrute « le néant de toutes les grandeurs humaines » comme le fera un Bossuet ; c'est à lui-même que songe Ronsard, à sa gloire qui décline, à sa retraite digne et fière assurément, mais encore plus, involontaire, loin de cette Cour qu'il regrette.

Trop souvent, nous éprouvons avec Ronsard cette

[1] Ronsard, t. III, p. 287.
[2] Id., ibid., p. 374.
[3] Id., ibid., p. 375.

sorte de désillusion qui, des hauteurs sereines où son génie nous ravit, nous fait brusquement retomber à de mesquines et d'égoïstes préoccupations. Les *Discours sur les misères du temps,* pour prendre un autre exemple, contiennent d'admirables passages, où sous les plus belles images resplendissent les plus nobles pensées ; mais n'y a-t-il aucune trace d'amertume personnelle dans cette « haine vigoureuse » dont il poursuit les protestants ? Est-ce bien aux dissidents, considérés comme les ennemis de la France, ou à ses ennemis particuliers, à « je ne sçais quels predicantereaux et ministreaux de Genève » qu'il lance ces invectives superbes ?

D'ailleurs, Ronsard habite rarement ces hauts sommets ; il s'est plu surtout à chanter la nature, l'amour et les aimables lois d'une philosophie doucement épicurienne. Qui n'a appris les vers cités partout :

> Cueillez, cueillez vostre jeunesse ;
> Comme à ceste fleur la vieillesse
> Fera ternir vostre beauté [1].

Ce même conseil, il le donne à Hélène :

> Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
> Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie [2].

il le donne à ses amis,

> La belle rose du printemps
> Aubert, admoneste les hommes
> Passer joyeusement le temps [3].

[1] Ronsard, t. II, p. 117.
[2] Id., t. I, p. 340.
[3] Id., t. II, p. 492.

« Aimons, » ne cesse-t-il de répéter ;

> ... Cependant que nostre vie
> Et le temps d'aimer nous convie,
> Aimons, unissons nos désirs [1].

S'il est vrai, comme le veut Gandar, que « ses préférences le portent moins encore vers Anacréon que vers Homère et Pindare », il faut avouer que seul Anacréon a souri à ses efforts. Imitateur de Pindare et d'Homère, il n'est, selon le mot de Balzac, que « le commencement d'un poète » : nous trouvons et nous admirons un poète achevé dans les odes inspirées d'Horace et d'Anacréon.

Quoi qu'il en soit, légère ou sérieuse, toute poésie est essentiellement une œuvre d'art pour le poète vendômois[2]; elle est avant tout une leçon morale pour du Bartas, et comme une émanation divine ;

[1] Ronsard, t. II, p. 365.

[2] Je veux bien qu'il lui soit arrivé un jour de se proclamer « le prêtre des Muses » et de voir dans la poésie « comme un culte et un sacerdoce », ainsi que le remarque M. Bizos dans sa belle étude sur Ronsard (Ronsard. *Classiques populaires*, p. 55) ; mais ce sont là, j'imagine, des souvenirs de l'antiquité, de poétiques formules où se retrouve l'écho des vers de Virgile :

> Me vero primum dulces ante omnia Musæ
> Quarum sacra fero, ingenti percussus amore,
> Accipiant. (*Geor.*, II, 475-477.)

La vérité, c'est qu'il n'y a rien de religieux dans la poésie de Ronsard, et, d'une manière plus générale, dans l'esprit de la Renaissance.

l'art n'est rien, l'inspiration céleste est tout. A ses yeux, les poètes n'ont qu'une mission : chanter Dieu ! « Les vers ont au ciel pris naissance[1] », a-t-il dit. La poésie est chose sainte et qu'il ne faut point profaner ; ce mot de « saint » revient sous sa plume à chaque instant[2]. On sent que pour lui, composer un chant, c'est prier, c'est rendre à Dieu un témoignage de pieuse adoration, c'est aussi exhorter les hommes à s'associer à ce témoignage éclatant. Sa Muse, c'est Uranie, vierge céleste, dont la voix proclame que les poètes sont les élus de Dieu

.. secrétaires
Et ministres sacrez du Roi de l'Univers[3].

Lorsqu'un rayon d'en haut a touché leurs âmes, de ces âmes, sans effort, s'échappent les chants sublimes ; car la poésie, remarquons-le bien, n'est pas pour du Bartas un art qui puisse s'apprendre ; elle

[1] Puis doncques que les vers ont au Ciel pris naissance.
(*Uranie*, p. 421.)

[2] Si vous ne coulez plus ainsi que de coutume
Et sans peine et sans art, *ô saincts vers*, de ma plume...
(Seconde Sepmaine, IIe jour, l'*Arche*, p. 163.)
Il faut qu'un *sainct* extase au plus haut ciel l'emporte...
(*Uranie*, p. 420.)

D'autant que tout ainsi que la fureur humaine
Rend l'homme moins qu'humain, la divine fureur
Rend l'homme plus grand qu'homme : et *d'une saincte erreur*
Sur le ciel porte feux à son gré le promaine...
(*Uranie*, p. 420.)

[3] *Uranie*, p. 420.

ne saurait devenir le prix d'un labeur prolongé.

Tout art s'apprend par art ; la seule Poësie
Est un pur don céleste...
Recherche nuict et jour les ondes Castalides,
Regrimpe nuict et jour contre le roc Besson ;
Sois disciple d'Homère et du sainct nourrisson
D'Ande, l'heureux séjour des vierges Piérides ;
Ly tant que tu voudras volume après volume
Les livres de Pergame et de la grand cité,
Qui du nom d'Alexandre a son nom emprunté,
Exerce incessamment et ta langue et ta plume,
Join tant que tu voudras, pour un carme bien faire
L'obscure nuict au jour et le jour à la nuict :
Si ne pourras tu point cueillir un digne fruict
D'un si fascheux travail, si Pallas t'est contraire [1].

Il est évident que du Bartas fait trop bon marché des ressources infinies que l'art peut apporter à la nature la plus heureuse. Ronsard a vu plus juste sur ce point : « Les autres, dit-il (les véritables poètes)... *d'artifice et d'un esprit naturel élabouré par longues estudes* et principalement par la lecture des bons vieux poetes grecs et latins, descrivent leurs conceptions d'une vénérable majesté, comme a faict Virgile en sa divine Œneide. » (Préface de la *Franciade.*)

Mais ne nous y trompons point ; du Bartas a beau

[1] *Uranie*, p. 420. On voit combien ces paroles sont opposées aux conseils renouvelés d'Horace, que donne du Bellay : Ly donques et rely premierement, o poete futur, fueillette de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins (t. I, p. 38).

prodiguer dans ce passage les souvenirs mythologiques ; alors même qu'il parle de Pallas, Dieu seul occupe sa pensée. Ce serait d'ailleurs une grave erreur que de voir seulement dans ces vers un commentaire du fameux *Nascuntur poetæ ;* du Bartas n'a point simplement voulu dire ce qu'exprimera plus tard Boileau :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur...

Non ; l'inspiration qui a dicté au poète ce développement est une inspiration encore plus morale que littéraire ; si nous en doutions, la suite nous le montrerait.

Car du tout hors de l'homme il faut que l'homme sorte
S'il veut faire des vers qui facent teste aux ans :
Il faut qu'entre nos mains il sequestre ses sens ;
Il faut qu'un sainct extase au plus haut ciel l'emporte...
Serez-vous tant ingrats que de rendre vos plumes
Ministres de la chair et serves de péché ?
Tout jour donques sera votre stile empesché
A remplir, mensongers, de songes vos volumes ?
Hé, n'orra-on jamais dans vos doctes escrits
Retentir haut et clair du grand Dieu la louange ?...
Profanes écrivains, vostre impudique rime
Est cause que l'on met nos chantres mieux-disans
Au rang des basteleurs...
Vous faites de Clion une Thaïs impure,
D'Hélicon un bordeau : vous faites, impudens,
Par vos lascifs discours, que les peres prudens
Deffendent à leurs fils des carmes la lecture [1].

[1] *Uranie*, pp. 420, 421, 422.

Pour lui, il n'hésite pas à se séparer des poètes de son temps; il chantera

« Des vers que sans rougir la vierge puisse lire [1] ».

Faut-il donc s'étonner que, seul peut-être des poètes alors fameux, du Bartas n'ait point fait des Amours[2]? Ronsard célèbre Cassandre, Marie, Callyrie, Astrée, Jeanne, Genèvre, Hélène; « c'est l'amour et le bel œil de Cassandre qui l'ont rendu poète : quelques mois avant sa mort, il chantera encore Hélène; de l'une à l'autre il célébrera bien des maîtresses, les siennes, celles du Roi, celles des grands seigneurs, les unes qui rappelleront les courtisanes de l'élégie romaine; d'autres, naïves comme les bergères des églogues de Virgile; d'autres, voilées, idéales comme Laure elle-même[3]. » Cassandre est la Laure de Ronsard; elle « a quelque chose d'idéal

[1] 1re Sepmaine, IIe jour, p. 43.

[2] Il eut, lui aussi, l'intention « en l'avril de son aage » de faire des Amours. Agrippa d'Aubigné nous l'apprend (lettre XI, liv. VI; édit. Réaume et de Caussade, t. I) et du Bartas lui-même en fait l'aveu. (*Uramie*, p. 419).

Et tantost je vouloy chanter le fils volage
De la molle Cypris et le mal doux-amer,
Que les plus beaux esprits souffrent par trop aimer,
Discours où me poussait ma nature et mon aage...

Mais *Uranie* le ramena bien vite dans les sentiers sévères de la sainte poésie; et de ces chants amoureux, si jamais il les composa, il ne nous reste rien.

[3] Gandar. *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, p. 2.

comme Laure ; à sa vue le poète se trouble, il n'ose soutenir son regard, ni lui dire comme à Marie, comme à Genèvre, son ardent mais profane amour[1]». Il faut ajouter, — ce que ne dit pas Gandar — que cet idéal, Ronsard le rabaisse parfois et l'outrage singulièrement de ses désirs et de ses lascives imaginations : qu'on relise ces strophes, desquelles nous ne voulons donner que le premier vers :

Puis, mettant la bouche sienne[2]...

A côté des *Amours*, de Ronsard, prennent place *l'Olive*, de du Bellay ; *les Amours de Méline et les Amours de Francine*, de Baïf ; *les Contr' Amours*, de Jodelle ; *les Erreurs amoureuses*, de Pontus de Thyard ; *les Sonnets amoureux et les Soupirs*, d'Olivier de Magny ; *les Sonnets, Odes et Mignardises de l'Admirée*, de Jacques Tahureau... ; du Bartas, lui, se refusa toute sa vie

A chanter la Cyprine et son fils emplumé[3].

En un mot, Ronsard est un païen[4], dont la Muse est fille de l'antiquité : sa Muse est la Muse grecque ; du Bartas est un chrétien, et un chrétien qui appartient à la religion réformée, auquel Christ seul dicte ses chants pieux ; Uranie est sa Muse. S'il est ori-

[1] Id., *Ibid.*

[2] Ronsard, t. II, p. 146.

[3] 1re Sepmaine, IIe jour, p. 43.

[4] Le mot est de du Bartas : « Poetes des Payens qui, hardis faites gloire... » 2e sepmaine, 1er jour, (Eden), p. 3.

ginal dans le choix de ses sujets, c'est qu'il a sur le but et la nature de la poésie elle-même des idées personnelles, opposées à celles de Ronsard et des poètes de la Pléiade.

Il a pleinement conscience de son originalité ; il en est même quelque peu fier. Ne s'est-il pas souvenu de Lucrèce, dans ces vers :

> Ça, ça donc, mon bon heur, ça preste-moi l'espaule
> Afin que la dessus des premiers de la Gaule
> J'esbauche de ma main ce laurier... [1]

« Tant y a, dit-il ailleurs, que comme estant le premier de la France qui par un juste poème ay traité en nostre langue des choses sacrées, j'espère recevoir de ta grace quelque excuse[2]. »

Mais, puisqu'il a eu l'ambition de produire des poèmes héroïques, quelle conception s'est-il faite de la poésie héroïque en particulier? Sur ce point, du moins, est-il le disciple de Ronsard ?

Ronsard a longuement développé ses théories dans la préface de sa *Franciade ;* c'est une véritable *recette* qu'il communique « au lecteur apprentif » ; il énumère un à un tous les ingrédients qui entrent dans une épopée ; il n'oublie rien, ni les discours des dieux, ni les harangues des capitaines, ni les descriptions de bataille, ni les augures, ni les songes,

[1] 1re Sepm., IIe jour, p. 58.

[2] *Advertissement sur la Judith et autres poemes suyvans*, p. 343.

ni les sacrifices, ni les peintures « insérées contre le dos d'une muraille et des harnois et principalement des boucliers ». Ces théories peuvent se résumer en une formule : l'épopée parfaite est l'imitation de *'Iliade* ou de l'*Énéide*.

Homère, de science et de nom illustré
Et le Romain Virgile assez nous ont montré
Comment, et par quel art, et par quelle pratique
Il falloit composer un ouvrage héroïque,
De quelle forte haleine et de quel ton de vers
Varié d'argumens et d'accidens divers.
J'ay suyvi leur patron. A genous, *Franciade*,
Adore l'*Énéide*, adore l'*Iliade* [1].

Plus de fictions, dit au contraire du Bartas ; plus de mythologie !

Sans doute, dans la pratique il n'applique pas jusqu'au bout ce principe rigoureux ; il s'arrête à mi-chemin : « La Poésie est de si longtemps en saisine de ces termes fabuleux qu'il est impossible de l'en déposséder que pié à pié. Je luy ay donné les premiers assauts[2]. » Voilà ce qu'il répond aux chrétiens timorés qu'offusquaient dans ses vers les noms de Flore, d'Amphitrite, de Mars ou de Vénus. Il aurait pu ajouter que si de tels mots se rencontrent dans ses poèmes, du moins aucune divinité n'y est représentée comme un personnage vivant ou agissant ; et c'est un premier point par où du Bartas se sépare de

[1] T. III, p. 37.
[2] Advertissement sur la premiere et seconde Sepmaine.

Ronsard, dans sa conception du poème héroïque. Il s'en sépare encore en refusant de calquer son poème sur ceux de Virgile et d'Homère[1]. On ne manqua pas de le lui reprocher.

« Les autres... m'accusent ou que j'ay ignoré, ou que j'ay méprisé les règles qu'Aristote et Horace proposent aux Poëtes héroyques. Si je persistoy en ma negative, ils seroyent peut-estre bien en peine de prouver leur intention : mais pour leur oster tout scrupule, qu'ils apprennent de moy que ma seconde *Sepmaine* n'est (aussi peu que la première) un œuvre purement Epique ou Heroyque, ains en partie Panegyrique, en partie Prophetique, en partie Didascalique. Icy je narre simplement l'histoire ; là j'émeu les affections ; icy j'invoque Dieu, là je luy ren graces ; icy je luy chante un Hymne et la je vomy une satyre contre les vices de mon aage ;..... Que doncques *en une si grande nouveauté de sujet poëtique, une*

[1] A ce point de vue, du Bartas peut être considéré comme un précurseur de Chateaubriand. L'auteur du *Génie du christianisme* reprendra ces mêmes idées en les précisant davantage et les parant de toute la splendeur de son style. M. E. Faguet a dit avec raison de ces théories nouvelles que Chateaubriand apportait en littérature : « Il demandait .. que la France eût une littérature à elle et non d'emprunt, que puisqu'elle n'était point païenne, elle n'eût pas une poésie mythologique ; que, puisqu'elle était moderne, elle n'eût pas une littérature ancienne ; ... c'était réagir par delà 1550 » (*Études sur le XIXe siècle*, p. 30). Il donne la main à du Bartas, aussi étranger que lui et aussi hostile à l'esprit de la Renaissance.

nouvelle et bizarre (puisqu'ils la veulent ainsi nommer) *methode me soit permise*[1]. »

Enfin, comme s'il avait fait la gageure de tout renouveler dans l'épopée, du Bartas rejette le vers décasyllabique, remis en honneur par Ronsard ; il choisit le vers alexandrin, et cela, après que Ronsard a publié les quatre premiers livres de la *Franciade*, et que dans sa préface, avec l'autorité d'un chef d'école reconnu de tous, il a déclaré les alexandrins inhabiles à « tenir en nostre langue le rang de carmes héroïques .. car ils sentent trop la prose tres facile et sont trop enervez ».

Jusqu'à présent, — et certes nous avons touché à des questions très importantes — en quoi du Bartas s'est-il montré le disciple de Ronsard ? Mais sa langue, dira-t-on, n'est-ce pas la langue même de Ronsard, avec quelques défauts en plus ?

Nous reconnaissons sans peine que la langue de du Bartas rappelle celle de Ronsard par tel ou tel détail particulier ; — dans l'ensemble de ses traits et, pour ainsi dire, de sa physionomie, elle en diffère complètement ; ce ne sont ni les mêmes défauts, ni les mêmes qualités.

[1] Advertissement sur la première et seconde Sepmaine. Qu'on compare à cet avertissement celui qu'il avait mis en tête de *Judith* ; on verra que du Bartas avait d'abord pensé qu'il était nécessaire « d'imiter Homère en son *Iliade*, Virgile en son *Énéide*, et autres qui nous ont laissé des ouvrages de semblable estoffe. » Mais *Judith* est de 1573, et la 1re *Semaine*, de 1579 ; il est bien évident qu'après avoir été le disciple de Ronsard, il s'en sépare complètement.

Une imagination vigoureuse, qui anime l'œuvre tout entière ; une verve intarissable, souvent originale, qui captive et retient ; un enthousiasme dont les accents font songer à un Lucrèce, mais à un Lucrèce chrétien ; des coups d'aile puissants ; — et, à côté de pages sublimes, l'emphase dans ce qu'elle a de plus grotesque ; la trivialité la plus vulgaire ; nul goût, nulle discrétion, nulle mesure : tel fut du Bartas.

En vérité, qu'il ressemble peu à Ronsard, auteur de ces Odes dites pindariques, froides et prétentieuses malgré des « poussées de grandeur », ou de ces quatre chants épiques, si pauvres et si lourds d'ennui ! qu'il est loin, plus loin peut-être de ce Ronsard charmant à qui un génie plus facile inspira de petits poèmes où vivent encore aujourd'hui, dans tout leur frais printemps, la grâce, la naïveté, l'aimable simplicité d'une poésie naissante.

On a voulu faire hommage aux auteurs de la Pléiade, de la noblesse et de la majesté qui relève la langue de du Bartas ; « il doit... à ses devanciers l'ampleur et la gravité de son style, la magnificence de ses images[1] ». Comme si cette ampleur et cette gravité ne tenaient pas d'un côté à son génie naturellement noble et élevé, d'un autre côté au sujet même qu'il avait choisi.

> L'humble sujet ne peut qu'humble discours produire,
> Mais le grave sujet de soy mesme produit
> Graves et masles mots[2].

[1] Pellissier, *op. cit.*, p. 27.
[2] *Urani*, p. 423.

Et ailleurs : « La grandeur de mon sujet désire une diction magnifique, une phrase haut levée, un vers qui marche d'un pas grave et plein de majesté, non énervé, lâche, efféminé et qui coule lascivement, ainsi qu'un vaudeville ou une chansonnette amoureuse[1]. » On ne saurait mieux dire.

Il reste que du Bartas, à l'imitation de Ronsard, fait usage d'épithètes composées. Or, sur ce point encore, l'influence de Ronsard, d'ailleurs incontestée, est plus restreinte qu'on ne se l'imagine en général. Ces épithètes lui sont une précieuse ressource pour abréger le discours et renfermer en peu de mots une foule d'idées ; et voilà pourquoi, prenant son bien où il le trouve, il n'hésite pas à user largement de cette faculté créatrice, comme bien d'autres en avaient usé longtemps avant Ronsard.

« Ha, que les Italiens qui plaident avec nous le pris de l'éloquence voudroyent que nostre langue se passast de ce riche parement, auquel la leur ne se peut accommoder avec grace. Quoy ! voulons-nous ceder aux Alemans, la langue desquels ne se glorifie à peu près d'autre chose ? Mais il les faut, diras-tu, semer avec la main, non avec le sac ou la corbeille. Je confesse qu'en ma première Sepmaine ils sont fort espais, et que bien souvent on en lit sept ou huict à la file. Toutes fois je pense ne l'avoir fait sans cause, car ayant à traiter par occasion de la nature de toutes les choses qui sont au monde, afin qu'avec-

[1] Advertissement sur la première et seconde Sepmaine.

ques plus grand ravissement le Lecteur apprehendast l'infinie sagesse de l'ouvrier, mon livre eust esté aussi grand que le monde, si je n'eusse trouvé les addresses et sentiers pour parvenir bientost où je vouloy. Or, qui est celuy qui ne cognoit bien qu'un epithete composé m'espargne tout un vers et quelquefois mesme deux : En ceste-cy (la 2e Sepmaine) d'autant que l'argument ne m'y convioit point, j'en ay bien usé plus sobrement. De manière que quelquefois tu courras 300 vers sans en rencontrer un seul. Bien est vray qu'en certains endroits, où le genre demonstratif a plus de lieu, c'est à dire que je loüe ou blasme avec quelque vehemence, tu en trouveras cinq ou six de rang ; ce que j'ay osé à l'imitative d'Orphée, d'Homère ou de Marulle, les Hymnes desquels en sont tous pleins. Et ce qui plus me contente, c'est que les sçavans me font entendre, que si on les veut bien et soigneusement examiner, on en remarquera fort peu d'oisifs : de quoy tous les Poëtes qui sont renommez ne se peuvent pas vanter[1]. »

Voilà un plaidoyer fort véhément et en somme fort raisonnable ; mais on voit que, pour se justifier, du Bartas n'allègue pas une seule fois l'exemple de Ronsard. Quoi ! il invoque, avec H. Estienne, la « conformité » du français et du grec ; comme lui, il fait appel au patriotisme[2], il prouve l'utilité directe

[1] Advertissement sur la première et seconde Sepmaine

[2] Cf. *Précellence du langage* (p. 160, édit. Feugère) ; H. Étienne se montre un partisan très résolu de ces mots

de ces épithètes, il s'autorise de l'exemple d'Homère, d'Orphée lui-même : et le nom de Ronsard n'est pas prononcé ? Admettons un instant que du Bartas se soit montré le disciple et l'imitateur de Ronsard, en créant des mots composés : un tel oubli se comprendrait-il ? Ces mots, on croirait qu'ils fourmillent dans l'œuvre de du Bartas, à lire des vers tels que ceux-ci, partout cités :

Le feu donne-clarté, porte-chaud, jette-flamme.
Source de mouvement, chasse-ordure, donne-âme.
... Herme guide-navire,
Mercure eschelle-ciel, invente-art, aime-lyre.

F. Meunier en a fait le relevé complet : on en trouve à peine trois cents. Est-ce assez de trois cents mots pour ranger le poète gascon parmi les disciples de Ronsard[1] ?

composés ; c'est un avantage précieux que la langue française a sur la langue italienne. Il approuve donc une si belle « prérogative que nous donne cette ancienne imitation de quelques composez grecs » il en propose lui-même un certain nombre ; il loue les poètes qui ont l'audace d'en créer de nouveaux, et n'est-ce pas à du Bartas qu'il songe, quand il ajoute : « mais depuis la poesie françoise s'est monstrée encore plus courageusement hardie (que du Bellay) : tesmoin celuy qui a dict *du ciel porte-flambeaux* » (p. 164). La 1re *Semaine* commence en effet par ce vers :

Toi qui guides le cours du ciel porte-flambeaux

[1] Cf. M. Fr. Meunier, dans son Étude sur les composés qui contiennent un verbe. Paris, 1875, pp. 93 et suiv.

Une question non moins intéressante serait de savoir si du Bartas aimait Ronsard : partageait-il l'enthousiasme de ses compatriotes et de presque tous ses contemporains ?

M. Pellissier l'affirme, sans le prouver[1]. Nous avons montré que du Bartas n'approuve presque sur aucun point les tendances de la Pléiade : comment aurait-il regardé « comme ses maîtres » ces poètes dont il condamnait les chants frivoles ? La vérité, croyons-nous, c'est qu'il reconnaissait volontiers les hautes qualités de Ronsard, mais qu'il comprenait et goûtait fort peu un génie si différent du sien. Une seule fois, il nomme Ronsard, nous n'osons dire

Encore faudrait-il prouver que ce procédé de style n'était pas, pour ainsi dire, tombé dans le domaine commun, au moment où du Bartas écrivit la *première Semaine* (1579) ; plus d'un quart de siècle s'était déjà écoulé depuis qu'avaient paru dans leur nouveauté hardie les premières épithètes composées. Ce grand espace de temps avait certainement suffi pour familiariser les lecteurs avec ces termes qui, en 1550, avaient pu les dérouter, et on n'était pas nécessairement un disciple de Ronsard parce que, comme lui et après lui, on faisait usage de mots composés. Qui donc songerait, par exemple, à rattacher à V. Hugo nos poètes décadents ou symbolistes, parce que, comme lui et après lui, ils ont brisé le moule de l'ancien vers classique, fait basculer « la balance hémistiche » et « patauger » l'enjambement,

« Comme le sanglier dans l'herbe et dans la sauge » ?

[1] *Op. cit.*, p. 27.

qu'il le loue, si parcimonieux et si maigres sont les éloges qu'il lui concède.

L'autre, ce grand Ronsard, qui pour orner la France
Le Grec et le Latin despouille d'eloquence
Et d'un esprit hardi manie heureusement
Toute sorte de vers, de style et d'argument [1].

En revanche, on trouve çà et là plus d'une phrase qui semble dirigée contre lui. Il se plaint, non sans aigreur, de ces « envieux » qui, « sous un masque d'Aristarque, aspirent à la dictature perpétuelle (je ne diray pas tyrannie) sur les amateurs des lettres [2] ». Est-ce Ronsard qui est visé ? Qu'on se rappelle en quels termes Ronsard a condamné du Bartas [3]. Ailleurs, notre poète raille les critiques mesquines et minutieuses de ceux qui « mordent les ouvrages de leur temps, les examinant lettre à lettre, aulnant les syllabes, pesant les mots. » Il paraît bien difficile qu'en écrivant cette phrase, du Bartas n'ait pas songé à ces passages de la Préface sur la *Franciade* : « car A, O, U, et les consonnes M, B, et les SS finissans les mots et sur toutes les RR qui sont les vrayes lettres heroïques sont une grande sonnerie et batterie aux vers ... » — « Tu te donneras de garde, si ce n'est par grande contrainte, de te servir

[1] IIe Sepm , IIe Jour (Babylone), p. 212.

[2] Advertissement de la premiere et seconde Sepmaine.

[3] « Je n'aime point ces vers qui rampent sur la terre
Ni ces vers ampoulés dont le rude tonnerre... etc. »
Et le fameux sonnet : « Ils ont menti, d'Aurat...

des mots terminés en *ion*, qui passent plus de trois ou quatre syllabes, comme abomination, testification, car tels mots sont languissants et ont une traînante voix... » Rien ne prouve cependant d'une façon évidente que ces critiques s'adressent à Ronsard. Tout nous fait pressentir entre ces deux génies une opposition qui put aller jusqu'à l'antipathie, sans que nulle part cette opposition se manifeste ouvertement; mais ces attaques directes que nous sommes presque surpris de ne pas trouver chez du Bartas, nous les rencontrons dans les vers d'un de ses amis, et c'est là un fait trop peu connu sur lequel il nous faut insister.

Le poète dont nous parlons s'appelle Auger Gaillard[1]. C'était, à tout prendre, un versificateur médiocre et un piètre caractère que ce charron-poète; obligé de quitter Rabastens pour la part qu'il avait prise aux troubles religieux, il se retire à Montauban, auprès de ses coreligionnaires. L'exil lui fait des loisirs; il les emploie à étudier la langue française et à lire les poètes français; dès lors il écrit soit en français, soit en gascon; parfois, comme dans les *Amours prodigieuses*, il réunit les deux langues dans un même ouvrage; il serait plus juste de dire qu'il les mêle et les confond : sa Muse, même en français, parle souvent gascon[2].

[1] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XIV, p. 431, et surtout un excellent article de M. L. Couture, dans cette même *Revue*, t. XV, p. 475.

[2] *Poésies languedociennes et françaises* d'A. Gaillard, par G. de Clausade. Albi, 1843.

Était-il sincère protestant? Il est permis de supposer que la réforme de la religion fut son moindre souci; à coup sûr il n'était point puritain, il l'était même si peu, qu'à la suite d'une publication trop libre, il dut quitter Montauban[1]. Cette fois, il se rendit à Pau, auprès de Jeanne d'Albret. Entre temps, il avait connu du Bartas, dont il sut gagner l'estime et l'affection. Si nous l'en croyons, l'auteur des *Semaines* aurait eu la pensée de le prendre pour gendre et de traduire ses vers gascons en vers français. C'était donner à la fois au pauvre « rodié de Rabastens » la gloire et, sinon la fortune, du moins une aisance fort honorable. Malheureusement, du Bartas mourut avant d'avoir mis à exécution ses projets; rêves de gloire, rêves de bien-être, tout s'évanouit en même temps pour l'infortuné Gaillard, obligé jusqu'à sa mort de tendre la main et de quêter des pensions. Cette amitié ne fut sans doute pas

[1] Aussi faut-il se garder de prendre au sérieux les reproches d'immoralité qu'il adresse à Desportes (*Lou Banquet*, p. 261. Lyon, 1614) et ne pouvons-nous admettre, avec M. Brunot, que ce qui le choque en Ronsard, c'est le culte de Ronsard pour la femme. « Le culte qu'il (Ronsard) a de la femme, dit M Brunot, la déification de l'objet aimé auquel il prodigue les termes d'adoration qui ne sont dus qu'à Dieu, révolte le chrétien et le dévot. » (*La Doctrine de Malherbe*. Paris, 1891, p. 24.) Quand on a lu l'œuvre entière d'A. Gaillard, il est impossible de croire que le « chrétien » ou le « dévot » ait été révolté, pour la bonne raison que Gaillard ne fut jamais dévot, ni peut-être même chrétien, au sens vrai du mot.

aussi tendre que le dit A. Gaillard ; Gascon et poète, n'a-t-il pas quelque peu exagéré une intimité dont il était fier ? En dépit de toutes les exagérations, une chose est sûre ; c'est que Gaillard vécut assez longtemps dans la maison de du Bartas. Que faire entre poètes, au fond d'un manoir de Gascogne, sinon parler poètes et poésie ? sujet qui devait être d'autant plus cher à du Bartas qu'il avait, nous l'avons vu, des idées bien personnelles sur le rôle de la poésie. Or, du Bartas était un savant, Gaillard un artisan presque illettré ; l'un était célèbre, l'autre inconnu ; nul doute que Gaillard n'ait pensé comme son maître et ami, qu'il n'ait aimé ou détesté, — et pour les mêmes causes, — les mêmes écrivains. Les jugements littéraires de Gaillard sont l'écho des jugements de du Bartas. Que pensait donc A. Gaillard, de Ronsard et de ses disciples ?

... Bien souvent d'iceulx aux champs et à la ville
J'ay ouï qu'ils avoient dérobé de Virgile,
De Pétrarque et d'Homère et d'autres poetes grecs.
Mais dire l'on ne peut que j'use de tels traits.
L'on dira, gran merci, que la langue gregeoise
Je n'entens pas du tout si bien que l'albigeoise ;
Que si je l'entendois et l'italique aussi,
Si bien comme Ronsard je ferois tout ainsi.
Mais non feray, pour vrai. Car c'est un méchant vicé
A l'homme qui dérobe un de son même office.
Je pillerois plustost, si j'étois un larron,
Tous autres artisans que non pas un charron [1].

[1] Qu'on nous permette encore de citer ce sonnet où

Gaillard aurait-il eu l'idée de reprocher à Ronsard son manque d'originalité ; lui aurait-il fait un crime d'imiter Virgile, Homère et Pétrarque, puisqu'il ne connaissait ni le latin, ni le grec, ni l'italien ? D'ailleurs, il parle par ouï-dire.

J'ay ouï qu'ils avoient dérobé de Virgile.

Ne nous y trompons pas ; nous venons d'entendre Ronsard jugé par du Bartas.

On nous pardonnera sans doute, puisque nous avions à raconter ici l'histoire de la Renaissance en Gascogne, de nous être étendu si longuement sur le plus grand des poètes gascons, et d'avoir essayé de détruire le préjugé qui persiste à voir en du Bartas un disciple de Ronsard.

En résumé, la période de la Renaissance, plus

A. Gaillard se compare à Desportes et à Ronsard et se décerne la palme :

Ta rime, Auger Gaillard, monstre ta gaillardise,
Quand, d'un style bien doux tes vers vont décevant
Les termes orgueilleux d'un autre plus savant
Qui d'un art très parfait la nature déguise;
Veux-tu savoir comment tes poemes je prise ?
Desportes et Ronsard et d'autres bien souvent
Les doctes vers d'autrui nous mettent en avant,
Et tu ne hais rien tant qu'une telle entreprise.
Non que de leurs escrits je veuille en rien mesdire,
Au lieu d'en dire mal, certes je les admire;
Mais je trouve tes vers bien coulants et sans fard
Je trouve tes escrits provenir de toy mesme,
Sans leur céder en rien, car la muse qui t'aime
Faict plus paraistre en toy la nature que l'art.

(*Poésies lang. et fr.*, p. 314.)

brillante ailleurs, nulle part ne fut plus féconde qu'en Gascogne. Les collèges s'ouvrirent en grand nombre; la poésie, comme éveillée d'un long sommeil, s'épanouit soudain en œuvres nombreuses, dont quelques-unes d'une rare vigueur. Plus que toute autre, cette province cultiva, avec une ardeur de néophyte, l'étude des lettres et de la poésie ; elle répondit avec enthousiasme à l'appel de du Bellay et acclama Ronsard ; un seul poète échappe à l'influence de la Renaissance, ose rompre en visière aux maximes de son temps sur le rôle et la nature de la poésie en général, aussi bien que sur les conditions particulières de la poésie épique, et inquiète un instant la gloire du chef de la Pléiade : c'est du Bartas.

CHAPITRE III

LES AUTEURS GASCONS

En étudiant la Renaissance, nous avons parlé des principaux poètes gascons du XVIe siècle ; mais nous n'avons pu donner qu'une idée incomplète, un « crayon imparfait » de ce qu'a été la poésie française dans cette province si riche en écrivains ; nous devrions, pour achever ce tableau, nous occuper de tous les Gascons qui écrivirent en vers. Nous ne l'essaierons même pas. Une telle étude, outre qu'elle serait infinie, ne présenterait aucun attrait. On ne trouve en effet chez la plupart de ces écrivains ni souffle puissant, ni grâce, ni inspiration personnelle ; la langue est terne, inélégante, souvent prétentieuse. Faut-il s'en étonner ? Si la poésie vaut surtout par la forme, le choix des mots, la splendeur des images, la science de l'harmonie ; — les gascons du XVIe siècle sont depuis trop peu de temps entrés dans l'unité française, ils sont encore trop peu familiers avec les ressources et les délicatesses de leur nouvelle langue, pour qu'ils puissent se montrer vrais poètes.

Déjà, au XVe siècle, le cadet d'Albret, entre deux batailles, rime d'amoureux rondeaux ; les quelques vers que nous connaissons de lui, précieux et mignards, semblent indiquer qu'il avait pris pour

modèle son maître et son ami, Charles d'Orléans[1]. Au siècle suivant, les versificateurs sont presque innombrables; aux noms déjà cités, il convient en effet d'ajouter : François de Belleforest[2], François le Poulchre[3], Jean de la Jessée[4], Joseph du Chesne,

[1] Cf. *Poésies complètes* de Ch. d'Orléans, par M. d'Héricault (Paris, Lemerre, 1874), t. II, p. 204.

[2] Né à Samatan (Gers). Il a laissé de nombreuses traductions d'auteurs grecs, latins, italiens, et composé les *Histoires tragiques*, une *Pastorale* (Pyréné), un *Abrégé de Froissart*, les *Neuf Charles*, l'*Innocence de Marie Stuart*, les *Grandes Annales de France*, etc. Sa vie, et celle de quelques autres poètes gascons, a été racontée par G. Colletet; M. Ph. Tamizey de Larroque a publié et enrichi d'un précieux Commentaire ces *Vies des poètes gascons* (Paris, Aubry, 1866).

[3] Né à Mont de-Marsan, il habita peu la Gascogne, et nous en donne la raison dans une de ses Préfaces : « Ayant éprouvé son pays aussi peu favorable envers lui que la Grèce le fut autrefois à Miltiade, à Pélopidas et à Timoléon, et que Rome le fut au grand Coriolan », il se retira, en Lorraine, dans le château de Bouzemont, qui appartenait à sa femme. On a de lui : les sept livres des *Honnestes Loisirs* (1587), le *Passe-Temps* (1595). Signalons en passant une légère erreur de Colletet : « Mais, dit-il, puisque, à l'exemple de Blaise de Montluc, il a pris soin d'écrire sa vie et ses diverses aventures, ou plustost, *puisque ce fut à son exemple que ce mesme de Montluc escrivit ses Commentaires...* » B. de Monluc mourut dix ans avant la publication des *Honnestes Loisirs*.

[4] Jean de la Jessée est né à Mauvezin (Gers).

Dessous le ciel gascon le destin m'a fait naître
Où le Roi Navarrois est mon seigneur et maître,
Au comté d'Armaignac.

Ses ouvrages sont nombreux (4 vol. in-4. Anvers, 1583).

sieur de la Violette[1]; Joseph du Chemin, né à Condom comme Jean-Paul de Labeyrie et Imbert[2]; Jean Rus[3] et Lancelot de Carle, tous deux compatriotes de P. de Brach; Jean-Pierre de Mesme, dont G. Colletet a parlé dans les *Vies des poètes gascons;* enfin P. de Garros, connu surtout pour ses poésies gasconnes, mais dont la Muse, comme celle d'A. Gaillard, s'aventura parfois dans le domaine français[4]. Tous aujourd'hui, sauf du Bartas, sont à peu près inconnus; quelques-uns cependant eurent une heure de

[1] Né dans l'Armagnac, Joseph du Chesne, médecin et poète, a composé la *Morocosmie,* ou de la *Folie,* vanité et inconstance du monde (1583). M. Ph. Tamizey de Larroque apprécie ainsi le poète et le médecin : Décidément, le médecin ne valait pas mieux que le poète, quoique le poète fût aussi mauvais que possible; et pourtant je ne sais pas si, drogues pour drogues, je n'aurais pas encore préféré les meurtrières pilules inventées par le premier aux vers obscurs et barbares entassés par le second dans le *Grand Miroir du monde* et dans la *Morocosmie* (Vies des Poètes gascons).

[2] Sur ces trois poètes Condomois, voir l'étude de M. L. Couture (*R. de Gasc.*, t. XV, pp. 399 et suiv.), reproduite et complétée dans un tirage à part. *Trois poètes Condomois* (1877).

[3] Les Œuvres de J. Rus ont été rééditées par M. Ph. Tamizey de Larroque (Bordeaux et Paris, 1875).

[4] Au tome X du *Recueil des poésies françaises* des xve et xvie siècles (par MM. de Montaiglon et James de Rothschild. Paris, 1875) se trouvent deux pièces qui doivent être attribuées à des Gascons : « L'Apologue nouveau du Débat d'Eole et de Neptune, et le Testament de Jehan Levrault » (Cf. *Revue critique,* article de M. G. Paris, 1876, p. 341).

célébrité, et la plupart méritent au moins qu'on rappelle leur nom dans l'histoire de la littérature française.

On a dit de P. de Brach qu'il fut « un correct et habile versificateur[1] ». Peut-être est-il juste d'ajouter que, si trop souvent la pensée est triviale et l'expression sans éclat, il a aussi des pages où tressaille une émotion sincère. Témoin attristé des guerres religieuses, il flétrit les excès des deux partis ; oublieux des chants d'amour, il n'a plus alors qu'une ambition :

« Sous un vers adeulé déplorer tristement
Le malheur de la France en son mal incurable[2]. »

« Lancelot de Carle a été célébré par Ronsard et du Bellay[3] » ; du Bellay n'hésite pas à le placer sur le même rang que Marot, Ronsard et Saint-Gelais.

Le Lot, Le Loyr, Touvre et Garonne
A vos bords vous direz le nom
De ceux que la docte couronne
Eternise de hault renom[4].

B. du Poey passait pour un critique judicieux et éclairé ; François de Rabutin le choisit pour son *Aristarque :* « Ne voulant laisser mon œuvre manque et imparfait, priai un mien ami, nommé Bernard du Poey, de Luc en Béarn, qu'il daignast tant prendre

[1] Darmesteter et Hatzfeld. *Le seizième siècle en France ;* 1re partie, p. 136.
[2] *Les Poèmes de P. de Brach*, p. 138.
[3] *Le seizième siècle en France*, 1re partie, p. 136.
[4] T. I, p. 242.

de peine pour moi, que me secourir en ce qu'il cognoistroit y defaillir de propriétés de langage, liaisons de sentence et autres choses. En quoy, comme il est homme non seulement amateur de toutes sciences, ains... gracieux et secourant à ceux qui les suyvent, m'y a aidé et en tout esté amy[1]. » Colletet loue F. de Belleforest « pour son style assez net et doux et même assez flory pour son temps ». Somme toute, nous avons fort peu d'auteurs à qui notre langue soit plus obligée[2]. » Ce fut un travailleur sérieux qui s'intéressa à tout et fit des excursions dans tous les domaines, poésie, histoire, mathématiques; s'il ne s'éleva jamais bien haut et ne produisit en aucun genre d'œuvres vraiment remarquables, du moins dans tous ses ouvrages fait-il preuves de qualités honorables et d'ingénieuse « curiosité » au sens que les Latins donnaient à ce mot.

La prose fut plus favorable aux Gascons; le premier en date, Gaston Phébus, appartient précisément à ce Béarn, qui fut, nous l'avons vu, si longtemps hostile à l'introduction de la langue française. Bien que la plupart des historiens de la littérature française aient omis de citer l'auteur des *Deduys de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de*

[1] *Commentaires* des dernières guerres en la Gaule-Belgique; Collection des *Mémoires*, Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 389.

[2] Cf. *Vies des poètes gascons*, par G. Colletet; édit. T. de Larroque.

proye, le XIVe siècle compte peu d'écrivains qui lui soient supérieurs. Gaston Phébus n'est point un auteur à proprement parler ; c'est un grand seigneur qui un jour prend plaisir à décrire, dans un style à la fois sobre et imagé, les animaux dont il avait observé le caractère et les mœurs. Il craint pourtant que son inexpérience d'écrivain ne se trahisse dans son ouvrage ; il n'ignore pas pour quelles causes il peut « faillir », et avoue, en toute humilité, qu'il ne lui est pas aussi « facile de parler le français que son propre langage[1]. » Modestie assurément exagérée. L'ouvrage, que distinguent surtout des qualités de clarté et de simplicité, ne connaît ni les abus de l'allégorie, ni l'excès des divisions scolastiques, les deux grands défauts de cette époque. Il « sent son gentilhomme » aurait dit Montaigne. Les veneurs de nos jours lisent encore ce livre resté classique dans l'art cynégétique ; les studieux de la langue française y peuvent rechercher le premier emploi de nombreux termes de vénerie, toujours en usage ; et nous, ses compatriotes, nous saluons en Gaston Phébus l'écrivain qui ouvre d'une façon si brillante l'histoire de la littérature française en Gascogne.

Deux Gascons font, au XVe siècle, le récit d'un Voyage à Jérusalem : le seigneur de Caumont[2], et

[1] « Il n'est pas aussi facile à ma langue de parler le français que mon propre langage. » Prologue.

[2] *Voyage d'Oultremer en Jhérusalem*, par le seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII, publié pour la première fois,

Philippe de Voisins, seigneur de Montaut[1]. Donnons en passant un souvenir à Robert de Balsac, auteur d'un curieux opuscule: *Le chemin pour aller à l'Ospital*[2], d'où s'exhale, dit son éditeur, une agréable senteur gasconne; et sautons tout de suite au XVIe siècle, qui a été de toute façon le grand siècle des Gascons.

Le plus illustre de tous les écrivains Gascons, à cette époque, c'est Montaigne. Montaigne est né en Périgord; cependant, peut-on hésiter à le ranger parmi les auteurs Gascons? Il a passé une grande partie de sa vie à Bordeaux, c'est-à-dire en pleine Gascogne (nous parlons de la Gascogne linguistique). Il avait, dans les Landes, des intérêts qui paraissent avoir été assez considérables. « Le baron de Caupène, en Chalosse, et moy, dit-il, avons en commun le droit de patronage d'un bénéfice qui est de grande estendue au pied de noz montaignes, qui

d'après le manuscrit du Musée britannique, par le marquis de La Grange, Paris, 1858. Nous connaissons encore, du même auteur, le *Livre Caumont*, où sont contenus « les dits et enseignements du sieur de Caumont, composés pour ses enfants, l'an 1416 », publié par le Dr Galy Paris, 1845.

[1] *Voyage à Jérusalem* de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié pour la Société historique de Gascogne, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1883.

[2] Publié par M. Ph. Tamizey de Larroque (*Revue des Langues Romanes*, t. XXX, pp. 276 et suiv.). Robert de Balsac est également l'auteur d'un petit Traité d'art militaire : *La nef des batailles*, etc.

se nomme Lahontan[1]. » Et ce pays gascon, il le connaissait bien; son esprit curieux et observateur en avait étudié les mœurs, qu'il décrit dans un chapitre très intéressant[2]. Il connaissait aussi l'Armagnac ; n'est-ce pas là qu'il vit, étant en visite chez un de ses parents, ce « Larron repentant » dont il conte l'histoire ? « En la terre d'un mien parent, l'aultre jour que j'estois en Armaignac, je veis un païsan que chascun surnomme le Larron. Il faisoit ainsi le conte de sa vie[3]. »

De plus, le dialecte gascon lui était familier, tandis qu'il ignorait le périgourdin. Lui-même reconnaît que son « langage français est altéré et en la prononciation et ailleurs par la barbarie de son creu[4]. » Or, quel est ce *creu*? Est-ce le périgourdin, comme on serait d'abord tenté de le croire? Il le connaît à peine. « Si n'est-ce pas pour estre fort entendu en mon Perigourdin ; car je n'en ay non plus d'usage que de l'allemand, et ne m'en chault gueres. C'est un langage, comme tout autour de moy d'une bande et d'autre le Poittevin, Xaintongeois, Angoulemoisin, Lymosin, Auvergnat, brode, traisnant, esfoiré. » Quel est donc le dialecte qui corrompt son « langage françois », si ce n'est le gascon? le gascon, dont il fait cet éloge enthousiaste que nous avons déjà cité, et qu'il nous

[1] *Essais*, liv. II, chap. XXXVII.
[2] *Essais*, ibid.
[3] *Essais*, liv. III, chap. II.
[4] *Essais*, liv. II, chap. XXVII.

paraît utile de rappeler ici, tant ce passage est important et décisif. « Il y a bien au-dessus de nous vers les montagnes, un gascon que je treuve singulièrement beau, sec, bref et signifiant, et à la vérité un langage masle et militaire, plus qu'aucun autre que j'entende : autant nerveux et puissant et pertinent comme le François est gracieux, délicat et abondant[1] ». Aussi les gasconismes, nous le verrons, sont-ils innombrables dans les *Essais;* il arrive même à Montaigne de citer des phrases entièrement gasconnes : « Bouha prou bouha, mas a remuda lous dits qu'em[2] ».

Enfin, il s'appelle lui-même Gascon en plus d'un endroit. Lors de son voyage en Italie, il s'arrêta à Lorette, fit ses dévotions à la Vierge, communia et suspendit aux murs de la chapelle un *ex-voto* dont il nous fait la description détaillée. « Il y a quatre figures d'arjant attachées ; cele de Nostre Dame, la miène, cele de ma fame, cele de ma fille. Au pieds de la miène, il y a insculpé sur l'arjant : Michael Montanus, *Gallus Vasco,* eques regii ordinis. » On

[1] *Essais,* liv. II, chap. XVII.

[2] *Essais,* liv. I, chap. XXIV (édit. 1595) ; XXV (édit. 1588) ; littéralement : Souffler pour souffler, mais à remuer les doigts, nous en sommes là ; ou bien, Souffler pour souffler, mais à remuer les doigts, nous avons ; (nous devons remuer les doigts). Sur le sens très controversé de ce proverbe, Cf. article de M L. Couture, dans le *Bulletin* théologique, scientifique et littéraire de l'Institut de Toulouse, 1890, p. 178, et *Un dicton gascon dans Montaigne,* par M. l'abbé Dulac. Tarbes, 1891.

le voit, Montaigne prend le titre de Gallus Vasco, Français de Gascogne, et dans ces deux termes réunis, je trouve la véritable définition de son génie littéraire[1].

On voit que, pour n'être pas Gascon de naissance, Montaigne n'en est pas moins un vrai Gascon ; il s'est en quelque sorte naturalisé lui-même Gascon, par cet amour qu'il porte à la Gascogne et au dialecte gascon.

Et comme pour faire cortège à Montaigne, voici Blaise de Monluc[2], d'Ossat[3], Henry IV[4] et Florimond de Raymond[5], trop méconnu aujourd'hui, peut-être trop loué autrefois par Et. Pasquier, qui le place au même rang que Montaigne et du Bartas.

[1] « Je suis Gascon, dit-il ailleurs, et si n'est vice (le vol) auquel je m'entende moins ». *Essais*, liv. II, chap. VIII.

[2] Blaise de Monluc, né vers 1503, aux environs de Condom ; M. de Ruble nous a donné des *Commentaires* et des *Lettres* de B. de Monluc une très bonne édition (5 vol. in-8°, publication de la Société de l'Histoire de France).

[3] Arnaud d'Ossat naquit en 1537, à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), et non à « Cassagnabère, dans le diocèse d'Auch », comme le disent à tort les auteurs du *Seizième siècle en France* (1re partie, p. 43, note).

[4] Cf. les *Recueils* de Lettres, publiés par MM. Berger de Xivrey, le prince de Galitzin, Halphen, Guadet, Dussieux ; et la thèse de M. Eug. Jung sur « Henri IV écrivain ».

[5] Sur Florimond de Raymond, voir la savante étude de M. Ph. Tamizey de Larroque : *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*. Paris, 1867.

« Eussiez-vous estimé que la Gascongne, qui est logée en un arrière-coin de la France, nous eust pu produire quatre plumes Françoises, telles que celles des seigneurs de Monluc, Montaigne, Raimond et Bartas, les trois premiers en prose, le dernier en vers[1]? » Ce sont là de grands noms et justement appréciés; mais, à côté et au-dessous de ces écrivains de race, il nous faut citer des historiens et des chroniqueurs qui ne sont pas sans quelque mérite : Michel de Castelnau, dont on connaît les *Mémoires;* François de Belleforest, prosateur et poète; L'Hostal[2]; Bernard Girard, seigneur du Haillan[3]; Jean d'Antras[4]; Gabriel de Lurbe, auteur de la *Chronique bourdeloise*[5]; nous ajouterions Dominique de Gourgues, s'il était parfaitement établi qu'il soit l'auteur de la *Reprise de la Floride,* un véritable petit chef-d'œuvre[6].

[1] *Lettres,* livre XVIII, lettre II; t. II, p. 519.

[2] Pierre de L'Hostal est l'auteur de ce « Soldat François », dont la vogue fut grande sous le règne de Henri IV.

[3] Sur B. Girard, né à Bordeaux, historiographe de Charles IX, Cf. *Le seizième siècle en France,* 1re partie, pp. 51-52.

[4] Les *Mémoires* de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, ont été publiés par M. de Carsalade du Pont et M. Ph. Tamizey de Larroque. (Sauveterre de Guyenne, 1880.)

[5] *Chronique bourdeloise* composée ci-devant en latin par Gabriel de Lurbe et par luy de nouveau augmentée et traduite. (Bordeaux, Simon Millange, 1594.)

[6] Dominique de Gourgues est né à Mont-de-Marsan. La

Après les chroniqueurs et les auteurs de Mémoires, les épistoliers avec Henri IV pour « maître de chœur ». D'heureuses recherches nous font connaître, chaque jour plus nombreuses, les lettres des ambassadeurs gascons qui parcourent à cette époque l'Europe et l'Orient : Jean de Monluc, presque aussi illustre que son frère, le maréchal[1]; François de Noailles[2]; Georges d'Armagnac[3]; Gabriel de Gramont; M. de Castillon[4], ces deux derniers évêques de Tarbes; Jean de Gontaud, et un peu plus tard, le bayonnais Denis Dusault[5].

La sève gasconne n'est pas tarie au XVIIe siècle;

Reprise de la Floride a été publiée de nos jours par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Paris, Aubry; Bordeaux, Gounouilhou, 1867.) Cf. *Revue critique*, 6 juin 1868, article de M. P. Meyer.

[1] On sait que Jean de Monluc, évêque de Valence, fut un des diplomates les plus habiles du XVIe siècle. Ses harangues politiques sont des plus remarquables. On a aussi de lui des Sermons (Paris, 1559 et 1561). Cf. *Notes et Documents* pour servir à la biographie de Jean de Monluc, par M. Ph. Tamizey de Larroque (t. VIII, pp. 397 et suiv.).

[2] Évêque de Dax, mort à Bayonne en 1585.

[3] Évêque de Rodez, et plus tard archevêque d'Embrun. Ses *Lettres* ont été publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Paris, Claudin; Bordeaux, Lefebvre, 1874.)

[4] M. J. Kaulek vient de publier sa *Correspondance politique*. (Paris, 1889.)

[5] « Grande et belle figure d'un diplomate accompli », dit E. Plantet (*Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France*. Paris, 1889. Introduction).

ce sont des Gascons que Jean de Silhon[1], l'un des premiers Académiciens, un ardent défenseur, comme le fut plus tard La Fontaine, des vieux mots devenus suspects[2]; celui-là même qu'Antoine Oudin citait comme un modèle, et dont il plaçait les œuvres entre celles de Malherbe et celles de Balzac. « Il y a tant d'histoires en bonne langue, disait-il dans la préface de ses *Curiositez françoises ;* vous avez les œuvres de Malherbe, de Monsieur Silhon, celles de Monsieur de Balsac... » ; — Bertrand de Vignolles[3]; Scipion du Pleix, auteur de l'*Histoire générale de France*[4]; Adrien de Monluc, petit-fils de l'auteur des *Commentaires,* auteur lui-même de la *Comédie des Proverbes,* des *Pensées du Solitaire,* et probablement

[1] Né à Sos (arrondissement de Nérac), vers 1595, mort à Paris, 1667.

[2] Cf *Comédie des Académistes,* de Saint-Évremond ; Silhon est l'un des Académistes que l'auteur met en scène dans cette comédie où les caractères sont, en général, dépeints avec assez de vérité.

[3] B. de Vignolles a composé des « Mémoires des choses passées en Guyenne, 1621-1622 », réédités de nos jours par M. Ph. Tamizey de Larroque (Collection méridionale. Bordeaux, Gounouilhou, 1869). Cf. *Revue de Gascogne,* t. VII, p. 453 ; t. XII, p. 385.

[4] « Scipion du Pleix fait preuve d'un certain talent, disent les auteurs du *Seizième siècle en France* (1re partie. p. 52). S'il accueille également les généalogies fantastiques d'Annius de Viterbe, il montre de la science et de la critique quand il arrive à l'histoire des deux premières races, et l'érudition chez lui est réelle et de bon aloi. »

des *Jeux de l'Inconnu ;* J. Pierre du Camp, sieur d'Orgas, né à Tartas (Landes[1]); Marca, auteur justement estimé d'une *Histoire du Béarn,* son pays natal ; Jean Gaston, un disciple de du Bartas[2]; et voici que, au déclin du siècle, comme pour fermer magnifiquement cette théorie d'écrivains gascons, naît Montesquieu.

De Gaston Phébus à Montesquieu, quelle longue suite de prosateurs et de poètes ! Qu'ils diffèrent de nature (et de mérite), nul n'y contredit : la Gascogne est féconde en génies de tout genre ; n'a-t-elle pas produit, à deux ans de distance, la *Semaine,* de du Bartas (1578), et les premiers livres des *Essais* (1580)? Mais, malgré ces différences, les auteurs gascons présentent un ensemble de traits communs et, pour ainsi dire, un air de famille parfaitement reconnaissable ; ce sont « éclos sous un même astre,

[1] On trouvera dans le *Bulletin du bibliophile* (1862, pp. 980 et suiv.) une analyse critique des *Satires ou réflexions sur les erreurs des hommes et les nouvellistes du temps.* (Paris, Gabriel Quinet, 1690.)

[2] Œuvres poétiques et chrétiennes du sieur de Jean Gaston. (Orthez, Jacques Rouyer, 1635.) Cf *Bulletin du Protestantisme,* 1867, pp. 28, 174, 612. Citons encore, ne fût-ce que pour mémoire, Jean d'Intras de Bazas, l'auteur d'un très curieux Pressoir mystique, et de romans justement oubliés ; — Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux ; M. Ph. Tamizey de Larroque a étudié et jugé, avec une sévère équité, ces deux écrivains dans la *Revue de Gascogne* (t. VII, pp. 451 et suiv.).

oiseaux de même volée et de même printemps[1] ».

Entre tous, il en est un, dont les qualités et les défauts sont les qualités et les défauts même du génie gascon ; nous voulons parler de ce brave capitaine qui, du jour où il ne put plus combattre, s'improvisa historien pour raconter ses combats, de ce soldat-écrivain dont Sainte-Beuve était si enthousiaste qu'il fut un jour tenté de l'appeler « un héros de Corneille, venu un peu plus tôt[2] », Blaise de Monluc.

D'allures vives, gardant en son étoile une confiance superbe qu'accompagne une admiration non moins grande de son propre mérite, amoureux d'aventures, hardi et prudent à la fois, par-dessus tout d'une belle humeur qui éclate à chaque rayon de soleil, à chaque sourire de la fortune : n'est-ce pas ainsi qu'on s'imagine le Gascon du XVIe siècle, et c'est le portrait de Monluc. Né au cœur même de l'Armagnac, son origine est franchement gasconne ; moins lettré que du Bartas ou que Montaigne, moins réfléchi que d'Ossat, moins fin et moins politique qu'Henri IV, — quand il écrit, il s'abandonne librement à sa verve native ; c'est lui, l'écrivain gascon par excellence.

Il écrivit les *Commentaires* bien tard, déjà vieux ;

[1] Sainte-Beuve. *Chateaubriand et son groupe.*

[2] « Que n'a-t-il eu ce coin de magnanimité qui nous permettrait d'ajouter, comme on est bien souvent tenté de le faire. Le gascon Monluc, *en propos et en action,* c'est un héros de Corneille, venu un peu plus tard. » (*Causeries du Lundi,* t XI ; p. 57).

mais l'esprit avait gardé toute sa pénétration, la mémoire toute sa fraîcheur, et le cœur tous ses enthousiasmes comme toutes ses haines ; ses passions sont aussi vives qu'à l'époque lointaine où le reportent le plus souvent ses souvenirs. De là cette émotion profonde qu'il nous communique, de là cette verve qui nous emporte. Il revoit les champs de bataille, il assiste à la lutte, il y prend part, il s'indigne, il triomphe ; écoutez-le *rager, jurer, trépigner de colère, tressaillir d'aise, crever de dépit, tirer de furie, charger de cul et de teste ;* telles sont ses expressions. Ce n'est pas lui qui pourrait dire tout simplement, comme le veut La Bruyère : « il pleut, il neige[1] » ; jamais l'idée ne s'offre à Monluc qu'illustrée par une image.

Souvent l'image est belle, noble, concise. Veut-il nous faire comprendre ce bonheur constant qui suivit André Doria dans toutes ses expéditions maritimes ? il dira ce mot admirable : « il semblait que la mer redoutast cet homme ! » (t. I, p. 89). Veut-il exprimer le regret que Charles-Quint et François Ier n'aient pu rester unis ? « Si Dieu eust voulu que ces deux monarques se fussent entendus, la terre eust tremblé soulz eux. » (I, 43). Ailleurs, il s'adresse à ses compagnons d'armes : « C'est une belle forteresse qu'un bon cœur. » (III, 357). Thucydide a parlé, aussi lui, de ces âmes courageuses qui sont les plus fermes murailles d'une ville ; mais Monluc ne con-

[1] La Bruyère. *De la Société et de la Conversation.*

naissait certes pas l'expression de Thucydide; cette image s'est offerte d'elle-même à son âme guerrière. Les belles expressions, comme les belles pensées, viennent du cœur, et l'âme de Monluc, naturellement noble et fière, lui inspira souvent de magnifiques accents. Il demande, au début des *Commentaires*, que toujours on respecte le soldat : « Ils sont hommes comme nous, et non pas bestes; si nous sommes gentilshommes, ilz sont soldatz ; ils ont les armes en main, lesquelles mettent le cœur au ventre à celuy qui les porte » (I, 32) ; et, à propos des lâches et honteuses amours, il laisse échapper cette exclamation où perce une mâle tristesse qui fait songer à des vers bien connus d'A. de Musset : « O la grande vilennie que l'amour d'une femme vous desrobe vostre honneur et bien souvent vous face perdre la vie et diffamer. » (I, 40). Sont-elles d'un courtisan ou d'un fier soldat, ces phrases superbes en leur brusque concision : « Noz vies et noz biens sont à noz roys; l'âme est à Dieu et l'honneur à nous; car sur mon honneur mon roy ne peut rien. » (II, 117)..... « Je n'ay tousjours faict acte que d'homme de bien, bon et loyal subject et serviteur de mon roy, et ne l'ay jamais servy en masque ni en dissimulation, car mes faictz et ma parole ont tousjours chemyné par ung chemyn. » (II, 333).

Mais B. de Monluc n'habite pas constamment ces hauts sommets; le plus souvent il se tient à mi-côte; son récit est simplement enjoué, « piaffant »,

pimpant de belle humeur, et l'image plutôt familière. « Je m'estonne de ce qu'on lit aux histoires romaines de ceux qui, avant le jour des batailles assignées, *dormirent aussi profondément que si c'estoit le lendemain de leurs nopces.* » (II, 292). Dans quelles histoires *romaines* Monluc a-t-il lu cet épisode de la vie d'Alexandre? cela importe peu ; mais ne voit-on pas quel ton jovial, bon enfant, légèrement gaulois, il donne à sa pensée? Bossuet et Voltaire, dans leur récit de la bataille de Rocroy, racontent ce même trait, chacun à sa façon ; Monluc, dont l'esprit « appréhensif » (II, 292), toujours en éveil, n'avait qu'une préoccupation, tromper l'ennemi et déjouer ses pièges, Monluc n'admire guère ce sommeil ; ces généraux le déconcertent et l'étonnent, qui à la veille d'une bataille « dorment aussi profondément que si c'estoit le lendemain de leurs nopces[1] ».

Comment sous une forme plus pittoresque, exprimer surprise plus vive?

Il parle quelque part des seigneurs peu soucieux d'affronter les périls de la guerre, qui vivent tranquillement dans leurs foyers. Avec quel dédain il nous les montre, « mangeant la poule du bon homme auprès du feu » (I, 62) ou bien « Tousjours crouspys sur les cendres » (III, 478); « Escoutant d'où vient

[1] On peut appliquer à Monluc ce qu'il dit du maréchal de Brissac « qui tousjours brassoict quelque entreprinse... tousjours en action, jamais oisif et croy qu'en dormant son esprit travailloict tousjours et songeoit à fere exécuter quelque entreprinse. » (I, 358).

le vent » (III, 357). Ils n'échapperont pourtant pas à la mort. Mort pour mort, n'est-il pas plus beau de tomber sur le champ de bataille « le ventre au soleil ? » (III, 33). « Ceux qui soufflent le charbon en leurs mains ne sont pas plus exempts que les autres : et ne sais pas quel choix il y a de mourir d'une pierre dans les reins ou d'une balle par la teste. » (II, 120). Pour lui, la bataille est une fête, c'est une danse, c'est un festin ; il trouve les images les plus gaies pour dire le plaisir qui l'emporte aux combats. Même blessé, sa belle humeur ne l'abandonne pas : « Et après me remontarent sur mon mulet ; car auparavant ils me menoinct en espousée, soubz les bras. » (I, 348).

Une imagination tour à tour noble et familière, toujours pittoresque et expressive, voilà donc ce qui distingue d'abord l'auteur des *Commentaires*. Est-il nécessaire d'ajouter que souvent l'image descend jusqu'à la trivialité, que la grâce et l'émotion discrète sont absentes de ces pages, que l'art enfin, du moins dans ce qu'il a d'appris et de voulu, ne s'y montre jamais ? Si Monluc oppose parfois les membres d'une phrase en de justes antithèses, c'est pur hasard ; n'y cherchons point un artifice de langage ; et s'il poursuit une image à travers de longues périodes, ces périodes se dérouleront rarement dans un équilibre parfait et harmonieux.

Les incorrections sont nombreuses. Termes impropres, formes barbares, confusion de temps et de modes, inutiles répétitions, toutes ces négligences

nous choquent à bon droit, et nous voyons bien ce que le récit y perd, non ce qu'il y gagne. Où Monluc s'éloigne le plus de l'usage régulier, c'est dans la construction même de la phrase; mais alors son langage, incorrect si l'on veut, original à coup sûr, a je ne sais quelle saveur propre, prend je ne sais quelle allure indépendante et vive, et pleine de charme.

Il arrive parfois que la période se prolonge; Monluc s'embrouille parmi des incidentes qui maladroitement se relient les unes aux autres et s'enchevêtrent; on sent, comme à un frémissement de la voix qui dicte (car il dictait), qu'il s'impatiente et s'irrite contre cet ennemi dont il ne peut venir à bout; il précipite sa marche et termine sa phrase au hasard, brusquement. Il lui arrive aussi d'annoncer une double proposition, de développer la première avec complaisance, et puis, si une pensée nouvelle a frappé son esprit, si un souvenir nouveau s'est éveillé soudain, — il oublie le second terme de sa proposition et continue le récit. Ou bien, changeant le mouvement de la phrase, il saute, comme par une ellipse hardie, des mots presque nécessaires au sens. L'écrivain, on le voit, c'est le soldat, le hardi capitaine qui menait à Cerizolles le bataillon des Enfants perdus; ce qu'il aime par-dessus tout, c'est la marche en avant, la course au pas de charge, comme vers un ennemi qu'il faut culbuter[1]. Or, rien ne ressemble moins qu'une

[1] Disons de lui ce que Quintilien dit de César : « Eodem

telle course à une belle parade, à une de ces « montres » où les soldats défilent avec un ordre parfait, dans une correction soutenue. Monluc pousse ses phrases comme il poussait ses soldats sur le champ de bataille, « chargeant de cul et de teste », l'épée dans les reins, en avant ! Tant pis si quelques traînards restent en arrière, si quelques incorrections se glissent dans la période ; la phrase court, alerte et pressée ; le récit va grand train. Voilà pourquoi Monluc est inimitable dans les narrations ; voilà pourquoi Sainte-Beuve ne craint pas de le comparer à Hérodote ou à Xénophon. Quel dommage que nous ne puissions citer tout au long quelqu'un de ces admirables morceaux, et non pas seulement ceux que tout le monde connaît, la Défense de Sienne, ou son Discours au Roi pour obtenir « congé de livrer bataille », mais une foule d'autres moins remarqués et dignes de l'être tout autant, ce songe, par exemple, où il voit son Roi mort (III, 95), ou ce charmant épisode du Moulin de M. le Président (III, 376).

Monluc connaissait les *Commentaires* de César ; a-t-il rêvé de devenir l'heureux rival de l'historien romain ? La vanité de notre gascon permet de le supposer ; mais, si fort au-dessous du chef-d'œuvre

animo dixit quo bellavit. » (Institut. orat., x, I.) Tel est, d'ailleurs, le jugement de Et. Pasquier : « Vous trouverez dedans ses Commentaires un style *soldatesque* entremêlé du langage de Gascogne, de laquelle il estoit extrait : chose non à luy malséante, pour estre le gascon naturellement soldat ». (*Lettres*, liv. XVIII, lettre II ; t. II, p. 519.)

latin que l'on place les *Commentaires* de Monluc, pour la correction, la clarté et la pure élégance du style, il est certain que ceux ci l'emportent par la vie, l'intérêt et la passion. Car nulle part, dans les *Commentaires* de César, nous ne trouvons ces généreux sentiments qui, chez Monluc, éclatent à chaque page, et dont la vive expression toujours nous fera tressaillir d'une émotion profonde, nous voulons dire les jeunes enthousiasmes d'un soldat qui aime également la gloire et la patrie.

Mais ce n'est point un chapitre sur Monluc écrivain, que nous nous proposons d'écrire ; dans Monluc, nous voyons simplement l'auteur gascon, en qui se retrouvent, accusés jusqu'à l'extrême, les deux traits distinctifs de la race tout entière : l'imagination féconde et l'insouciance, voulue ou non, des règles et de l'art[1] : qu'on en juge plutôt.

Montaigne accepte volontiers le reproche d'être « trop espais en figure », et comme il jette bravement par la fenêtre règles et syntaxe, ou du moins

[1] Nous ne voulons point prétendre qu'en dehors des Gascons, nul ne songea à s'affranchir des règles. Il suffirait de nommer Regnier (et de rappeler sa lutte contre Malherbe), ou bien mieux encore Théophile de Viau ; il est vrai que ce dernier est bien voisin de la Gascogne, s'il n'est même un vrai Gascon. Ce qui nous paraît incontestable, c'est que nulle part on ne trouve à cette époque un groupe d'écrivains appartenant à la même province, et proclamant d'une manière aussi ouverte leur indépendance à l'égard de la grammaire et des règles du langage.

comme il fait profession de dédaigner les finesses de l'art ! « Le parler que j'aime, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné, comme véhément et brusque, plutôt difficile qu'ennuyeux, éloigné d'affectation, *déréglé, décousu* et hardi ; non pédantesque, non plaideresque, mais plutôt soldatesque, comme Suétone appelle celui de J. César[1].... J'ai volontiers imité, continue-t-il, cette débauche qui se voit en nostre jeunesse au port de leurs vêtements. Un manteau en écharpe, la cape sur une épaule, un bas mal tendu qui représente une fierté desdaigneuse de ces parements estrangers et nonchalance de l'art ; *mais je la trouve encore mieux employée en la force de parler*[2]. » Il reconnaît que son langage est « aspre, *ayant ses dispositions libres et desreglées* », mais il ajoute : « *et me plaist ainsi*[3] ».

Aussi n'a-t-il cure de mettre de l'ordre dans ses pensées. « Je n'ay point d'autre sergent de bande à

[1] Ne semble-t-il pas qu'en détaillant ainsi tous les caractères du parler qu'il aime, Montaigne songe à son compatriote Monluc ?

[2] *Essais*, liv. I, chap. XXVI (édit. 1588), chap. XXV (édit. 1595).

[3] *Essais*, liv. II, chap. XXVII. D'ailleurs, il ne se dissimule pas que c'est encore aimer l'art, en quelque façon, que de vouloir à tout prix l'éviter. « Je sens bien que parfois je m'y laisse trop aller, et qu'à force de vouloir éviter l'art et l'affectation, j'y retombe d'autre part. » (Ibid.)

ranger nos pièces que la fortune. A mesure que mes resveries se présentent, je les entasse[1]. » Ou encore : « C'est icy un fagotage de pièces descousues[2]. » Pas plus que l'ordre dans les pensées, la correction, dans l'expression, ne lui paraît avoir une bien grande importance. « De ma part, je tiens que qui a en l'esprit une vive imagination et claire, il la produira, soit en bergamasque, soit par mines, s'il est muet : Verbaque provisam rem non invita sequentur..... Il ne sçayt pas ablatif, conjunctif, substantif ny la grammaire.... il ne sçayt pas la rhétorique.... *ny ne lui chaut de la sçavoir*[3]. » Que demande donc Montaigne ? Il veut que dans toute page des images nombreuses donnent aux pensées de l'écrivain de l'éclat ou, comme il dit, une physionomie riante, « que les inventions y rient[4]. » Il aime par-dessus tout « les braves formes de s'expliquer vifves, profondes », et il ajoute bien vite que ce qui « esleve et enfle les paroles » ; c'est « *la gaillardise de l'imagination* » ; c'est ainsi qu'il traduit le fameux mot de Quintilien : Pectus est quod disertum facit[5].

Du Bartas ne se distingue pas seulement des poètes de son temps par l'inspiration religieuse et biblique

[1] *Essais*, liv. II, chap. x.

[2] *Essais*, liv. II, chap. xi.

[3] *Essais*, liv. I, chap. xxvi (édit. 1588), chap. xxv (édit. 1595).

[4] *Essais*, liv. I, chap. xxvi (édit. 1588), chap. xxv (édit. 1595).

[5] *Essais*, liv. III, chap. v.

de ses œuvres; il ne se montre pas moins original, nous l'avons vu, lorsqu'il considère la poésie comme un don et n'accorde à l'art, si habile et si laborieux soit-il, qu'une importance secondaire. Quant à cette profusion d'images outrées, parfois triviales, souvent d'un goût douteux, n'était-ce pas aux yeux de ses contemporains, un défaut gascon? » Stylum ejus.. *tanquam nimis crebro figuratum, tumidum et vasconice ampullatum* critici quidam reprehendunt[1] ».

Ce qui nous séduit dans Henri IV écrivain, c'est encore et toujours cette verve irrégulière, mais puissante, qui trouve en se jouant les images les plus pittoresques et les plus gracieuses, ce style vif, prompt, « escarbilhat » pour employer avec Pasquier un mot « né au milieu de l'air de la Gascogne[2] ».

Il faut avouer que le génie gascon est moins facile à surprendre chez d'Ossat et Jean de Monluc; mais tous les deux sont évêques et diplomates, et l'on conviendra que le caractère même de ces fonctions devait contrarier, sinon réprimer, toute verve et toute saillie; l'évêque en eux tuait le gascon; encore ne serait-il pas trop malaisé de prouver que le gascon ne mourut jamais tout entier.

Ce que nous venons de dire répond assez exactement à l'idée qu'on s'est faite, au XVIIe siècle, de l'auteur gascon.

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon,

[1] De Thou. *Hist.*, liv. XCIX.

[2] *Lettres*, liv. II, let. XII; t. II, p. 45.

dit Boileau, et il songe à La Calprenède, qui, par sa naissance, n'appartient pas à la Gascogne ; l'auteur de *Cléopâtre* n'est gascon que par sa tournure d'esprit, et, dans cet ordre d'idées, nul ne s'avisera de contester sa nationalité gasconne ; car ce qui le distingue, lui aussi, c'est une vive imagination ; il prodigue les images comme les grands coups d'épée ; il raconte à merveille ; ses récits font frissonner Mme de Sévigné, qui « s'y prend comme à la glu » ; d'ailleurs il est peu correct, son « style est maudit en mille endroits » ; ses romans sont pleins de « méchants mots[1] » ; c'est bien un auteur gascon.

A notre tour, si nous voulions définir d'un seul mot l'humeur gasconne, nous dirions : « L'humeur gasconne est le triomphe de l'imagination, d'une imagination quelque peu déréglée, — point érudite ou amie des fantaisies burlesques, comme celle qui s'étale avec trop de complaisance dans Rabelais et les auteurs rabelaisiens ; — ni douce et voilée de mélancolie, comme celle qu'éveille chez les écrivains bretons, par exemple, une nature triste et brumeuse ; — mais naïve, et radieuse comme le pays où elle est née, éclatant en saillies imprévues, étincelante de vie et de soleil. Parler d'école gasconne serait une exagération : mais n'est-il pas évident que les auteurs gascons représentent, à leur insu, un principe littéraire opposé à celui que Malherbe chercha à établir et que Boileau proclama plus tard ? Malherbe et

[1] Lettre du 12 juillet 1671 ; t. II, p. 277, éd. Monmerqué.

Boileau ont trop méconnu le légitime pouvoir de l'imagination[1].

L'imagination, au contraire, est le grand charme des écrivains gascons. Des deux faces de l'esprit français, ami de la raison et de la logique, en même temps qu'épris de libre fantaisie et d'indépendance, c'est la seconde que les écrivains gascons représentent, non sans quelque gloire, dans les lettres françaises. On a voulu voir dans l'art classique l'équilibre de toutes les facultés, et dans le romantisme, la rupture de cet équilibre au profit de l'une d'entre elles[2]; s'il en est ainsi, nous ne saurions mieux déterminer le caractère des auteurs gascons qu'en disant d'eux : Ce sont les romantiques du XVIe siècle.

[1] « Il (Malherbe) avoit aversion contre les fictions poétiques, et en lisant une épître de Regnier à Henri le Grand, qui commence :

Il était presque jour, et le ciel souriant...

et où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du misérable état où elle étoit pendant la Ligue, il demandoit à Regnier en quel temps cela étoit arrivé, et disoit qu'il avoit toujours demeuré en France depuis cinquante ans et qu'il ne s'étoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place (*Vie de Malherbe*, par Racan). Racan nous apprend aussi que Malherbe « ne vouloit pas que l'on nombrât en vers de ces nombres vagues, comme mille ou cent tourments, et disoit assez plaisamment, quand il voyoit quelqu'un nombrer de cette sorte : « Peut-être n'y en avoit-il que quatre-vingt dix-neuf. » (Ibid.)

[2] « Les romantiques ont achevé de conquérir à l'écrivain la liberté de se mettre lui-même, de sa personne, dans son

Romantiques, ils le sont par l'éclat, la verve, la passion, et souvent aussi par l'absence de mesure et le mauvais goût.

Les Gascons ont altéré la langue par les termes et les constructions apportés de leur pays : mais, en retour, n'ont-ils pas enrichi notre littérature d'œuvres remarquables et vraiment originales? Et en vérité, quand on assiste à une si magnifique éclosion de soldats et d'écrivains, dans cette Gascogne « logée en un arrière-coin » comme dit Et. Pasquier, on se demande s'il est au XVIe siècle ou dans la première moitié du XVIIe, une seule province qui fasse plus grande figure dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire militaire de la France.

œuvre; *ils ont de plus réintégré l'imagination dans les droits que la raison, depuis déjà deux cent cinquante ans, ou lui déniait ou se subordonnait* » F. Brunetière. (Conférences de l'Odéon; 14e conférence, publiée dans la *Revue Bleue*, 27 fév. 1892.)

LIVRE TROISIÈME

LE GASCON

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'INFLUENCE GASCONNE

I. — L'influence gasconne, nous le savons par de nombreux témoignages, fut considérable au XVIe siècle ; mais cette influence, en quoi consista-t-elle ? Tous les historiens de la langue française reconnaissent les efforts que tenta Malherbe pour « dégasconniser la Cour » ; beaucoup seraient peut-être embarrassés de dire quelles étaient au juste ces tournures et ces expressions gasconnes qui choquaient tant le terrible grammairien. Quand on a répété avec Pasquier que Montaigne a donné à quelques substantifs un genre qu'ils n'avaient pas dans la langue usuelle, quand, en outre, on a reproché à l'auteur des *Essais* d'avoir employé le verbe « jouir » comme un verbe transitif, il semble qu'on ait tout dit. Mais, ainsi réduite, l'influence gasconne n'existerait pas ; et parler de l'influence gasconne serait — qu'on nous passe le mot — une véritable gasconnade.

Pour savoir ce qu'elle fut en réalité, nous avons puisé à deux sources ; nous avons d'abord interrogé les grammairiens de cette époque ; dans leurs remarques sont relevées de nombreuses formes gasconnes,

celles-là surtout qui s'étaient introduites dans le langage plus familier de la conversation. Nous avons lu également, soit les ouvrages français écrits par des Gascons et par des écrivains qui, sans être d'origine gasconne, ont longtemps vécu en Gascogne, soit des actes officiels, contrats, procès-verbaux, enquêtes, ou bien encore les lettres que des Gascons adressaient au Roi, à la Reine, à des personnages influents pour implorer quelque faveur, ou réclamer l'arriéré d'une pension. C'étaient de grands solliciteurs que les Gascons du XVIe siècle : aussi ces lettres sont-elles fort nombreuses. On en a déjà publié beaucoup, également instructives pour l'historien et pour le philologue, ravi d'entendre les Gascons s'exprimer dans leur français incertain et maladroit, et de saisir, pour ainsi dire, sur le vif les transformations ou, plus justement, les déformations qu'ils font subir à la langue française.

De toutes ces lectures, nous avons rapporté une ample moisson d'observations précieuses. Très souvent, en effet, dans les remarques des grammairiens du XVIe et du XVIIe siècle, reviennent comme un refrain ces mots ou d'autres semblables : « locution à éviter, uniquement employée par des Gascons », — « locution vicieuse apportée par les Gascons ». On ajoute parfois : « mais si usitée que nous n'osons la condamner[1] ». Quant aux auteurs gascons, les

[1] Ménage condamne les phrases suivantes : « Je vous ai dit de faire cela ; je vous demande de faire cela ». Mais,

plus illustres eux-mêmes laissent de temps à autre percer le bout de l'oreille, nous voulons dire que des tournures gasconnes leur échappent plus d'une fois.

Mais une difficulté se présente. Un grand nombre de ces locutions, qu'on nous signale comme gasconnes, appartiennent au parler provençal, limousin ou languedocien ; parfois même on les retrouve en italien ou en espagnol.

Devions-nous les écarter? Il nous a paru que nous avions le droit de les faire entrer dans cette étude, qui serait par trop incomplète, si l'on se bornait à rattacher à l'influence gasconne les tours et les mots purement gascons.

II. — C'est qu'en effet, à y bien réfléchir, une étude *sur l'influence gasconne* est tout autre chose qu'une étude *sur les gasconismes*. Si nous nous étions proposé de rechercher quels gasconismes ont pénétré dans la langue française, il nous serait interdit de comprendre dans ce travail les termes et les tournures qu'on retrouve dans les autres parlers de la langue d'oc ou dans le vieux français ; il nous faudrait prendre ce mot de gasconisme dans son sens le plus exact et le plus rigoureux « manière de s'exprimer particulière aux Gascons[1] ». Mais il s'agit,

ajoute-t-il, « *comme il y a un grand nombre de Gascons à la Cour, elles y sont si usitées que je n'ose les condamner, quelque envie que j'en aye* ». *Observations sur la langue franç.*, chap. CCLVI, p. 371.

[1] Gazier (*Nouveau Dict. classique illustré*). — C'est à tort

nous le répétons, d'une étude sur l'influence gasconne. Or qu'importe, lorsqu'une expression étrangère à la

qu'on donne le nom de gasconisme à toute expression particulière aux dialectes de la langue d'oc. Cette confusion n'est pas nouvelle. Le Gascon a eu l'honneur, bien avant le XVIe siècle, d'apparaître comme le représentant du Midi tout entier; on trouve, au XIVe et au XVe siècle, des textes où le mot gascon désigne soit la langue d'oc tout entière, soit l'habitant des provinces « d'au delà ». En voici un exemple. Dans l'Inventaire de la librairie du Louvre, — manuscrits possédés par Charles V, — on lit : « *Girard le conte rimé en gascoing.* » De même, dans l'Inventaire qui fut dressé de la librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après la mort de ce prince. « Un livre, couvert de cuir rouge, intitulé au dehors : c'est le roman de Gerard de Roucillon... *et est rimé en gascon.* » (P. Meyer, *Girart de Roussillon*, pp. CLXXVI, CLXXVII. Paris, 1884) Or, la langue de ce poème est intermédiaire entre le français et le provençal, mais elle n'est pas gasconne. — Cependant on trouve, même au XVIe siècle, des grammairiens qui distinguent les différents dialectes du Midi et ne confondent avec le gascon ni le languedocien, ni le limousin, ni le provençal. Cf. Peletier du Mans. *Dialogue de l'Ortografe*, p. 57 : « là où les *Gascons, Prouvençaux et Perigourdins*... prononcet apartement; » p. 85 : « *e ceus de Gascongne et Languedoc;* » p. 90 : « Si vous vouliez montrer par ecrit la diferance du François... d'avec le *Prouvançal, Toulouzein ou Gascon.* » Même distinction dans Dolet : « De laquelle faulte sont pleins *les Auvergnats, les Prouvançaulx, les Gascons et toutes les provinces de la langue d'oc.* » *Les accens*, p. 283, édit 1556. — Nous avons déja parlé (p. 9, note 1) de la Dissertation latine de J. Scaliger : *Diatriba de hodiernis Francorum linguis.* J. Scaliger sépare le gascon des parlers qui l'avoisinent : « Hic idiotismus *proprie dicitur Vasconis-*

langue française a été apportée par les Gascons, qu'importe que cette expression soit également en usage dans le parler provençal, par exemple, ou dans le parler limousin ? Puisque c'est les Gascons (et non les Limousins ou les Provençaux) qu'il faut rendre responsables de cette altération de notre langue, n'est-il pas évident que nous sommes en présence, nous ne dirons pas d'un gasconisme, — le mot serait impropre, — mais au moins d'une manifestation certaine de l'influence gasconne ? L'emploi de « jouir » pris transitivement n'est pas un gasconisme, à proprement parler ; et cependant dira-t-on que Pasquier a eu tort de voir dans cette tournure, familière à Montaigne, un souvenir du dialecte gascon ?

Notre étude sur l'influence gasconne dépasse donc de beaucoup les limites d'une étude sur les gasconismes ; en dehors des gasconismes qui, naturellement, ne peuvent être expliqués que par l'influence gasconne, cette influence s'est exercée dans trois autres cas dont nous allons parler.

mus, multum a reliqua parte idiotismi Tectosagici discrepans, adeo ut neque commercium quotidianum, neque vicinitas, neque flumina pontibus juncta illam differentiam tollere potuerint. Reliquæ partis, quæ citra Garumnam in usu est, etiam multæ sunt differentiæ, in quibus Lemovicismus et Petrocorismus a reliquis idiomatibus valde alienus est. » (Publ. par M. C. Chabanneau. *Paraphrase des psaumes de la Pénitence,* p. xv).

III. — § 1er. — *Expressions communes au gascon et aux autres dialectes de la langue d'oc.*

Lorsqu'une expression gasconne apparaît pour la première fois dans la langue française aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, on doit admettre, d'une façon générale, qu'elle est due à l'influence gasconne, — alors même que cette expression serait en même temps provençale, languedocienne ou limousine. L'histoire politique et l'histoire littéraire nous y autorisent.

L'histoire politique nous montre en effet les Gascons répandus partout à cette époque, dans l'armée et à la Cour. Jusqu'à Henri IV, c'est sur les champs de bataille qu'il faut surtout les chercher; ils ne séjournent guère au Louvre; ils y viennent cependant pour accompagner les princes auxquels ils sont attachés, ou pour s'acquitter de quelque message[1], ou, ambassadeurs (on sait si les ambassadeurs gascons furent nombreux), pour rendre compte de leur mission. Ces seigneurs gascons, nous les connaissons surtout par les *Commentaires* de B. de Monluc.

Avec Henri IV, les Gascons se fixent au Louvre.

[1] C'est ainsi que Blaise de Monluc fut chargé d'aller demander à François Ier le « congé » de livrer cette bataille qui devait être le glorieux triomphe de Cerizolles. N'oublions pas les députations que les villes de Gascogne envoyaient souvent au roi, pour réclamer soit un adoucissement dans les impôts, soit toute autre faveur (Cf. *Comptes consulaires de la ville de Riscle*, pp. 17, 47, etc.)

Qu'on parcoure les *Mémoires* du temps, et principalement les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, on sera surpris de voir quelle place considérable ils occupent à la Cour sous Henri IV, sous Louis XIII, même dans les premières années du règne de Louis XIV.

Voici d'abord M. de Bellegarde, le « torrent de la faveur », comme on l'appelait à la Cour[1]; M. le Premier, comme l'appelle toujours Malherbe, qui « fut » à M. de Bellegarde, avant d'être à Henri IV; — et M. de Thermes, son frère, dont Racan aima la veuve d'un amour profond autant que malheureux; — les vieux et dévoués compagnons qu'Henri IV traitait si familièrement, forment un groupe à part : le baron de Faget; — Jean de Durfort, vicomte de Duras; — Jean d'Harambure, à qui il disait : Bonsoir, borgne ! — de Batz, le « faucheux » à qui avait été envoyé ce charmant billet : « Mon faucheux, mets des ailes à ta meilleure bête : j'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi ? tu le sauras de moi à Nérac; hâte, cours, viens, vole; c'est l'ordre de ton maître et la prière de ton ami[2]. » — François de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, et Lavardin, frère de M. de Miossens, qu'il appelait, avant d'être roi, « les chefs de son Conseil[3] ».

[1] Nous ne l'appelions à la Cour que « le torrent de la faveur », dit Brantôme. (*Les vies des grands Capitaines*, chap. XXXVII.)

[2] *Recueil des lettres missives*. Berger de Xivrey, t. II, p. 199.

[3] *Id.*, t. I, p. 82.

Que d'autres noms encore ! Jean de Gontaud, baron de Salignac, sur lequel Tallemant des Réaux raconte une curieuse anecdote[1] ; — Antoine de Buade ; — Antoine et Gaston de Roquelaure ; — le maréchal de Belle-Isle ; — Damian de Monluc, seigneur de Balagny, et cet autre Monluc, Adrien, comte de Cramail, prince de Chabanais, qui « fut quinze ans tout entiers à Paris, en disant toujours qu'il s'en alloit[2] » ; — Tréville, le capitaine de ces fameux mousquetaires parmi lesquels était d'Artagnan[3] ; — Louis de Goth, marquis de Rouillac ; — le maréchal d'Albret et son frère, le chevalier, qui tua en duel le mari de Mme de Sévigné ; — le duc d'Espernon, le premier « parmi cette belle et généreuse noblesse gasconne », d'après Florimond de Raymond ; — les Gassion, dont la faveur se maintint longtemps, si l'on en croit le témoignage suivant : « Vers la fin du règne de Louis XIV, l'un des Gassion eut l'agrément de lever un régiment de son nom ; il le forma presque en entier de Béarnois, et, comme leur serment favori est « au Diu bibant »

[1] *Histor.*, t. I, p. 150.

[2] *Id.*, t. I, p. 506. Il parut souvent à la Cour dans les ballets. Une lettre de Malherbe à Peiresc nous apprend qu'il faisait partie de celui qui fut donné pendant le carnaval de 1610. (Lettre du 6 fév. 1610.)

[3] D'Artagnan s'appelait de son vrai nom Charles de Batz-Castelmore. Inutile de rappeler combien s'éloignent de l'histoire les romans qui ont rendu ces personnages si populaires.

(au Dieu vivant), on l'avait surnommé assez plaisamment le régiment des « au Diu bibant[1] ».

En dehors même de l'armée et de la Cour, quelques Gascons faisaient encore assez bonne figure : Jean Silhon[2] et Fr.-Henry-Salomon Virelade étaient académiciens, non parmi les plus illustres, il faut bien le reconnaître, mais enfin, ils étaient de l'Académie. Dans les finances, Pierre Tallemant, avant de se fixer à Paris, avait été longtemps banquier à Bordeaux ; et Pierre Puget, seigneur de Montauron, celui-là même à qui Corneille dédia *Cinna*, était appelé « Son Éminence gasconne ». Il y avait même des Gascons « libertins ». Fontrailles, dit l'éditeur de Tallemant des Réaux, « tirait ce nom d'un petit village à quatre lieues de Tarbes[3]. Il reparut devant la Fronde, et Blot l'a signalé plusieurs fois dans ses *Couplets* comme un gourmet, un libertin, un mécréant accompli. Chapelle et Bachaumont le retrouvèrent en Gascogne dans leur fameux voyage de 1655... ils lui donnent le titre de « sénéchal d'Armagnac ».

Nous savons, d'ailleurs, que les Gascons n'ont jamais passé — et alors, moins que jamais — pour être très modestes. Sans doute, on a singulièrement

[1] *Société béarnaise au XVIIIe siècle*. Pau 1876, p. 242.

[2] « Silhon le melancholique », dit Ménage dans la *Requeste des Dictionnaires*.

[3] *Histor.*, t. II, p. 66 ; note de P. Paris, p. 108. Fontrailles est en effet un petit village du canton de Trie (Hautes-Pyrénées).

exagéré tous les défauts de cette race; de du Bartas et de Ronsard, par exemple, de Montaigne et de Calvin, de Monluc lui-même et de Malherbe, à ne considérer que la modestie, les plus gascons ne sont pas ceux qu'on pense; somme toute, il était peu de barons de Fæneste parmi ces cadets de Gascogne qui peuplaient la Cour. Mais il faut avouer que, doués d'un caractère naturellement expansif, jovial, tout en dehors, ambitieux en même temps de parvenir aux plus grands honneurs, ils aimaient à « paraître », ils se produisaient trop volontiers et abusaient de cette facilité d'élocution qui est chez eux comme un fruit du terroir. Si nous rappelons ici ce travers de leur caractère, c'est qu'il explique en partie comment le gascon put pénétrer si profondément la langue française. Supposons les Gascons de la Cour, modestes, taciturnes et réservés : notre langue française eût été probablement enrichie, ou encombrée, de quelques gasconismes; jamais un Malherbe n'eût songé à la dégasconner. Les Gascons étaient nombreux et ils aimaient à discourir : c'est pour cela que tant de mots et de tours gascons s'introduisaient peu à peu dans le langage, menaçant de s'y établir victorieusement comme en pays conquis. Ces gasconismes surprenaient et choquaient tout d'abord; un Parisien pouvait-il ne pas sourire, lorsqu'il entendait Pierre Tallemant, ou tout autre, aborder quelqu'un avec ces mots : « *Adieu,* Monsieur, comment vous portez-vous[1] », ou Roquelaure

[1] *Histor.*, t. VI, p. 302.

répondre à un compatriote qui l'interpelle : « Saintot, *este* familiarité ne se font[1] », ou encore Mme de Cavoye demander à son mari s'il n'a pas « *quauque* dette[2].»

Tallemant des Réaux est charmé de ces nouveautés de langage : « Elle (Mme de Cavoye) a un petit accent et *quelques mots du pays qui donnent plus de grâce à ce qu'elle dit*[3]. » Mais les puristes et les grammairiens grondaient d'autant plus fort qu'ils étaient, nous l'avons dit, parfois forcés de s'incliner. Voici un aveu très significatif de Ménage, rappelé par Th. Corneille : « ... Cette façon de parler est gasconne et non pas française ; mais comme il y a un grand nombre de Gascons à la Cour, elle est si usitée qu'il (Ménage) n'ose la condamner[4]. »

Il est vrai que, sous Henri IV, la Cour n'était pas ce qu'elle sera plus tard, au temps de Vaugelas, l'arbitre du beau langage ; elle n'en a pas moins exercé de tout temps une réelle influence sur la langue. Malherbe préfère le langage « des crocheteurs du Port au Foin » à celui de la Cour ; H. Estienne, avant lui,

> Avait raillé ces courtisans,
> Au pris desquels les paysans

[1] *Op. c.*, t. V, p. 353.
[2] *Op. c.*, t. V, p. 177.
[3] *Op. c.*, ibid.
[4] Th. Corneille, dans ses notes sur les *Remarques de Vaugelas*, t. I, p. 441. Nous avons cité plus haut (p. 200, note 1) les paroles mêmes de Ménage.

Leur ramage en grand honneur mettent,
Lors que leur charrue ils muguettent.
Au pris desquels les crocheteurs
Sont tres eloquens orateurs :
Au pris desquels n'est harengere
Qui n'ait une elegance entiere [1].

Mais ce sont des délicats, et leurs critiques répétées ne sont-elles pas la meilleure preuve que ce langage, par eux condamné, se propageait de la Cour à la ville? D'autres, moins exclusifs, Peletier du Mans, par exemple[2], et Ramus, ne méconnaissent ni l'influence de la Cour, ni celle du peuple. « Le peuple, dit ce dernier, est souverain seigneur de sa langue et la tient comme un fief de franc alleu et n'en doit recognoissance à aulcun seigneur. Lescolle de ceste doctrine n'est point es auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Université de Paris : elle est *au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert*[3]. » Ramus a raison : il est impossible que le langage accepté à la Cour n'ait pas trouvé, sous n'importe quel roi, de nombreux imitateurs ; comment admettre que de puissants favoris, que de grands seigneurs ne soient pas environnés de flatteurs qui les imitent jusque dans le

[1] Deux dialogues du nouveau lang. franç. italianizé. Remonstrance aux autres courtisans amateurs du François italianizé et autrement desguisé.

[2] *Dialogue de l'ortogr.*, p. 23.

[3] Ramus, en tête de sa *Grammaire*, 1572.

ridicule de leur accoutrement ou de leur langage[1]?

Cette Cour, d'ailleurs, dont la langue paraissait « barbaresque » à H. Estienne, était loin d'être indifférente aux questions de grammaire ; on aimait à batailler sur telle ou telle forme, tel ou tel mot ; Pasquier reproche à Henri III d'être un professeur de grammaire :

Grammaticam exercet media rex noster in aula [2],

ce dont H. Estienne le félicite au contraire[3]. Sous Henri IV, les discussions de ce genre continuèrent à être en honneur. Fallait-il dire une *cuiller,* ou une *cuillère*? Grande contestation entre « ceux du pays d' *a Diou sias* et ceux du pays de Dieu vous conduise. » En vain, Henri IV lui-même s'employait à faire triompher l'une de ces formes : « Malherbe le

[1] H. Estienne le reconnaît lui-même dans un autre passage : « Or je vous laisse penser combien les grands trouvent incontinent d'imitateurs, les uns par ignorance, les autres pour leur complaire. Car tout ainsi que les flatteurs de Dionysius (fils de Dionysius) qu'on appeloit en grec *Dionysioxolaxes,* faisoient semblant d'avoir la mesme imperfection que luy quant a la veue, voire luy faisoient comme compagnie en ceste imperfection : ainsi ces courtisans, pour faire semblant de trouver bon ce langage de monseigneur ou de madame, eux-mesmes en usent comme s'ils n'en sçavoyent point de meilleur. » (Deux dialogues du nouv. lang. fr. ital. ; 1er *Dialogue*, p. 147.)

[2] Cf. L. Feugère. *Essai sur Pasquier.* Didot, 1848, p. 127.

[3] H. Est. *Précellence du lang. fr.* Epistre au Roy, pp. 8 et 9.

renvoya aux crocheteurs du Port au Foin, comme il avoit accoustumé ; et comme le Roy ne se sentoit pas condamné du jugement de M. de Malherbe, il lui dit ces mêmes mots : Sire, vous êtes le plus absolu roy qui aye jamais gouverné la France, et si vous ne sauriez faire dire deça la Loire une *cuillère*, à moins que de faire défense, à peine de cent livres d'amende, de la nommer autrement[1]. » Malherbe était le grand oracle, toujours consulté, quand on voulait terminer une discussion grammaticale, et il lui arrivait souvent de répondre avec toute la brusquerie d'un entêté pédant.

M. de Bellegarde lui demande un jour s'il faut dire *despendu* ou *despensé ;* « il répondit sur-le-champ que *despensé* est plus françois, mais que *pendu, dépendu, rependu,* et tous les composés de ce vilain mot qui lui vinrent en la bouche, étaient plus propres pour les Gascons[2]. »

Un autre jour, à M. de Termes qui le reprenait sur l'emploi du mot *prospère,* Racan répondit par ce vers de Malherbe :

Oh ! que la fortune prospère.....

« Eh bien, mordieu, s'écria Malherbe qui était pré-

[1] Cf. *Vie de Malherbe,* par Racan. Tallemant des Réaux cite la même réponse avec quelque variante : « Il (Malherbe) luy dit à peu près ce qu'on dit autrefois à un empereur Romain : Quelque absolu que vous soyez, vous ne sçauriez, Sire, ny abolir ny establir un mot, si l'usage ne l'authorise. »

[2] Cf. *Vie de Malherbe,* par Racan.

sent, si je fais un pet, en voulez-vous faire un autre[1] ? » Nous n'avons pas à juger de l'atticisme de cette réponse qui nous paraît, sans doute, à nous plus grossière qu'elle ne parut à Racan et à M. de Termes ; une chose nous frappe surtout dans ce récit : c'est de voir un Gascon s'ériger en puriste et en critique.

Ces courtisans n'étaient pas seuls à introduire dans la langue française les expressions du parler gascon ; était-il possible aux auteurs gascons d'oublier leur dialecte, ce dialecte alors bien plus vivant qu'aujourd'hui, de l'oublier assez pour qu'aucun gasconisme ne se glissât dans leurs écrits ? Au XVIe siècle, un auteur avait beau se surveiller ; il était bien difficile que sa prose ou ses vers ne trahissent de quelque façon la province natale. Aussi, plus une province était riche en écrivains, plus il y avait de chances qu'une tournure ou qu'un mot de cette province passât dans la langue française. Or, nous avons vu combien furent nombreux les écrivains gascons à cette époque.

En résumé, les écrivains gascons et les seigneurs gascons forment deux groupes également brillants qui, pour les Français du Nord, représentent les Français du Midi ; à cette époque, aux yeux de tous, le Midi, c'est la Gascogne ! Et voilà pourquoi nous pouvons expliquer par l'influence gasconne les tournures méridionales qui se trouvent dans la langue du XVIe et du XVIIe siècle.

[1] *Ibid.* Voir aussi Tallemant des Réaux, I, p. 294.

§ 2. — *Expressions communes au gascon et à l'italien ou à l'espagnol.*

Notre langue empruntait en même temps de nombreux termes, soit à l'espagnol, soit à l'italien ; l'invasion des termes italiens fut même assez puissante pour alarmer le patriotisme de H. Estienne, qui ne put contenir sa verve indignée.

Nous estimons que les Gascons furent pour beaucoup dans l'adoption de ces mots étrangers.

Pour bien montrer ce côté de l'influence gasconne, il convient d'abord de rappeler le nombre considérable de Gascons qui servaient dans les armées d'Italie. « Sire, dit fièrement Blaise de Monluc à François Ier, *Nous sommes de cinq à six mil Gascons comptés,* car vous sçavés que jamais les compaignies ne sont du tout complectes, ni aussi ne se pourroinct-ilz pas tous trouver à la bataille : mais j'estime que nous serons de *quatre mil et cinq ou six cens hommes comptés,* et de cella, je vous en respons sur mon honneur. Tous, les cappitaines et soldatz, vous baillerons noz noms et les lieux de là où nous sommes, et obligerons noz testes que tous combatrons le jour de la bataille, s'il vous plaist de l'accorder et nous donner conged de combattre[1]. »

Le Midi, c'est la Gascogne, avons-nous dit ; on

[1] *Commentaires,* t. I, p. 246.

serait presque tenté de s'écrier, après ces paroles de Monluc : l'armée d'Italie, c'est encore la Gascogne ; car enfin les « *cinq à six mil Gascons comptés* » que Monluc présente, pour ainsi dire, au Roi comme un sûr garant de la victoire future, ne formaient-ils pas un corps très important dans cette valeureuse armée ?

Mais nous pouvons, en outre, apporter à notre thèse des raisons d'ordre philologique.

Ces mots italiens (ou espagnols) devaient paraître plus ou moins barbares, ils devaient sonner étrangement aux oreilles des « Français », des hommes du Centre et du Nord ; ils étaient au contraire très familiers aux Gascons. Les mots que nous avons empruntés à l'italien et à l'espagnol se retrouvent pour la plupart dans le parler gascon, parfois avec de très légères modifications, souvent dans leur intégrité complète.

Loin de choquer le soldat gascon, ils étaient pour lui comme de vieilles connaissances, évoquant sans doute dans son esprit l'image du pays natal et les mille souvenirs de la jeunesse. Ces mots, que de fois ne les avait-il pas employés dans son village, quand il fauchait ses prés ou moissonnait les épis maigres de ses champs ! Et maintenant qu'il les retrouvait au loin, comment n'aurait-il pas aimé à s'en servir, de préférence aux vocables français, qui, pour lui, étaient presque les termes étrangers.

Des formes comme « cape, cadène, cagne, cargue, carrière, carriole, cavalerie, esquiver, capon, etc. »,

ne venaient-elles pas tout naturellement à ses lèvres, avant les formes françaises qui leur correspondent ?

Parmi les mots italiens et espagnols qui ont été introduits dans la langue française, ceux qui sont terminés en *-ade* forment une catégorie importante. Presque tous ces mots étaient connus des Gascons ; dans leur dialecte, en effet, non seulement la terminaison latine *-atam* donne ada, ade, mais ce suffixe *-ade* est un suffixe vivant qui, de nos jours encore, sert à former des mots nouveaux. L'espagnol « bonetada » (bonnetade) était-il donc fait pour les surprendre, quand ils disaient régulièrement « berretade? » ou « bandolero, circundar, parada », quand ils employaient « bandoulè, bandoulèro, circonda, parada ? »

Est-ce que les mots gascons « bolada, escapada, estropiat, estrette, capa, casa, accasa, bira, camp » ne leur faisaient pas tout de suite comprendre et aimer les mots étrangers « volata, scappata, stroppiato, stretta, cappa, casa, accasar, virare, campo ? »

Il est donc légitime d'affirmer que, plus que tous les autres Français, les Gascons ont dû se servir des termes italiens et espagnols : ils en ont été les protecteurs et comme les tuteurs. Cette conclusion se trouve confirmée par le témoignage de La Noue, le fils de ce vaillant capitaine Bras-de-Fer, qui vécut si longtemps parmi les Italiens et les Gascons. Voici ce qu'il dit à propos du mot « cargue ». « Pour remplir mieux la bouche, plusieurs disent aujourd'hui : Donner une cargue au lieu d'une charge.

D'un côté les Italiens le rendent familier, de l'autre les Gascons nous le font aussi recevoir, qui, pour pratiquer continuellement cest exercice, en ont aussi le nom (qui est de leur creu) si souvent à la bouche, qu'il est quasi naturalisé maintenant parmy nous[1]. »

§ 3. — *Expressions communes au gascon et à l'ancien français.*

L'influence gasconne a ramené dans la langue française, ou maintenu — quand leur fortune commençait à décliner — un grand nombre de tours et d'expressions appartenant à l'ancien français : c'est là un troisième caractère qu'il convient de signaler.

On sait que dans toutes les langues il s'opère des changements continuels; elles se modifient et se renouvellent « entre nos doigts » comme dit Montaigne, obéissant tour à tour à deux forces opposées : l'une révolutionnaire, qui détruit, qui renverse, mais qui en même temps apporte des éléments nouveaux ; l'autre conservatrice, fidèle aux vieilles formes, qui combat et repousse tous les néologismes. Les Gascons furent, d'une manière générale, mais à leur insu, les auxiliaires de la force conservatrice. Il serait possible de retrouver dans l'ancien français la plus grande partie des expressions signalées comme gasconismes[2].

[1] Le *Grand Dict. des rimes*, p. 54.

[2] Le gascon offre avec le vieux français les plus grandes

E. Pasquier reproche à Montaigne d'avoir fait « rencontre » du masculin ; mais, dit M. Voizard, nos vieux auteurs donnaient à ce mot le genre masculin ; ce n'est donc pas un gasconisme, et Pasquier a tort[1]. Nous pensons, au contraire, que Pasquier a mille fois raison de voir dans cet emploi du masculin, sinon un gasconisme, du moins une trace de l'influence du gascon. Quand Montaigne écrivait « un rencontre », se doutait-il seulement que Froissart avait ainsi parlé, bien longtemps avant lui ? Non, on disait généralement en français, au XVIe siècle, « une rencontre » ;

ressemblances ; en gascon, comme dans le vieux français, la consonne médiane persiste ; on a dit autrefois en français, comme on dit encore aujourd'hui en gascon, « védut, madur, vida, etc. ». Beaucoup de mots qui appartenaient à l'ancienne langue sont toujours en usage dans le parler gascon : « ades, affouler, araser, colomb, gazaille, etc. » C'est au point de vue de la syntaxe que les différences seraient le plus sensibles ; et, là encore, nous pourrions noter de très curieux rapports.

« Mort m'a mes homes », lit-on dans la *Chanson de Roland* (XCIV). Littré, qui cite cet exemple (au mot mourir), ajoute celui-ci : « Et oïrent que cil qui morut dist : il m'a mort. » De même en gascon : « Yo l'ey morte », je l'ai tuée (*Dict.* de Lespy). Il serait facile de multiplier ces rapprochements

[1] « Pour rencontre, le masculin n'est pas un genre particulier au gascon, et ce nom est du masculin dans l'ancienne langue, par exemple dans Froissart. *Aussi Pasquier se serait, je crois, exprimé plus justement en blâmant son ami d'aimer les formes archaïques.* » *Thèse sur la langue de Montaigne*. Introd., p. 7.

et si lui, Montaigne, s'écarte de l'usage français, c'est qu'il suit l'usage gascon.

Que le vieux français fût complètement oublié, et que, par conséquent, il soit faux de voir dans les gasconismes de Montaigne de prétendus archaïsmes, nous n'en voulons pour preuve que le jugement même de Pasquier. Pasquier était un lettré, plus qu'un lettré, un érudit, un curieux de l'antiquité ; aurait-il accusé Montaigne de gasconismes s'il s'était seulement douté que ces façons de parler se retrouvaient dans notre vieille langue? Ne se serait-il pas demandé, tout au moins, pourquoi Montaigne revenait parfois au français du XIIIe et du XIVe siècle?

Et ceux qui défendirent Montaigne contre les critiques de Pasquier, n'auraient-ils pas eu beau jeu à montrer dans l'auteur des *Essais*, au lieu du Gascon qu'on prétendait y trouver, un studieux admirateur du vieux français? Cependant Sorel, pour excuser Montaigne, se borne à plaider les circonstances atténuantes : « On lui reproche, dit-il, son langage qu'on tient n'être pas si pur qu'estoit déja celuy de la Cour de France, mais si on y trouve de quoy censurer à cause de quelques façons de parler gasconnes, elles sont pourtant en petit nombre. Il est vray qu'il fait un mauvais emploi du mot de joüir, lors qu'il dit : « la santé que je joüy, et l'amitié que j'ay joüye », comme aussi il fait masculins ou féminins plusieurs noms contre la coutume et contre la nature. Ce reproche n'est pas de grande considération et mesmes il faut remarquer qu'on l'a repris de quelques

mots qui depuis ont passé en usage, ce qui est peut-être arrivé par le crédit qu'il leur a donné[1]. »

Sorel ignorait, lui aussi, que dans le vieux français il n'est pas rare de trouver des exemples où *Jouir* est employé comme verbe transitif ; et Deimier l'ignorait également, lui qui écrivait en 1610 : « Quelques-uns ont voulu introduire une façon nouvelle de parler ainsi : Jouyr ceste maison, jouyr ses desirs, jouyr ses delices[2]. »

On a étudié en détail les archaïsmes de Montaigne[3]; la vérité est qu'il n'y a guère d'archaïsmes dans sa langue; ces prétendus archaïsmes ne sont autre chose que des souvenirs du gascon[4].

[1] *Bibl.*, p. 86. S'il fallait d'autres témoignages, H. Estienne nous fournirait une nouvelle preuve de cette ignorance de l'ancien vocabulaire français. Il regarde *negun* comme un terme dialectal (*Précel. du lang. fr.*, p. 260), et cependant *negun* se trouve dans de très anciens textes français. (Voir *Dict.* de Godefroy.)

[2] *Académie de l'art poétique*, p. 487.

[3] Glauning (Fréd.). Archives de Herrig, 1872 (*Archaïsmes syntactiques de Montaigne*).

[4] De même, il arrivait parfois que les « italianisants » remettaient en honneur — à leur insu — des termes du vieux français. « Et à ce propos du vieil langage François, quand nous disons Martel in teste, je me suis souvenu que nos ancestres disoyent Martel pour Marteau (ainsi que Chastel pour Chasteau, Agnel pour Agneau) et toutesfois, quand ces messieurs les courtisans disent Martel in teste, ils ne prennent pas ce Martel du vieil langage, mais le syncopent de l'Italien Martello. — Phil. — Il n'y a rien plus certain. Car mesmes la plus grand' part ni ne sçait ni ne

En dehors des locutions et des termes complètement oubliés, il en était d'autres qui, sans être tout à fait hors d'usage, n'avaient plus grande faveur. La lutte est vive, au XVIe siècle, entre certaines formes récentes du langage et les vieilles formes. Faut-il dire, en suivant la mode nouvelle, *une dot, un chiffre, une dette, un exemple, une affaire, un mensonge*, ou garder les vieux genres : *un dot, une chiffre, un dette, une exemple, un affaire, une mensonge*? Les Gascons conservent fidèlement la tradition de l'ancienne langue, sans le savoir, nous le répétons, et sans le vouloir, uniquement parce que le langage gascon se trouve d'accord avec ces traditions.

C'est pour cela aussi qu'ils continuent à employer une foule de verbes pronominaux, déjà bien démodés : *se commencer, se changer, se craindre,* et qu'on trouve chez leurs écrivains une foule de vieux termes inconnus aux autres écrivains de ce temps.

IV. — Ainsi l'influence gasconne présente un triple caractère :

1° Elle introduit dans la langue un certain nombre d'expressions ou de tournures, les unes franchement gasconnes, les autres gasconnes et méridionales ;

2° Elle aide puissamment à la fortune de la plupart des mots empruntés à l'italien ou à l'espagnol ;

veut sçavoir comment nos ancestres ont parlé. » H. Est. *Dialog. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 84.

3° Elle ramène ou contribue à maintenir, au moins pour quelque temps, des termes et des tours connus de l'ancien français, mais tombés dans l'oubli ou dédaignés de la langue du XVIe et du XVIIe siècle.

Cette influence, d'ailleurs, peut affecter, soit les sons, soit les mots, soit les membres de phrase, et modifier par conséquent la prononciation, le vocabulaire et la syntaxe française. Il nous faut donc étudier :

1° L'influence sur la prononciation ;
2° L'influence sur le vocabulaire ;
3° L'influence sur la syntaxe[1].

[1] Étudier les sons, étudier les mots, étudier les phrases, c'est étudier la langue française tout entière ; c'est le plan qu'a suivi M. Crouslé dans sa *Grammaire* si simple et si complète à la fois. « Tout discours est composé de phrases, les phrases sont composées de mots, les mots de sons élémentaires que l'on représente au moyen de lettres. Procédant du plus simple au plus composé, nous traiterons des sons, puis des mots et enfin des phrases. » (*Gram. de la l. franç.* Cours supérieur, p. XIV. Paris, 1888.)

CHAPITRE II

INFLUENCE SUR LA PRONONCIATION

I

Le dialecte gascon a exercé, au XVIe siècle, une réelle influence sur la prononciation française[1] et, par suite, sur la langue elle-même. Il est superflu, j'imagine, de montrer combien une étude sur la langue française serait incomplète, si l'on négligeait toute l'histoire de la prononciation. Non seulement la prononciation nous explique l'origine d'un certain nombre de termes, *annichiler*[2], par exemple, aujourd'hui

[1] Nous appelons prononciation française la prononciation des dialectes de l'Ile-de-France, et en particulier la prononciation usitée à Paris dans la bourgeoisie et le peuple.

[2] C'est la prononciation *nichil* (pour nihil) qui a donné naissance au verbe annichiler. Ce verbe subsista quelque temps encore après que « nihil » eut remplacé « nichil » ; un curieux passage du *Dialogue de l'ortografe* nous l'apprend : « De même que pour ce que du tans barbare on prononçoit « michi, nichil », au lieu de « mihi, nihil » ; là où iz falhoèt si doublemant que sans la poüreté du tans qui les sauvoèt, je ne croi point qu'iz n'en usset été punis en ce monde ici ou an l'autre : nous en avons le mot Françoes anichiler. Au lieu duquel si nous voulions meintenant dire anihiler, Dieu sèt comment on crioret après nous (Peletier, 1578, p. 150). Nicot ne connaît que annichiler.

disparu ; *chaise*[1], etc ; mais encore elle crée, pour ainsi dire, la physionomie même de la langue. C'est en les entendant prononcer que nous apprenons, dans la première enfance, les mots de la langue maternelle ; ils se fixent dans notre mémoire sous une forme que difficilement nous désapprendrons plus tard. Sur les lèvres d'un homme du Midi et sur les lèvres d'un homme du Nord, les mêmes mots n'ont pas les mêmes sons, la même harmonie, la même délicatesse, ni en définitive le même caractère.

Bien plus, ces différences de prononciation se reflètent dans l'orthographe. Entre l'orthographe et la prononciation s'établit un double courant d'action et de réaction. Que l'orthographe influe sur la prononciation, cela est évident : des lettres autrefois muettes sont aujourd'hui prononcées, uniquement parce qu'elles sont représentées par l'écriture[2] ; la remarque s'applique surtout à ces consonnes finales, généralement muettes jusqu'à nos jours, que la prononciation moderne fait sonner de plus en plus[3].

[1] *Chaise*, on le sait, n'est que le mot « chaire » prononcé différemment.

[2] Si nous prononçons aujourd'hui *adjoindre, advenir, absoudre*, cela tient à ce que, au xve siècle, on a fait reparaître dans l'orthographe les lettres latines, absentes des vieilles formes « ajoindre, avenir ».

[3] « Tant qu'une langue n'est généralement enseignée que par la tradition orale, la prononciation s'altère peu : les enfants répètent les sons qu'ils ont entendu émettre par

Mais, à son tour, la prononciation agit sur l'orthographe ; muettes dans le langage, bien des lettres disparaissent de l'écriture ; charactère est devenu caractère, rhythme est devenu rythme ; on finira par écrire pois (pour poids), abatre, abatage, etc.

La prononciation gasconne, disons-nous, modifia profondément la prononciation française[1] ; les gasconismes de prononciation, comme on peut appeler les modifications de ce genre, furent très nombreux, plus nombreux que les gasconismes qui altéraient le vocabulaire et la syntaxe. Cela est facile à comprendre. Les expressions et les tournures que les Gascons ont apportées, ou dont ils ont favorisé l'introduction dans le français, ne pouvaient être que peu nombreuses, si on les compare à la masse des termes communs au gascon et au français ; venus des mêmes sources latines, le vocabulaire gascon et le vocabulaire français sont sensiblement les mêmes. Mais les gasconismes de prononciation atteignent précisément cette large masse, ce fonds uniforme des

leurs parents et leurs compatriotes, et se garderaient bien d'y rien changer, de peur du ridicule. — Mais quand on a vu les mots écrits avec leur orthographe de convention, la tentation de redresser la prononciation suivant l'orthographe est si forte chez ceux qui se piquent d'être lettrés, qu'ils ne manquent guère d'altérer le langage pour le corriger. » Crouslé. *Gram.*, cours supérieur, pp. xv et suiv.)

[1] « Mon langage François est altéré et *en la prononciation* et ailleurs par la barbarie de mon creu. » Montaigne, l. II, chap. xvii.

deux langues ; Français et Gascons emploient à peu près les mêmes termes, mais les prononcent autrement :

étroit, estrét.
roi, rey.
libre, libe.
fourche, hourca, etc.

Cette diversité dans la prononciation tient, comme on le voit par ces exemples, aux différences que présente la phonétique dans l'un et dans l'autre langage ; en sorte que nous pourrions presque déterminer à l'avance, par l'étude comparée des deux phonétiques, quels ont dû être les gasconismes de prononciation. Heureusement, nous ne sommes pas réduit à de pures inductions ; ces suppositions que nous suggère l'étude de la phonétique, nous les trouvons confirmées par des textes formels. On s'occupait beaucoup, à l'époque dont nous parlons, de questions de grammaire et de langue ; la prononciation ou, comme on disait souvent, la « *prolation* », tient une grande place dans les Traités des critiques et des grammairiens, Sylvius, Tory, Dolet, Meigret, Peletier, des Autels, Joubert, Th. de Bèze, dans les Dictionnaires de rimes de Tabourot et de Lanoue, dans les Observations de Malherbe, dans les Remarques de Vaugelas, de Ménage, etc , etc. Les témoignages de tous ces auteurs ont été recueillis avec soin, classés et appréciés dans le savant ouvrage de M. Thurot : *Histoire de la Prononciation française*.

A ces témoignages s'ajoutent les renseignements

que nous fournissent l'étude des rimes, l'orthographe des écrivains gascons[1], et enfin la lecture des *Mémoires* du temps ; il n'est pas rare en effet de rencontrer dans ces *Mémoires* quelque anecdote curieuse qui nous apprend comment les Gascons prononçaient tel ou tel mot.

Nous savons donc en quoi consistaient les gasconismes de prononciation ; mais avant de les énumérer, une question — une sorte de question préjudicielle — se pose : Ces gasconismes ont-ils pu avoir une action quelconque sur la prononciation française ? Non, aurait sans doute répondu M. Thurot, puisque, pour ce philologue éminent, « *ni voisins, ni étrangers, ni individus* » ne sauraient modifier la prononciation. Les modifications qui se produisent, nous les constatons, nous les expliquons, mais il nous est impossible d'en découvrir les causes premières. Telle est la théorie de M. Thurot : « Il ne semble guère probable, dit-il, que des habitudes contractées dès le berceau et fortifiées par la vie de tous les jours puissent être modifiées par l'influence de voisins, d'étrangers ou d'individus. Il est difficile d'admettre qu'on ait prononcé à Paris *è* au lieu de *oè* à l'imparfait et au conditionnel sous l'influence des Normands, dans les noms de peuple sous l'influence des Italiens, que l'autorité de Vaugelas ait fait prévaloir *allé* sur *allèr*. Les changements dans la pro-

[1] Aucun ouvrage n'est, à ce point de vue, plus intéressant à étudier que les *Aventures du baron de Fœneste*.

nonciation de la langue vulgaire ont commencé à se produire dans la petite bourgeoisie et dans la classe populaire, qui sont précisément la partie de la société la plus indépendante d'influences étrangères ou littéraires[1]. Les lois de la phonétique expliquent bien comment ces changements étaient possibles ; elles nous laissent ignorer pourquoi ils se sont produits. Nous voyons bien que *oê* par un *e* ouvert et long a passé naturellement au son le plus voisin oâ ; mais nous n'en comprenons pas davantage pourquoi une prononciation usitée pendant des siècles est tombée à un certain moment en désuétude, tandis qu'une prononciation bornée pendant longtemps à un petit nombre de mots a gagné peu à peu en quelques années, et en moins de cent ans a envahi tout le vocabulaire. Les causes qui déterminent la production de ces changements et, en général, les manifestations de la vie collective des sociétés nous sont plus cachées que leurs lois[2]. »

Nous ne partageons pas cette opinion. Il est certain qu'il est très difficile de changer « ces habitudes contractées dès le berceau et fortifiées par la vie de tous les jours ». Pour rejeter cet accent du terroir, cette prononciation acquise dès l'enfance, il faut pendant de longues années une attention et un soin

[1] Ceci n'est pas tout à fait exact : beaucoup de changements, au XVIe siècle, se produisirent d'abord à la Cour et non dans la petite bourgeoisie ou dans la classe populaire.

[2] *Hist. de la Prononc.*, t. II, pp 753 et suiv.

continuels ; qu'on se rappelle Théophraste, dont une marchande d'herbes reconnaissait l'accent étranger, bien qu'il séjournât à Athènes depuis plus de vingt ans. Mais, il n'en est pas moins vrai — et ceci contredit la théorie de M. Thurot — qu'en étudiant la prononciation des personnes qui nous semblent parler correctement, nous parvenons à modifier notre prononciation, à la corriger et à dépouiller tout accent particulier. De même, à vivre longtemps au milieu des Gascons et des Normands, un Parisien prendra insensiblement peu ou prou de l'accent gascon et normand. « L'air de cour est contagieux, disait La Bruyère, il se prend à Versailles, *comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise.* » (*Les Caractères*, chap. VIII.) Il s'agit ici de l'influence exercée par un groupe sur des individus isolés. Le contraire se produit également. Qu'un roi, qu'un ministre puissant mettent à la mode telle ou telle prononciation, les courtisans si attentifs à leur plaire l'adopteront bien vite.

Et cette influence, combien sera-t-elle plus forte si au lieu d'un roi ou d'un ministre, nous supposons un groupe de personnages, prononçant toute une catégorie de mots d'une même prononciation nouvelle ! C'est ce qui est arrivé pour les seigneurs italiens venus au Louvre à la suite de Catherine de Médicis, et pour les seigneurs gascons, compagnons d'Henri IV. Voilà pourquoi il nous paraît difficile de nier l'influence italienne ou l'influence gasconne sur la prononciation française.

Allons plus loin. A supposer que la cause première des changements dans la prononciation nous échappe, on doit du moins admettre que, pendant cette période de transition où la prononciation ancienne et la prononciation nouvelle luttent entre elles, le caprice, la mode, une influence étrangère facile à déterminer interviennent, protègent, encouragent en quelque sorte l'une ou l'autre de ces deux prononciations. En voici un exemple pris dans le livre même de M. Thurot : « La diphtongue *ei* provenant de *ē* long tonique, d'*ĭ* tonique bref, et d'*e* ou *i* plus gutturale, a été remplacée d'une façon générale par la diphtongue *oi* [1]. » Or, nous savons que dans beaucoup de mots, au XVIe siècle, cette diphtongue a été remplacée à son tour par *e*. Au XVIe siècle, ajoute-t-il, la lutte existait encore entre l'ancienne prononciation *oi* et la prononciation *e*. Pour quelques mots, c'est la prononciation *e* qui l'a emporté. Eh bien, est-il si difficile de surprendre et de noter les causes qui ont, nous ne dirons pas provoqué, mais propagé et fait triompher cette petite révolution phonétique ?

La cause principale, nous la trouvons dans ce que nous pouvons appeler « le souci du moindre effort ». M. A. Darmesteter, qui étudiait ce changement dans les imparfaits des verbes, l'a bien vu : « Ce phénomène peut s'expliquer sans aucune influence étrangère par le besoin d'une prononciation plus facile,

[1] *Hist. de la Prononc.*, t. I, p. 374.

besoin auquel est dû plus d'un changement dans la phonétique de la conjugaison[1]. »

E était plus facile à prononcer que *oi ;* cela suffisait pour que cette prononciation nouvelle se répandît rapidement. M. A. Darmesteter aurait pu citer quelques textes de grammairiens du XVIe siècle, qui prouvent combien cette opinion est juste : « Et je scay bien, dit H. Estienne, qu'entre vous courtisans trouvez ces mots de trop meilleure grace, *pource*

[1] *Romania*, II, p. 144. Remarquons en passant que M. Darmesteter ne nie pas *à priori*, comme le fait M. Thurot, et ne repousse pas d'une manière absolue l'idée d'une influence quelconque, capable d'expliquer les changements de la prononciation ; il conclut ainsi son article : « En résumé, il n'y a dans la formation de l'imparfait ni assimilation de la première conjugaison à la deuxième, ni action du patois normand sur la prononciation générale. *Quant à la mode italienne, elle a pu exercer une influence sur la prononciation de certains mots.* » De son côté, M. Crouslé, à propos de l'évolution que subit la prononciation moderne, s'exprime ainsi : « Elle (cette évolution) prouve d'ailleurs *l'influence qu'ont acquise les langues étrangères*, au moins celles du Nord et de l'Est, moins paresseuses que la nôtre à l'articulation des consonnes. Nos organes, stimulés par l'effort qu'elles exigent dans la prononciation, deviennent apparemment plus énergiques. Mais un fait plus certain est *l'intervention des Français du Midi dans nos habitudes de parler*. Ils ont toujours conservé du latin ces consonnes finales qui suivent la voyelle accentuée, tandis que le français du Nord, le véritable français, les assourdissait. (*Gram. fr.*, cours supérieur, p. XVI.)

qu'ils sont plus mignards et qu'il ne faut pas que les dames ouvrent tant la bouche[1] ».

G. des Autels s'était déjà moqué de cette dame qui « voulant bien contrefaire la courtisanne à l'entrée de cest yver dira qu'il fait fret. Serrant tant les levres que l'on sentira bien au petit bruit ou (si je pouvois ainsi parler) strepit de la voix qu'elle sort par force et contrainte, *comme le vent passant par quelque petite fendasse*[2]. » Petite fendasse, a dit G. des Autels ; petit bec, dira Palliot : « Je ne puis omettre que je ne me plaigne pourquoi ceste diphtongue (oi) semble si odieuse à noz courtisans, qu'ils en veulent faire la petite bouche et *penseroient que leur petit bec seroit grevé* s'ils l'avoient prononcée librement, ouvertement, naturellement[3]. »

Ainsi, c'est bien le désir de rendre la prononciation plus douce, plus molle, qui a amené peut-être et qui, à coup sûr, a fait accepter pour un certain nombre de mots le changement de *oi* en *e*.

Mais, on l'aura remarqué, G. des Autels, H. Estienne et Palliot déclarent tous les trois que cette nouveauté a pris naissance parmi les courtisans. L'exemple des seigneurs et des courtisans dut bien vite trouver de nombreux imitateurs ; donc, à cette cause « le souci du moindre effort » signalée en premier lieu s'en ajoute

[1] *Deux Dialogues du nouveau lang. franç. ital.*, p. 556.

[2] *Replique de Guillaume des Autels aux furieuses defenses de Louis Meigret*, p. 20.

[3] *Le vray orthographe françois*, 3 v°.

une autre : la puissance de la mode. Il en est une troisième : l'analogie de cette prononciation avec la prononciation italienne et normande. N'est-il pas permis, en effet, de supposer qu'ayant le choix entre la prononciation *oi* et la prononciation *e*, les Italiens, les Gascons et les Normands choisissaient toujours cette dernière, qui était celle de leur langue maternelle, celle qui leur était le plus familière ?

Désir d'une prononciation moins rude, puissance de la mode, analogie avec l'italien, le gascon et le normand, ces trois causes aidèrent certainement à la propagation de la prononciation nouvelle : il est donc légitime d'étudier, même dans le domaine de la prononciation, les influences dialectales et étrangères.

II

VOYELLES

§ I. — Quantité et qualité des voyelles.

La distinction des voyelles longues, ouvertes ou fermées, était, et est encore de nos jours, l'écueil le plus dangereux pour les Gascons qui recherchent une prononciation correcte. La remarque en avait été faite au XVIIe siècle : « Les Picards et les Gascons prononcent breves la plupart des syllabes qu'on doit faire longues ; par exemple, ils disent un patté, de la

patte, battir, pour un pasté, de la paste, bastir. Ils prononcent une cotte pour une coste. Ils prononcent hoste et hotte de la même manière[1]. » Les rimes des poètes gascons, de du Bartas principalement, nous fournissent d'innombrables exemples de ce vice de prononciation. M. Pellissier, dans son *Étude sur du Bartas,* en a donné une liste qui pourrait être bien allongée. « Parmi ces rimes, dit-il, la plupart sans doute se retrouvent chez les poètes classiques du XVIIe siècle ; Racine fait rimer infâme et femme, taches et lasches, Antigone et trône, etc. Mais, en général, il faut y voir des gasconismes[2]. » Nos Gascons continuent à confondre hôte et hotte; côte et cotte, pâte et patte, etc.

---

§ 2. — Voyelle *A*[3].

*Permutation de l'*a *et de l'*e.

Au XVIe siècle, cette permutation était si fréquente que Ronsard se croyait permis de choisir l'une ou

[1] Andry. *Réflexions sur l'usage présent,* p. 452.

[2] P. 252.

[3] Nous entendons l'*a* des mots français. Dans l'étude de la phonétique gasconne, nous avons pris pour point de départ les voyelles et les consonnes latines; mais, dans ce chapitre, où il ne s'agit que de comparer la prononciation gasconne à la prononciation française, c'est le mot français qui doit être le point de départ de la comparaison.

l'autre de ces voyelles (*a, e*), selon les besoins de la rime. « .... Tu ne trouveras fascheux si j'ay quelquefois changé la lettre *E* en *A* et *A* en *E*... pour faire une rime plus sonoreuse ou parfaite[1]. » Nous ne parlerons ici que de l'hésitation qui s'est produite entre la forme *-èrent* et la forme *-arent*, à la 3e pers. plur. du passé défini.

Suchier s'exprime ainsi : « Des formes comme *amarent* (introduites dans Rabelais par Dolet) sont des *formes provençales* dues à l'analogie[2]. » Ces formes ne sont pas exclusivement provençales ; certains dialectes de l'Est (bourguignon, wallon) les connaissent aussi bien que les dialectes du Midi. Si nous rappelons ici ce parfait en *-arent*, c'est qu'on le considéra, dans le premier quart du XVIIe siècle, comme un gasconisme ; sans doute parce que les Gascons restèrent fidèles à cette forme, alors qu'elle était généralement condamnée. (Cf. *Mémoires de Jean d'Antras*, les procès-verbaux de cette époque publiés dans la *Revue de Gascogne*, passim, et Montaigne lui-même : *l'excès où tombarent d'autres*, *Essais*, liv. II, chap. XVI, édit. 1588). « Gardez-vous, dit Maupas, de dire « aimarent, parlarent, criarent, à la mode de Gascongne[3]. »

[1] T. II, p. 17. Odes. Advertissement au lecteur.

[2] *Le Français et le Provençal*, p. 221.

[3] *Gram. et syntaxe franç.*, p. 205. — Nous ne nions pas que ces formes en -arent ne soient analogiques, mais d'un côté, il n'est pas prouvé que le français les ait empruntées

§ 3. — Voyelle *E*.

Les Gascons et les Français prononçaient cette voyelle d'une manière bien différente ; c'est peut-être dans le son de cette voyelle que les deux prononciations sont le plus dissemblables. « Les Gascons.... ont le malheur de confondre presque toujours l'*è* ouvert avec l'*é* fermé[1] », et réciproquement ils confondent l'*é* fermé avec l'*è* ouvert ; ils confondent en outre l'*e* féminin avec l'*é* fermé.

a) E *ouvert confondu avec* E *fermé*.

« L'*e* s'est toujours prononcé ouvert dans le suffixe *-es* (de *-essus*), succès, procès, près, après, auprès ; dans le pluriel des noms en *et, êt,* où il était déjà ouvert au singulier, et encore plus ouvert au pluriel[2]. » Or, les Gascons faisaient entendre dans ces mots un *é* fermé. Andry leur reproche, ainsi qu'aux Picards, de dire *succés* avec un *é* fermé.

Dans Monluc, *procès* est écrit le plus souvent *procés :* « Si aujourd'huy vous ne gaignés le *procés* à force de combattre » (t. III, p. 45) ; — « il falloit

au provençal, et d'un autre côté, leur persistance, au XVIIe siècle, malgré le discrédit dont elles étaient frappées, doit s'expliquer surtout par l'influence gasconne.

[1] Dumas. *La Bibliothèque des enfants,* t. III, p. 149.

[2] Thurot. *Hist. de la Prononc.*, t. I, p. 52.

à ce coup en vuider le *procés* commencé il y a plus de cinquante ans (*ibid*) » et passim : « on copperoict les longues piéces de boys (t. I, p. 228) ; « quand je regarde à céte ardeur indomptable... céte genereuse obstination. » (Montaigne, liv. III, ch. VI).

De même, l'*e* tonique devant une *s* devenue muette se prononçait ouverte, en français ; mais, d'après un grammairien de la fin du XVIIe siècle, « les Francs Gascons prononcent ancétres pour ancêtres, hétre pour hêtre, tempéte pour tempête, gréle pour grêle[1]. »

b) E *fermé confondu avec* E *ouvert.*

Théodore de Bèze nous fournit des renseignements précis sur cette confusion : « Sunt vero tres isti hujus literæ *e* soni accurate dignoscendi, ne cum Aquitanis vel activa verba infinitivi modi ut « *aimer, disner, parler* » vel pluralis numeri, ut *bontes,* seu participia passiva, ut *lasses* » (il manque le verbe) « quæ omnia per e clausum, non autem apertum efferenda sunt, unde isti duri et Francicis purgatis auribus intolerabiles rythmi a doctissimis etiam poetis Aquitanis usurpati, quibus inter se conferunt *Jupiter* et *disputer, hiver* et *arriver, parler* et *par l'air, lasses* et *acces*[2]. » Ainsi, d'après Théodore de Bèze, il y a deux catégories de mots que les Gascons prononcent à tort avec un *e* ouvert : 1° les infinitifs

[1] Anonyme de 1696. *Dissertation sur la prononciation de la lang. fr.* La Haye, p. 84.

[2] *De francicæ linguæ recta pronuntiatione.* 1584, p. 64.

en *er* ; 2° les noms pluriels et les participes passés en *-es*[1].

Les rimes des poètes gascons nous montrent en effet que les infinitifs en *er* sont prononcés avec un *e* ouvert ; cette prononciation devint générale, à la fin du XVIe siècle ; aussi ces sortes de rimes ne sont-elles pas rares, même chez les poètes qui n'ont rien de gascon. On les appelait « rimes gasconnes », mais aussi « rimes normandes[2] » ; Lanoue les autorise.

c) E *féminin confondu avec* e *fermé ou* e *ouvert*[3].

Les Gascons et, d'une manière générale, les Méridionaux remplaçaient par *e* fermé l'*e* féminin non final atone. Voici le témoignage de Tabourot : « l'*e* demeure féminin en ces dissillabes *cela, vela, dela, tenir, secret,* et ainsi les prononce mollement le vray

[1] A ces mots on peut ajouter l'adjectif *léger* dont la prononciation a été longtemps incertaine ; les Gascons le prononçaient par *e* ouvert. La conjonction *et* prenait également chez eux le son d'*e* ouvert. « L'*e* dans *et* se prononce fermé et non point ouvert, comme font les Gascons » (Boulliette. *Traité des sons de la langue françoise,* 2e édit., 1788, p. 810.)

[2] « On appelle ces rimes vicieuses *rimes normandes,* parce que les Normands prononcent l'*er* ouvert comme l'*é* fermé, *fer* comme *fé ;* ou *rimes gasconnes,* parce que les Gascons prononcent l'*er* fermé comme l'*er* ouvert, *aimer* comme *aimais.* » (Dumas. *La Biblioth. des enfants,* t. III, p. 211.)

[3] Cf. plus haut, *Phonétique gasconne,* pp. 54 et suiv.

François. Les Languedociens, Gascons et Auvergnacs disent au contraire : *véla, ténir, commencément*[1] ». De même, l'*Anonyme* de 1696, parlant des Gascons : « On leur entend toujours dire *déhors* pour dehors, *dépuis, léçon, mésure, péluche, rétouche, sécousse, ténaille.* » Nous avons entendu bien des gens, qui ne sont pas Gascons, dire aujourd'hui : *déhors, dégré ;* on hésite entre désir et desir, mais *désir* paraît l'emporter.

Cet *e* féminin était si peu prononcé en français qu'on le syncopait parfois, au milieu d'un mot, surtout dans les verbes en *eter*. Le peuple dit encore :

il carle, pour il carrelle[2].
elle se décolte, pour elle se décollète[3].
il décachte, pour il décachette[4].

Il semble que, dans ces mots en *-eter,* les Gascons remplaçaient par un *e* franchement ouvert, tel qu'on le prononce aujourd'hui, cet *e* à peu près féminin de la pénultième *ette, ete*. Voici du moins ce que raconte l'abbé de Choisy : Dans un bureau de l'Académie, bureau composé de Charpentier, Perrault,

[1] P. 15, v°.

[2] « Dire *il carle* pour *il carrelle* est une prononciation très vicieuse qu'on entend souvent. » (Littré. *Dict.*, au mot carreler.)

[3] « Il faut se garder d'une prononciation très répandue parmi les femmes : *je décolte, il décolte*, et ainsi de suite partout où sont les deux *tt*. (*Id.*, au mot décolleter.)

[4] « Prononciation très vicieuse et très commune. » (*Id.*, au mot décacheter.)

Dangeau, Choisy et du grand Corneille, on discutait sur la prononciation du verbe becqueter. « On a demandé, dit l'abbé de Choisy, s'il faut dire : ces deux pigeons se *becquetent*, ou se *becquètent*, c'est-à-dire avec un *e* muet ou un *e* ouvert, à la pénultième. Pas un bureau ne veut « *becquètent* », disant que c'est une manière de parler gasconne. Et effectivement, on a envoyé consulter l'autre bureau qui a été du même avis, excepté deux Gascons qui prétendent que *becquètent* est admirable[1]. »

Quant à l'*e* féminin final (en latin *a* atone), les Gascons le changeaient souvent en *o*, vice de prononciation dans lequel tombaient d'autres méridionaux, les Limousins par exemple[2].

---

§ 4. — Voyelle *I*.

Les Gascons ont une tendance à changer soit *e* en *i*, soit *i* en *e*; le fait est constaté encore au XVIIIe siècle par Dumas. « Certains Gascons changent l'*e* en *i* en bien des mots, et disent par exemple : *difigurer*, *diviner*[3]. » Bien des Gascons, dit-il ailleurs, changent l'*i* en *e*, et disent : « *redicule*, *femenin*, *deviser*[4]. » Le *Dictionnaire* de Lespy nous offre

[1] Cité par Cocheris. *Hist. de la grammaire*, p. 111.
[2] Cf. plus haut, *Phonétique gasconne*, p. 61, § II.
[3] *La Bibl. des enfants*, t. III, p. 138.
[4] *Ibid.*, p. 140.

d'autres exemples de cette confusion : *redemi* et *redimi, deluvi* et *dilubi, deberti* et *diverti,* etc.

---

§ 5. — Voyelle *O*.

On sait que jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, la prononciation de la voyelle *o* fut très incertaine ; à un moment donné, *o* était prononcé *ou* dans la plupart des mots. « J'ai veu le temps, dit Chifflet, que presque toute la France estoit pleine de chouses. Enfin la pauvre chouse vint à tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'estoit plus que la femelle d'un chou[1]. » C'était le règne des « ouystes », comme dit Tabourot des Accords (p. 69, vo). Était-ce l'italianisme qui avait mis en honneur ce son *ou*, comme le prétend H. Estienne? Cette prononciation, au contraire, n'était-elle autre chose que l'ancienne prononciation française, comme d'autres l'ont sou-

[1] *Essay d'une parfaite Grammaire ; traité de la prononciation,* II, 5 (Anvers). — Il est vrai que, par une sorte de compensation, *ou* était souvent écrit et prononcé *o*. Tabourot des Accords s'excuse, pour ainsi dire, de mettre ensemble les terminaisons *ope* et *oupe*. « Je mets icy « ope » et « oupe » ensemble, *non pas que je veuille devenir ouyste,* mais parce que nos poètes françois tout au contraire rendent *ou* en *o*, comme Ronsard qui rime Croupe contre Calliope et escrit Crope. » (P. 69 vo). De même (p. 84 vo) : « *Ose.* Quelques-uns riment avec les mots en *ouse,* ostant l'*u*, et disent Tholose, Espose, et tout le contraire des Ouystes. »

tenu depuis[1]? Au fond, cela importe peu ; car il est certain que si cette prononciation par *ou* était l'ancienne prononciation même, du moins elle paraissait nouvelle ; sans cela comprendrait-on l'étonnement de Chifflet et les railleries dont il parle ? L'ancienne prononciation avait disparu ; elle a revécu pour un instant, grâce à la mode italienne, que favorisaient certains parlers provinciaux, et, entre tous, celui dont l'influence fut le plus considérable au XVIe siècle, le parler gascon.

Le son *ou*, en effet, est bien plus fréquent dans le dialecte gascon que dans le français moderne, puisque la phonétique gasconne change en *ou* : 1° l'ó tonique libre des mots latins, devenu *eu* en français (Cf. plus haut, p. 63) ; 2° l'ò tonique libre devant les nasales (Cf. p. 62) ; 3° l'ò tonique entravé (pp. 61, 62), ces deux derniers restés intacts en français ; 4° ò et ó protoniques initiaux (p. 65).

Voilà pourquoi nous pouvons affirmer que les Gascons contribuèrent pour une large part à cette rapide extension du son *ou*, eux qui disaient souleil, souretta (sœurette), boulentat, prouméte, boumi, etc. Dans les Lettres de Marguerite d'Angoulême, nous trouvons presque constamment *proumettre* (p. 217), *proumets* (p. 276), *voulentiers* (p. 305), *voulentés* (pp. 307, 308, 311, 334, etc.) ; — dans les Nouvelles Lettres, *voulentés* (p. 62, 82, etc.) ; *souleil* (p. 75) ; *voumir, voumissement* (p. 119) ; — dans

[1] Talbert. *Du Dialecte blaisois*, pp. 38 et suiv.

Belleforest, *coulourer*[1], *prouffitta*[2], *ouse*[3]; — dans Montaigne, *pourter, courvée, Gascougne, fouyers,* etc. E. Jung a remarqué, lui aussi, les nombreuses « confusions de lettres que commet l'accent gascon » dans les *Lettres* d'Henri IV; il signale, entre autres, *Byssouze* pour Viçose[4]. La lettre suivante, écrite par un Gascon, dans le premier quart du XVIIe siècle, nous édifiera complètement sur cette habitude de la prononciation gasconne. « J'estimay qu'au retour du sieur Castaing que j'avois envoyé à la Cour, je seroy satisfait des *pentiouns* qu'il a pleu à Sa Majesté de m'accorder en *consideratioun* des services que je luy ay rendus... cela m'a *ocasiouné* d'envoyer de rechef le sieur du Luc, *douneur* de la présente pour continuer la poursuite de mes dites *pentiouns*. .. vous sçaves mieux que tout autre les *consideratiouns*.... tout ce que j'ay fait jusques icy a *redoundé* au bien de l'estat... vous me faires cest *houneur*... Je vous supplieray de me continuer

[1] « Faut-il coulourer naïfvement un bon chef de guerre ? » (*Harangues militaires*, p. 4). — « C'est en ce livre que les succez en sont paincts et tellement coulourez que... » (*Ibid.*)

[2] « Il n'y prouffitta non plus qu'en la plus part des autres. » (*Mémoires et Histoire de l'origine, invention et autheurs des choses*..., p. 321.)

Proufit et Proufiter se rencontrent fréquemment chez presque tous les écrivains du XVIe siècle.

[3] « ... ... plus tost que convoiteux il ouse
Jouyr du droit qu'il a dessus sa belle espouse. »
(*Ibid.*, p. 321.)

[4] Cf. *Henri IV écrivain*, p. 61.

l'*ouneur* de vos *bounes* graces. De *Castilloun,* ce 26 de may 1621. Fontrailles[1]. » A l'extrême fin du XVIIe siècle, les textes français écrits en Gascogne nous offrent ces mêmes particularités d'orthographe phonétique. « Il est *pourté* au quarante uniesme article que.....; il s'y *transpourta* pour le voir et examiner si elle estoit de la qualitté *pourtée* par ledict reglement.....[2]»

Signalons d'une manière particulière les termes venus des mots latins terminés en *-orem;* tandis que les Français disaient: Saveur, Honneur, les Gascons disaient: Sabou, Honnou[3], favorisant ainsi une tendance — longtemps persistante — de la langue française à créer des formes en *-our,* à côté des formes en *-eur*. Cette tendance a été signalée par M. G. Paris. « On trouve aussi, dit-il, pour ces mots (en *-ore*) des traces d'une tendance à changer *eu* en *ou*. Un dicton, encore fort usité au XVIe siècle, portait :

En oiseaux, en chiens, en amours
Pour un plaisir mille doulours,

[1] Lettre de Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque, dans la *Revue de Gasc.* (t. XXXII, pp. 183, 184).

[2] Requête présentée par le sieur Duhard, de Bagnères-de-Bigorre, en 1691 (publiée dans le *Bulletin* de la Société Ramond, année 1887, p. 139).

[3] Les Gascons écrivaient également *Sabur, Hounur ;* cette dernière faute se rencontre surtout chez les Gascons mi-lettrés.

assimilant ainsi doulour à amour. Les formes langour, rigour, savour, vigour, indiquées par Littré pour le XIVe siècle, ne sont peut-être pas de simples provincialismes[1]. » Ces formes en *-our* sont très nombreuses dans la langue française, même au XVIe siècle[2].

Nous relevons dans le *Dictionnaire* de Trévoux (5e édition) une remarque qui semble contredire notre théorie : il s'agit des hésitations de la prononciation française entre *Bigordan* et *Bigourdan, Bordeaux* et *Bourdeaux*. « Bigourdan paraît meilleur que Bigordan ; il est plus doux et plus selon l'usage de nostre langue qui change volontiers l'*o* en *ou*. *Quelques-uns écrivent Vigordan, mais il faut laisser cette prononciation aux Bigourdans et aux Gascons.* » — « Bourdeaux : nos pères écrivirent plus communément Bordeaux. Mais Bourdeaux est mieux aujourd'hui, et il faut toujours le prononcer ainsi, *quoique communément ceux du pays prononcent Bordeaux.* » Cette dernière assertion est bien certai-

[1] Cf. *Romania*, t. X, p. 45.

[2] En voici quelques autres que je trouve dans Cl. Marot :

Au bout duquel, soubz un rosier plaisant,
Peult veoir de loing Loris encor faisant
Tout à part soy ses regretz et *clamours*
Aprez sa rose...

(*Complainte de Monsieur le général Guillaume Preudhomme*; édit. Ch. d'Héricault, p. 152.)

A telles ne prens point plaisir,
Elles sentent trop leurs *clamours*. (*Id.*, p. 323.)

..... L'aage me conduisoit
Sans *paour* ne soing, où le cueur me disoit. (*Id.*, p. 332.)

nement erronée. Que quelques Gascons aient dit Bordeaux et Vigordan, nous l'admettons volontiers[1]; mais que telle ait été la prononciation habituelle aux Gascons, cela est inexact. Les Gascons qui prodiguent le son *ou*, nous venons de le voir, auraient donc fait exception pour ces deux mots, et quels mots? deux mots qui désignent précisément leur pays! Est-ce vraisemblable? D'ailleurs les auteurs gascons (d'Antras, Monluc) écrivent Bourdeaux; c'est Bourdeaux qu'on lit dans la plupart des pièces officielles de cette époque; de nos jours, enfin, il n'y a qu'une prononciation, et c'est *Bourdèw, Bigourda*.

Voyelle *u* et diphtongue *eu*.

Quelle fut exactement, aux XVIe et XVIIe siècles, la prononciation de la voyelle *u*? Question des plus complexes que nous n'avons pas à traiter ici. Nous voulons simplement rapprocher deux faits: 1° dans un grand nombre de mots où se trouve la graphie *eu*, la prononciation a hésité entre *eu* et *u*; 2° les Gascons donnaient en général à la diphtongue *eu* le son *u*.

Prouver ces deux faits, c'est prouver et déterminer l'influence qu'ont exercée les Gascons sur ce point délicat de la prononciation française.

[1] Voir plus bas, IV, Consonne *s* (pp. 262, 263), comment nous expliquons de telles contradictions.

En ce qui concerne les hésitations de la prononciation entre *eu* et *u*, nous renvoyons au savant article de M. A. Darmesteter[1].

D'autre part, il ne nous est pas difficile d'expliquer la prédilection des Gascons pour le son *u*. La diphtongue *eu*, on le sait, ou bien est issue de ō, ŭ, ŏ, ou bien s'explique par la chute de muettes médiales, dans certains mots où ces muettes étaient suivies de ū tonique. Or, en gascon, ō, ŭ toniques produisent *ou* (Cf. p. 63); ò produit, selon les cas, *o* ou bien *ou ;* par ailleurs, les consonnes médiales ne tombent pas (securum a fait segu ; maturum, madu) ; d'où cette conclusion, que les Gascons ignoraient le son *eu*. Qu'est-il arrivé lorsqu'ils ont fait usage de la langue française et qu'ils se sont trouvés en présence de ce son, inconnu à leur dialecte? Ils ont en général donné à la diphtongue *eu* le son qui en est le plus voisin, *u ;* parfois, dans les mots où *eu* vient de ō, ŭ, ils ont conservé le son gascon *ou*. Cette prédilection des Gascons pour le son *u* est prouvée : 1° par les rimes des poètes gascons[2]. Th. de Bèze critique

[1] *Revue critique*, 1875, pp. 37 et suiv. Voir aussi *Romania*, t. V, pp. 394 et suiv. — « Malherbe, dit Racan, ne vouloit point qu'on rimât sur malheur ni bonheur, parce qu'il disoit que les Parisiens n'en prononçoient que l'*u*, comme s'il y avait bonhur, malhur. » (*Vie de Malherbe*.)

[2] Cf. surtout les rimes de du Bartas. Un autre poète gascon, Jangaston, d'Orthez, disciple de du Bartas, confond bien plus les sons *eu* et *u* (*Œuvres poétiques et chrétiennes*, 1635.)

déjà chez les poètes gascons les fausses rimes *heur, dur ; — engraveure, figure ; — heure, nature*[1] ; 2° par l'orthographe de certains mots, dans les prosateurs gascons, orthographe conforme à la prononciation gasconne ; tels : asture, dolur, chalur, seignur, rigur, honur, vigur, cue, linsul, demure, plurer, hurter, lurrer, etc., etc., qu'on rencontre presque à chaque page dans Monluc, Montaigne, d'Antras. D'Aubigné, dans les *Aventures du baron de Fæneste*, prête toujours à son Gascon la prononciation par *u* : hure (heure), faschux, gloriux, dus, haunur, doulur, etc. Voici la fin d'une lettre de Fabien de Monluc, dernier fils du maréchal : « Remetant le reste au presant *portur ;* me recomandant bien humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur, que an santé vous doynt *uruse* et loungue vie[2]. » Une autre lettre, du même, se termine ainsi : « Apres m'estre recommandé de bien bon *cur* à vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur, que an santé vous doynt *uruse* et loungue vie. Vostre *millur* neveu[3]. » Nous trouvons, au dix-septième siècle, à la date « du mois de janbier mille sis sans trante et heuit », sous la signature d'un Gascon, gentilhomme du prince de Condé et capitaine au régiment de Sère :

[1] Cf. le résumé que A. Darmesteter a fait de l'opuscule de Th. de Bèze. (*Romania*, V, p. 397.)

[2] Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque (Auch, 1890), p. 24.

[3] Ibid., p. 25.

« les *dus* noteres au pie des dix (*sic*) actes souz sinnes, supliant et ordonnant a *sus* qui viendront apres moy de garder *soinusement* le dit livre, et di fere inscrire *lurs* pactes de mariaies et testamans a l'avenir, afin de pouvoir touiours justifier *lur* isu et avoir devant les ieus *lonur* de *lurs* ansetres... Sur quoy je *lur* donne mes bénédixions et me suis soux sinne, Saint-Sever[1]. » Cette prononciation n'a pas encore disparu; nous nous souvenons d'avoir entendu avec étonnement un évêque gascon dire à des jeunes gens : « Chère *junesse* ».

§ 7. – Voyelles nasales.

Les Gascons étaient facilement reconnus à la façon dont ils prononçaient les voyelles nasales; loin de fondre en un seul son, comme le veut la prononciation française, la nasalité et la voyelle qui précède *m* et *n*, ils détachaient et faisaient sonner cette *m* et cette *n*. Bien des Parisiens suivaient leur exemple, si l'on en croit Hindret. « Il y a beaucoup de gens élevés à Paris qui... n'ayant pas pris garde aux règles du bon et naturel usage de notre prononciation (il s'agit des voyelles nasales), ont contracté une certaine habitude de prononcer cette *m* ou cette *n* d'une manière forte et retentissante, *à peu près comme*

[1] *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 92.

celle des Gascons qui prononcent l'*n* presque avec autant de force que s'il y avoit quelque voyelle après, croyant se faire distinguer par cette prononciation *grossièrement imitée,* que leur mauvais goût leur a fait trouver plus mâle et plus emphatique que la nôtre[1]. » On sait que pour certains mots, l'usage général, et non pas simplement l'usage gascon, était de bien marquer la nasalité; tout le monde disait *gran-maire,* comme le prouvent les vers si connus de Molière :

> Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?
> — Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?
> (*Femmes savantes,* II, 6.)

Littré fait remarquer que Dangeau, voulant peindre exactement la prononciation, écrit gra*nm*aire.

An. — « Les Gascons font entendre la nasale *an* dans les mots *constamment, damner,* qu'ils prononcent *constan-ment, dan-ner,* etc.; .... Ce défaut est contre le bon usage, car on dit *dâ-ner* avec un *a* long et *constament* avec un *a* bref[2] .»

En. - « *En* provenant de *en* et de *in,* a pris dans la 2e moitié du XVIe siècle, le son de *an* dont il était déjà très voisin et avec lequel il se confondait la plu-

[1] *L'Art de prononcer parfaitement la langue fr.* (1696), 2e édit., p. 293.

[2] Dumas. *La Bibl. des enfants,* t. III, p. 158.

part du temps[1]. » Mais la prononciation fut longtemps incertaine ; elle l'était encore au commencement du XVIIe siècle. Racan nous apprend *(Vie de Malherbe)* que Malherbe lui reprochait de « rimer indifféremment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, comme innocence et puissance, apparent et conquérant, grand et prend. »

L'usage des Gascons était favorable à l'ancienne prononciation *en ;* dans leur dialecte, en effet, comme dans quelques autres, *en*, provenant du latin *en, in*, ne prend jamais le son *an* (Cf. plus haut, p. 54). Ils prononcent par *en* tous les participes présents qui viennent des verbes latins de la 2e et de la 3e conjug. : balén, sabén (Cf. plus haut, p. 57). C'est pour cela que Monluc écrit *dens* une litière (I. 344) ; — *dens* huict ou dix jours... *dens* deux nuicts (I. 349) ; — par *dedens* la ville (I. 352) ; — et cep*endent* (I, 349) ; — cepen*dent* je luy remonstray (I. 351) ; — pen*dent* mon extrémitté (II, 6) ; — ung *lieutenent* de roy (I. 358) ; — deux *en*génieurs (I. 346), etc., etc.

La préposition française *en* est toujours prononcée *én*. Dumas constate que « il n'y a point d'*é* fermé nazal dans la langue françoise, mais *les Gascons semblent en user fréquemment* dans leur idiome ; ils disent, par exemple, én faxén ako, sérés contén, pour : en faisant cela, vous serez content[2]. »

In. — L'*i* était complètement dégagé de l'*n*, dans

[1] Thurot. *Hist. de la pron.*, II, p. 429.
[2] *La Bibl. des enfants*, t. III, p. 158.

la prononciation gasconne et méridionale. Les Gascons, remarque Dumas, font entendre l'*i* dans des mots comme *vinmes*, qu'ils prononcent *vi-nemes*[1]; dans *cinquante* et *vingt-cinq*[2], dit Moulis. Cette prononciation était plus répandue qu'on ne le supposerait tout d'abord ; c'était celle de la Gascogne (Cf. plus haut, p. 53) et de presque tout le Midi ; Lancelot nous apprend que c'était également celle de la Normandie[3].

On. — Nous avons déjà vu que, dans le dialecte gascon, ò tonique devant une nasale devenait *ou* : en sorte que les mots français terminés par -on, étaient prononcés -oun par les Gascons. C'était là une première faute contre la prononciation française. Mais, alors même qu'il leur arrivait de donner à la voyelle *o* le son o, et non le son *ou*, ils s'écartaient souvent de la prononciation régulière, en ce qu'ils faisaient sentir l'*n*. « Nous ne prononçons quasi point la lêtre *n* après une voyèle, quand èle êt accompagnée d'une tierce lêtre ; comme en ces moz...., *conte, condicion, confire,* e tous autres têz ; là où les Gascons, Prouvançaus é Périgourdins la i prononcet apertement[4]. »

[1] *La Bibl. des enfants*, t. III, p. 162.

[2] Cf. Moulis. *Règles pour la prononciation* (1761), p. 52. « Les vieillards d'au delà de la Loire prononcent encore l'*i* pur dans cinquante et vingt-cinq, ce qui est inexact. »

[3] *Brève instruction sur les règles de la poésie françoise* (1660), chap. II, art. III.

[4] Peletier. *Dialogue de l'ortografe*, p. 57.

Un. — Comme *e* dans en, comme *i* dans in, les Gascons séparaient et prononçaient à part *u* dans un. L'adjectif indéfini *un*, ils le prononçaient *u-n*, et non *eun ;* la prononciation fut d'ailleurs indécise pendant longtemps. « Les témoignages qui attestent la prononciation par *eu* sont de la seconde moitié du XVIIe siècle ; les témoignages antérieurs conduiraient à penser qu'on faisait entendre plutôt un *u*[1]. »

Au XVIIIe siècle, la lutte entre les deux prononciations continuait, mais le son *u* était condamné. « Ceus qui parlent bien prétendent qu'on doit prononcer les mots *lundi, un, aucun,* etc., comme s'il y avoit *leundi, eun, aukeun,* ... de sorte que l'*u* pur ne se trouve jamais nazal que dans la prononciation des Gascons et de certains provinciaux[2]. »

III

DIPHTONGUES

§ 1. — *Ai.*

L'ancienne prononciation française (*a* + *i*) subsistait au XVIe siècle, dans certaines provinces, mais principalement dans les provinces méridionales ; elle

[1] Thurot. *Hist. de la pron.*, t. II, p. 542.
[2] Dumas. *La Biblioth. des enfants*, t. III, p. 158.

affectait surtout les mots en *-aire*. Hindret l'atteste en particulier pour les Gascons : « Ils donnent un son de double diphtongue » et « prononcent *faire* en faisant sonner l'*i*[1]. » Mais, comme au XVIe siècle, il n'y avait plus lutte entre les deux prononciations, l'influence gasconne n'a guère pu s'exercer sur ce point ; et, de cette prononciation gasconne, à peine s'il reste un souvenir dans la prononciation de quelques localités : *Blaye* (Gironde), *Nay* (Basses-Pyrénées), et *Tournay* (Hautes-Pyrénées), qu'on prononce Bla-ye, Na-y, Tourna-y. (Les Français — non Gascons — sont tentés, au contraire, de dire *Né*, Tourné).

Les Gascons lettrés ne prononçaient pas *a* + *i*, au XVIe siècle ; ils avaient une tendance à prononcer cette diphtongue comme *é* fermé ; c'est ainsi qu'on peut expliquer, dans du Bartas, l'orthographe de quelques mots : *sésons, néssance, éclers,* etc.

---

§ 2. — *Au*.

Les Gascons, au XVIe siècle, donnaient à *au* le son *aw ;* Hindret nous l'apprend. « Le Gascon donne

[1] *L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise ;* discours en tête de la 2e édit. (1687). Ce son gascon *a* + *i*, qu'Hindret appelle d'une expression un peu étrange, « une double diphtongue », c'est, dit plus simplement Th. de Bèze, le véritable son de la diphtongue grecque αι. Cf. plus haut, *Phonétique gasconne*, p. 59.

un son de double diphtongue à *au*..., prononce *cause* en faisant sonner l'*u*[1]. » Mais, ici encore, l'influence a été faible : tout au plus si l'on songe que les Gascons aiment à changer *o* en *au*, peut-on supposer qu'ils ont dû contribuer à maintenir la prononciation et l'orthographe de « aumelette » pour omelette. Aumelette fut longtemps en faveur ; cette forme se trouve dans le *Dictionnaire des rimes* de Lanoue ; près d'un siècle plus tard, Ménage fait remarquer que « à Paris, on dit amelette et omelette .. *les Gascons écrivent et prononcent encore aujourd'hui aumelette*... On dit à Paris et à la Cour aussi *un peu* plus communément omelette[2] .»

---

§ 3. — *Eu.*

Nous avons déjà parlé, à propos de la voyelle *u*, de la confusion fréquente chez les Gascons, des deux sons *eu*, *u*.

---

§ 4. — *Ion, Ien.*

Au XVIIe siècle, ces groupes de voyelles ne comptaient que pour une syllabe dans la conversation

[1] *L'Art de bien prononcer*..., ibid.
[2] *Observations sur la lang. fr.*, chap. XXXV.

(tandis qu'en poésie ils étaient dissyllabiques). Andry, qui fait cette remarque, ajoute que les Gascons et les Provençaux n'observent pas cette règle. « Dans la prose, il faut dire *passion, action ;* c'est à quoy doivent prendre garde les Provençaux et les Gascons, et dans la poésie, il faut dire : *passi-on, acti-on*[1]. »

IV

CONSONNES

Quelques consonnes seulement donnent lieu à des remarques intéressantes.

H

Les Gascons n'aspiraient presque jamais cette lettre dans les mots où elle doit être aspirée (défaut commun à tous les Méridionaux). « Si les mots *haren, harendière, haulteur, houzeau, housse, hacquebute, hacquebutier, hacquenée, hazard, hallecret, hallebarde,* se profèrent sans grande aspiration, la faulte est énorme. De laquelle faulte sont pleins les Auvergnats, les Prouvençaulx, les Gascons et toutes les provinces de la langue d'oc, car, pour le haren, ils disent l'aren ; pour des harens, ils disent des

[1] *Réflexions sur l'usage présent de la lang. fr.*, p. 496.

arens[1]. » Même observation de Dumas : « Les Gascons négligent souvent l'aspiration nécessaire et l'emploient où elle n'est pas nécessaire[2]. » Desgrouais cite quelques autres exemples de cette faute :

J'ai joué à l'hasard. — J'ai eu cela d'hasard.
C'était un enfant de st auteur (de cette hauteur)
Ces gens là son-tardis (sont hardis).
J'admire *son* hardiesse (sa hardiesse).
Il a débité fort bien *son* harangue (sa harangue).
Je veux de l'hachis.
Le-suguenots, etc., etc.[3]

On voit que les Gascons ont dû puissamment favoriser cette tendance — chaque jour plus marquée — de la langue française à supprimer les aspirations[4].

Sylvius reproche aux Gascons de remplacer *f* par *h*, dans le mot faim[5], trait bien conforme, nous l'avons vu, à la phonétique gasconne (pp. 92, 93).

C

La prononciation de cette lettre appelle plusieurs observations importantes :

[1] Dolet. *Les Accents de la langue fr.*, p. 283.
[2] *La Biblioth. des enfants*, t. III, p. 203.
[3] *Gasconismes corrigés*, pp. 242-243.
[4] « La langue française a une tendance à supprimer les aspirations. » Crouslé. *Gram. de la langue fr.*, Cours supérieur, p. 15.
[5] *In linguam gallicam Isagoge*, p. 48.

a) Les Gascons prononçaient et prononcent encore *c*, au lieu de *ch* initial suivi de *i*, dans un certain nombre de mots : *cirurgien, cismatique, ciche,* pour chirurgien, chismatique, chiche. Cette prononciation était assez répandue, puisque *siche* se rencontre dans Charles d'Orléans[1]; serurgien, cirurgien, dans Palsgrave; mais, de bonne heure, elle fut condamnée. Robert Estienne et Nicot ne donnent que chirurgien; H. Estienne reproche aux courtisans de dire cirurgien : « Je diray *chirurgien,* comme il faut dire, non pas cirurgien, n'en déplaise à vous, Messieurs les courtisans[2].»

b) « Le Gascon, remarque Tabourot, prononce tous les mots en ache, en *aque.* » (Cf. plus haut, p. 68, b). L'influence gasconne contribua donc, de même que l'influence italienne, et beaucoup plus que l'influence picarde, à faire hésiter la prononciation française, dans un grand nombre de mots terminés en ache. On a longtemps hésité, en effet, entre sandarache et sandaraque; — flache et flaque; — rubriche et rubrique; — empoche et empoque; — pendiloches et pendiloques; — cloche et cloque; — broche et broque; — porche et porque[3]; — fourche et fourque; — lambrusche et lambrusque, comme il est facile

[1] Cf. édition Jannet. Glossaire.

[2] Deux Dialogues du nouv. lang fr. italian., 2e *Dialogue,* p. 592.

[3] La Noue regarde les formes « fourque » et « porque » comme dues à l'italien, p. 117.

de le voir en comparant les *Dictionnaires* de Robert Estienne, Tabourot, La Noue, Nicot, Oudin.

c) Dans le groupe *ct*, les Gascons ne faisaient pas entendre le *c*. « On n'écrit jamais *ation*, *ditionnaire*, comme font les Gascons[1]. » N'est-ce pas le souvenir de cette prononciation gasconne qui dicte à du Bartas les rimes suivantes :

Et la Baleine encor, dont la poitrine *infete*,
Tient trois jours en depost la vie d'un Prophète[2].

G, Y

Les Gascons remplaçaient *g*, *j*, par un *y*[3]. Nous n'avons trouvé dans les grammairiens du XVIe et du XVIIe siècle, aucun passage où fût signalé ce défaut de prononciation; mais, outre que ce défaut persiste encore dans la prononciation actuelle si semblable à la prononciation du XVIe siècle, le langage du baron de Fæneste suffit à nous prouver que les Gascons du XVIe siècle disaient *y* pour *g* et *j* :

bon yor (p. 7).
abantaye (p. 12).

[1] De Soule. *Traité de l'orthogr. françoise*, p. 52.

[2] La seconde Sepmaine, IIe jour (les Colonnes), p. 80. — Dans Ronsard, on trouve également *infait* Infait, Infet sont des formes régulières, conformes aux lois de la phonétique ; infect est un terme savant. Cf. affeté, affecté.

[3] *Nouveaux gasconismes corrigés*, p. 376. Voir plus haut *Phonét. gasc*, pp. 72-73.

bilaye (p. 14).
enfanyer (enfanger, crotter), p. 16.
couraye (p. 19), etc.

Les Gascons ne faisaient pas sentir le *g* dans certains mots où *g* précède une consonne : ils prononçaient *aumenter* pour augmenter, *dome* pour dogme[1]. Cette prononciation est sensible dans l'orthographe du mot *haulmenter* pour augmenter[2].

X

Au XVIe et au XVIIe siècle, la prononciation de cette lettre était loin d'être uniforme ; la véritable prononciation française était *ks, gs,* mais beaucoup de personnes prononçaient *ss*. H. Estienne explique cette dernière prononciation par l'influence italienne : « Tertium peccatum ab Italis est oriundum qui pro hac littera *x* geminum *s* pronuntiare solent. Sunt enim qui, ut illi,... Alessandre et Massime sonant[3]. » A l'influence italienne, il convient d'ajouter l'influence gasconne ou méridionale : « Les Gascons et les Provençaux prononcent une *tasse* pour une *taxe* », dit Ménage[4].

Il semble que la substitution de *s* à *x* soit une habitude bien ancienne chez les Gascons, à en juger par la forme *escepit* pour *excepit* (qu'on trouve dans

[1] *Nouv. gasc. corrig.*, p. 376.
[2] Blaise de Monluc. *Comment.*, t. IV, p. 363.
[3] *Hypomneses* de Gal. ling ; p. 73.
[4] Observations, chap. CII. Cf. plus haut *Phonét. gasc.*, p. 72.

une inscription Lactorate), due, comme cela est probable, à une prononciation locale défectueuse. (Cf. Les Inscriptions des Lactorates. *Revue de Gascogne*, t. XXXIII, p. 83. L'inscription remonte à l'an 239 ap. J.-C.)

Le baron de Fæneste pousse la délicatesse jusqu'à remplacer *x* par *z* : « pour quelque pic qu'un *ezent* des gardes m'aboit donné[1] ». Un instant, cette prononciation vicieuse faillit triompher ; en 1632, un grammairien enseigne que « *x* devant *q* ou *c* guttural se prononce comme *s*[2] ».

N'est-ce pas à cette double influence étrangère et dialectale que nous devons la prononciation de *x* par *ss*, dans Bruxelles, Auxerre, Auxone, soixante, etc.?

D

Les Gascons prononçaient *aversité* pour adversité, *amirable* pour admirable, ainsi que le remarquent Vaugelas, Th. Corneille et l'Académie française[3].

S

Au XVIe siècle, *s* était muette devant une autre

[1] P. 12.

[2] Martin, cité par Thurot. *Hist. de la Pron.*, t II, p. 340

[3] « Adversité se doit toujours escrire et prononcer avec le *d*, comme fait admirer parmi les verbes. En quoy les Gascons ont accoustumé de faillir. » *Remarques*, t. II, p. 480.

consonne, sauf dans les mots d'origine savante ou étrangère. Mais ni les Gascons, ni en général les Méridionaux, n'observaient cette règle. « Le Françoès... dit *mètre, fète, notre* e *votre*... le Prouvançal, Toulouzein ou Gascon : *mèstre, fèste, nostre, vostre*[1]. » Comment concilier avec cette affirmation, dont nous pouvons vérifier la justesse[2], cette remarque de Th. Corneille : « On prononce et on escrit *satisfaire* et *satisfaction*, et non *satifaction* et *satifaire*, ce qui est gascon, comme *amirable* pour admirable[3] »; et celle-ci, de l'Académie française : « La crainte que M. de Vaugelas a eue que la mauvaise prononciation de *satifaire* sans *s* ne l'emportast sur celle de *satisfaire* avec une *s* se trouve fort mal fondée, puisqu'on la condamnoit de son temps, et que personne aujourd'huy ne prononce ce mot sans *s* ; c'est ce qui ne peut estre permis qu'aux Gascons qui retranchent plusieurs lettres et qui prononcent amirable au lieu d'admirable, sans faire entendre le *d*[4]. »

Voici comment on pourrait expliquer cette contradiction : *Satifaire, satifaction*, telle était la prononciation, non des vrais Gascons gasconnant, mais des Gascons demi-lettrés, des seigneurs, des courtisans, désireux de bien prononcer à la française;

[1] Peletier. *Dialog. de l'ortografe è prononciation françoise*, p. 90.

[2] Cf. plus haut, *Phonét. gasc.*, pp. 83-84.

[3] Cf. *Remarques de Vaugelas*, t. II, p. 262.

[4] *Ibid.*

ceux-là prononçaient l'*s* dans tous les mots ; ceux-ci, sachant que la prononciation de l'*s* était un gasconisme, ne faisaient entendre cette lettre dans aucun mot, pas même dans les mots comme satisfaire, où *s* doit être prononcée par exception.

Cette explication qui, peut-être, paraîtra subtile au premier abord, est confirmée par quelques faits analogues. Pourquoi, en effet, contrairement à toutes leurs habitudes et aux règles de la phonétique gasconne, les Gascons remplacent-ils dans certains mots français, *b* par *v*, *h* par *f*; disent-ils, par exemple, *voire* pour *boire*, *faut* pour *haut*, sinon parce qu'ils craignent, en prononçant ces lettres *b*, *h*, sur lesquelles si souvent ils se trompent, de commettre quelque gasconisme? In vitium ducit culpæ fuga.... Tabourot a fait une remarque analogue, au sujet de la prononciation bourguignonne : « Nota que le Bourguignon prononce généralement en *ot* tous les mots français en *et*, comme *buffet*, *buffot* ; *Joliet*, *Joliot*, et de là il *advient que quand il veut parler gentes, c'est-à-dire françois* en son ramage, il réduit tous les mots en *ot* en *et*, comme fit ridiculement une damoiselle qui demandoit un *faguet pour allumer une buiche de gros buis pour faire cuire son giguet de mouton*. Pour dire une busche de gros bois pour faire cuire un gigot de mouton[1].»

L'auteur des *Nouveaux gasconismes corrigés* explique de la même façon comment les Languedo-

[1] *Dict. des rimes franç.*, p. 206, v°.

ciens en arrivent à prononcer par *e* muet une foule de mots qui, en français, ont un *é*. « Les Languedociens... manquent souvent de faire sentir l'accent aigu et de passer comme muet l'*é* qui en est marqué, tel que celui des mots suivants : *différent, opéra, apétit, conséquent, tragédie, comédie, aisément, généralement, communément*, etc.; qu'ils prononcent comme *difran, opra, consquen, comdi, generalment, communment*. Et ils *prononcent ainsi pour éviter un défaut contraire au précédent :* ce qui est tomber de Carybde en Scilla[1].»

Les Gascons remplaçaient souvent *s* initiale par *ch* (Cf. plus haut, p. 82, note 2). Dans une lettre de Henri IV, on trouve : le vingt-chisieme jour de septembre[2].

Z

Z était prononcé *tz*, dans douze, *doutze*. « *Doutze* chemises, *doutze* linceuls (draps de lit) » lisons-nous dans le procès-verbal de la profession religieuse à Condom (Gers) de Catherine Laboupillère[3]. Et dans un acte de 1647, à Auch, les parents « constituent à la future espouze — quatre dou*tz*aines de serviettes[4] ».

[1] *Nouveaux gasc. corrigés*, pp. 270-271.
[2] *Lettres missives*, Berger de Xivrey, t. I, p. 30.
[3] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXI, p. 258.
[4] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 498.

B, V

La phonétique gasconne remplace tous les *v* par des *b*[1]; il n'est donc pas étonnant que les Gascons prononcent et écrivent avec un *b* les mots français où se trouve un *v*. Sur ce point, les témoignages des grammairiens sont nombreux. Tory[2], Sylvius[3], Bovelles[4], Théodore de Bèze[5], Hindret[6], etc., sont d'accord pour déclarer que les Gascons confondent perpétuellement ces deux lettres, *v*, *b*. Les exemples de substitution de *b* à *v* français abondent, principalement dans ces Lettres publiées de nos jours en si grand nombre: l'orthographe indique la prononciation.

Les Gascons les plus distingués par leur naissance ou leur situation tombaient dans cette faute :

« ... fere payer le succide qu'il prend aux *bayseaux* quy passent au *habre* de la dicte ville[7] .»

« J'euls ung grand ennuy de n'avoir quelque autre

[1] Voir plus haut *Phonét, gasc.*, p. 88.

[2] *Champfleury*, etc., p. 35, vo.

[3] *In linguam gallicam Isagωge*, p. 37.

[4] *Liber de differentia vulgarium linguarum*, p. 39.

[5] *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione*, p. 19.

[6] *L'Art de bien prononcer...* ; discours en tête de la 1re édition.

[7] Charles de Monluc. Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Auch, 1890), p. 30.

œuvre de mon *trabail*,» écrit au Roi, le 24 juin 1584, un évêque illustre, François de Foix[1].

En plein XVIIe siècle, cette prononciation gasconne persiste encore, et la Muse historique s'en moque agréablement :

Tant y a que certain Gascon
Avec ce fastueux jargon
Qui leur est assez ordinaire,
Et que je sais peu contrefaire,
Durant le tremblement susdit[2]
A quelques sieurs compagnons dit :
Et donc, Messieurs, qué *bous* en semble ?
Il faut bien que *bous* le croyez :
Bous le sentez, *bous* le *boyez*.
(3 juillet 1660.)

La Muse historique n'exagérait rien ; car nous trouvons dans des Mémoires écrits précisément à cette époque : « Je *bous* ai parlé... la *debotion pourbu qu'il aye* bon pain... j'eus l'honneur moi-même de *boir* le Roy et la Reyne sa femme, etc.[3] »

Les Gascons substituèrent donc le *b* à *v*, et cela ne nous surprend pas ; ce qui pourrait surprendre, — et qui pourtant n'était pas rare, — c'est la subs-

[1] Lettres publiées par M. Ph. T. de Larroque (1887), p. 155.

[2] Il s'agit d'un tremblement de terre qui venait d'épouvanter la Bigorre.

[3] *Journal* de Henri de Laborde-Péboué de Doazit, publié par M. J. Dupuy (Bordeaux, 1869). Ce journal va de 1638 à 1670.

titution d'un *v* à un *b* français, phénomène absolument contraire aux habitudes et à la phonétique gasconnes. Les grammairiens, que nous avons cités plus haut, disent formellement que les Gascons confondent le *b* et le *v*, et mettent l'un pour l'autre, disant *bin* pour vin, mais *voire* pour boire, *avé*, *avesse* pour abbé, abbesse (dans Bovelles), *havit* pour habit (dans Hindret).

Le langage du baron de Fæneste présente les mêmes caractères : *bous* pour vous, *boyant* pour voyant, mais *diavle* pour diable, *emvarracé* pour embarrassé, *ouvlier* pour oublier, *aville* pour habile, etc. Nous avons cherché à expliquer ces contradictions de la prononciation gasconne (Cf. plus haut, pp. 262-263).

La prononciation française a hésité, au XVIe siècle, entre *v* et *b*, dans quelques mots. Fallait-il prononcer vasquine ou basquine ? Séville ou Sébille, Sibille ? vouge ou bouge ? gaveler ou gabeler ? canevassier ou canebassier ? Vigordan ou Bigourdan ? etc. La prononciation gasconne n'a certainement pas été étrangère à ces hésitations.

L

D'après Dumas, les Gascons prononcent fort souvent avec le son de *l* mouillée « les mots terminés en *lier*, comme familier, soulier, qu'ils pro-

noncent familher, soulher, ou famillier, soullier[1]». Cette dernière prononciation, c'est-à-dire la substitution de *ll* à *l*, est très fréquente en Gascogne : nous avons relevé dans les *Aventures* du baron de Fæneste « *aville* (habile)» ; « Ce sont d'avilles homes[2]. »

Dans d'autres textes, nous trouvons : « *abille* escrivain. » (Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXI, p. 131); — « Ce sont les plus *habilles* qui les ont recogneuës (les mœurs barbares) pour en mesdire. » (*Montaigne*, l. III, ch. IX).

Dumas reproche encore aux Gascons de ne pas donner « à certains mots le son mouillé qu'ils doivent avoir comme dans... anguille, etc., qu'ils prononcent anguile[3] ». Il est vrai de dire que les Gascons avaient une tendance, encore persistante, à prononcer sans mouillure, *i* suivi de *ll*. Ils disent distille, comme mille, c'est-à dire distil-le, mil-le ; cela explique certaines rimes de du Bartas, relevées avec raison comme des gasconismes, distille, mille, subtile, anguille[4].

R

L'*r* métatonique, dit Thurot « tomba dans la prononciation, au XVIe siècle, dans beaucoup de

[1] *La Biblioth. des enfants*, t. III, p. 201.

[2] P. 56

[3] *La Bibl. des enfants*, t. III, p. 201.

[4] *Gentile*, *gentilesse*, se rencontrent fréquemment au XVIe siècle.

mots » ; il le prouve par quelques passages de Duez, d'Hindret, etc[1]. On dit alors : un *cofe, quate, note* (coffre, quatre, notre). Ce n'était peut-être pas là un fait entièrement nouveau. « Même des poètes qui riment avec sévérité se permettent des rimes telles que triste, maistre, chambre, jambe, etc., Rutebeuf, Gautier de Coincy, Charles d'Orléans ; il est vrai que les cas de *tre, te,* ne sont pas très probants[2]. » Quoi qu'il en soit, la syncope de *r* métatonique devint si générale au XVIe siècle, que Tabourot des Accords n'hésite pas à regarder comme légitimes ces deux rimes : urle, ule. « Hurle, de hurler. Tu peux rimer avec cela :

> Je l'entends qui hurle
> Quand le feu le brusle[3]. »

Deux causes nous semblent expliquer cette syncope : c'est d'abord la tendance, développée par l'influence italienne, à rendre la prononciation plus douce, à supprimer, autant que possible, tout effort des lèvres ou des dents. Sous l'action de cette tendance, l'*r* (nous ne parlons plus seulement de *r* métatonique), fut supprimée dans une foule de mots ; qu'on en juge par cette charmante petite lettre du Dauphin à son père Henri IV : « Papa, depuis que vous êtes *pati*,

[1] Thurot. *Hist. de la Prononc.*, II, p. 280.

[2] W. Meyer-Lübke. *Grammaire des Langues Romanes*, t. I, 2e partie, p. 271.

[3] P. 59, recto.

j'ay bien donné du *paisi* a maman, j'ay ete a la guere dan sa *chambe,* je sui alle *reconete* les enemi, il ete tous a un tas en la ruele du li a maman ou i dorme. Je les ay bien eveille ave mon tambour. J'ay ete a *vote acena,* papa, moucheu de Rony m'a donné de bonne confiture et ung beau peti canon *d'agen,* j ne me fau qu'un peti cheval *pou* le *tire.* Maman me renvoie demain a Sain-*Gemain* ou je *pierai* bien Dieu *pou* vous papa, afin qu'il vou *gade* de tou dangé et qu'il me fasse bien sage e la *gache* de vou *pouvoi* bien to faire *tes* humbe *sevice,* j'ay for envie de *domi,* papa[1] .» L'enfant écrivait comme il parlait, ou plutôt (car rien ne nous indique que cette prononciation fût une mignardise d'enfant gâté, ou un vice de prononciation : aurait-on — à ce point-là — supporté chez un prince une prononciation si vicieuse?) il écrivait comme tout le monde parlait autour de lui.

La seconde cause de cette syncope d'*r* métatonique, c'est l'influence gasconne. Les Gascons ont précisément cette prononciation que signalent Duez, Hindret, Buffier, etc. ; ils disent *quate, noste, voste,* pour quatre, nostre, vostre ; ils disent *aute, libe, arbe, marbe, meste,* pour autre, livre, arbre, marbre, mestre[2]. Dans les *Aventures* du baron de Fæneste,

[1] Dans Tallemant des Réaux, I, 312.

[2] Voir plus haut *Phonétique gasconne,* p. 97 (*R* médiale appuyée). — « Les Gascons » mi-lettrés « étaient seuls, avec les pédants (dit de la Touche, cité par Thurot, *op. cit.*, t. II, p. 28), à prononcer l'*r* dans *notre, votre, quatre.* »

voici comme parle ce Gascon : « Ma mere a un jardin qui n'est gueres plus grand que le *boste;* — je bous le done pour *voste* fruict ; — à *boste* mode ; — il est de retour des *bostes*[1]. » Le nom même du baron de Fæneste renferme un jeu de mots qui s'explique par la phonétique gasconne : les armes parlantes du baron de Fæneste consistent en une fenêtre (gascon *frin*ESTE).

Cette habitude de supprimer l'*r* métatonique a longtemps persisté dans le langage familier ; n'est-ce pas cette habitude qui explique *Vanves* pour Vanvres ?

RR

La prononciation de *r* double donne également lieu à quelques remarques. Au XVIIe siècle, les Parisiens attribuaient souvent à *r* double le même son qu'à *r* simple. Les Gascons, eux, prononçaient les deux *r*. Boileau fait rimer « *terre* et *chaire* », et Mourgues, qui cite ces rimes, ajoute : « il ne faut pas s'étonner que Coras qui estoit Gascon luy en ait fait une faute dans sa parodie[2] ». Un Gascon, dit

[1] ... pp. 55, 56, 64, 67, etc. — Un savant linguiste a démontré, il y a peu de temps, que dans la conversation familière, les syllabes finales *le, re*, ne se prononcent plus. C'est ainsi que Vanvres est devenu Vanves. (*La Réforme de l'orthographe française*, Bréal. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er déc. 1889.)

[2] *Traité de la Poésie françoise*, p. 55. Coras n'est pas à

Hindret, prononcera séparément les deux *r* de bourre et de tous les autres où cette *r* double se trouve, comme Navarre, barre, guerre, terre, Pierre, comme nous les prononçons en latin dans le mot terra..... Les Gascons « disent : vous *avérrzon*, et prononcent les deux *rr* en ces deux mots joints ensemble, comme nous prononçons les deux *rr* du mot latin *terror*[1] ».

Non seulement, peut-on ajouter, les Gascons prononcent *r* double, mais souvent ils prononcent comme un double *r*, l'*r* simple. De même qu'ils disent bar-rique, ils disent bar-ril (orthographe d'ailleurs assez fréquente au XVIe siècle) et ber-ret. (Littré admet béret et berret).

V

CONSONNES FINALES.

La prononciation française amortissait certaines consonnes finales, qui étaient au contraire prononcées par les Gascons[2]; les grammairiens en font souvent la remarque, surtout pour *f, s, n, d.*

proprement parler Gascon, il est Languedocien, mais la prononciation de *r* double est la même chez les Gascons et chez les Languedociens.

[1] *L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise*, 2e édit., p. 358 et p. 226.

[2] Les Gascons n'étaient pas seuls à tomber dans cette

« Bien des Gascons oublient d'adoucir le son de... *f* dans certains mots. Ils prononcent comme les Allemands : *neuf fheures*[1]. »

« Pendant longtemps, écrit Andry, dans le Midi, particulièrement en Gascogne, on prononçoit l'*s* finale dans tous les cas[2]. » Dumas le constate encore un peu plus tard : « Les *s* font d'abord reconnaître les Gascons au sifflement de cette consonne finale... *vousse seresse sanse secourse*, pour vou sere san secour[3]. »

Ils disaient, d'après Villecomte, « *vin naimable, main nadroite, je suisse tout à vousse, plusse, iamaisse*[4]; d'après Féraud, mo-nanfan-ne (pour mon enfant)[5]. Cette prononciation gasconne, blâmée au XVIIIe siècle, était la prononciation régulière un siècle auparavant. « On prononce *on a, on ouvre, on ordonne*, comme si l'on escrivoit on-n-a, on-n-ouvre, on-n-ordonne. » (Vaugelas, *Rem.*, t. II, p. 162).

faute; les Français du Nord ne l'évitaient pas toujours. « Un beau matin, Conrart envoie sa femme qui vint dire à Madame de Barie, que M. Conrar*te* (elle prononce ainsi *à la mode de Valenciennes, d'où elle est*) n'avoit pu dormir de toute la nuit. » (Tallemant des Réaux, t. III, p. 392.)

[1] Dumas. *La Bibliothèque des enfants*, t. III, p. 181.

[2] *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, p. 460.

[3] *La Biblioth. des enf.*, t. III, p. 190. On sait que dans tout le Midi, même à Grenoble, on dit couramment : « le *courss* ».

[4] *Lettres modernes avec les réponses* (1751), p. 454.

[5] *Dictionnaire gram. de la langue fr.*, 1761.

Les Gascons prononçaient *c* final, comme le montre cette orthographe : « Languedoque[1] ». On continue à dire : *tabaque, estomaque,* etc.

Sur *d* final, nous avons les curieuses remarques de Malherbe, qui voit un hiatus dans ce vers de Desportes :

Fait son nid aux jeunes bocages,

« car on ne peut prononcer *ni taux jeunes bocages*[2]. » Cette prononciation était un gasconisme, il le déclare ailleurs à propos de ces autres vers :

A cheval et a pied en bataille rangée.

« Cacophonie, met-il en note : pié en bataille, *car de dire piet, comme les Gascons,* il n'y a point d'apparence[3]. »

Pieds nuds, estomach nud, ignorant qu'il estoit.

« Il faut dire *nu ;* en disant nu, il y a de la cacophonie, sinon que vous *prononciez en gascon nut ignorant*[4], *comme quand ils disent : mettre pié ta terre*[5]. »

Malgré les efforts de Malherbe, la prononciation

[1] Dans une lettre de Charles de Monluc. Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc, publiées par M. Tamizey de Larroque (Auch, 1890, p. 40).

[2] *Malherbe,* t. IV, p. 456.

[3] *Malherbe, ibid.,* p. 353.

[4] Voir plus haut *Phon. gasconne,* p. 81.

[5] *Malherbe,* t. IV, p. 416.

gasconne « pié ta terre » gagna chaque jour du terrain. En 1632, Martin, — en 1633, Oudin recommandent de faire sonner le *d* comme un *t* dans les expressions : pied en cap, pied à terre, pied à boulle[1]. Et Duez en 1639 : *D* se prononce dans « pied à terre, de pied en cap[2] ». Il semble qu'à la fin du XVIIe siècle on soit revenu à l'ancienne prononciation française, sans oser bien ouvertement condamner la prononciation gasconne si répandue. « On peut aussi prononcer pié à terre », dit Aisy. Ménage va plus loin : « il faut dire piè à terre, c'est comme parlent les honnêtes gens[3] ».

En définitive, la prononciation gasconne l'a emporté sur ce point ; Ménage écrirait aujourd'hui : « il faut dire piet à terre, c'est comme parlent les honnêtes gens » ; car, « devant une voyelle ou une *h* muette, *d* final prend le son de *t* : gran*d* homme, il répon*d* à tout[4] ».

On doit expliquer, d'une manière générale, par l'influence des Français du Midi, comme le remarque fort justement M. Crouslé[5], mais en particulier, ajouterons-nous, pour ce qui est du XVIe et du XVIIe siècle, par l'influence des Gascons, la tendance de la langue française à faire sonner les consonnes

[1] Cf. Martin, *Grammatica lingua* (1632), p. 26 ; Oudin, *Recherches italiennes et françaises* (1633).

[2] Cité par Thurot, *Hist. de la Prononciation* ; t. II, p. 109.

[3] *Observations sur la langue fr.* ; chap. CCXXIX.

[4] Crouslé. *Gram. de la langue fr.*, cours supérieur, p. 24.

[5] *Ibid.*, p. XVI.

finales, assourdies « dans le français du Nord, le véritable français[1] ».

[1] Dans la remarquable préface de sa *Grammaire*, M. Crouslé insiste sur l'importance d'une bonne prononciation ; or, parmi les évolutions de la prononciation, l'une des plus considérables est assurément celle qui concerne les consonnes finales. « C'est altérer très sensiblement le caractère de la langue que de multiplier les consonnes finales là où nos aïeux les avaient supprimées. Il y a une différence frappante entre une langue qui aime à terminer les mots par des sons de voyelles et une langue qui préfère les consonnes. Celle-ci exige plus de vigueur et de netteté dans l'articulation ; mais elle est moins douce, moins atténuée, et l'on y sent davantage l'effort et une certaine affectation d'énergie. *C'est donc un nouveau français que l'on fait entendre* (rien de moins) en réveillant les consonnes que nos pères avaient amorties. Il n'y a pas lieu de se prononcer entre ce nouveau français et l'ancien ; nous n'avons qu'à observer l'usage ; mais cette évolution de la langue méritait sans doute un moment d'attention. »

CHAPITRE III

INFLUENCE SUR LE VOCABULAIRE

Nous n'avons relevé dans ce chapitre que les mots présentant ce triple caractère :

1° D'appartenir au parler gascon ;

2° De ne pas appartenir, au moins par l'acception particulière qu'ils ont en gascon, à la langue française du XVIe et du XVIIe siècle[1] ;

3° D'avoir été, soit employés par un écrivain gascon ou un écrivain ayant habité la Gascogne, soit signalés comme gasconismes par les grammairiens et les lexicographes de cette époque.

Acaser, s'acaser (s'établir, se fixer[2]).

[1] Nous entendons parler de la langue courante. Elle nous est suffisamment connue (pour ne parler que des lexicographes), par le *Dictionnaire français-latin* de Rob. Estienne (1539) et ses différentes éditions ; les *Dictionnaires de rimes* de Tabourot (1587) et de La Noue (1596) ; le *Thrésor* de Nicot (1606) ; le *Dictionnaire* de Cotgrave (1611) ; le *Trésor de recherches et antiquitez*... de Borel (1655) ; les *Dictionnaires* de Furetière (1665), de Richelet (1680), de l'Acad. fr. (1694) et bien d'autres moins importants (Melléma, C. Oudin, Monet, Ménage, Duez, etc., etc.).

[2] Cf. Lespy, *Dict.* Acasar ; — Luchaire, *Recueil de textes gascons,* Glossaire, Acazat.

« O que ces pauvres Anglois *qui s'estoinct acasés* depuis trois cens ans dans la ville de Calais doibvent maudire la lascheté et poltronnerie de celuy qui si laschement laissa perdre une si bonne place ! » (Monluc[1].)

« . . . . . La verdure eternelle,
La prodigue moisson et l'onde qui ruisselle
. . . . . .
Troublent ton jugement, et te font miserable
Acaser au milieu d'un peuple abbominable. »
(Du Bartas.)[2]

« Tel le Goth. . . . . .
S'acase apres en Gaule : et chassé de Gascongne
S'arreste en Portugal, Castille et Catalongne. »
(*Id.*)[3]

Ce mot n'apparaît dans la langue française qu'au seizième siècle ; Godefroy en cite cinq exemples, tous du XVIe siècle. Nicot ne le donne pas, ce qui prouve qu'il n'était pas d'un usage bien fréquent ; il se trouve dans le *Dictionnaire* de Furetière et dans celui de Richelet, mais ces deux auteurs n'indiquent, pour ce mot, qu'un seul exemple, tiré de la *Coutume de Bordeaux*. C'est l'un de ces nombreux termes qui nous vinrent d'Italie, et qui, communs à l'italien et au gascon, durent leur fortune principalement aux Gascons.

[1] T. II, p. 113.
[2] La Seconde Sepmaine, troisième jour, *La Vocation*, p. 441.
[3] Ibid., deuxième jour, *Les Colonies*, p. 230.

Adieu. — Signalons le sens particulier de « bonjour », que les Gascons donnent souvent à ce mot. « Adieu doit se dire quand on prend congé; bonjour, quand on se rencontre; en certaines provinces, on emploie mal le mot adieu; ainsi l'on dit : adieu, comment vous portez-vous? Dites : bonjour, comment vous portez-vous[1]? »

Cet exemple fautif de *Adieu* est très fréquent chez les Gascons d'aujourd'hui; il ne l'était pas moins chez les Gascons du XVIe et du XVIIe siècle. Tallemant des Réaux raconte que son père, qui avait longtemps habité Bordeaux, avant de se fixer à Paris, « au lieu de bonjour disoit toujours : Adieu, Monsieur, comment vous portez-vous[2]? »

Affréré (associé, uni[3]).

« Il (l'esprit) *s'est si estroittement affréré au corps* qu'il m'abandonne à tous coups pour le suyvre en sa necessité. » (Montaigne[4].)

Ce mot appartient au vieux français, au moins sous la forme *afrerir, afrarir*, donnée par Godefroy; mais il n'était plus, depuis longtemps, en usage au XVIe siècle : il ne se trouve dans aucun Dictionnaire. Montaigne, croyons-nous — nous nous sommes déjà expliqué sur ce point[5], — a emprunté ce mot, et

[1] Littré, au mot Adieu.
[2] *Historiettes*, t. VI, p. 304.
[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Affrayra.
[4] *Essais*, liv. III, chap. v (édit. 1588).
[5] Voir plus haut, pp. 218 et suiv.

d'autres semblables, non à la vieille langue française, mais au parler gascon. En ce qui concerne *Affréré*, il faut remarquer que, dans l'édition de 1595, ce terme a disparu et a été remplacé par *Affretté*, dont la signification semble être sensiblement la même, au moins dans ce passage[1]. Ce détail suffirait presque à nous prouver que *Affréré* était regardé comme un gasconisme ; nous verrons, en effet, que, parmi les gasconismes que présente le texte paru en 1588, beaucoup ont été corrigés dans le texte de 1595[2].

Allivrer (Taxer les propriétés selon le revenu[3]).

Les auteurs du *Dictionnaire général de la Langue française* regardent cette expression comme étant d'origine méridionale ; il semble qu'on soit en droit de préciser davantage et d'attribuer à ce terme une origine gasconne, puisque le premier exemple où il apparaît est tiré d'un texte de Mont-de-Marsan[4], et que nous trouvons le substantif verbal *Allivrement* dans un texte gascon antérieur, dans le *Dénombrement des maisons de la vicomté de Béarn*, sous Gaston Phébus[5].

[1] Cotgrave donne à « affretté » le sens de « lié, attaché ».

[2] Cf., au chapitre suivant, ce que nous disons sur les verbes transitifs suivis de la préposition *à*.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Aliurement, Allivrement.

[4] « Choses allivrées et cottisées. Nouv. Cout. génér., IV, 908, Mont-de-Marsan. » (*Dict. génér. de la langue franç.*)

[5] « L'ordonance feite per Moss. sus los aliurementz a

Amasse (Ensemble[1]).

Cet adverbe gascon était sans doute familier aux Gascons de la Cour; d'Aubigné fait dire au baron de Fæneste : « Et le boyage de la guerre a empesché que nous n'ayons parlé *amasse*. » (*Aventures du baron de Fæneste*, p. 158.)

Apaqueter (Mettre en paquet).

Ce verbe n'est, croyons-nous, cité dans aucun Dictionnaire. Du mot *Paquet*, le français tire *Empaqueter*, mais chez Monluc, nous lisons *Apaqueter*

— « Et me dirent que les marchands *qui avoient apacqueté leurs marchandises*..... avoient tous deschargé. » (Monluc[2].)

En créant ce mot, Monluc se montre fidèle aux habitudes du parler gascon : le gascon, comme l'ancien français, aime à dériver d'un substantif un verbe composé avec le préfixe *a* (*ad*) ; c'est ainsi qu'il a formé *Acaser*, *Apiler*, *Acantonner*, *Avituailler*.

Apiler (Empiler, tasser[3]).

Ce mot n'apparaît guère dans la langue qu'au

pagar las talhes communes ; — l'ordonnance faite par Mgr sur la quote part à payer pour les tailles communales. » (D'après Lespy, *Dict.*, au mot Aliurement.)

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Amasse ; Cénac-Moncaut, *Dict.*, Amasso.

[2] T. III, p. 356.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Apiala, Apiela.

XVIe siècle, et sous la plume d'auteurs gascons. Godefroy cite Belleforest : « *Masses apilées* de foing[1] » ; et Montaigne : « En quelque assiette qu'on les couche, *ils s'appilent* et se rengent, en se remuant et s'entassant[2]. » — « *Que je m'appile* et me recueille en ma coque, comme les tortues[3]. » — « *Appilez-vous,* soutenez-vous, on vous trahit, on vous dissipe[4]. » Belleforest et Montaigne connaissaient, sans aucun doute, le mot gascon : *Apiala, Apiela.* Monluc, lui aussi, s'est servi de ce terme, mais en lui donnant un sens différent.

— « Nature luy (à son fils) avoict faict un peu de tort, car il estoit demeuré petit, *mais fort et apilé.* » (Monluc[5].)

Est-ce « trapu » que veut dire Monluc ? L'idée de « trapu » me semble se rapprocher beaucoup de celle de « pétri » et de « empilé » ; cependant, une traduction italienne fort ancienne, que nous avons eue entre les mains (Crémone, 1628), rend ce mot par « destro », adroit.

Ni J. Nicot, ni Furetière, ni Richelet n'ont admis ce mot qui n'obtint jamais grande faveur.

Aquantonner, acantonner (Cantonner).

— « Que si ledict seigneur de Guyse n'eust faict ce

[1] *Secr. de l'Agriculture,* p. 8, édit 1571.
[2] *Essais,* liv. III, chap. IX.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] T. II, p. 192

qu'il fist, l'empereur *se feust aquantonné* dans le cœur de la France. » (Monluc[1].)

Omis par Nicot, Furetière, Richelet, ce terme, que Godefroy ne cite pas, nous paraît avoir été formé par Monluc, sur le patron des verbes formés d'un substantif avec le préfixe *A*, d'après un procédé de composition qui était, nous l'avons dit, familier au dialecte gascon. (Voir plus haut *Apaqueter*.)

Arbeilhes (Graine fourragère qui ressemble aux lentilles[2]).

On rencontre fréquemment ce mot dans les pièces officielles, écrites par des Gascons ; en voici quelques exemples que nous tirons des procès-verbaux d'une enquête faite en 1546[3].

— « (Les fabriciens ont recueilli)... 14 sacs de millet, 1 quart de bailhar (orge), 1 autre quart de milloc (maïs), et 3 *sesterons d'arbeilhes*[4]. »

— « .... 13 quarts mesture, 17 quarts de mil, 1 *sesteron d'arbeilhes*[5]. »

Les procès-verbaux de cette époque sont très intéressants à étudier ; comme l'usage du français est

[1] T. III, p. 467.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Arbelha, fave ; — *Revue de Gascogne*, t. XXXI, p. 124, note 2.

[3] Ces procès-verbaux ont été publiés dans la *Revue de Gascogne*, t. XXX et t. XXXI.

[4] Cf. *Revue de Gasc.*, t. XXXI, p. 124.

[5] *Ibid.*, p. 127.

alors nouveau en Gascogne, ils nous permettent de prendre, pour ainsi dire, sur le fait les inexpériences et les tentatives maladroites des Gascons qui, malgré leur application évidente, ne parviennent jamais, on le voit, à oublier complètement les expressions et les tournures gasconnes.

Ardit, Hardit, Hardy (Petite monnaie, dont on se servait surtout en Guyenne et en Gascogne[1]).

— « Il se mit en dispute avec un pauvre forçat *qui lui demandoit un hardit.* » (D'Aubigné[2].)

— « ... *Ne donnoit pas un hardit* à l'hoste. » (Id.[3])

— « Je fais collation de cela, dit-elle, et quand j'ay mangé cela et beu une jaste de vin (qui vault loyaulment la pinte de Paris) *avec un pain d'un hardy*..... » (Bonaventure des Périers[4].)

— « Et prendra aussi deux hardits. » (Procès-verbal des écoles de Montaut[5].)

Ce mot était usité au xve siècle; Godefroy en cite plusieurs exemples, mais qui se rapportent presque tous à la Guyenne et à la Gascogne. C'est d'abord une ordonnance de 1467. « En nos pays et duché de Guienne est grand faute de menue monnaie,

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Ardit; — Cénac-Moncaut, *Dict.*, Ardit.

[2] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 145.

[3] *Ibid.*, p. 247.

[4] T. II, p. 206.

[5] Cf. *Revue de Gasc.*, t. XIX, p. 425.

mesmement de hardiz, dont de toute ancienneté nos subjets dudit pays ont accoustumé de user. » — Autre ordonnance de 1475, qui regarde également la Guyenne : « (les marchands, entrant dans la Gironde) payent pour chascun tonneau *quatre hardis bourdelois.* » Enfin deux textes, tirés des *Archives de la Gironde,* l'un de 1496, l'autre de 1562, achèvent de prouver que *Hardit* ou *Ardit* (*h* n'est point aspirée) n'était guère, au xve siècle, usité qu'en Gascogne. La langue du xvie siècle délaissa ce terme ; il n'est cité ni par Nicot, ni par Furetière, ni par Richelet ; Cotgrave l'enregistre et en indique l'origine gasconne ; Ménage (*Dict. étymologique*), dit simplement : « *Hardi,* monnoye de Guyenne. »

Arenvoyer (Renvoyer).

— « J'y *arenvoie* cette nuit. » (Montaigne ; *Lettre à Matignon,* citée par M. Voizard ; Cf. *Thèse sur la Langue de Montaigne,* p. 251.)

M. Voizard regarde ce mot comme « un mot populaire (?) qui n'est que dans Montaigne ». En réalité, c'est la forme gasconne du mot *Renvoyer ;* nous avons vu que les Gascons placent le préfixe *Ar* devant tous les mots commençant par *R*[1].

Asture (A cette heure).

Ce mot est généralement regardé comme un mot gascon. Déjà, au xvie siècle, Et. Pasquier le cite

[1] Cf. plus haut, *Phonétique du parler gascon,* p. 96.

parmi ceux auxquels Montaigne « malaisément baillera vogue[1] ». Tel est aussi le sentiment des auteurs du *Seizième siècle en France*. « Monluc, Montaigne, Marot recourent au gascon : escarbillat, hillot, stropiat, asture, etc.[2] » Mais il n'y a rien de gascon dans *Asture*, sauf peut-être la prononciation *u* pour *eu*[3]. La contraction, justement signalée par MM. Hatzfeld et Darmesteter, dans ce passage : « Montaigne, Monluc, Brantôme et d'autres écrivains méridionaux emploient volontiers le composé *astur*, c'est-à-dire *asteur*, contraction de : à cette heure[4] » n'a rien qui soit particulièrement gascon. « De très bonne heure, l'*e* de cet, cette, celui, a été syncopé, ce qui autorise à penser qu'il était surtout féminin. Péletier critique « ceus qui se sont avizés d'écrire *ste* femme, *ste* cause ». On disait, en général, et même on écrivait au XVIe siècle : « *ast* heure[5]. » Mais lors même qu'on écrivait « à ceste heure », on prononçait souvent *Asteure* ou *Asture*. Je n'en veux pour preuve que la remarque suivante de Tabourot

[1] *Lettres*, liv. XVIII, let. 1 ; t. II, p. 516.

[2] Hatzfeld et Darmesteter, *Le Seizième siècle en France*, 1re partie, p. 194, note 2.

[3] Cf. plus haut, pp. 246 et suiv.

[4] *Op. cit.*, p. 281.

[5] Thurot, *Histoire de la Prononciation fr.*, t. I, p. 210. Nicot avait déjà reconnu cette contraction. « Si que le mot entier est A ceste heure et par syncope des lettres C E, Astheure ; laquelle syncope est apherese, quand hastant et couppant le parler, on dit sthomme, pour cest homme. » Ni Furetière, ni Richelet ne citent ce mot.

des Accords, remarque tirée de cette préface si curieuse du *Dictionnaire des rimes,* où quelques poètes modernes semblent avoir puisé leur poétique nouvelle. « Il me semble désia que j'en voy un (poetastre) qui fait un vers de treize et quatorze syllabes au lieu de douze, et le prononce si bien à la fantasie qu'il retienne la mesure parfaite, comme celuy qui me monstra un sonnet où estoient ces vers :

A ceste heure ma douce amie ie prens de vous congé,
Vous penserez s'il vous plaist au mal que pour vous ié.

Et prononçoit :

Astheur' ma douce amy' ie prens de vous congé,
Vous pensrez s'il vous plaist au mal que pour vous ié. »

Terminons par une observation qui a son importance[1] : dans l'édition des *Essais,* publiée en 1595, « Asture » a été plus d'une fois corrigé en « A cette heure ». On lit dans le texte de 1588 (liv. III, chap. VI) : « Puisque les dæmons, les sybilles et nous, avons ignoré cettuy-cy jusqu'asture » ; tandis que le texte de 1595 porte « jusqu'à cette heure »

Atalbaniser (Fortifier).

— « Je ne suys bougé de ce lieu d'Aire, encores qu'il soit ouvert, et *faiz atalbaniser* estant à cheval jour et nuyt. » (Monluc[2].) Ce verbe, que l'éditeur

[1] Cf. ce que nous disons plus haut, à propos du mot Affréré.

[2] T. V, p. 217.

de Blaise de Monluc explique par « Fortifier » est-il gascon ? Nous l'ignorons ; nous ne l'avons rencontré nulle part.

Attestatoire (Attestation[1]).

C'est le mot gascon « Attestatory », auquel Monluc a donné une terminaison française. Nicot, Furetière, Richelet ne connaissent que Attestation ; Godefroy n'a pas relevé cette forme dialectale.

— « Après avoir faict faire une attestatoyre à la noblesse. » (Monluc[2].)

Avituailler, Avictuailler (Avitailler).

Les Gascons ont dérivé du substantif Victuaille, venu peut-être d'Italie, mais qu'ils possédaient eux aussi (Cf. Lespy, *Dict.;* Bitualhe), le verbe Avictuailler, Avituailler, de même qu'en français on avait fait de Vitaille, Avitailler. Victuaille a triomphé du vieux mot français Vitaille; mais Avitailler s'est maintenu.

— « Guillet, recepveur pour le roy en ces quartiers-là, *print grand poyne d'avituailler* et préparer les navires. » (Monluc[3].)

— « Et les fys pourter (les grains) vers Eause et autres lieux voisins, afin que les ennemis *ne peussent avituailler leurs villes* en Béarn. » (Id.[4])

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Attestatory.
[2] T. V, p. 297.
[3] T. III, p. 156.
[4] T. III, p. 342.

— « Et les aultres (galères) estoient venues icy à Savonne pour eulx avictuailler. » (Bernard d'Ornesan, baron de Saint-Blancard[1].)

Nous trouvons dans César Oudin les deux formes « Avitailler, Avituailler ».

Aze, Ase. (Ane[2]).

— « Un *vat d'aze* lié sur sa teste. » (D'Aubigné[3].)

Ce mot, que Tabourot des Accords signale comme gascon (p. 82, verso) : « Aze, mot gascon pour Asne », eut un certain succès. Scarron, Adrien de Monluc et bien d'autres l'employèrent ; Richelet l'enregistre et cite à l'appui un exemple de l'Académicien Saint-Amant ; avec quelque réserve, il est vrai, puisqu'il le fait précéder d'une croix[4].

Bagans (Oisifs[5]).

Aujourd'hui, en gascon, le sens de « oisif » est le

[1] Lettre du 11 sept. 1534, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque. *Revue de Gascogne*, t. XII, p. 523.

[2] Cf. Lespy, *op. cit.*, Ase ; — Cénac-Moncaut, *Dict.*, Azou. Il est surprenant que Mistral ait oublié de signaler cette forme dans son *Trésor du félibrige*. En Gascogne, on se sert aussi de la forme « Aine » (prononcez la diphtongue *ai* comme dans aïe).

[3] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 284.

[4] La † indique que « le mot ou la façon de parler n'ont proprement leur usage que dans le style simple, dans le comique, le burlesque ou le satirique ».

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Bagant ; — Cénac-Moncaut, *Dict.*, Baga

seul qui soit attaché à ce mot, dont l'origine évidente est « vacantes[1] ». Mais, d'après Ménage, « Bagans » a pris en français le sens de « pâtre » ; le rapport de ces deux significations « pâtres » et « oisifs » est très facile à saisir : les pâtres, on le sait, se livrent rarement à une occupation sérieuse, et ce n'est pas sans raison que les poètes nous les représentent jouant du chalumeau à l'ombre des hêtres touffus. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce terme fut admis, à un moment donné, dans la langue française, puisque Ménage le cite dans son *Dictionnaire étymologique*, et le signale comme venu de Gascogne. « C'est un mot gascon, dit-il, qui signifie pastres ou payisans (*sic*) qui gardent le bétail dans les Landes de Bordeaux, avec une charrette sur laquelle ils portent ce qui leur est nécessaire pour vivre, ne se retirant dans leur maison que rarement. » Et Borel : « Bagans, c. bergers en gascon. » (*Trésor des Recherches*, p. 32.)

Bandolier, bandoulier[2].

— « Ces gens, comme poltrons, se jectoient dans les tailhis et dans les fossés, le vantre à terre ; *les bandoliers les chargeoient* par les boys et leur tiroient comme quand on tire au gibier. » (Monluc[3].)

— « (Fontrailles) se fye qu'il a son chasteau dans

[1] Cf. plus haut, sur *v* initial, p. 88 ; sur *c* intervocalique devant *a*, p. 69.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Bandoulè, Bandoulère.

[3] T. II, p. 425.

la montagne, qu'on n'y pouvoit mettre artillerie, *et s'est accointé des bandoliers* menant ceste vie. » (Id.[1])

— « Monsieur de Rambouillet m'a escrit du jour de devant hier qu'on luy avoit promis *de faire desloger hier les bandoliers,* qui sont plus fortz que les habitans. » (Jean de Monluc, évêque de Valence[2].)

— « Mais ung soir, estant les deux gentilz hommes mariez et leurs femmes arrivez en une maison *d'un homme plus bandoullier que païsan.* » (Marguerite d'Angoulême[3].)

— « Car, comme un pauvre passant, *échappé en chemise des mains de quelques bandoliers,* prend çà et là, où il se rencontre, pour se couvrir, quelque pièce d'habit. » (Florimond de Raymond[4].)

Littré donne d'autres exemples tirés des *Œuvres* de La Noue, de d'Aubigné, de Bonaventure des Périers, ce qui prouve que ce mot était très répandu au XVIe siècle. Pour Littré, de même que pour les auteurs du *Dictionnaire général de la Langue française,* notre « Bandoulier » vient de l'espagnol « Bandolero » factieux. « Bandolero » est espagnol;

[1] T. V, p. 478.

[2] Lettre du 20 juillet 1566, à Catherine de Médicis, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque, *Revue de Gasc.*, t. IX, p. 280.

[3] *Heptaméron*. Prologue. La scène se passe en Gascogne, et les « bandoulliers » sont des voleurs et des assassins indigènes.

[4] Erreur populaire de la papesse Jeanne; passage cité dans la *Revue de Gascogne,* t. IX, p. 267.

mais ce sont, d'après nous, les Gascons qui ont introduit « Bandoulier » dans la langue française. Ce mot, en effet, leur était très familier, comme on vient de le voir ; bien plus, « dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, dit Lespy (*Dict.*), on traitait de bandoulès les gens de Lavedan ». Et il cite ce passage de Chéruel : « On appelait primitivement bandouliers les vagabonds espagnols qui occupaient les ports et passages des Pyrénées et dévalisaient les voyageurs. On a, par extension, appliqué ce nom à tous les soldats mercenaires qui, aux XVIe et XVIIe siècles, servaient dans les vieilles bandes. » (*Dict. des institutions.*) La phrase de Marguerite d'Angoulême, que nous avons transcrite plus haut, montre que ce terme s'appliquait également aux assassins et aux voleurs gascons.

Ainsi donc, si l'on songe que le mot de « Bandoulier » a été de tout temps usité en Gascogne, comme sobriquet donné aux habitants de certaines vallées pyrénéennes ; – qu'en outre, il n'entre dans la langue française qu'au XVIe siècle, et que les premiers exemples où on le rencontre nous sont fournis par des auteurs Gascons, — on n'hésitera pas à attribuer à l'influence gasconne l'introduction de ce terme dans la langue française.

Nicot ne cite pas « Bandoulier » ; mais César Oudin, Borel, Furetière et Richelet l'admettent ; et les trois derniers remarquent que ce nom a d'abord été donné « aux voleurs qui se tiennent dans les monts Pirénées ».

Baquette, Vaquette (Ancienne monnaie béarnaise, divisionnaire du sou, sur laquelle de petites vaches — en gascon Baquettes — étaient représentées à l'avers[1]).

Rabelais a employé ce mot dans une phrase, il est vrai, de tout point gasconne[2]; nous le trouvons aussi dans un édit royal du 29 nov. 1538, relatif à la suppression des « baquettes » dans tout le royaume; et dans les *Aventures du baron de Fœneste:* « *Et n'ayant plus une vaquette,* car nous nous en estions faict pour nostre argent[3]. »

Barrique[4].

— « Les assiégés se couvroient de barriques le mieulx qu'ils pouvoient. » (D'Antras[5].)

Robert Estienne, et, après lui, tous les auteurs de Dictionnaires disent que ce terme est venu des Aquitains. « Barrique, Aquitanis, muy à mettre le vin. »

Bastine (Petit bât[6]).

— « Quelcun de nostre temps escrit avoir veu en

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Baquete.
[2] Voir plus haut, p. 33.
[3] P. 25.
[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Barrique, Barrica.
[5] P. 12.
[6] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Bastine. Sur la présence de *s* sonore. Cf. plus haut. *Phonétique du parler gascon*, pp. 83-84.

ce climat là des païs où on chevauche les bœufs *avec bastines*. » (Montaigne[1].)

M. Voizard (*Op cit.*, p. 257) place à tort ce mot parmi les mots de formation savante, introduits dans notre langue par Montaigne. Montaigne l'a emprunté au parler gascon. On le trouve dans César Oudin : « Bastine, alvardilla » ; G. Sand, de nos jours, a essayé de le remettre en honneur. « Ils dorment à la franche étoile sur la bâtine de leurs mulets, et la neige leur sert de linge blanc. » (*Les Maîtres sonneurs*[2].)

Bavasser (augmentatif de Bavarder[3]).

— « Il semble que la coustume concede à cet aage plus de liberté *de bavasser* et d'indiscrétion à parler de soy. » (Montaigne[4].)

Ce mot n'a été employé que par Montaigne, dit M. Voizard, qui ajoute : « Ce verbe augmentatif de bavarder est un mot de l'Angoumois et de la Saintonge ; l'ancienne langue employait baver. » [*Op. cit.*, p. 243]. Babasser, comme Bastine, a été pris au gascon, et non aux dialectes de l'Angoumois et de la Saintonge, que Montaigne ignorait probablement, comme il ignorait le périgourdin.

[1] *Essais*, liv I, chap. XLVIII.

[2] Cité par M. Delboulle. Cf. *Matériaux pour servir à l'historique en fr.* (Champion, Paris, 1880.)

[3] Cf. Lespy, *Op. cit*, Babassa, Babasse, Babassous.

[4] *Essais*, liv. III chap. II.

Beguer (Viguier[1]).

Comme le français Viguier, ce mot vient de *vicarium*[2]; il est entré au XVIe siècle dans la langue française, si nous en croyons Cotgrave, qui le cite et lui donne une origine béarnaise. Borel l'enregistre aussi : « Begué ou Vegué, c. Sergent, selon Ragueau. » (*Trésor des recherches*, p. 44.)

Beilet (Valet[3]).

Telle est la forme gasconne qui correspond au français Valet, comme Aine correspond à Ane[4]; ce terme se rencontre fréquemment dans les *Aventures du baron de Fœneste*.

Besiat (participe passé du verbe gascon Besia, gâter, cajoler[5]).

— « C'estoit une pie qui conduisoit ses petits piaux par les champs, pour leur apprendre à vivre ; mais ils *faisoyent les besiatz* et vouloyent tousjours retourner au nic. » (Bonaventure des Périers[6].)

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Beguer ; — Luchaire. *Recueil de textes gascons*, Glossaire. Beger, Beguer, Beguier.

[2] Voir plus haut : Sur *v* initial, p. 88 ; sur le traitement de *i* atone, pp. 57, 58 ; de *c* devant *a*, p. 68 ; du suffixe *arius, a, um*, p. 59.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Baylet, Beylet.

[4] Voir plus haut : Sur *v* initial, p. 88 ; sur le traitement de *s'l*, p. 86.

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Besia. Ce mot ne doit pas être confondu avec le substantif Besiat, qui signifie Voisinage, Communauté.

[6] T. II, p. 288.

Borel rappelle, à propos de ce mot, usité aussi dans le Languedoc, un vers de Goudouli, poète Toulousain, et il ajoute : « L'excellence de cette expression gasconne est si notable et si délicate qu'on ne la sçauroit bien exprimer. » (*Trésor de recherches*, p. 48.)

Besoche (sorte de Pioche[1]).

Ce terme nous vient du gascon, comme le montre M. A. Thomas dans son Mémoire *sur la Loi de Darmesteter, en provençal*[2]. Cotgrave l'a admis ; du Cange cite plusieurs exemples qui présentent la forme gasconne : Besog, Besoch, Besouch.

Biedaseries, Viedazeries (Sottises, futilités).

C'est un terme comique, forgé probablement par d'Aubigné, d'après le juron gascon Bietdasou[3]; il appartient à la langue du baron de Fæneste.

— « Mais je fus irritai *par d'autres biedazeries*[4]. »

— « Mettez-y donc un escriteau, et non pas *toutes ces viedazeries*. » (Tallemant des Réaux[5].) Aucun dictionnaire, croyons-nous, ne donne ce mot ; mais Visdaze se trouve dans Borel. (*Op. cit.*, p. 454.)

Bihore (Exclamation gasconne dont le sens est : Au secours ![6]).

[1] Cf. Luchaire. *Recueil de textes gascons*. Glossaire. Bozoi.
[2] Voir plus haut, p. 89 : *v* final suivi d'un *jod*.
[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Bietdasou.
[4] P. 104.
[5] *Histor.*, t. I, p. 284.
[6] Cf Lespy, *Op. cit.*, Biahore, Biaffore.

— « Nous avons beau *crier bihore,* c'est bien pour nous enroüer, mais non pour l'advancer. » (Montaigne[1].) Cotgrave cite ce mot.

Bonnetade (Coup de bonnet; salut).

— « Quand il sera en jalousie et en caprice, *nos bonnetades le remettront-elles* ? » (Montaigne[1].)

— « Je suis assez *prodigue de bonnetades.* » (Id.[3])

— « C'est un grand despit que vous n'ayez que *le reste de la bonnetade* qu'on fait à vostre barbier ou à vostre secretaire. » (Id.[4])

— « J'aymeroy aussi cher que celuy-là *se gratifiast des bonnetades* qu'on luy faict. » (Id.[5])

— « Je ne puis leur apprendre à *distinguer les bonnetades* qui les regardent de celles qui regardent leur commission ou leur suite ou leur mule. » (Id.[6])

— « Scipion, ennuyé des feintes *bonnetades.* » (Du Bartas[7].)

Ce mot, dit M. Voizard, doit être un terme familier dans la langue d'oc, laquelle a fait une forme de substantif participe avec le suffixe *-ade,* et qui a vieilli. (*Op. cit.,* p. 243.) Nous ne croyons pas que cela soit tout à fait exact; « bonnetade » vient de

[1] *Essais,* liv. II, chap. XXXVII
[2] *Essais,* liv. I, chap. XLII.
[3] *Essais,* liv. II, chap. XVII.
[4] *Essais,* liv II, chap. XVII.
[5] *Essais,* liv. III, chap. V.
[6] *Essais,* liv. III, chap. X
[7] *La première Sepm.,* IIIe jour, p. 152.

l'espagnol « bonetada », et non d'un dialecte de la langue d'oc ; mais les Gascons, les Languedociens, les Provençaux, déjà familiers avec les mots en *-ade*, ont dû, à la vérité, être des premiers à répandre ce mot espagnol. Cette catégorie de mots en *-ade*, introduits dans la langue française au XVIe siècle, est nombreuse et intéressante à étudier. Ces mots proviennent de trois sources : de l'italien, de l'espagnol ou des parlers de la langue d'oc (nous ne parlons pas de ceux qui ont pu être formés par analogie). L'origine en est parfois facile à déterminer. Bonnetade est espagnol, Estrapade italien, Boutade gascon ; le plus souvent, le mot se rencontrant à la fois en italien, en espagnol, en gascon, il est difficile de préciser à laquelle de ces trois langues on doit le rapporter ; mais, dans tous les cas, il est permis de supposer, à côté de l'influence italienne ou espagnole, l'influence gasconne qui a propagé, quand elle ne les a pas introduits, les mots de cette nature.

Boussin (Morceau[1]).

Cotgrave enregistre ce mot et lui donne une origine gasconne ; est-ce au parler gascon que Rabelais l'a emprunté? « Et au diable *le boussin de pain* pour s'escurer les dents[2]. »

Boutade[3].

« L'ancienne forme, dit Littré, était boutée, qui

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Boucii.

[2] T. II, p. 268. Prologue pour le IVe livre de Pantagruel.

[3] Cf Lespy, *Op. cit.*, Boutade, Botade.

fut longtemps usité seul; Boutade fut fait dans le XVIe siècle, d'après les formes espagnole et italienne. » C'est une erreur ; ce mot n'existe pas en italien ; il existe en espagnol, mais avec un sens bien différent. Ce terme est gascon. M. Lespy, dans son *Dictionnaire béarnais,* cite un texte du XVIe siècle :

M'habes dat grana botada,
Per me ha prene trabucada.

(Tu m'avais donné grande poussée, — pour me faire tomber (pour me faire prendre chute).

Littré apporte, comme premier exemple de l'emploi de ce mot, un exemple tiré de Montaigne, ce qui ajoute aux probabilités d'une origine gasconne.

— « Je *hasarde souvent des boutades* de mon esprit, desquelles je me méfie[1] .»

Montaigne a dit ailleurs : « Mais je me laisse pourtant, *à boutades,* surprendre des morsures de ces malplaisantes pensées[2]. » — « Il (nostre monde) fut aussi toujours un et pareil, et se monta *non par boutades,* mais par complexion. » (*Ibid.*) -- « Si la santé mesme si succrée vient à me retrouver *par boutades,* c'est pour me donner regret[3]. »

Breveter (Dépouiller un dossier, parcourir un livre[4]).

— « Je prends plaisir de voir Brutus... desrobber

[1] *Essais,* liv. III, chap. VIII.
[2] *Essais,* liv. III, chap. XII.
[3] *Essais,* liv. III, chap. X.
[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Brebetar.

a ses rondes quelque heure de nuict *pour lire et breveter Polybe* en toute sécurité. » (Montaigne[1].)

On explique « Breveter » par « Composer un abrégé, un sommaire » (Cf. Voizard; *op. cit.*, p. 252), et c'est là en effet le sens habituel de ce mot au XVIe et au XVIIe siècle ; César Oudin traduit « Breveter » par « Abreviar ». Mais Brutus a-t-il jamais eu la pensée de composer un abrégé, un sommaire de Polybe ? Il faut voir dans « Breveter » le mot gascon « Brebetar », terme de procédure, doublement familier à Montaigne, gascon et magistrat. Or, Brebetar signifie « dépouiller un dossier ». « Lo conselhée sera tengut de brebetar lo procez e en far rapport fentz lo termi de oeyt jorns », dit un texte du XVIe siècle. (Le conseiller sera tenu de dépouiller le procès et d'en faire rapport dans huit jours. Cf. Lespy, *Dict. béarnais,* au mot Brebetar.) Dans la phrase de Montaigne, « Breveter » a donc le sens de « Parcourir ». De même « Brevet » a le sens de « Registre » dans la phrase suivante : « Si quelque estonnement me menace, feuilletant ces petits brevets descousus comme des feuilles sybillines, je ne faux plus de trouver où me consoler de quelque prognostique favorable en mon experience passée. » (Montaigne[2].)

Cabane[3].

Ce mot, d'après les auteurs du *Dict. général de*

[1] *Essais*, liv. III, chap. XIII.
[2] *Essais*, liv. III, chap. XIII.
[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Cabane

la Langue française, a été emprunté au provençal Cabana. Ne serait-ce pas plutôt le gascon qui l'a introduit dans notre langue? La phonétique gasconne explique cette forme aussi bien que la phonétique provençale[1], et de plus, le premier texte où elle se rencontre se rapporte précisément à la Gascogne, à l'Astarac. « Estable de chevaux *appelée par le langage du pays* cabanne. » (Cf. *Dict. général.*) On disait en effet « cabane » dans la Gascogne pour « étable de chevaux », comme le montrent les *Coutumes de Soule:* « Tout gremi de bestiar... qui fey cabane de societat », ainsi traduit par J. de Bela : « Tout troupeau de bestail de la terre de Soule qu'on assemble, selon le droit de société et compagnie, en une cabane. » (Cf. Lespy, *Dict.*) On dit aussi « cabane de abelhes » pour « ruche ».

Cachalot.

Littré s'exprime ainsi sur l'étymologie de ce terme : « D'après Anderson..., ce mot serait d'origine basque, cachau signifiant, dit-on, dans cette langue une dent. Mais Roullin fait remarquer que le mot est non pas basque, mais catalan, et que quichal en catalan signifie dent; en espagnol quixal ou quixar, dent mâchelière ; de sorte que, dans cette étymologie, le cachalot est l'animal armé de dents, nom qui lui convient très bien. » Cette étymologie n'a pas

[1] Voir plus haut : Sur *Ca* initial, pp. 67, 68; sur *P* médial intervocalique, p. 85. D'après Furetière, ce mot viendrait de l'italien Capanna.

satisfait les auteurs du *Dictionnaire général de la Langue fr.*, puisqu'ils disent : Origine inconnue. Nous n'avons nullement la prétention de résoudre un problème aussi difficile ; qu'il nous soit simplement permis de présenter deux remarques : 1° Le gascon se sert du mot Cachau (cachaw), Cachal, pour signifier une dent molaire, d'où les dérivés Cachalade, coup de grosse dent, et Cachilas, dent d'un animal. Or, Cachal expliquerait mieux que Quichal la forme Cachalot ; — 2° Les Gascons du littoral, les Bayonnais surtout, ont été de tout temps de hardis et intrépides marins ; et cette considération est de nature à appuyer, ce nous semble, une hypothèse qui chercherait dans le parler gascon la racine du mot Cachalot.

Cadédis (Juron gascon, cité par Littré comme exemple de gasconisme ; Cf. *Gasconisme*).

La véritable forme gasconne de ce mot, qui correspond au français Tête-Dieu, est Cadédiw (Cap de Diw). Les auteurs comiques ne manquent jamais de placer ce juron sur les lèvres des Gascons ; Corneille, Molière, Regnard l'ont employé.

— « *Cadediou !* ses valets feraient quelque insolence. »
(Corneille.) [1]

— « Eh ! *Cadédis*, Monseu, boyez qui l'on pût estre :
Un libret, je bous prie, au varon d'Asbarat. »
(Molière.) [2]

[1] *Illusion comique*, III, IV.

[2] *Bourgeois Gentilhomme, Ballet des nations* ; voir encore *Fourberies de Scapin*, III, II.

Cadene (Chaîne[1]).

Nicot, après J. Thierry, a enregistré ce mot qui était pourtant bien suspect. H. Estienne ne se moque-t-il pas des courtisans qui l'emploient? « Ces messieurs les courtisans... trouvent plus beau Attaquer que Attacher, et Attacher à la cadene que Attacher à la chaîne[2]. » Ni Furetière, ni Richelet ne le citent; Godefroy l'a omis; mais, récemment, les auteurs du *Dictionnaire général* l'ont admis.

Venu de l'italien, ce terme est en même temps gascon, et c'est le souvenir du gascon qui explique sa présence dans les œuvres de Monluc et de du Bartas.

— « Ils estoinct sur le point d'estre réduictz à ce malheur de se veoir attachés *à la cadène*. » (Monluc[3].)

— « Non que par ce discours stoyque, je me pene
D'attacher l'Eternel *à la dure cadene*
De la necessité. » (Du Bartas.)[4]

Cadet, Capdet, Cabdet[5].

M. P. Meyer a signalé le premier[6] l'origine fran-

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Cadene; — Luchaire. *Recueil de textes gascons*, Glossaire. Cadene.

[2] Deux Dialogues du nouv. lang fr. italianizé, 1er *Dialogue*, p. 82.

[3] T. II, p. 128.

[4] Première Sepmaine, IVe jour, p. 197.

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Capdet, Capdeg. Sur l'origine de ce mot, voir plus haut, pp. 49, 50.

[6] *Romania*, t. III, p. 316.

chement gasconne de ce mot dont la fortune a été si rapide. En voici quelques exemples, tirés d'auteurs gascons du XVIe siècle :

Jean d'Antras s'adresse aux lecteurs, dans la première page de ses *Mémoires*, et termine ainsi sa lettre : « Votre plus obeyssant serviteur : *le capdet sans reproche* nommé Samazan, seigneur de Cornac[1]. »

— « Et j'excuse plustost *un cabdet* de mettre sa legitime au vent que celuy à qui l'honneur de la maison est en charge. » (Montaigne[2].)

— « J'aymois à me parer *quand j'estois cabdet*, à faute d'autre parure, et me seoit bien : il en est sur qui les belles robes pleurent. » (*Id.*[3])

— « Nous estions allez, *le cabdet de Polastron* et moy... » (d'Aubigné[4].)

Cap, cape[5].

Les lexicographes du XVIe et du XVIIe siècle ont bien vu que Cap était un terme méridional. Tabourot des Accords le cite comme gascon. « Cap, mot gascon, pour la teste[6]. » — « N'est pas naïf François, dit Nicot, car le François dit Chef ce que le gascon dit Cap et l'espagnol Cabo et l'italien Capo, tous

[1] *Mémoires* de Jean d'Antras ; Aux Lecteurs, p. 1.

[2] *Essais*, liv. II, chap. XVII.

[3] *Ibid.*, liv. III, chap. VI.

[4] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 63.

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Cap, Cape ; — Luchaire, *Recueil de textes gascons*. Glossaire. Cap.

[6] P. 117, recto.

quatre issus du latin caput. » Antoine Oudin explique ainsi la locution Cap à Cap : « Cap à Cap, i. teste à teste, en présence l'un de l'autre : mot Prouvençal ou Gascon[1]. » Et Furetière enfin, pour ne pas allonger indéfiniment cette revue des lexicographes : « Cap (au sens de tête de l'homme) n'est en usage que dans cette phrase : de pied en cap. Les Gascons disent aussi : cap de bious[2], quand ils veulent jurer. » Au XIIIe siècle, on rencontre pour la première fois ce terme, dans des paroles prêtées à Eléonore d'Aquitaine[3]; mais ce n'est guère qu'au XVIe siècle qu'il entra définitivement dans la langue française.

Pour expliquer l'origine de cape et de capon, on n'invoque plus l'origine picarde ou normande[4]; on admet qu'ils viennent de l'italien Cappa et Cappone; mais il importe de remarquer qu'ici encore l'influence italienne et l'influence gasconne se confondirent et s'exercèrent dans le même sens[5]. Il est certain que

[1] P. 71 (édit. 1640).

[2] N'y a-t-il pas une faute d'impression pour Dious ? S'il faut lire réellement cap de bious, on aurait là un équivalent du français Tête-bleu pour Tête-Dieu.

[3] Cf. *Dict. Général de la langue fr.*

[4] « On est étonné, dit M. G. Paris, que M. Bourciez croie encore à l'origine picarde ou normande des mots camp, campagne, cape, sûrement italiens et espagnols. » (*Romania*, t. XVIII, p. 587.)

[5] Ce terme se rencontre en français bien avant le XVIe siècle. M. Delboulle l'a trouvé dans un texte du XIIIe siècle

le mot Cape était familier aux Gascons; la cape était chez eux un vêtement national, et l'on sait que les capes de Béarn et de Gascogne avaient quelque célébrité. « Cape de Bearn, dit Nicot, est un habit de gros drap tissu... que les viles personnes, gens de village, portent communement en Bearn dont laditte appellation est prinse, et en Gascogne[1]. » Nous avons relevé ce mot chez du Bartas et surtout chez Montaigne.

— « Le larron apprentif. . . . . .
. . . . . la riche bourse attrape,
Craintivement hardi la cache *sous sa cape*. »
(Du Bartas.)[2]

— « Un simple garçonnet de Lacédémone, ayant

« S'avoient une cape estendue sor l'erbe. » (Auc et Nicol., 274). Cf. *Matériaux pour servir à l'hist.*, p. 61.

On le trouve encore dans ce vers de la *Chanson de Roland*, cité par Littré (Cf. mot Chape) :

« N'a tel vassal sous la cape du Ciel »

Mais ce vieux mot semble avoir disparu de la langue pour ne reparaître qu'au xve et au xvie siècle.

[1] Cf. César Oudin : « Capa de Bearn, Gascona. » — Ménage (*Dict. étym.*) : « Cappe de Bearn, à cause que les Bearnois ont introduit l'usage de cette sorte d'habillement. » Le diminutif de Cape, *Capette*, désigne en Gascogne une sorte de manteau porté par les femmes de la campagne. On sait que les écoliers du collège de Montaigu étaient appelés *Capettes*, « à cause de leurs petites capes », dit Mlle de Gournay. (*Ombre*, p. 503; édit. 1626.)

[2] La seconde Sepmaine, premier jour (l'Imposture), p. 64.

desrobé un renard et l'ayant mis *sous sa cape.* » (Montaigne[1].)

— « Un manteau en escharpe, *la cape sur une espaule...* » (Id.[2])

— « Quant à moy, j'ai cette autre pire coustume que, si j'ai un escarpin de travers, je laisse encore de travers et ma chemise *et ma cappe;* je desdaigne de m'amender à demy. » (Id.[3])

Capiscos.

Ce mot est-il gascon ? Nous l'ignorons ; nous le citons pourtant, parce que Cotgrave le signale comme un gasconisme au sens de maître d'école[4].

Capulet[5].

Le *Dictionnaire général de la Langue française* dit que ce terme a été « emprunté du gascon Capulet ». Les Gascons, en effet, appellent ainsi un capuchon de femme, une petite cape.

Care[6].

— « Il est aisé de veoir *à la care* si ung homme est espouvanté. » (Monluc[7].)

[1] *Essais*, liv. I, chap. XIV.
[2] *Ibid.*, liv. I, chap. XXVI, édit. 1588 ; chap. XXV, édit. 1595.
[3] *Essais*, liv. III, chap. VIII.
[4] Cf. *Dict. Général de la langue fr.*
[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Capulet.
[6] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Care.
[7] T. I, p. 378.

C'est un vieux mot de la langue française, que ne connaissait plus la langue du XVIe siècle; Monluc l'a pris au gascon qui dit Cara dans le sens de visage.

Cargue (Charge, en langage militaire[1].)

C'est « un terme de marine » dit Littré, qui semble n'avoir pas connu le sens de charge, terme militaire, qui se rencontre fréquemment chez Monluc.

— « Monsieur de Candalle *qui avoict veu ma cargue* et voyoict que tout se descouvroict. » (Monluc[2].)

— « Je trouvay une grand trouppe de gens à cheval des ennemis, que le seigneur dom Fernandou conduizoict, car c'estoict luy *qui fist la cargue.* » (Id.[3])

« Bailler la cargue » se trouve avec ce sens dans Tabourot des Accords (p. 44, verso). Mais Monluc a dit aussi « Prendre la cargue » pour « Fuir ».

— « Doncques, cappitaines, despuis que l'œuil vous accompaigne à voir la force de vostre ennemy et le lieu là où il est et que vous l'avés tasté et trouvé *aisé à prendre la cargue,* chargés-le[4]. »

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Cargue. Il est vrai que ce mot n'a pas tout d'abord désigné une charge militaire; mais on peut admettre que lorsque le mot français Charge eut pris le sens figuré d'attaque impétueuse (et ce sens est fréquent au XVIe siècle), le gascon Cargue, correspondant au français Charge, prit lui aussi ce même sens figuré, dans le langage des soldats gascons.

[2] T. I, p. 95.

[3] Ibid., p. 256.

[4] Ibid., p. 321.

— « Et en cecy les cappitaines pourroint estre instruictz *de ne prendre jamais la cargue*[1]. »

L'italien, qui a fourni tant de termes militaires à la langue du XVIe siècle, ne peut pas revendiquer celui-ci; il vient, soit de l'espagnol, soit du gascon.

Chaffre (Sobriquet[2]).

Monluc pleure la mort de ses enfants, tués au service du roi. « Dieu me les avoit donnés, dit-il; et ilz (les rois) me les ont prins : j'en ay perdu trois à leur service; Marc-Antoine, mon aisné, Bertrand auquel *par chaffre* je donnay le nom de Peyrot qui est un mot de nostre Gascoigne, parce que ce nom-là de Bertrand me déplaisoit...[3] »

Nous n'avons trouvé dans aucun Dictionnaire ce mot qui, en gascon, signifie sobriquet.

Circonder (Entourer[4]).

— « Et comme je passois à Aiguillon, faisois faire altou (halte) devant ladite ville, pour ce qu'ilz estoient trois ou quatre mil hommes... et les voulois *aller circonder*[5]. »

Ce terme, omis dans tous les Dictionnaires que nous avons consultés, est italien et espagnol; si on le

[1] T. I, p. 236.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Chaffre.

[3] T. III, p. 501. M. de Ruble, le consciencieux éditeur de Blaise de Monluc, a oublié d'expliquer ce mot.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Circumdat.

[5] T. II, p. 450.

trouvait ailleurs que chez Monluc, on serait tenté de le prendre pour un mot savant, mais, sous la plume de l'auteur des *Commentaires*, c'est évidemment un souvenir du gascon.

Cloque (Poule qui a des poussins[1]).

Nous avons vu (p. 21) que Peletier du Mans aurait voulu faire passer ce mot dans la langue française ; du Bartas, lui, a dérivé un verbe de ce substantif :

— « Tout ainsi le milan dans son ongle crochuë
Le pepiant poulet emporte par la nuë ;
Cependant que là-bas *la clou-clouquante voix*
En vain son ravy fils r'appelle maintes fois. »[2]

Coronade[3].

Encore un de ces mots terminés en *-ade*, qui plaisaient tant aux Gascons (voir plus haut, au mot *Bonnetade*). Celui-ci, pourtant, n'a pas eu une brillante fortune, sans doute parce qu'il était peu convenable. César Oudin le note, il est vrai : « Coyonnade, f. Galloferia, cobardia. » Mais Nicot l'a omis ; Furetière et Richelieu ne citent que Coïon, Coyon ;

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Clouque.

[2] *Judith*, 2e liv , p. 368. L'édition de 1611 porte « cloucouquante voix », mais il est certain qu'on doit lire « clou-clouquante » ; du Bartas aimait, lui-même le déclare (Advertissement sur la 1re et la 2e Sepm.), « pour augmenter la signification et représenter plus au vif la chose..... à répéter la première syllabe du mot · comme pe-petiller, ba-battre ».

[3] En italien, Coglioneria.

Coïonner, Coyonner ; Coïonnerie, Coyonnerie, qui semble être le mot italien. La forme Coyonade est seule usitée en gascon, et c'est elle qu'on trouve dans Monluc.

— « Le Piémont où on parloict de vous, Dieu le sçait, fort honnorablement, *après qu'on eust entendu la coyonade,* qu'autrement ne se peult appeler[1]. »

— « Et là *je luy ramonstray la coyonnade* que nous avions faicte[2]. »

Cuillère.

Cette forme méridionale semble n'apparaître dans la langue française qu'au XVIe siècle (Cf. Littré, au mot *Cuiller,* Hist.), ce qui nous autorise à penser que les Gascons l'apportèrent sans doute au Louvre. Nous avons déjà rappelé la discussion qui s'éleva un jour à la Cour d'Henri IV, au sujet de la terminaison de ce mot[3]. Les Gascons, parmi lesquels « le Roi et M. de Bellegarde, tous deux du pays d'A-Diou-Sias estoient pour *Cuillère,* et disoient que ce mot estant féminin, devoit avoir une terminaison féminine[4] ». Les autres (ceux du pays de Dieu vous conduise) prétendaient qu'il fallait dire une *Cuiller.* Malherbe condamna les Gascons et les renvoya, selon son habitude, aux « crochetteurs du Port-au-

[1] T. I, p. 225.
[2] T. III, p. 10.
[3] Voir plus haut, p. 211.
[4] Cf. Tallemant des Réaux, t. I, p. 278.

Foin ». Malgré Malherbe, la forme *Cuillère* a persisté, et il nous paraît même qu'elle est d'un usage plus fréquent[1].

Deçà que delà (D'une façon ou d'une autre).

Chapelain condamnait cette expression comme étant gasconne. « Il dit que les Gascons disent deçà que delà pour d'une façon ou d'autre, et appelle cette manière de parler barbare[2]. »

Desconsoler (Affliger[3]).

Desconsoler, c'est le contraire de Consoler, comme Desconfort, usité au XVIe siècle, était le contraire de Confort[4]. Montaigne a employé ce terme gascon.

— « Les larmes d'un laquais..., une consolation commune, *me desconsole* et m'attendrit[5]. »

Désengager (Dégager).

— « Monsieur le mareschal *qui se vist désengaigé* sort dehors la ville. » (Monluc[6].)

— « Le seigneur Cornelio et moy feusmes contrainctz d'emprunter quatre cens escuz *pour désen-*

[1] Sur le genre de ce mot, voir plus bas, chap. IV, § 2.

[2] *Remarques de Vaugelas*, t. I, p. 385.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Descounsoulè.

[4] « Desconfort. C'est proprement tristesse, qui n'est point soulagée, ni allégée par conseil et remonstrance d'autruy : car Confort est ayde et accostement de secours... » (Nicot.)

[5] *Essais*, liv. III, chap. IV.

[6] T. I, p. 360.

gaiger son grand ordre, qu'il avait engaigé chez ung Juif. » (Id.[1])

— « Et ne me semble guere moins de coust *desengager celuy qui me doibt*, usant de luy, que m'engager envers celuy qui ne me doibt rien. » (Montaigne[2].)

— « Quoy? qu'il plaignoit l'argent de ses amis *à desengager sa vie* et qu'il refusa de sortir de prison par l'entremise d'autruy. » (Id.[3])

Littré ne donne pas d'exemples de ce mot, qui soient antérieurs au XVIe siècle ; Vaugelas, au contraire (il n'accepte d'ailleurs que la forme « Desgager ») suppose avec raison que la forme « Désengager » a été la première en usage. « Car ces verbes, dit-il, composez d'un verbe simple qui commence par *em* ou *en*, laissent d'ordinaire cette première syllabe dans leur composition, comme d'*engager* simple se forme le composé *desgager*, d'*envelopper* se fait *desvelopper*, et d'*embarrasser*, *débarrasser*, quoiqu'il y ait apparence qu'au commencement on a dit *désengager*, *désenvelopper* et *désembarrasser*[4]. » Quoi qu'il en soit, ce sont les Gascons qui, au XVIe siècle, ont mis en honneur le mot Désengager ; aux exemples de Monluc et de Montaigne que nous venons de citer, nous pourrions en ajouter d'autres de Montaigne encore, de d'Aubigné, de Brantôme, recueillis par Littré. Que les Gascons aient fait usage

[1] T. II, p. 107.
[2] *Essais*, liv. III, chap. IX.
[3] *Ibid.*
[4] *Remarques*, t. II, p. 198

de « Désengager » au lieu de « Dégager », cela ne saurait nous surprendre ; le parler gascon, en effet, comme l'ancien français, possède un très grand nombre de verbes avec le double préfixe *dés, en ;* presque tous les verbes qui, en français moderne, ont le préfixe *dé,* présentent en gascon les préfixes *Désen.* Ainsi, de Four, le français a tiré Enfourner, *Défourner ;* le gascon, Enhourna, Désenhourna ; — de Terre, de Gaîne, on a formé en français Enterrer, *Déterrer,* Engaîner, *Dégaîner ;* et en gascon Enterra, *Désenterra,* Engayna, *Désengayna,* etc.[1]

Les Gascons disent de même *Désencuse* pour excuse ; *Désendemouna* pour chasser le démon, exorciser ; dans Montaigne, nous trouvons *Désenforger.* « Accuse-t-il pas (Socrate) une pareille douceur et joye en son ame pour estre désenforgée des incommodités passées[2]. » Nous avons en français bon nombre de mots dans la composition desquels entre ce double préfixe ; si l'on étudie l'histoire de ces mots, on s'aperçoit qu'ils sont en général récents ; presque tous apparaissent ou après un long oubli réapparaissent au XVIe siècle : ne pouvons-nous pas en conclure, non seulement pour le verbe Désengager, mais pour tous les mots de même nature, que l'influence gasconne aida puissamment à les introduire et à les propager dans la langue française ?

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Désenhourna, Désenterra, Désengayna.

[2] *Essais,* liv. II, chap. XI.

Deslouer (Disloquer).

C'est le verbe gascon Deslouga[1] francisé. On trouve Deslouer dans le vieux français[2], mais ce terme était bien oublié aux XVIe et XVIIe siècles, puisque les lexicographes ne le notent pas. Nicot donne, il est vrai, Deslouer, mais uniquement dans le sens de « blâmer », tandis que Monluc l'emploie au sens de « disloquer ».

— « *Je me deslouis* la hanche[3] .»

A ce verbe se rattache le substantif *Desloueure*, qui en dérive.

— « Comme les médecins m'avoient ordonné (d'aller aux eaux) *pour une desloueure* de cuysse que j'ay. » (Monluc[4].)

Montaigne préférait Desloueure à Dislocation; si l'on en croit Naigeon, un de ses éditeurs, « en marge de l'exemplaire corrigé par Montaigne, on lit écrit de sa main Desloueure, à la place de Dislocation que donnent les autres éditions[5] ».

Despouderat.

C'est le participe passé du verbe gascon « Despoudera » ôter le pouvoir[6]; ce terme a été employé par

[1] Je ne trouve pas ce mot dans le *Dictionnaire* de Lespy; cependant il est d'un usage général, au moins dans toute la Bigorre.

[2] Voir Godefroy.

[3] T. I, p. 341.

[4] T. III, p. 94.

[5] Cf. Voizard, *Thèse sur la langue de Montaigne*, p. 243.

[6] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Despoudera; – Luchaire, *Rec. de textes gasc.*, Glossaire, Despoudera.

d'Aubigné dans les *Aventures du baron de Fœneste.*

— « Que fit *lou despouderat* ?[1] »

Desséparer (Séparer[2]).

— « Et que la trahison est unye en la desloyaulté, lesquelz *ne se peuvent desséparer.* » (Monluc[3].)

— « Comme cela seroict faict, on copperoit les longues piéces de boys.... *et cela se desséparant,* les piliers du mesmes s'acheveroinct de rompre. » (Id.[4])

— « Tirant aux escluzes qui *deséparent* le païs d'Artois et la terre d'Oye. » (Id.[5])

— « Il me semble que si le roy fait ledict édit, *il desséparera* ceulx qui ne suivent les malicieulx que par peur d'avecques eulx. » (Id.[6])

Godefroy cite quelques exemples de ce mot au xve siècle; mais il était si peu usité au xvie et au xviie, que Nicot, Furetière, Richelet l'ont omis. Monluc l'a certainement pris au parler gascon.

Donner (dans le sens de Aller).

Ce sens est resté dans la langue militaire ; les écrivains gascons du xvie siècle ont été, ce semble, les premiers à donner à ce terme cette signification particulière.

[1] P. 110. *Lou* n'est autre chose, on le sait, que l'article *Le,* en gascon « ét » ou « lou ».

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Dessepara.

[3] T. I, p. 3.

[4] T. I, p. 228.

[5] T. I, p. 318.

[6] T. V, p. 294.

— « *Il falloit donner* tous par ung aultre lieu. » (Monluc[1].)

— « Si d'adventure vous estes à Boulogne, *donnés jusques à Paris* pour cest effect. » (Henri IV[2].) C'est la traduction exacte de la tournure gasconne : *Dat* enta Paris.

— « Borgne, prenez quarante ou cinquante maistres et *allez donner jusque dans les fauxbourgs* de Paris. » (Id.[3])

— « Si nous ne la pouvons joindre (la mort), nous la pouvons approcher... et *si nous ne donnons jusques à son fort,* au moins verrons-nous et en prattiquerons les advenues. » (Montaigne[4].)

Les Gascons emploient d'ailleurs ce verbe dans une foule d'autres expressions qui leur sont propres ; c'est ainsi qu'ils disent « Donner un tour » pour « Faire un tour de promenade » ; — « S'en donner, ne pas s'en donner » pour « Avoir souci de, ne pas avoir souci de » ; — « Donner gagné » pour « Abandonner la partie. » Cette dernière tournure se rencontre chez Palissy : « Et quant au premier point, je te donne gaigné[5] .»

Encause (Cause[6]).

Les Gascons emploient encore aujourd'hui « En-

[1] T. III, p. 319.
[2] *Lettres missives,* t. IV, p. 749.
[3] *Ibid.* (Lettre à d'Harambure, un Gascon lui aussi.)
[4] *Essais,* liv. II, chap. VI.
[5] *Œuvres de Palissy,* p. 23 (édit. A France).
[6] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Encause, Encausadou.

cause » pour « Cause », et ont coutume de dire « C'est lui qui est en encause » pour « C'est lui qui en est cause. » C'est ainsi que parle Monluc.

— « Or, que je scaiche *qui feust en cause que* Monsieur le Dauphin ne marcha[1]. »

— « Je ne sais à qui mauldire de ceulx *qui sont en cause* qu'elle (la guerre) s'est recommencée[2]. »

Ces exemples de Monluc nous montrent qu'on a d'abord dit « en cause », « être en cause que »; mais bientôt la préposition « en » s'est unie au substantif pour ne former qu'un seul mot, comme le montre le dérivé gascon « Encausadou », c'est-à dire « celui qui est la cause ».

Encore (pris dans le sens étymologique de *à l'heure actuelle*).

Cet emploi de « encore » est un gasconisme; en voici un exemple remarquable emprunté aux *Aventures du baron de Fœneste :*

— « Fæneste : Et là faut cercher quelqu'un *qui aille encore disner*.

« Enay : Comment, encore ? Et disne-t-on deux fois, à la cour ?

« Fæneste : Ha ! pourquoy demandez-vous cela ?

« Enay : Pource que dites *encore*. Mais je voi bien, c'est un dialecte du pays, comme le *seulement* des Angevins[3]. »

[1] T. I, p. 305.
[2] T. III, p. 215.
[3] P. 22.

Cet emploi de l'adverbe encore est relevé dans les *Nouveaux Gasconismes corrigés*.

— « Cet enfant a-t-il encore déjeûné ?[1] »

Enfant (Garçon opposé à fille).

— « Monsieur de Nevers, père *de ces enfans* qui sont mortz et de ces trois filles qui sont en vie. » (Monluc[2].) Dans ce passage, il s'agit des *fils* de François de Clèves, duc de Nevers.

Ce gasconisme avait frappé Scaliger. « Un Gascon disoit d'une damoiselle : elle a *trois enfans* et deux filles. » (*Scaligeriana,* au mot Enfant.)

Faute de comprendre ce sens particulier du mot enfant, M. Valléry-Radot a commis une légère erreur dans son *Étude sur Madame de Sévigné*. « Je n'ai pas d'enfants, je n'ai que des filles, répondait autrefois tel paysan qu'on interrogeait sur sa famille. La comtesse de Grignan avait si peu d'entrailles pour Marie-Blanche qu'elle eût été capable, dans un langage plus aristocratique, de répondre quelque chose de semblable[3]. » La réponse du paysan n'a pas été comprise par M. Valléry-Radot ; ce paysan est frère de celui que cite Scaliger ; ils parlent le même langage. Il ne veut nullement dire que ses filles ne lui sont rien, qu'elles sont indifférentes à son cœur de père ; il déclare tout simplement qu'il n'a pas de garçon.

[1] P. 285.

[2] T. II, p. 278.

[3] *Madame de Sévigné*, p. 134. (Lecène et Oudin, 1889.)

Au XVIIIe siècle, Desgrouais souligne cette acception gasconne du mot enfant : — De quoi Madame *** est-elle accouchée ? — D'un enfant (c'est-à-dire d'un garçon[1]). Combien de fois n'avons-nous pas entendu, dans nos villages, les mères recommander à leurs fillettes de ne pas jouer avec les *enfants*?[2]

En hors (Au dehors).

— « Il envoya de Castelnau *en hors* une compaignie. » (D'Antras[3].)

— « Et les assiégés tiraient de là *en hors* sans cesse. » (Id.[4])

— « Combien que Darmaignac (d'Armaignac) *en hors* certains pycoriens entreprindrent de venir prendre quelque bestaille. » (Id.[5])

— « De Romme *en hors*, je tiens et regente ma maison et les commoditez que j'y ay laissé. » (Montaigne[6].)

En lieu (Nulle part[7]).

C'est avec le sens bien gascon de « nulle part » qu'Henri IV emploie cette locution.

[1] *Gascon. corrigés*, p. 181.

[2] Nicot fait sans doute allusion à ce gasconisme, quand il fait observer que le français « dit tant de son fils que de sa fille, c'est mon enfant ». De même Richelet définit Enfant : « Jeune garçon ou jeune fille qui est dans l'enfance. »

[3] P. 45.

[4] P. 53.

[5] P. 64.

[6] *Essais*, liv. III, chap. IX.

[7] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Enloc.

— « Vraiment ma venue estoit necessaire en ce pays, si elle le fut jamais *en lieu*[1]. »

Sans doute, dans l'ancien français, on trouve quelques exemples où « en lieu » signifie « quelque part » conformément à l'étymologie ; mais, en gascon, ces mots ont toujours le sens de « nulle part », même quand la phrase ne présente nullement le sens négatif. Ainsi, à cette question : « Ou-n-bas ? (Où vas-tu ?) la réponse « En loc » (En lieu) signifie « Nulle part ».

Escarbilhat, Escarabilhat (Eveillé, vif, enjoué[2]).

Pasquier aimait ce mot gascon ; il n'aurait pas hésité, dit-il, à l'admettre dans la langue française, « car mesme en un besoin, voulant représenter un esprit tel qu'est celui du Gascon, je ne douterois d'emprunter de lui le mot d'*escarbillat* qui est né au milieu de l'air du pays, pour désigner ce qu'il est[3] ». De fait, il lui est arrivé de l'employer : « Ainsi voyez-vous, entre vous autres François, le Normand assez avisé en ses affaires, traîner quelque peu sa parole ; au contraire le Gascon, *escarbillat* par dessus tout, parler d'une promptitude de langue non com-

[1] *Lettres missives*, t. III, p. 756.

[2] Cf. Lespy, Supplément du *Dict.*, Escarrabelhat. Les Gascons ont dit plus tard, croyant sans doute parler français, « un escarabillé » et « s'escarabiller ». (Cf. *Nouveaux Gasc. corrigés*, p. 307.)

[3] *Lettres*, liv. II, let. XII ; t. II, p. 45.

mune à l'Angevin et au Manceau.[1] » Nous rencontrons encore ce mot dans Bonaventure des Périers et dans Montaigne.

— « Un Gascon, après avoir esté à la guerre, s'estoit retiré chez son père... ; mais son fils estoit *escarbilhat.* » (Bonav. des Périers.[2])

— « Je ne scais qui demandoit à un de nos gueux, qu'il voyoit en chemise en plein hyver, aussi *escarbillat* que tel qui se tient emmittonné dans les martes. » (Montaigne.[3])

On le trouverait encore dans Brantôme[4], et même dans des auteurs qui n'ont rien de gascon, Chapuis (dans les *Facétieuses Journées*), du Fail (dans les *Propos rustiques*), Scarron (dans le *Virgile travesti*[5]). Ainsi ce mot fit rapidement fortune ; Nicot l'écarte, il est vrai, mais César Oudin, Furetière, Richelet l'admettent parmi les termes français.

Esclop (Sabot[6]).

Ce mot, dit Furetière, « est un vieux mot qui

[1] *Recherches de la France,* liv. VIII, chap. 1 ; t. I, p. 756.

[2] T. II, p. 195.

[3] *Essais,* liv. I, chap. XXXVI (édit. 1588), chap. XXXV (édit. 1595).

[4] T. I, p. 286.

[5] Cf. Delboulle, *Matériaux pour servir à l'hist. en fr.*, p. 132. — Scarron (*Virgile travesti,* 184) promet aux plus « escarbillards », c'est-à-dire aux plus légers à la course, de leur donner pour prix

« Ce que les rats n'ont pas mangé »

[6] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Esclop

signifie des sabots; il est encore en usage dans quelques provinces ». Rabelais[1] et Bonaventure des Périers l'emploient, et tous deux font remarquer que ce n'est pas un terme français. Pour Bonaventure des Périers, du moins, nous sommes certain qu'il l'a emprunté au gascon.

— «.... Des souliers de buche, alias des sabots qu'on appelle en ce pays-là (Toulouse) *des esclops*[2].»

— « L'un d'eux... vint pousser avec le pied *l'un de ses esclops*[3]. »

Esconjurer (Conjurer[4]).

Les Gascons disent «Esconjurer» pour « Conjurer », et Montaigne s'en est souvenu dans ses *Essais*[5]: « Mes tentations sont si cassées et si mortifiées qu'elles ne valent pas qu'elle (ma raison) s'y oppose; tendant seulement les mains au devant, *je les esconjure.* » Il est vrai que, dans l'édition de 1595, ce gasconisme a disparu ; « conjure » remplace « esconjure».

Espagnolé (Espagnolisé[6]).

— « Pour faire un corps *bien espaignolé,* quelle

[1] « Je veidz qu'elle deschaussa un de ses esclos (nous les nommons Sabotz) ». *Le tiers livre des faicts et dicts heroïques du bon Pantagruel,* chap. XVII, t. II, p. 87.

[2] T. II, p. 272.

[3] Ibid.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Escounjura, Escounjurayre.

[5] Livre III, chap. II, édit. 1588.

[6] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Espanhoulada, Espanhoulerie.

geine ne souffrent-elles pas ? » (Montaigne[1].) C'est le verbe gascon francisé ; du verbe « espanhoula » le gascon a tiré le mot courant « espanhoulada », c'est-à-dire « habitude, façon d'être des Espagnols ».

Esparaigner (Epargner[2]).

— « Au diable ses escriptures : il semble qu'il veuille *esparaigner* ses secretaires. » (Monluc[3].)

Ce verbe peut venir de l'italien Sparagnare ; mais il nous paraît plus naturel, puisque nous le trouvons dans Monluc, de le rapprocher du gascon « Esparanh », qui signifie « Epargne », d'où « Esparanha, Esparaigner ».

Espaurir (Effrayer[4]).

— « Sur quoy je leur dis qu'ils disoient la vérité ; toutesfois que nous voyons la noblesse de la Guyenne toute *espaurie*. » (Monluc[5].)

Esplingue (Epingle[6]).

Montaigne use volontiers, au lieu de la forme

[1] *Essais*, liv. I, chap. XIV.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Esparanh.

[3] T. II, p. 259.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Espauri, Espaurir. La diphtongue *au*, en gascon, est une véritable diphtongue et sonne *aw* ; de *pavorem* est venu *pòw*, *pàw*, et de ce substantif, le verbe pawrir, espawrir. (Sur le traitement de *v* intervocalique. Cf. plus haut, p. 89.)

[5] T. II, p. 434.

[6] Cf. Lespy, *Op. cit*, Esplingue.

française Epingle, de la forme gasconne Esplingue, qui s'explique par la métathèse de *L.* Littré en cite un exemple « La moindre *picqueure d'esplingue* et passion de l'âme. » En voici deux autres : « Ces jours passez, une femme pensant avoir avalé *une esplingue* avec son pain... jetta à la desrobée dans ce qu'elle rendit *une esplingue* tordue[1]. »

Esquiver.

L'ancien français disait « esquiver » ; on sait que « Esquiver » fut ensuite remplacé par « eschever », et qu'au XVIe siècle, l'influence italienne[2] ramena l'ancienne forme « esquiver ». Mais « esquiver » appartient aussi au parler gascon[3]; donc, ici encore, l'influence italienne et l'influence gasconne se sont confondues.

Este (Ce, celui-ci[4]).

Monluc se sert à tout instant de cet adjectif :

[1] *Essais*, liv. I, chap. XXI.

[2] « Esquiver vient directement de l'italien Schivare », dit Fœrster, « comme le prouve le maintien de l'*s* ». (Cf. *Romania*, 1880, p. 167.) Cette preuve n'est pas suffisante ; le maintien de l'*s* n'indique pas nécessairement pour ce mot une origine italienne ; nous avons vu que l'*s* persiste aussi dans le parler gascon. (Voir plus haut, pp. 83, 84.)

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Esquiba, Esquibar.

[4] C'est l'adjectif démonstratif gascon, venu de *istum*, *istam*. (Voir plus haut sur le traitement de *é* tonique, p. 54 ; sur le maintien de *s*, pp. 83, 84). Cf. Lespy, *Op. cit.*, Este.

— « Sa Majesté récompensera Monseigneur le cardinal de Guyze *d'este pension.* » (Monluc[1].)

— « Je veux dire, et à la vérité, que j'ay donné despuis le commensement *d'este dernière guerre,* unze chevaulx d'Espaigne. » (Id.[2])

— « Il fault doncques que vous croyez que j'ay retenu quelque chose *d'este estat-là.*[3] »

— « *D'este sorte,* destornasmes nostre chemin. » (Id.[4]) etc., etc.

Mais c'est surtout dans leur conversation que les Gascons devaient prodiguer cette forme « este », à en juger par quelques anecdotes que raconte T. des Réaux : « Feu Saintot-Lardenay, maistre des Ceremonies, pour faire l'homme d'importance, un jour à l'hostel de Bourgogne, crioit d'une loge à Roquelaure qui estoit vis-à-vis : « Roquelaure! Roquelaure! » L'autre (le Gascon Roquelaure) luy respondit : « Saintot, *estes familiarités* nse font.[5] » Ce même Roquelaure, accusé de je ne sais quelle indélicatesse, « s'excusa en disant qu'il estoit son amy et dit à Ruvigny en sortant : *Este femme* est folle.[6] » Un autre Gascon, Lesfargues, « avec une insolence de Gascon, quoique l'autre n'y songeast pas, luy dit un

[1] T. I, p. 15.
[2] T. I, p. 19.
[3] T. I, p. 29.
[4] T. I, p. 122.
[5] *Histor.*, V, 353.
[6] *Histor.*, VII, 79.

jour : Eh bien, Monsur, *este chambre* que bous me boulez donner chez bous est-elle preste ?[1] »

Estérile, Estomachal, Escandale (Stérile, Stomachal, Scandale[2]).

Nous réunissons ces trois mots[3] qui appellent une même remarque : les Gascons (comme les Languedociens, les Provençaux et en général tous les Méridionaux) ont l'habitude de faire précéder d'un *e* prosthétique l'*s* initiale d'un grand nombre de mots. Les exemples suivants sont empruntés à des auteurs franchement gascons.

— « De quoy nous avions bon besoing comme estant en un temps fort *estérile.* » (D'Antras.[4])

— « Est à remarquer que l'année 1669 a été fort *esterille* tant en grains que vins. » (Dudrot de Capdebosc.[5])

Ménage reproche aux Gascons de dire *Estomachal.*

[1] *Histor.*, VI, 297.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Estoumaga, Estoumaquè ; Escandale, Escandal; et dans le *Suppl. du Dictionnaire,* Estérile, Estérilitat.

[3] Ce ne sont pas les seuls que nous pourrions citer; Ménage parle encore du mot *Estatuts.* « Les Gascons disent Estatuts. » Voir *Observations sur la langue fr.*, aux Additions et Changemens, p. 483 (édit. MDCLXXII). Voir plus bas, Estrette ou strette.

[4] P. 69.

[5] Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, publié par M. Ph. Tamizey de Larroque. Cf. *Revue de Gasc.*, t. XXXII, p. 337.

« Quoiqu'on dise estomac, il faut dire Stomacal et non pas Estomacal, comme disent les Gascons.[1] » Mais cette faute des Gascons était surtout sensible au mot Scandale, qu'ils prononçaient et écrivaient presque toujours Escandalle.

— « Car il n'y a rien qui porte si grand *escandalle* aux bons que quand le Roy faict des biens à ceulx qui le servent mal. » (Monluc.[2])

— « Et me porte la résolution... que, pour crainte de *l'escandalle,* ils doivent estre deffaictz secretement en prison. » (Id.[3])

— « Ce porteur vous dira pourquoi je l'envoie en diligence et *l'escandale* qui a cuidé arriver icy. » (Henri IV.[4])

— « A cause de quoy, pour éviter *escandalle...*[5] »

Le Gascon que Molière introduit dans le *Bourgeois Gentilhomme*[6], ne parle pas autrement :

Aho ! l'homme aux libres, qu'on m'en vaille !
J'ai déja le poumon usé.
Bous boyez que chacun mé raille,
Et jé suis *escandalisé*
De boir és mains de la canaille
Ce qui m'est par bous refusé.

[1] *Observations sur la langue françoise,* chap. CCLVII.
[2] T. I, p. 10.
[3] T. II, p. 374.
[4] *Recueil de Lettres missives,* t. VI, p. 553.
[5] Enquête de 1546. Cf. *Revue de Gascogne,* t. XXXII, p. 257.
[6] Dans le *Ballet des nations*. Cf. édit. Despois et Mesnard, t. VIII, p. 212.

Estrem (Côté ; le sens étymologique est sans aucun doute Extrémité, mais le sens le plus usuel est Côté[1]).

— « FÆNESTE : Il estoit delà l'eau. — BEAUJEU : Et vous, où estiez-vous ? FÆNESTE : A l'autre *estrem* du pont. » (D'Aubigné.[2])

— « De cet *estrem* là, j'en ai plus que bous. » (Id.[3])

Estrette, Estreyte, Strette (Attaque impétueuse[4]).

— « Le sieur Chiapin Vitel est venu à Montepulsan.... je doubte fort qu'il nous *baillera une estrette* ung de ces jours. » (Monluc.[5])

— « Nous avons résolu de partir demain matin et nous trouver au rendez-vous... et là, avec les arquebusiers à cheval, essayer de *donner quelque estrette* aux ennemis. » (Henri IV.[6])

— « A la moindre *strette que lui donne la goutte*, il a beau estre Sire et Majesté... » (Montaigne.[7])

Ce mot est italien ; mais il nous paraît naturel de

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Estrem ; — Luchaire, *Recueil de textes gascons*, Glossaire, Estrem. (De *extremum* ; sur *ex* devenu *es*, voir plus haut, p. 72).

[2] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 286.

[3] *Ibid.*, p. 287.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Estreyte. (Estreyte est le mot vraiment gascon, venu de *strictam* ; sur *é* tonique, voir plus haut, p. 55 ; sur le groupe médial *ct*, p. 71.)

[5] T. IV, p. 71.

[6] *Recueil de Lettres missives*, t. III, p. 308.

[7] *Essais*, liv. I, chap. XLII ; dans l'édit. de 1595, on lit : « à la *première* strette ».

supposer que Monluc, Henri IV et Montaigne l'ont emprunté au gascon qui dit, lui aussi, « Da estreyte » pour « Donner une estrette ». Nicot, Furetière, Richelet l'ont omis ; César Oudin le cite et l'explique ainsi : « Estrette, *apretamiento*. »

Estrieu (Etrier[1]).

Estrieu est une des formes les plus anciennes de Etrier, mais, au XVIe siècle, elle ne se rencontre guère que chez les auteurs gascons[2].

— « Despuis qu'une femme parlemente et vous escoute, à Dieu vous comment, *vous avés desjà le pied en l'estrieu.* » (Monluc.[3])

— « Je te prie que je te trouve prest et accommodé, qu'il ne faille que *mettre le pied en l'estrieu.* » (Henri IV.[4])

— « J'ay retenu Nicolo pour vous asseurer qu'il m'aura veu *le pied à l'estrieu.* » (Id.)[5]

— « Mon cœur, je pars et ay commandé à ce porteur de me voir *le pied à l'estrieu* pour vous en assurer. » (Id.)[6]

[1] Cf Lespy, *Op. cit.*, Estriu.

[2] Littré en cite un exemple, tiré des *Mémoires* de Carloix ; Nicot ne connaît que Estrif ; Furetière, Estrier ; Richelet, Etrier.

[3] T. I, p. 421.

[4] *Recueil de Lettres missives*, t. I, p. 253.

[5] *Ibid.*, t. VI, p. 556.

[6] *Ibid.*, t. VI, p. 557.

— « Au moins met-il *le pied à l'estrieu* d'un visage morne et contristé. » (Montaigne.[1])

Il est vrai que « estrieu » a disparu en 1595 pour faire place à « l'étrié ».

— « Mais aussy il fit bien du fat et *perdit l'estrieu* de son bon esprit. » (Brantôme.[2])

Estuyer (Cacher[3]).

— « Les faibles corrompent la dignité de la philosophie en la maniant ; elle paroist et inutile et vicieuse, quand elle est mal *estuyée*. » (Montaigne.[4])

On trouve encore ce verbe au moins dans un autre passage (*Essais*, I, XXIV) ; nous n'osons pourtant pas affirmer que Montaigne l'ait emprunté au gascon.

Et donc (Donc).

— « . . . . . *Et donc*, vostre beau Dieu
Ne sçait rien faire plus ? » (Du Bartas.)[5]

Les Gascons, d'après Vaugelas, avaient introduit cette locution qui finit par être adoptée. « Plusieurs croient que de commencer une période par *Et donc*

[1] *Essais*, liv. I, chap. XXXVIII (édit. 1588).

[2] D'aucuns duels, 2e discours.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Estuya, Estuyar. Une « cachette » se dit « Estuyou », et un « recéleur » est un « estuyayre ».

[4] *Essais*, liv. III, chap. VIII.

[5] La seconde Sepmaine, IIIe jour (La Loy), p. 328.

ne soit pas parler françois, mais gascon, comme en effet les Gascons ont souvent ce terme à la bouche. Mais M. Coëffeteau et M. de Malherbe en ont usé, et je l'entends dire tous les jours à la cour à ceux qui parlent le mieux. Il se pourroit bien faire que les Gascons l'y auroient apportée avec beaucoup d'autres façons de parler qu'ils ont introduites du temps qu'ils estoient en règne ; et ce qui m'en feroit douter, c'est qu'il ne me souvient pas de l'avoir lu dans Amyot, où j'ay trouvé beaucoup de phrases que nous croyons nouvelles ; quoi qu'il en soit, l'usage l'a établi.[1] » Chapelain était plus sévère ; il condamnait formellement cette locution qu'il appelle, lui aussi, un gasconisme ; c'est Th. Corneille qui nous l'apprend. « M. Chapelain est de ceux qui croient que ce ne soit pas parler françois que de commencer une période par *Et donc*, et il avoue qu'il ne sauroit souffrir qu'on mette le gasconisme de cette phrase en délibération. Il permet de commencer par Donc, ce qui se fait aujourd'hui assez rarement, si ce n'est pour tirer une conséquence de ce qui a été dit auparavant.[2] »

Expolier (Spolier, d'où Chasser, Renvoyer[3]).

— « (Le roy)... en fera couper tant de testes qu'il reglera son royaume à la vérité et en *expoliera* toute ceste mechanceté. » (Monluc.[4])

[1] *Remarques*, t. II, p. 225.

[2] Vaugelas, *Remarques*, t. II, pp. 225, 226.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Expolia, Espoulia. De même en espagnol, Expoliar, et en provençal, Espoliar.

[4] T. II, p 331.

Fadeger (Badiner, Plaisanter).

D'Aubigné a ainsi francisé le verbe gascon Fadeya, Fadeja, dont le sens est, d'après Lespy, « montrer de la fatuité, faire le fat[1] ».

— « ... Qui *ont fadégé* comme cela.[2] »

— « Il ne faut pas toujours *fadeger*.[3] »

Faire.

Les Gascons donnent à ce verbe quelques acceptions étrangères à la langue française du XVIe siècle.

a). Vaugelas condamne la locution suivante : *Je m'en suis fait* pour cent pistoles, pour dire, J'ay perdu cent pistoles au jeu.[4] C'est un barbarisme, dit-il, (on sait que Vaugelas distingue les barbarismes *de mot* et les barbarismes *de phrase ;* ceci est un barbarisme de mot ; en revanche « J'ay sentu » pour « J'ay senti » lui paraît être un solécisme[5]). Barbarisme ou solécisme, la locution « s'en faire » pour « dépenser, perdre de l'argent » est des plus usitées en gascon. « *Que s'en ha heyt tout lou sou bee* » signifie « Il a dépensé tout son bien » (littéralement

[1] Cf. *Op. cit.*, Fadeya.

[2] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 83.

[3] *Ibid.*, p. 165.

[4] *Remarques*, t. II, p. 352. Littré cite cette locution, comme étant populaire : « Je m'en suis fait quinze francs. »

[5] « Tout cela sont des fautes contre la pureté du langage ; quelques-uns disputent s'il les faut appeler solécismes ou barbarismes ; mais n'estant question que de nom, il importe peu. » *Id.*, ibid., p. 357.

Que il s'en est fait tout son bien[1]). Ainsi parle le baron de Fæneste :

— « Et n'ayant plus une vaquette, car *nous nous en estions faict* pour notre argent.[2] »

— « Il est brai qu'il faut que cela soit de la charpenterie ; aussi *elle s'en faict* tous les ans pour mille pistoles.[3] »

b) M. Pellissier, dans sa *Thèse sur du Bartas,* a relevé avec raison comme un gasconisme « l'emploi du verbe Faire suivi d'un infinitif pour exprimer une action que le sujet subit et ne fait point[4] ». Un Gascon, en effet, dira encore aujourd'hui, comme autrefois du Bartas, « Faire craquer ses dents » pour « Ses dents craquent ».

> Nostre ayeul se fait moindre, il frémit, il frissonne,
> Il fait craquer ses dents..... »[5]

c). Citons enfin cette locution très usitée en Gascogne « Faire à qui » pour « Lutter à qui » : nous la trouvons chez plusieurs écrivains gascons.

— « Ils faisoient entr'eux *à qui* plus loin les jetteroit. » (Dominique de Gourgues.[6])

— « Fetes le donc, mon cœur, et *fesons* comme

[1] Cf. Lespy, *Gram.*, p. 366, 2e édit.

[2] *Aventures du baron de Fæneste,* p. 25.

[3] *Ibid.*, p. 55.

[4] P. 209.

[5] La seconde Sepmaine, 1er jour (Les Artifices), p. 136.

[6] Reprise de *la Floride,* p. 27 (édit. Ph. Tamizey de Larroque. Aubry, 1867).

par guajure, *à quy* randra plus de temoygnage d'une vraye et fidelle amitié. » (Henri IV.[1])

— « Icy deux bergerots sur l'émaillé rivage
Font à qui mieux courra pour le prix d'une cage. »
(Du Bartas.)[2]

Foissade (Coup d'estoc, coup d'aiguillon).

— « Je lui eusse donai cinquante *foissades.* » (D'Aubigné.[3]) L'annotateur, L. Duchat, explique ainsi ce mot : Coup d'estoc ; du gascon « Fouissa », Piquer, Aiguillonner.

— « ... Quauques *foissades* d'espingles. » (Id.[4])

Garder (dans le sens de regarder).

Ce sens est assez fréquent dans l'ancien français ; mais nul doute qu'il ne faille voir un gasconisme, (en gascon, on dit « Garda, Guerda » pour Regarder[5]) dans la phrase suivante de Monluc :

— « Et nous dit le soldat que ledit espion luy avoit donné toute faculté de veoir et nombrer tout le camp... là où ilz s'estoient mis tous en bataille... *et les garda.*[6] »

[1] Lettres inédites recueillies par Galitzin, p. 61.

[2] La Première Sepmaine, VIIe jour, p. 314.

Sur les locutions « Faire du, Faire de la » et « Faire de moins ». Cf. chapitre suivant *Influence sur la syntaxe*, § 7. Préposition *de*

[3] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 39.

[4] *Ibid.*, p. 104.

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Gardar, Guoardar, Goardar.

[6] T. III, p 194.

Gazaille (Ce mot sert à désigner, dans le parler gascon, l'ensemble des bêtes que l'on tient à cheptel[1]).

— « Et ont aussy *quelque petite gazaille de brebis,* de laquelle ne tirent pas grand esmolument.[2] »

Goujat, Goujate, Gouge[3].

Ces mots ne sont d'un usage fréquent dans la langue française qu'à partir du XVIe siècle; leur étymologie doit être cherchée, non dans l'hébreu, comme l'a fait Diez, après Huet, mais dans les langues du Midi, et principalement dans le gascon. Telle est du moins l'opinion, qui nous paraît fort probable, de M. L. Couture. « Je crois, dit-il, ce mot (Goujat) et ses congénères, — que je ne trouve ni en espagnol, ni en portugais, ni en italien, ni dans la langue des troubadours, — propre à notre terroir (la Gascogne), d'où ils ont passé avec des circonstances péjoratives aux peuples de la langue d'oil : gouya, gouje, goujo (gascon et languedocien) ; — gougio (Auger Gaillard) servante ; — gouge, en français, courtisane ; — goujotte (gascon du Bas-Armagnac et des Landes) ; — goujat (béarnais et gascon), jeune homme ; — goujat (français), valet d'armes. Gouge a reçu dans le français un sens plus ignoble, mais

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Gasalhè, Gasalhant.

[2] Enquête de 1546. Cf. *Revue de Gascogne,* t. XXXII, p. 180.

[3] En gascon, Jeune homme, Jeune fille, Servante. Cf. Lespy, *Op. cit.*, Goujat, Gouyat ; Gouge, Gouye.

je ne puis douter que le français ne nous ait pris ce mot ; car : 1° je n'ai pas rencontré ce terme dans les auteurs les plus anciens ; il a même toujours gardé une saveur d'argot, et, à ce titre, il est affectionné par Coquillard[1], Rabelais, Scarron ; 2° ce mot était familier aux soldats, et de leur langage usuel ; or, on sait que l'infanterie des grandes guerres qui ouvrent l'histoire moderne était recrutée principalement en Gascogne.[2] » Goujat se trouve dans Tabourot des Accords (p. 179, v°) et dans Nicot ; nous n'en citerons qu'un exemple emprunté à Montaigne :

— « Combien avons-nous de *goujats* compagnons de notre gloire ?[3] »

« Gouyate », féminin gascon de Gouyat, a été employé par Marguerite d'Angoulême qui vécut longtemps et mourut en Gascogne :

— « *Gouyatte*, combien veux-tu par mois de ton labeur ?[4] » Ici, « Gouyatte » a le sens de « Servante » ; il a le sens du mot français « Gouge » dans cette phrase de d'Aubigné :

— « Je scay bien que tu as été *goujate* et que tu as couru le régiment de Picardie.[5] »

Tabourot des Accords indique un autre féminin de « Goujat », formé avec le suffixe féminin *asse*

[1] Cf. Borel (*Trésor de recherches et antiquitez*). Borel donne un exemple de Coquillard.

[2] *Revue de Gascogne*, t. V, pp. 25-33.

[3] *Essais*, liv. II, chap. XVI.

[4] *Nouvelles*, LXIX.

[5] *Confession de Sancy*, II, 1.

« Le Languedoc fait des mots en *asse*, quand il parle par indignation, comme Femmasse, Fillasse, Hommasse, Homenasse, *Gougeatasse* et autres semblables, pour signifier un grand homme, une grand *(sic)* femme, une grande *(sic)* fille, une grande servante mal bastie.[1] »

Harpade (Coup de griffe[2]).

— « Les violentes *harpades* de la drogue et du mal sont tousjours a nostre perte. » (Montaigne.[3])

Hillot (diminutif du mot gascon « Hilh » qui signifie Fils[4]).

Littré et Godefroy citent le mot « Filhot » ; ils ont oublié la forme gasconne « Hilhot », assez connue cependant, ne fût-ce que par les vers de Cl. Marot :

« Ce vénérable hillot fut adverty
De quelque argent que m'aviez departy. »[5]

« Hillot », dit maître Clément, c'est-à-dire Gars, Garçon, et non « valet, esclave ou serf » comme on

[1] P. 24, recto. Ajoutons que l'auteur des *Nouveaux Gasconismes corrigés* signale (p. 396) *Goujat* (pour jeune garçon, jeune homme) ; — *Goujate* (pour fille, servante) ; — *Gouje* (pour servante).

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Arpade.

[3] *Essais*, liv. II, chap. XXXVII (éd. 1595).

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Hilh, Hilhot. Sur *h* remplaçant l'*f* initiale, voir plus haut, p. 93.

[5] *Epistre au Roy pour avoir esté derobé* (édit. 1544, p. 173).

l'a cru longtemps[1]. Ménage avait reconnu la véritable origine de ce mot. « C'est un mot gascon qui veut dire Fils .. Vascones hilium pro Filio dicunt, dit Gosselin, à la page 52 de son *Histoire des vieux Gaulois*.[2] » On voit, par les vers de Cl. Marot, que « Hillot » était pris en mauvaise part, sans doute en raison de la triste réputation qu'avaient les Gascons de ce temps-là ; le sens primitif était oublié ; un « hillot », terme de tendresse en Gascogne, ne servait plus à Paris que pour désigner un voleur. Cette même signification se retrouve dans un passage de Bonaventure des Périers :

— « Mais il n'eust pas plustost lasché la gibecière que cet habile *hillot* ne la luy eust enlevé.[3] »

Jacques de Tahureau reprend l'expression même de Marot : « Donques pour donner fin à tels *vénerables hillots*.[4] »

Rabelais s'était servi, aussi lui, de ce terme, mais en lui donnant un sens plus rapproché du sens gascon : « *Hillotz*, que mau de pippe vous tresbyre.[5] »

[1] Cf. l'édition des *Œuvres de C. Marot*, par Ch. d'Héricault, p. 75 ; et *Poètes français*, Crépet, t. I, p. 595. On faisait venir ce mot de εἰλώτης, îlote, esclave.

[2] *Dict. étym.*, 1694.

[3] T. II, p. 273.

[4] *Les Dialogues*, édit. Lemerre, p. 82.

[5] T. II, p. 201 (*Le tiers livre de Pantagruel*, chap. XLII). Cf. Saint-Liens. « Castille... fille, *hillot*... hæc omnia mollius efferenda veniunt. » *De pronuntiatione linguæ gallicæ* (Londini, 1580), p. 61.

Hors.

De très anciens monuments de la langue française présentent « hors » au lieu de fors ; ces deux formes existent simultanément, mais *hors* triomphe peu à peu. Au XVIe siècle, il semble déjà que ce soit une singularité d'employer fors. « Les Bourguignons de la Comté et du Duché disent fors pour hors », remarque Sylvius[1]. Au siècle suivant, Richelet dit, en parlant de fors : « préposition hors d'usage ». Nous croyons que le gascon, si attentif à remplacer par *h* l'*f* initiale, a dû être pour beaucoup dans ce triomphe de la forme « hors » qui chasse au XVIe et au XVIIe siècle la forme « fors ». On peut aller plus loin et se demander si ce n'est pas au gascon qu'est due cette forme. Littré s'exprime ainsi : « Hors... autre forme de fors, par une transformation très rare en français, *régulière en espagnol*, de l'*f* latine en *h*. » Sans le déclarer formellement, Littré ne semble donc pas éloigné de supposer que l'espagnol peut expliquer *hors*. Cette explication est inadmissible ; si fréquent que soit en espagnol le changement de *f* en *h*, il se trouve précisément que pour ce mot, l'*f* s'est maintenue : fuera. Impossible d'ailleurs de songer soit au provençal, soit à l'italien qui ont également gardé l'*f* : nous ne voyons que le gascon, dont l'influence puisse être invoquée, le gascon qui a toujours dit « hore » avec *h* aspirée.

[1] *In linguam gallicam Isagωge* (1531), p. 141.

Jamais (dans le sens de certainement, assurément).

Les Gascons emploient cet adverbe pour fortifier la négation, sans aucune idée accessoire de temps. Si, par exemple, un Gascon veut exprimer avec beaucoup de force que, dans tel endroit déterminé, il n'y avait pas dix hommes, il dira : il n'y avait *jamais* dix hommes. Ce gasconisme se trouve dans le passage suivant de Monluc :

— « ... mesmement parmy les Allemandz, que je pense qu'il n'en retorna *jamais* mil en leur pays.[1] »

Jurade, Jurat[2].

Ces termes sont bien certainement venus du Midi, où ils étaient d'un usage constant. Ils ne se trouvent ni dans Nicot, ni dans Richelet, mais Furetière enregistre « Jurat » et il en signale l'origine gasconne. « Est le nom qu'on donne aux consuls et eschevins de Burdeaux et d'autres villes de Gascogne, comme à ceux de Toulouse celuy de Capitouls. »

Lane (Lande[3]).

— « Or, le roy se hastant de traverser *les Lanes*. » (Le Poulchre.[4])

[1] T. I, p. 125. Littré cite une phrase de J. Marot où « Jamais » a ce même sens : « ains que l'artillerie tirast jamais dix coups. » (*Dict.* au mot Jamais, *Hist.*)

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Jurade, Juradie, Jurat. Sur la persistance de *a* tonique, voir plus haut, p. 58.

[3] Cf Lespy, *Op. cit.*, Lane. — Luchaire, *Rec. de textes gasc.*, Glossaire, Lane. Sur la chute de *d* dans le groupe *nd*, voir plus haut pp. 77, 78.

[4] *Honnestes loisirs*, p. 14.

Les notaires gascons écrivent souvent « Lana » dans les actes latins ; « Lana Morina » (c'est-à-dire Lande des Maures, aujourd'hui encore Lanne Mourine) dans l'*Enquête sur la Bigorre de l'année* 1300[1].

Légat (Legs).

« Legs » est le sens gascon du mot Légat[2] ; nous rencontrons ce terme, avec cette signification, sous la plume d'un notaire gascon. Marie Baiole, seconde femme de l'historien Scipion du Pleix, reçut pour dot 4500 livres « comprins en lad. constitution *le legat* faict à lad. damoiselle...[3] »

Maint et Maint.

Le mot « Maint » était d'un usage très fréquent au XVIe siècle, et s'il est condamné par Malherbe[4], ce ne peut être comme mot gascon. Mais c'est bien un gasconisme qu'il poursuit dans « Maint et Maint » ; il le déclare en propres termes « Cette expression est gasconne », dit-il dans son *Commentaire*[5], à propos de ces vers de Desportes :

> Je sais qu'ell'ont des yeux, les autres damoiselles
> Pour rendre en regardant *maint et maint* amoureux.

La même critique se trouve dans Bouhours ; ces

[1] Publiée dans le *Souvenir de Bigorre* (Tarbes), t. I.
[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Legat.
[3] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXIII, p. 242.
[4] T. IV, p. 336.
[5] T. IV, p. 275.

mots, dit-il, ne sont guère employés, sauf par les Gascons[1]. Quoi qu'il en soit de ce prétendu discrédit, moins général peut-être que ne l'affirment Vaugelas, Patru et Bouhours[2], ces mots ont été remis en honneur, et paraissent décidément entrés dans la langue française.

Maneschau, Maneschal (Maréchal de France).

C'est bien là une forme gasconne : « Denunciar a Mossenhor o a soos manescaux.[3] » Aussi ne sommes-nous pas surpris de la rencontrer dans les *Aventures du baron de Fæneste.*

— « Il n'y auroit chebalier du Sent-Esprit ni *maneschau de France* qui n'ut estai sur lou prai bingt ou trente fois.[4] »

— « Monsur lou *maneschal* de Roquelaure...[5] »

Ce qui prouve bien que « manescau » et « manescal» étaient un gasconisme, c'est que, dans ces mêmes pages où le baron de Fæneste emploie ces termes, Enay dit, conformément à l'usage français, « mareschal, mareschaux ». « Y a-t-il un seul gouverneur de province ou mareschal de France qui doive son avancement à un duel ? » — « Il y a fort peu de nos

[1] Cf. *Remarques de Vaugelas*, t. I, p. 252, et la note de Patru.

[2] Cf. ce vers de La Fontaine, cité par Littré : « Jetaient maint pleur, poussaient maint et maint cri. »

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Manescaux, au mot Marescal.

[4] *Avent. du baron de Fæneste*, p. 45.

[5] *Ibid.*, p. 44.

mareschaux qui ne soient parvenus à leurs grades par telles épreuves.[1] »

Milloc, Milhoque (Maïs[2]).

— « *La milloque* la plus en usage produit ses fueilles et gousses jaunastres. » (Belleforest.[3])

Nous avons bien souvent rencontré ce mot dans les procès-verbaux d'enquête et dans les actes notariés. « Ont recueilli... un quart de bailhar (orge), un autre quart de *milloc.* » (Enquête de 1546.[4]) Cotgrave l'a cité. « *Milloque:* fr. Furmentie, or pottage, made of millet. »

Mineux[5].

Ce terme, qui tantôt a le sens de Minaudier et tantôt désigne une apparence trompeuse[6], appartient à l'ancienne langue française, mais non à la langue du XVIe siècle. Nicot ne le cite pas; pour rendre cette idée, il a recours à une périphrase : qui fait beaucoup de mines, gestuosus. César Oudin l'a enregistré, mais en même temps il le note comme

[1] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 45.

[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Milhoc, Milhoque.

[3] *Secr. de l'Agricult.*, p. 47 (édit. 1597), cité par Godefroy.

[4] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXI, p. 124. Voir encore, t. XXXII, pp. 82, etc.

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Minous, et les diminutifs Minousot, Minouset.

[6] Voir Delboulle (*Matériaux...*), p. 205.

hors d'usage. C'est à son gascon que Montaigne l'a emprunté :

— « Dieu veuille que cet excès de ma licence attire nos hommes jusques à la liberté, par dessus *ces vertus couardes et mineuses.*[1] »

— « L'amour des Espagnols et des Italiens, plus respectueuse et craintifve, *plus mineuse et couverte*, me plaît.[2] »

Mordioux (forme gasconne du juron Mordieu).

— « Un conseiller ! *mordioux !* reprit-il (le maréchal de Roquelaure, un Gascon), des bâtons ! des bâtons ! » (Tallemant des Réaux.[3])

Mulcter (Condamner à une amende, en gascon).

— « Agesilaus *fut mulcté* par les éphores pour avoir attiré à soy le cœur et la volonté de ses citoyens. » (Montaigne.[4])

Il est possible que ce mot soit un mot savant, tiré du latin ; rien n'empêche cependant d'admettre que Montaigne l'ait emprunté au gascon « Multar ». M. Lespy cite un texte gascon du XVIe siècle où ce verbe se trouve « Multat per lo judge a une livre de Morlaas. » (Condamné par le juge à l'amende d'une livre de Morlaas.[5])

[1] *Essais*, liv. III, chap. v.
[2] *Essais*, liv. III, ibid.
[3] *Histor.*, t. V, p. 353.
[4] *Essais*, liv. II, chap. XXXII.
[5] Cf. *Dict.*, Mulctar, Multar.

Naz (Nez[1]).

— « Et là dessus me hausse *lou nas* du pung. » (D'Aubigné.[2])

Au siège de La Rochelle, un Gascon demande des nouvelles de Blaise de Monluc, qui avait été blessé au nez devant le château-fort de Rabastens. « Et lou naz de Rabastain, dit-il, comme va ? » (Brantôme.[3])

Negun (Aucun[4]).

H. Estienne a employé ce terme :

« Qui sert commun
Il ne sert negun. » [5]

Pour H. Estienne, c'était un terme dialectal. « Quant aux dialectes, ils (les auteurs) en font leur proufit en deux sortes ; car quelquefois ils prennent le mot qui est peculier à un dialecte, *comme negun* (qui est pareillement des Espagnols).[6] » Negun est gascon ; on le trouve dans les plus anciens textes gascons (Cf. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*) et dans de très vieux proverbes :

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Naz. Sur la persistance de *a* tonique, voir plus haut, p. 58.

[2] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 158.

[3] T. VII, p. 24.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Negu, Negun. — Luchaire, *Rec. de textes gascons*, Glossaire, Negun (De nec unum; sur le traitement de *é* prot. init. ; voir plus haut, p. 57.)

[5] *Précel. du lang. fr.*, p. 260.

[6] *Ibid.*, p. 173.

Amic de cadu, Amic de negu, c'est-à-dire Ami de chacun, Ami de personne, ou, comme on disait en français, Amy de plusieurs, Amy de nulluy.

Noguier (forme francisée du gascon Noguer, Noyer[1]).

— « Ils me menarent les deux Begolles et deux autres de Lectore de bonne maison, que je fys pendre à un *noguier*. » (Monluc.[2])

Nore (Bru[3]).

— « Il avoua aussi d'avoir joui *de la nore* du vieillard et mere du petit garçon occis. » (*Chronique bourdeloise*, II, 151, Delpit ; — texte cité par Godefroy.)

Ce mot, qui existe également dans d'autres parlers, ceux de l'Aunis et du Poitou, par exemple, eut une certaine vogue au XVIe siècle. Brantôme l'emploie fréquemment. « ... les plus belles et plus grosses perles qu'on ait veu... que despuis elle donna a la reyne d'Escosse, *sa nore*.[4] » Nicot le cite dans son *Thrésor ;* mais en 1660, il n'est guère plus employé, puisque César Oudin le note comme terme suranné.

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Noguer. — Luchaire, *Rec. de textes gascons*, Glossaire, Noger.

[2] T. III, p. 24.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Nore.

[4] T. VII, p. 339. Voir encore t. IX, p. 521.

Olit (Huile[1]).

— « Et n'y avoit plus *d'olit* en ly caleil. » (Rabelais.[2])

Est-ce au gascon ou à un autre dialecte de la langue d'oc que Rabelais a emprunté ce mot ? Toujours est-il que cette phrase, avec ces deux mots « olit » et « caleit » a une saveur franchement gasconne.

Oulle (Marmite[3]).

— « Et les mit toutes cuire dedans une grande *oulle.* » (Bonaventure des Périers.[4])

Quoique ce terme se trouve dans Amyot, il était d'un usage bien restreint au XVIe et au XVIIe siècle. Cité par César Oudin et par Ménage qui dit en propres termes : « Oule, *mot gascon* qui signifie marmite », il est omis par Nicot, par Furetière et par Richelet. On peut donc supposer que, sous la plume de Bonaventure des Périers, l'emploi de ce mot est un souvenir du gascon.[5]

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Olii. — Luchaire, *Op. cit.*, Holi.

[2] T. I, p. 331 (*Pantagr.*, I, chap. XXIII).

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Ole. — Luchaire, *Op. cit.*, Ola.

[4] T. II, p 148.

[5] « *Oulle* est un mot de Languedoc qui répond au latin Olla, duquel Guy use familièrement pour signifier le crâne ou tais de la teste. Le François dit pot, comme je l'ai traduit. » (L. Joubert. *Interpr. du Dict. anat.*, cité par Godefroy.)

Pai (Père[1]).

— « Un vendredy, il disoit à son père : « *Pai,* dit-il, nous avons assez de pinte pour vous et pour moy. » (Bonaventure des Périers[2].)

Palot (Petite pelle[3]).

— « Si je leur pouvoy *tenir palot,* je serois honneste homme. » (Montaigne.[4])

Substantif de la Saintonge, a-t-on dit[5]; à quoi bon faire intervenir la Saintonge, quand le mot est gascon ? Il appartient d'ailleurs à l'ancienne langue, mais, comme tant d'autres mots du vieux français, il était oublié au XVIe siècle. Ce n'était plus qu'un terme dialectal ; Nicot, Furetière, Richelet l'ont omis.

Panadour (Voleur).

Ce substantif, dont nous n'avons trouvé aucun exemple, est cité par César Oudin comme mot gascon. « Panadour, m. mot gascon, Ladron. » Le gascon dit en effet « Pana » pour voler[6], et « Panadour » pour voleur.

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Pay. Sur *a* tonique, suivi de *tr*. Cf. plus haut, p. 59.

[2] T. II, p. 195.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Palot.

[4] *Essais,* liv. I, chap. XXV.

[5] Cf. la thèse de M. Voizard, p. 245.

[6] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Pana, Panar (voler).

Pardioux (Pardieu).

Roquelaure, ce même Gascon qui, dans Tallemant des Réaux jure si bien en Mordioux[1], jure aussi en Pardioux.

— « *Pardioux*, qu'auriez-vous dit d'un Gascon qui n'eust rien entrepris en si belle occasion? » (Tallemant des Réaux[2].)

Parentelle (Parenté[3]).

— « Si l'affection maritale s'y trouve entiere et parfaite comme elle doit et qu'on la surcharge encore de celle qu'on doibt à la *parentelle*. » (Montaigne[4].)

— « De nos voisins, nous ne nous contentons pas d'en sçavoir la race, les *parentelles* et les alliances. » (Id.[5])

— «.....Leur (aux dieux) avoir attribué le desir, la cholere, les vengeances, les mariages, les generations et *les parentelles*. » (Id.[6])

Ce mot, sous la forme « Parentel », existait dans l'ancienne langue ; « parentelle » n'apparaît pas avant le xve siècle. Il est probable qu'il nous est venu de l'italien, mais que les Gascons, possédant eux aussi ce même terme, ont contribué à le propager.

[1] Voir plus haut, au mot Mordioux.

[2] *Histor.*, t. V, p. 370.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Parentèle.

[4] *Essais*, liv. I, chap. xxx, édit. 1588; chap. xxix, édit. 1595.

[5] *Essais*, liv. II, chap. xvii.

[6] *Essais*, liv. II, chap. xii.

Passade (substantif formé du verbe Passer[1]).

On trouve ce terme en gascon, mais l'italien, l'espagnol, le provençal le connaissent également.

— « Je ne sçay quel maniement ce pouvoit estre, si ce n'est celuy de nos *passades*. » (Montaigne.[2])

— « D'autant que son Phœbus, sa Lune, sa Pleiade
Ne jouissent jamais que comme *de passade*. » [3]
(Du Bartas.)

L'expression « à passades » signifie en gascon « par intermittences » ; c'est dans ce sens que du Bartas s'en est servi :

— « La mer a ses accez et manie *à passades*
Des rades à la terre et de la terre aux rades. » [4]

César Oudin ne l'a pas omis ; il indique même un emploi peu connu de ce mot : « la passade, i. limosna. »

Patac (Coup[5]).

Nous avons cité la fière parole de Blaise de Monluc à ses compagnons : « Hares y harem aux *pics et patacs*[6]. » Rabelais s'est aussi servi de ce mot : « Ares que pergudes sont les mies bingt et quouatte

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Passade.
[2] *Essais*, liv. I, chap. XLVIII.
[3] Première Sepmaine, IIe jour, p. 57.
[4] Première Sepmaine, IIIe jour, p. 109.
[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Patac.
[6] Cf. Avant-Propos, p. 5.

baguettes, ta pla donnerien picz, tructz et patactz.[1] » Mais ce sont là des phrases absolument gasconnes; le mot « patac » est-il réellement entré dans la langue française, au XVIe siècle? Cotgrave, en l'enregistrant, nous permet d'affirmer qu'il a du moins obtenu une certaine vogue. « Patact, m. A tacke, clap. Knocke. Stampe, *Gascon.* »

Pene (Clocher[2]).

— « (Esglise bien bastie et voultée de pierre avec son clocher *sive* pene. » (Enquête de 1546[3].)

— « Un clocher, *sive pene* garnie de ses cloches. » (Ibid.[4])

— « Et y a aussi un clocher, *en forme de penne,* lequel n'est pas encore achevé. » (Ibid.[5])

Ce mot ne désignait pas toute espèce de clochers, mais seulement le clocher pointu, en forme de flèche, opposé au clocher qui affectait la forme d'une tour et qu'on appelait « tour ». Nous surprenons ici l'un des moyens par lesquels la langue française se répandait peu à peu dans le peuple : les Gascons lettrés, ou les Français appelés par leurs fonctions à résider en Gascogne, accolaient, pour mieux se faire comprendre, le terme français au terme gascon. Clocher, voilà le terme français; Pène, voilà le terme gascon ;

[1] T. II, p. 201. *Le tiers livre de Pantagruel,* chap. XLII.
[2] Cf. Lespy, *Dict. Op. cit.*, Pene.
[3] Cf. *Revue de Gasc.*, t. XXXII, p. 81.
[4] *Ibid.*, p. 87.
[5] *Ibid.*, p. 266.

ils diront donc : Clocher, sive Pene. Ailleurs nous trouvons : « Quartaux *sive sacs*[1] » ; — « porge, *sive promenoir*[2] » ; — « antiporge, *sive proumenoir*[3] » ; et dans un livre de raison, récemment publié : « le lundi (an 1534) le susdit enfant morust de la berole *sive de la picotte* qui regnoyt merveilleusement en ce pays.[4] » — « L'année... feust fort bonne en blés et le gerbier *sive loubat* tiroit deux cartals et nœuf cantons de dix gerbes le loubat.[5] » M. Devaux a fait une remarque analogue, pour ce qui concerne la langue vulgaire du Dauphiné, au moyen âge : « Dans les documents qui intéressent le peuple, le terme vulgaire est présenté à côté du terme classique ou usité comme tel ; le scribe sent le besoin de traduire mot pour mot. Par exemple, on rencontre des expressions comme celles-ci : deytraux seu securibus ; — acerrum seu calibem ; — cortex sive ruchia ; — ligna seu brondam ; – platea seu peda.[6] »

[1] Cf. *Revue de Gasc.*, t. XXXII, p. 82.

[2] *Ibid.*, p. 167.

[3] *Ibid.*, p. 182.

[4] Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, publié par M. Ph. Tamizey de Larroque. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 231.

[5] Voir *Revue de Gascogne*, ibid., p. 336. Le loubat, en gascon, c'est une petite meule de foin, et tel est aussi, au XVIe siècle, le sens du mot Gerbier.

[6] Voir thèse : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional, au moyen âge* (Grenoble, 1892), p. 26.

Peyrade[1].

Ce substantif est formé du substantif Peyre (pierre), et du suffixe *-ade ;* il correspond donc, pour la forme, au mot français « pierrée », mais le sens en est bien différent. Une « peyrade » c'est un « coup de pierre », comme une « pugnade » (mot que nous allons rencontrer), c'est un « coup de poing ». Le baron de Fæneste emploie ce terme, mais au sens figuré :

— « Je faillis à la quitter pour quauques (quelques) *peyrades.* » (D'Aubigné.[2])

— « A velles (belles) *peyrades.* » (Id.[3])

Pic (Coup[4]).

— « J'éstois en coulere d'ailleurs pour quelque *pic* qu'un ezent des gardes m'aboit donné. » (D'Aubigné.[5])

— « Je mis l'espée à la men, pensant lui donner un *pic.* » (Id.[6])

Pipot (Petite pipe, baril[7]).

— « Un *pipot* de vin. » (Enquête de 1546.[8])

— « Le *pipot* est le quart de la barrique ou le hui-

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Peyrade.

[2] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 92.

[3] *Ibid.*, p. 111.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Pic.

[5] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 12.

[6] *Ibid.*, p. 111. Nous avons déjà vu dans Monluc (voir plus haut, au mot Patac) l'expression « pics et patacs ».

[7] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Pipot.

[8] Voir *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 82.

tième de la pipe. » (*Manuscrit Larcher* aux archives de Condom.)

Pomade (Boisson faite avec des pommes)[1].

— « Et à sa main droicte, le long du grand chemin, il y avoict deux petites bordes, où je trouvay *de la pomade* et quelque peu de pain de millet. » (Monluc.[2])

Pomade se trouve avec ce sens dans les anciens textes français; nul doute cependant que Monluc, qui n'était pas grand clerc, n'ait pris au gascon ce mot qui était à peu près hors d'usage au XVIe siècle[3].

Porge (Porche[4]).

— « Une maison au devant pour le curé, un *porge* sive promenoir tout neuf. ». (Enquête de 1546.[5]) On trouve aussi *Antiporge*[6].

Pourpre (employé comme adjectif).

D'après Ménage, « il n'y a que les Gascons qui fassent pourpre adjectif[7] ». Malherbe avait déjà condamné chez Desportes l'adjectif Pourprette, parce

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Poumade, Pomade.

[2] T. I, p. 59.

[3] On le trouve pourtant dans le *Dict. des rimes*, de Tabourot des Accords (p. 29, v°); mais Nicot ne le cite pas, ni Furetière, ni Richelet.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Porge. Sur *c* vélaire devant *o*, *u*, voir plus haut, p. 70.

[5] Voir *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 167.

[6] *Ibid.*, p. 182.

[7] *Observations sur la lang. fr.*, chap. LXXIII.

que « il est impossible de faire du *substantif* pourpre un adjectif diminutif pourprette ». « J'ai bien lu rougette, dit-il encore, mais il vient d'un adjectif[1] »; d'où l'on peut conclure qu'il ne connaissait pas, ou du moins ne reconnaissait pas l'usage de « pourpre » adjectif. Du reste, tous les critiques, Vaugelas, Chapelain, Th. Corneille se montrèrent hostiles à cet usage qui a triomphé cependant et persiste encore de nos jours[2].

Prauve (Pauvre[3]).

La métathèse de *R* est un phénomène bien commun dans la phonétique gasconne[4]; il n'est donc pas surprenant que le baron de Fæneste dise toujours « prauve » pour « pauvre ».

— « Il faut vien (bien) de ces menages à un *prauve* cabalier. » (D'Aubigné.[5])

— « *Praube* mout.[6] »

Prède (Proie[7]).

— « Les soldats... faisoient tousjours quelque *prede* sur les ennemys. » (Monluc.[8])

[1] T. IV, p. 387.

[2] Voir Littré, *Dict.*, au mot Pourpre, n° 10.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Praube.

[4] Voir plus haut, p. 98.

[5] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 10.

[6] *Ibid.*, pp. 34, 39 et passim.

[7] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Preda; — Luchaire, *Recueil de textes gascons*. Glossaire, Preda. Sur le maintien de *d* intervocalique, voir plus haut, p. 78.

[8] T. III, p. 368.

Ce mot existe aussi en italien et en provençal; nous ne l'avons rencontré que dans les *Commentaires* de Monluc.

Prou (Profit[1]).

Tabourot des Accords nous apprend que c'est là un mot gascon, et que ce mot se retrouve dans l'expression « Prouface » fort en usage au XVIe siècle. « Il y a un mot dont on use encore en Gascogne, qui est Prou pour Profit, qui semble estre en la composition de cestuy-ci (Prouface). On en use spécialement au sortir de table, et se dit Bon prou vous face, qui est comme un souhait que ce que nous avons mangé nous profite. Si ce n'en est là l'origine, il faut que nous le tenions de l'italien.[2] » Nous croyons à l'origine gasconne de cette expression; en gascon, « Far son prou de » (faire son profit de) est une locution des plus usitées[3]. Nicot a omis le mot « Prou », mais il enregistre, après Robert Estienne, « Bon prou leur face, illi sua persuasione fruantur. »

Pugnade (Coup de poing[4]).

— « Les boilà tous à rire et moi offensé des *pugnades* que firent ces maraux. » (D'Aubigné[5]).

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Prou, Proo.
[2] P. 23, vo.
[3] Voir Lespy, *Op. cit.*, Prou.
[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Pugnada, Punhada.
[5] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 104.

Qauque (Quelque[1]).

— « Sur le bord de la ribière, il se troube une grande paillarde qui laboit *quauques* hardes. » (D'Aubigné[2].)

On a vu plus haut (au mot Peyrades) « *quauques* peyrades ». On peut voir d'ailleurs, dans Tallemant des Réaux[3], combien « quauque » était une forme familière aux Gascons.

Ramelet (Ballet).

C'est sans doute un vieux mot gascon, dont d'Antras nous a conservé le souvenir dans cette phrase :

— « Et mesmes y *fut entreprins un ramelet* qui dura quelque temps.[4] »

M. L. Couture a expliqué les différentes significations qui ont été attachées à ce terme en gascon. Ramelet, après avoir désigné, conformément à l'étymologie « un petit rameau » a pris le sens de « bouquet » : « C'est assurément dans ce sens, avec un détournement métaphorique, que Pierre Goudelin a intitulé son célèbre recueil qui parut pour la première fois en 1617, le *Ramelet moundi* (le Bouquet toulousain). Plusieurs des pièces liminaires du Ramelet parlent à Goudelin des « fleurs » de son « bouquet ». Un poète latin, nommé Malard, comme plus tard le

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Quauque. Voir, sur la vocalisation de *L*, p. 99.

[2] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 12.

[3] *Hist.*, t. V, p. 177; t. VI, p. 385.

[4] P. 66.

P. Vanière, traduit *Ramelet moundi* par *sertum tolosanum*. » Dans la suite, on donna le nom de Ramelet « à des réunions joyeuses, où concouraient plusieurs quartiers et où les jeunes gens prenaient des uniformes ou des déguisements caractéristiques... Ainsi le *Ramelet* était, en même temps qu'une fête populaire, un ballet paré. Il n'est donc pas surprenant que d'Antras ait donné le même nom à un vrai ballet aristocratique.[1] »

Religionnaire.

Si l'on en croit Balzac, ce terme fut introduit dans la langue française par les Gascons, en même temps que celui de Doctrinaire ; mais nous avouons n'avoir rien trouvé qui soit de nature à confirmer l'opinion de Balzac. « Le mot de religionnaire n'est pas françois ; il vient du même pays que celui de Doctrinaire, et ce fut sans doute un prédicateur gascon qui le débita le premier dans les chaires de Paris.[2] »

Retirer à (Ressembler à[3]).

— « Les enfans *retirent au père.* » (Monluc[4].)

[1] Cf. Notes des Mémoires, à la suite des *Mémoires* de Jean d'Antras, p. 158. Godefroy donne aussi ce mot, mais avec la signification de « sorte de poème ».

[2] Socrate Chrétien, disc. 10 (cité par Littré, au mot Doctrinaire).

[3] Nous ne trouvons pas ce sens dans le *Dict. béarnais* de M. Lespy ; cependant il est bien connu, au moins dans le pays de Bigorre.

[4] T. II, p. 114.

— « Nostre vie, disoit Pythagoras, *retire à la grande et populeuse assemblée* des jeux olympiens. » (Montaigne.[1])

— « Leur langage, au demeurant, c'est le plus doux langage du monde... *il retire fort aux terminaisons grecques.* » (Id.[2])

— « Ce Pline nullement *retirant,* à mon advis, *aux humeurs* de son oncle. » (Id.[3])

— « Car chacun sçait du cheval d'Alexandre Bucefal, qu'il avoit la teste *retirant à celle d'un toreau.* » (Id.[4])

— « Voilà une description qui *retire bien fort à l'equippage* d'un homme d'armes. » (Id.[5])

— « Il (Tacite) *ne retire pas mal à l'escrire de Sénèque;* il me semble plus charnu, Sénèque plus aigu. » (Id.[6])

— « Cette forme *retire trop à l'article.* » (Id.[7])

— « Ces babouyns capettes s'en fussent moquez, *si peu retire l'innocence spartaine à la françoise.* » (Id.[8])

[1] *Essais,* liv. I, chap. XXV.

[2] *Essais,* liv. I, chap. XXXI (édit. 1588), chap. XXX (édit. 1595).

[3] *Essais,* liv. I, chap. XL (édit. 1588), chap. XXXIX (édit. 1595).

[4] *Essais,* liv. I, chap. XLVIII.

[5] *Essais,* liv. II, chap. IX.

[6] *Essais,* liv. III, chap. VIII.

[7] *Essais,* liv. III, chap. IX.

[8] *Essais,* ibid.

— « O Dieu ! que ces gaillardes escapades, que cette variation a de beauté, et plus lors que plus *elle retire au nonchalant et fortuit.* » (Id.[1])

Cette acception du mot Retirer est assez ordinaire, non seulement dans les dialectes de la langue d'oc, mais encore dans les dialectes de l'Est ; nous nous souvenons avoir entendu à Saint-Dié « Retirer à quelqu'un » pour « Ressembler à quelqu'un ». Mais, dans ces nombreux exemples de Montaigne, il est bien évident que nous sommes en présence d'un gasconisme.

Revirade[2].

— « J'ay autrefois employé à la necessité et presse du combat, les *revirades* qui ont faict faulsée oultre mon desseing. » (Montaigne.[3])

Se (Si[4]).

C'est un gasconisme, non un archaïsme, que cet emploi de « Se » pour « Si », dans ces phrases de Monluc et de Montaigne :

— « Et *se* aulcune aultre chose surviendra, je vous tyendray adverti. » (Monluc.[5])

— « Je m'aprocheray mercredi le plus près de

[1] *Essais*, liv. III, chap. IX.
[2] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Rebira.
[3] *Essais*, liv. III, chap. VIII.
[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Se.
[5] T. V, p. 202.

vous que je pourray, est à Feuilles, *se* le mal ny est arrivé. » (Montaigne.[1])

Seringade.

Voici encore un de ces mots en *-ade,* si chers aux Gascons ; il ne se trouve que dans d'Aubigné, qui fait ainsi parler le baron de Fæneste :

— « Lui et sa femme me tirèrent tout d'un temps, lui, *une pistoulade* sans valle, et sa femme *une seringade.*[2] »

Serre (Colline, Hauteur[3]).

— « Je montis à cheval et men allant *le long de la serre* pour voir le chemin. » (D'Antras.[4])

Stropiat, Estropiat (Estropié).

Ce mot, placé par M. Voizard parmi les mots gascons qui se trouvent dans Montaigne[5], doit être plutôt regardé comme italien. Au XVIe siècle, il est d'un usage courant ; Littré cite des exemples de

[1] Lettre aux jurats de Bordeaux, 30 juillet 1595.

[2] *Aventures du baron de Fæneste,* p. 110. On remarque, dans cette même phrase, le terme « pistoulade » que le baron emploie encore dans un autre endroit : « sa troupe oyant les pistollades » (cité par Littré). Les Gascons ont forgé, avec le mot Pistolet, le mot Pistouletade, ainsi défini dans le *Dict. béarnais :* « Décharge de pistolets, en signe de réjouissance, aux noces de village.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Serre.

[4] P. 81.

[5] *Op. cit.,* p. 230.

« estropiat » dans Rabelais et dans Carloix; Tabourot des Accords (p. 179, v°) et Nicot l'admettent; Furetière indique le sens restreint qu'il avait souvent à cette époque: soldat qui a perdu quelque membre à la guerre et qui se sert de ce prétexte pour mendier. » Mais il est juste de rappeler qu'à côté de la forme italienne « stroppiato » il existe une forme gasconne semblable.

— « Me voyant *stropiat* presque de tous mes membres. » (Monluc.[1])

— « Et puis les voyla *stropiats* et borgnes et estourdis de coups. » (Montaigne.[2])

Surpoids.

— « Mon livre est toujours un; (ce que j'y ajoute), ce ne sont que *surpoids* qui ne condamnent pas la première forme, mais donnent quelque prix particulier à chascune des suivantes. » (Montaigne.[3])

Ce mot semble n'avoir été employé que par Montaigne; peut-être l'a-t-il formé à l'imitation des mots français « Surcharge, Surabondance, etc. »; mais, puisque ce composé existait déjà en gascon[4], il est plus naturel de supposer qu'il l'a créé sur le patron du mot gascon. Ce terme a été relevé par César Oudin. «Surpoids, m. sobrepeso, sobrecargo »

[1] T. I, p. 26.

[2] *Essais*, liv. II, chap. XXXI. Dans l'édition de 1595 « stropiats » a été remplacé par « estropiez ».

[3] *Essais*, liv. III, chap. IX.

[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Suberpes.

Taulade (Tablée[1]).

— « Toute la *taulade* se prit à rire. » (D'Aubigné.[2])

Tocsin[3].

H. Estienne a signalé ce mot comme gascon, et il en recommande l'emploi. « Il vaut mieux, ajoute-t-il, escrire toquesing... en adjoustant un *g*, on approchera plus près de l'étymologie, car c'est un mot gascon, composé de « toquer, au lieu de ce que nous disons toucher ou frapper, et de sing qui signifie cloche, et principalement une grosse cloche comme volontiers en effroy on sonne la plus grosse[4]. » Au lieu de « Tocsin », les Gascons disaient aussi « Batsin ». « Alors pour la troysiesme fois ils firent sonner le batsain à toutes deux les cloches.[5] »

Tourner.

Ce verbe, quand il est suivi d'un infinitif, indique en gascon la répétition d'une action ; c'est ainsi que Monluc l'emploie très souvent.

— « M. de Saint-Pol *torne parler* au roi.[6] »

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Taulade ; (de *Tabulatam ;* sur *B* médial intervoc., Voir plus haut, p. 87.)

[2] *Aventures du baron de Fœneste,* p. 50.

[3] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Toquessenh.

[4] *Précellence du lang. fr.*, p. 186.

[5] Lettre de George de Bourg, seigneur de Clermont (Gers) Cf. *Revue de Gascogne,* t. XV, p. 82. M. Ph. Tamizey de Larroque, qui publie cette lettre, ajoute en note : Nous appelons encore aujourd'hui, en patois, le tocsin *lou batsin*.

[6] T. I, p. 252.

— « J'avertis le capitaine... du lieu auquel ils l'avoinct *tournée copper.*[1] »

— « Et je *tournay mander* audit Bassompierre de renvoyer à la poudre.[2] »

— « Nous nous *tornâmes r'embrasser.*[3] »

— « Il me *tourna demander.*[4] »

Dans l'ancien français, on trouve « tourner » pour « retourner » ; mais l'expression gasconne a un sens particulier un peu différent, car elle n'implique pas nécessairement l'idée d'un mouvement d'un lieu à un autre lieu.

Tuile (Brique[5]).

Cette confusion de tuile et de brique est fréquente en Gascogne et en Languedoc.

— « L'esglise est bien.... pavée de *thuille.* » (Enquête de 1546.[6])

« Il y a quelques années, dit Desgrouais dans ses *Gasconismes corrigés* (p. 19), qu'on donna à traduire dans un college de cette ville (Toulouse), ces paroles de Suétone : Gloriabatur Augustus marmoream se relinquere Romam, quam lateritiam acceperat. Later, lateris, signifie brique, et lateritius,

[1] T. I, p. 404.
[2] T. II, p. 26.
[3] T. II, p. 105.
[4] T. III, p. 304.
[5] Cf. Lespy, *Op. cit* , Teule (tuile, brique).
[6] Cf. *Revue de Gascogne,* t. XXXII, pp. 175, 177 et passim.

adjectif formé de later, signifie de brique. La plupart des jeunes gens traduisirent ainsi : Auguste se glorifiait d'avoir trouvé Rome bâtie de tuiles, et de la laisser toute de marbre. Une ville bâtie de tuiles, au lieu de briques, aurait fait rire à Paris ; mais cela ne fit pas de sensation à Toulouse ; personne ne releva ce gasconisme. »

Tuppin (Pot de terre[1]).

> Deux cordeliers avec deux jaccopins (*sic*)
> Semblant deux sacs entre deux gros *tuppins*.
> (Bonav. des Périers.)[2]

Ce mot se trouve aussi dans Rabelais[3]; Nicot, Furetière, Richelet l'ont omis ; mais César Oudin l'a recueilli. « Tupin : m. olla. »

Tuquet (Petite élévation[4])

— « Je m'arrestai *sur un petit tuquet* plus haut pour boir au loin. » (D'Aubigné[5].)

— « Le fourrier de la compeignie et moi montasmes *sur un petit tuquet,* seulement par curiositai. » (Id.[6])

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Toupi.
[2] T. I, p. 151.
[3] Voir édit. Jannet, Glossaire.
[4] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Tuque, qui signifie Hauteur, d'où Tuquet, petite hauteur.
[5] *Avent. du baron de Fæneste,* p. 109.
[6] *Ibid.*, p. 309.

César Oudin cite ce mot : « Tuquet : m. Relexe. Terron. »

Veguade, Begade (Fois[1]).

Bonaventure des Périers et d'Aubigné ont emprunté au gascon ce terme, qui d'ailleurs avait déjà été employé par Rabelais. César Oudin signale l'origine gasconne de Vegada. « Vegada, f., mot gascon, una vez, una vegada. »

— « Les nymphes. . . . .
. . . Prennent ja soing
De venir faire d'eigade,
Si tu dors *une veiguade.* »
(Bon. des Périers.)[2]

— « Je n'usse point esté las sans ces bilaines vottes, qui à toutes *vegades* s'embrouilloient dans ces genets. » (D'Aubigné[3].)

— « Aide-enseigne est un honneste home qui aide par *begades* à pourter lou drapeau. » (Id.[4])

Viet d'aze (Juron gascon[5]).

— « Mais escoutez, *vietz dazes,* que le maulubec vous trousque. » (Rabelais.[6])

[1] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Vegade ; — Luchaire, *Recueil de textes gascons,* Glossaire, Begada.
[2] T. I, p. 65.
[3] *Avent. du baron de Fæneste*, p. 225.
[4] *Ibid.*, p. 308.
[5] Cf. Lespy, *Op. cit.*, Bietdazou.
[6] T. I, p. 7 (Prologue de *Gargantua*).

— « Cambaire, ayant ouï ce dicton, répondit incontinent en son gascon : Cap de Diou, be vous douni lou reste (je vous donne le reste) pour un viet d'aze. » (Bonav. des Périers.[1])

Vouloir.

Ce verbe a souvent en gascon le sens de « être sur le point de ». Les Gascons disent, par exemple : « Il veut pleuvoir » pour « Il va pleuvoir » ; « l'eau veut bouillir » pour « va bouillir ».

— « Et comme j'euz attendu une heure là... et voyois que le jour *se voulloit approcher*. » (Monluc.[2])

— « Nous y atandismes jusques à ce qu'il feust si tard que le soleil *se vouloit coucher*. » (Id.[3])

Il faut entendre de même cette phrase de Brantôme : « Lorsqu'il *voulut mourir* » c'est-à-dire « lorsqu'il fut sur le point de mourir.[4] »

Yens (Gens).

Henri IV avait l'habitude d'écrire « yens » pour gens, comme le remarque E. Jung[5] ; cette forme n'est autre chose qu'un gasconisme[6].

[1] T. II, p. 280.
[2] T. III, p. 212.
[3] T. III, p. 190.
[4] T. I, p. 110.
[5] Thèse, p. 61.
[6] Voir plus haut, p. 73.

CHAPITRE IV

INFLUENCE SUR LA SYNTAXE

Nous allons examiner dans ce chapitre les traces de l'influence gasconne sur la syntaxe française. La syntaxe française n'est pas une au XVIe siècle, ni dans la première moitié du XVIIe ; elle varie, on le sait, d'un auteur à l'autre, et l'histoire de ces variations est bien connue[1]. Il y a pourtant, même à cette époque, une syntaxe française, fondée sur l'usage le plus généralement suivi par les meilleurs écrivains. Cette syntaxe générale qu'on a très soigneusement étudiée[2], nous nous proposons de montrer ici quelles modifications elle a subies sous l'influence des Gascons.

Nous suivrons l'ordre des parties du discours ; en outre, avant d'indiquer, pour chacune de ces parties, les modifications qu'a subies la syntaxe française, nous rappellerons quelles sont les habitudes de la

[1] Cf. A. Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas* (Paris, 1887), et Ch. L. Livet, *La Grammaire française et les Grammairiens au XVIe siècle* (Paris, 1859).

[2] Voir, dans l'ouvrage de MM. Hatzfeld et Darmesteter (*Le Seizième siècle en France*), le « Tableau de la langue fr. au XVIe siècle », chap. IV, Syntaxe.

syntaxe gasconne ; grâce à ce rapprochement, l'influence gasconne, établie d'une manière sûre, sera facilement reconnue, même de ceux qui ignorent le gascon.

§ 1. — *Article.*

1° L'article, en gascon, peut remplacer le pronom démonstratif. Nous lisons dans les *Récits d'histoire sainte :* « La mayzoo de Annas, *la* de Cayphas » (la maison d'Anne, *celle* de Cayphe[1]).

Ainsi parlaient les écoliers gascons, d'après Desgrouais ; ils parlent encore ainsi trop souvent :

« Quelle leçon me dites-vous ? — C'est *la* de ce soir[2]. »

« A qui est cette fourchette ? — C'est *la* de Monsieur[3]. »

*
* *

Cet emploi de l'article n'était pas tout à fait étranger au français. « Henri Estienne, dit M. Benoist, remarque un emploi particulier de l'article, emploi qu'on pourrait appeler patronymique. Les papetiers qui fournissaient la famille Estienne s'appelaient *les* d'Hanri. C'est comme si l'on disait les fils d'Hanri.[4] »

[1] Cf. Lespy, *Gram. béarnaise*, p. 165, n° 202.
[2] *Gascon. corrigés*, p. 265.
[3] *Ibid.*
[4] *De la syntaxe fr. entre Palsgrave et Vaugelas*, p. 17.

2° Devant un mot, pris dans un sens partitif, l'article, en gascon, est supprimé dans la plupart des cas où le français emploie l'article partitif du, de la, des. Ainsi on dira : Bouy *de* bi, *de* pa, c'est-à-dire : Je veux *de* pain, *de* vin.

— « Abe companhoos qui obraben de pienti. » — Il avait des compagnons qui fabriquaient *de* peignes[1].

*
* *

On sait que l'emploi de l'article partitif, peu fréquent dans le vieux français, s'étendit beaucoup au XVIe siècle. « Au XVIe siècle, H. Estienne constate les trois locutions françaises correspondant à des locutions grecques analogues ; manger le pain, manger du pain, manger pain... La langue actuelle n'use que dans des locutions consacrées du substantif sans article... Au XVIe siècle, la langue penche sensiblement vers le nouvel usage.[2] » Dès le commencement du XVIIe siècle, Maupas écrit : « Le langage serait baaillant, disant : Bailley moy vin. J'ai acheté bois.[3] » La syntaxe reste encore hésitante jusqu'à ce que Vaugelas formule ainsi la règle : « Au nominatif et à l'accusatif, *de* se met devant l'adjectif et *des* devant le substantif ; par exemple on dit : il y a d'excellens hommes, et il y a des hommes excellens.[4] » Et

[1] Cf. Lespy, *Dict.*, au mot Pienti.

[2] *Le Seizième siècle en France*, p. 255 (1re partie).

[3] *Gram. fr.*, p. 11.

[4] *Remarques*, t. II, p. 6. Ailleurs, p. 128, il ajoute : C'est une faute ordinaire à ceux de delà Loire de dire : il n'a point

Malherbe, dans son *Commentaire sur Desportes* (IV, 302) : « Devant les substantifs précédés d'un adjectif, il faut employer *de* et non *des*, et dire : de hauts discours. » Or, voici comment parlent les Gascons :

« Je m'étais mis sur ung petit hault, où il y avait *de* pierres d'une ruinée de maison. » (Monluc.[1])

— « Les ungs avoinct *de* falatutz de blanc et roige, les aultres de jaulne et noir. » (Id.[2])

— « Tout avoit été vendu... pour achepter *de* pierre, pour l'ediffice et réparation de leur dite esglise.» (Enquête de 1546.[3])

— « et pour le sortir, il falut avoir *de* cordes et licols tous ensemble.[4] »

— « Donnez-moi *d'*argent.[5] »

— « Apportez *de* lumière.[6] »

de l'argent avec l'article défini, au lieu de dire : il n'a point d'argent, *comme ils disent aussi J'ay d'argent* pour dire J'ay de l'argent.

[1] T. II, p 181

[2] T. I, p. 297. Ce mot « falatutz » ne se trouve ni dans Littré, ni dans Godefroy ; mais le sens, au moins pour cette phrase, en est indiqué par une variante que donnent les éditions antérieures à celle de M. Ruble : « les uns avoient des accoustrements ».

[3] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 176.

[4] Récit d'un témoin de l'arrivée des religieux de Saint-Maur à Saint-Savin de Lavedan (1621). Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 22.

[5] *Gasc. corrigés*, p. 31.

[6] *Ibid.*

On sait, d'ailleurs, combien cette faute est fréquente dans tout le Midi. En revanche, les Gascons expriment l'article qui régulièrement doit être supprimé « après *de*, signe du sens partitif, lorsque le complément de la préposition est précédé d'un adjectif qualificatif.[1] »

— « Car dans les bourgz il y avoict *des plus beaux palais, des plus belles esglizes* et monastaires qu'il n'y avoict dens la ville. » (Monluc.[2])

— « J'ai *des velles memoires* (j'ai de beaux mémoires). » (D'Aubigné.[3])

— « Et moins vous allegueray ce que j'ai leu en *des anciens memoires* de la maison de Benac en Bigorre. » (Belleforest.[4])

— « Quoi ! des levres l'ouvrier et l'artisan des langues
Ne pourra point dicter *des facondes harangues* »
(Du Bartas.[5])

Mais c'est surtout Montaigne qui tombe fréquemment dans cette faute ; nous pourrions en citer des exemples innombrables ; en voici quelques-uns :

— « Les Abyssins au rebours.. affectent pour la dignité et la pompe, de monter *des grandes mules.* » (Montaigne.[6])

[1] Crouslé, *Gram.*, cours supérieur, § 609.

[2] T. I, p. 452.

[3] *Aventures du baron de Fæneste*, p. 50.

[4] *Hist. prodig.*, Anvers (1594), p. 370.

[5] La seconde Sepmaine, IIIe jour (la Loy), p. 326.

[6] *Essais*, liv. I, chap. XLVIII (édit 1595). Ce passage ne se trouve pas dans l'édition de 1588

— « Et en ce monde des Indes nouvelles, on trouva *des grands peuples* qui en (d'araignées) vivoient. » (Id.[1])

— « Et n'ay point chassé de mon cabinet *des longues gaules* que mon père portait. » (Id.[2])

— « Je scay qu'il s'est trouvé *des simples paysans* s'estre laissez griller la plante des pieds. » (Id.[3])

— « Du prim-saut il a laissé en mémoire *des petits miracles*. » (Id.[4])

— « Ce sont *des legiers effects*. » (Id.[5])

— « Cettuy-ci ne se propose point *des vaines fantaisies*. » (Id.[6])

— « Mesprisant certes sa vie qu'il y cuida perdre, engagé pour eux *à des longs et pénibles voyages*. » (Id.[7])

— « Certes, je rends graces à *des honnestes hommes* qui daignent prendre en bonne part mes foibles efforts. » (Id.[8])

— « Il est advenu aux femmes, aux enfans et aux insensez de commander *des grands Estats* à l'égal des plus suffisans princes. » (Id.[9])

[1] *Essais*, liv. I, chap. XXIII.
[2] *Essais*, liv. II, chap. XXXVIII.
[3] *Essais*, liv. II, chap. XXXII.
[4] *Essais*, liv. II, chap. II.
[5] *Essais*, liv. II, chap. VI. Dans l'édit. de 1595, ce gasconisme a disparu : « Ce sont *de* legiers effects. »
[6] *Essais*, liv. III, chap. XII.
[7] *Essais*, liv. III, chap. X.
[8] *Essais*, liv. III, chap. IX.
[9] *Essais*, liv. III, chap. VIII.

— « On contrefit un grand deuil de sa mort et luy ordonna l'on *des somptueuses funerailles*. » (Id.[1]).

— « Ils ont plus communement *des belles femmes* et moins de laydes que nous. » (Id.[2])

— « Ce sont *des vaines escorces* qui rejalissent des subjects ? » (Id.[3])

Les Essais, nous l'avons dit, offrent de si nombreux exemples de cette construction, que nous renonçons à les transcrire tous; ceux que nous avons cités suffisent pour montrer que tel est l'usage ordinaire de Montaigne; chez les autres écrivains, au contraire, cette construction est rare et ne se rencontre qu'accidentellement.

§ 2. — *Substantifs.*

« Un certain nombre de mots ont, au XVIe siècle, un genre différent de celui qu'ils ont aujourd'hui, ou ils hésitent entre le masculin et le féminin.[4] » Les Gascons donnèrent à quelques substantifs un genre différent de celui qu'ils avaient dans la langue du XVIe siècle; pour certains autres, dont le genre était indécis, ils employèrent sinon exclusivement, du moins presque toujours, le genre qui était usité dans

[1] *Essais*, liv. III, chap. VI.
[2] *Essais*, liv. III, chap. V.
[3] *Essais*, liv. III, chap. IV.
[4] Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.* p. 246 (1re partie).

l'ancien français. Nous avons déjà remarqué qu'il ne faut pas voir dans cet emploi un archaïsme, mais simplement un souvenir du dialecte gascon, si semblable à l'ancien français.

Armoire, qu'on trouve avec les deux genres au XVIe siècle, est le plus souvent masculin chez les auteurs gascons. Ménage en a fait la remarque : « Les Gascons le font masculin. Il est féminin.[1] » Armoire est en effet masculin dans le parler gascon : « u armari » (*un* armoire).

Carrosse était presque toujours masculin au XVIIe siècle, mais, comme le remarque Littré, carrozza étant féminin en italien, carrosse a été féminin. A l'époque où Ménage rédigeait ses *Observations,* il n'y avait plus que les Gascons et les paysans, dit-il, pour donner à carrosse le genre féminin, et il cite à l'appui ce vers de Théophile :

« Du bruit de sa carosse importune le Louvre ».[2]

Ce mot est féminin en gascon. « Entenetz brouni *la carroche* » (entendez retentir *la* carrosse[3]).

Couple. — Pasquier regarde comme un gasconisme le genre masculin que Montaigne donne à ce mot[4]. Comme affaire, comme armoire, comme tant

[1] *Observations sur la langue fr.*, chap. LXXIII.

[2] *Ibid.*

[3] Cf. Lespy, *Dict.*

[4] *Lettres*, liv. XVIII, let. 1 ; t. II, p. 517. Ménage s'étonne de cette critique (chap. LXXIII) et rappelle que plusieurs bons auteurs, Saint-Gelais, Ronsard et Malherbe ont donné à Couple le genre masculin.

d'autres, ce terme était des deux genres et, par suite, chaque auteur écrivait à sa guise, un couple ou une couple. Cependant Pasquier a raison; l'usage le plus général étant à l'époque de Montaigne, de faire couple féminin, lorsque Montaigne et les autres Gascons écrivent « un couple » il convient de voir dans cet usage un souvenir du dialecte gascon. « Un autre coupple pareil», dit Montaigne, en parlant de Pibrac et de M. de Foix [1].

Cuiller. — D'après Ménage[2], les Gascons disaient *un* cuiller, au masculin, au lieu de dire *une* cuiller. Le *Dict.* de Lespy donne, en effet, à côté du féminin culhère, le masculin culhè, culher.

Dette. — «Dette» employé au masculin, voilà encore un gasconisme relevé par Pasquier; il le signala lui-même à Montaigne[3]. Montaigne écrit parfois « une debte »; le plus souvent, il écrit au contraire « un debte »...

— « *Un* si gros debte, comme *celuy* de ma totale conservation.[4] »

— « ... Jusques à ce qu'on fust arrivé à satisfaire exactement *ce debte.*[5] »

[1] *Essais,* liv. III, chap IX, édit. 1588. Dans l'édit. de 1595, le texte est ainsi corrigé: « une autre coupple pareille. »

[2] *Op. cit*, chap. CCLXXXVIII.

[3] « Je luy monstray plusieurs manières de parler familières non aux François, mais seulement aux Gascons, *un debte.* » *Lettres,* liv. XVIII, let. I; t. II, p 517.

[4] *Essais,* liv. III, chap. IX.

[5] *Essais,* liv. III, chap. XI.

— « ... Il n'est point de debte *estrangier* qui aporte plus de ruyne aux maisons.[1] »

— « .. Il y avait danger qu'un marchant luy fist mettre la main sur le collet, à cause d'*un vieux debte.*[2] »

Et c'est bien là un souvenir, non de l'ancienne langue française, mais du dialecte gascon qui dit : « *ét* dewte, *lou* dewte. » On trouve également dette, au masculin, dans du Bartas :

— « Fait *le* dette plus grand ». [3]

Dot. — Ce mot est masculin en gascon ; de plus, nous croyons que tous les auteurs gascons l'ont fait masculin ; nous hésitons néanmoins à considérer cet usage, si général soit-il chez les auteurs gascons, comme un gasconisme, le masculin étant aussi souvent employé que le féminin dans la langue française du XVIe siècle.

— « Pourtant trouvé-je peu d'advancement à un homme de qui les affaires se portent bien, d'aller cercher une femme qui le charge *d'un grand dot.* » (Montaigne.[4])

Écritoire. — Le genre d'écritoire a varié ; mais, au XVIIe siècle, on reprochait aux Gascons d'aller contre l'usage, en disant « *une* écritoire ». Voici

[1] *Essais*, liv. II, chap. VIII.
[2] *Essais*, liv. I, chap. XIV.
[3] *Judith*, III, p. 380.
[4] *Essais*, liv. II, chap. VII.

l'observation de Ménage : « Rabelais, liv. Ier, chap. XIV, l'a fait masculin. « Et portoit ordinairement un gros escritoire, pesant plus de sept mille quintaùx.[1] » *Les Gascons le font aussi de ce genre.* Il est féminin. »

Fois. — Henri IV a employé ce mot avec le genre masculin.

— « Nous en retournant ma femme et moy en Bearn pour nostre entrée en la tenue des Estats, laquelle nous avons esté contraincts remettre et differer à *un* aultre fois.[2] »

Cela tient à ce que les Gascons se servent, au lieu du mot fois, du mot *coup,* qui est masculin « *u* cop », d'où la tentation de transporter au mot français le genre du mot gascon.

Honneur est souvent féminin chez les auteurs gascons :

— « et allors nostre honneur demeurera *claire et nette* devant Dieu et les hommes. » (Monluc [3])

— « Permettre seulement aux gentils femmes de sortir, *leur honneur sauve.* » (Montaigne.[4])

Ici encore, nous croyons devoir constater l'influence, non du vieux français, mais du gascon qui dit « *la* honor[5] ».

Huile garde, chez les auteurs gascons, le genre

[1] *Op. cit.*, chap. LXXIII.

[2] *Lettres missives,* t. I, p. 233.

[3] T. I, p. 4.

[4] *Essais*, liv. I, chap I.

[5] Cf. Lespy, *Dict.* « A *ma* aunor et a mon profiect », dans les Fors d'Oloron.

qu'il a dans leur dialecte: Et fiz prendre *tout l'huille* des lampes des esglises et *le* distribuay pareillement aux soldats. » (Monluc.[1])

Ménage est tout surpris de trouver cette faute dans le *Quintil Censeur :* « Charles Fontaine, Parisien... l'a fait masculin. *Et c'est aussi de ce genre que le font les Gascons.* Il est constamment féminin. De bonne huile, les saintes huiles.[2] »

Image. — Hatzfeld et Darmesteter donnent, pour faire connaître le genre de ce mot dans la langue du XVIe siècle, les exemples suivants :

« Images affreux. » (Du Bartas.)

« Un image de liberté. » (Montaigne.)

« Ce petit ymage d'argent. » (Des Périers.)

« Maint et maint image. » (Jodelle.[3])

Image était donc du masculin, au XVIe siècle[4]; mais au XVIIe, image n'était employé qu'au féminin. Les Gascons, d'après Ménage, continuaient à dire « un image[5] »; ils suivaient l'usage gascon « *u* imadyé ».

Mémoires. — Est-ce un souvenir du gascon qui fait dire au baron de Fæneste : « J'ai des *velles* memoires, qui sont *tenues* d'un grand queitaine.[6] »

[1] T. II, p. 206.

[2] *Op. cit.*, chap. LXXIII. Palissy a dit également : « Et plusieurs guérissent .. *du dit huile,* parce qu'*il* est *corrosif.* » P. 30 (édit. A. France).

[3] *Op. cit.*, p 249 (1re partie).

[4] Voir dans Littré un exemple de « image » féminin

[5] *Op. cit.*, chap. LXXIII.

[6] *Aventures du baron de Fæneste,* p. 50.

— « avec ses lettres de recommandation et *unes* memoires.[1] »

Ce mot, au pluriel, et dans le sens de souvenirs, est féminin en gascon : « *Las* memoris sont labils » (Les souvenirs passent vite.[2])

Ongle, d'un genre incertain dans l'ancienne langue, est féminin dans Montaigne.

— « J'ai peu me mesler des charges publiques, sans me despartir de moy, de la largeur *d'une* ongle.[3] »

— « Ayant l'ongle *coupée* en forme de doigts.[4] »

— « Car premierement, estant tout esvanouy, je me travaillois d'entr'ouvrir mon pourpoinçt *à belles* ongles.[5] »

— « Tout ainsi le milieu dans son ongle *crochue*
Le pepiant poulet emporte par la nuë. »
(Du Bartas.)[6]

Cet emploi du genre féminin peut être expliqué par l'influence du dialecte gascon ; en gascon, « ongle » est féminin : *las* ouncles. Lespy cite (*Dict.,* ungle) entre autres exemples, cette phrase d'un directeur des vivres : Que m'an hèyt *las uncles* taa *braques.*

[1] *Aventures du baron de Fœneste,* p. 24.
[2] Cf. Lespy, *Dict.*
[3] *Essais,* liv. III, chap. x.
[4] *Essais,* liv. I, chap. XLVIII.
[5] *Essais,* liv. II, chap. VI (édit. 1588). Dans l'édit. de 1595, ce gasconisme a disparu : « à beaux ongles ».
[6] *Judith,* liv. II, p. 368.

On m'a fait les ongles si *courtes* (qu'à peine puis-je me gratter quand une puce m'a mordu).

Le Savoyard Vaugelas remarque qu'on fait aussi ce mot féminin en Savoie, en Dauphiné et à Lyon.[1]

Paire. — C'est le gascon « *u* parelh » qui a fait écrire à J. Scaliger : « de trois paires de lettres que je vous envoiai dernièrement, il est impossible que vous n'en aies receu *quelcun.*[2] » Paire était parfois masculin au XVIe siècle ; mais, on l'a dit fort justement, « ce mot était le plus habituellement féminin, et Scaliger, en l'employant au masculin, s'en sert contre l'usage le plus commun »[3].

Paroi. — Ce mot était tantôt masculin, tantôt féminin. Nicot le regarde comme masculin, mais ne cite que des exemples où il est employé au féminin. Montaigne avait dit d'abord « il alla froysser sa teste contre *un* paroy et s'y tua[4] », mais dans l'édition de 1595, on lit « *une* paroy ». Le Gascon dit : *u* paret, un paroi[5].

Rencontre. — Souvent masculin dans l'ancienne langue, par exemple, dans Froissard, ce nom est presque toujours féminin au XVIe siècle (sauf peut-

[1] Dans les *Nouvelles Remarques,* t. II, p. 422.

[2] Lettres de J. Scaliger publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque (*Recueil de travaux de la Société d'agr., sc. et arts.* Agen, 2e série, t. VI, p. 249).

[3] Voir *Revue des Langues Romanes,* 1886, p. 133.

[4] *Essais,* liv. II, chap. XXXII (édit. 1588).

[5] Cf. Lespy, *Op. cit.,* Paret.

être quand il signifie occasion : en ce rencontre)[1]. Les auteurs gascons l'employaient au masculin, et Pasquier ne manque pas de reprocher ce gasconisme à Montaigne.

— « *Le rencontre* m'en offrira le jour quelque autre fois, plus *apparent* que *celuy* du midy.[2] »

— « Je ne faudroy pas de m'engager enfin en quelque *malplaisant* rencontre. » (Id.[3])

— « Il faut *le rencontre* de beaucoup de qualitez à le bastir. » (Id [4])

— « Fuyez-la, faict-il, courez hors de sa veuë et *de son rencontre.* » (Id.[5])

— « Quoy que die *ce subtil rencontre* d'Arcesilaus. » (Id.[6])

— « Un personnage sçavant, et de mes amis, c'est merveille *quels rencontres* et combien admirables il trouve. » (Id.[7])

[1] « En matière de querelle, dit Vaugelas, plusieurs le font masculin,... mais le meilleur est de le faire féminin. » Patru : « Pour moy, je le ferois en tous sens tousjours feminin. » Th. Corneille : « Tant de personnes escrivent *en ce rencontre,* quand ce mot signifie occasion, qu'on ne peut condamner ceux qui dans ce sens le font masculin. Il est pourtant mieux de le faire tousjours feminin. » (*Remarques*, pp. 74, 75.)

[2] *Essais,* liv. I, chap. x.

[3] *Essais,* liv. II, chap. xxvii.

[4] *Essais,* liv. III, chap. v.

[5] *Essais,* liv. III, chap. x.

[6] *Essais,* liv. II, chap. xi (dans l'édit. 1595 seulement).

[7] *Essais,* liv. II, ibid.

— « Ceux qui eurent l'advantage *au rencontre* de la Rochelabeille. » (Id.[1])

— « Le principal effort *du rencontre* fut en cest endroit. » (Id.[2])

— « Guillaumes, d'où l'on dict que le nom de Guienne est venu par *un froid rencontre*. » (Id.[3])

— « Et encores que ce ne soict pas grand cas *de ce rencontre* que je vous ay descript. » (Monluc.[4])

— « Outre que *le rencontre* estoit en lieu ou les chevaux ne se pouvaient aucunement soustenir. » (Id.[5])

— « A *cet heureux rencontre*, Adam d'aise sautelle. » (Du Bartas.[6])

— « Et les Démons craignant *l'éblouissant rencontre*. » (Id.[7])

— « Tombant icy d'*un bienheureux rencontre*. » (Pierre de Brach.[8])

— « Ledit sieur de Parrabère que je vis despuys *ce rencontre*. » (D'Antras.[9])

— « les plaines de Saint-Clair où se fit *un rencontre*. » (Id.[10])

[1] *Essais*, liv. I, chap. XXXII (édit. 1588), chap. XXXI (édit. 1595).

[2] *Essais*, liv. I, chap. XLI.

[3] *Essais*, liv. I, ibid.

[4] T. I, p. 63.

[5] T. III, p. 442.

[6] La seconde Sepmaine, 1er jour (Les Artifices), p. 137.

[7] Ibid., IIIe jour (La Loy), p. 344.

[8] *Œuvres de P. de Brach*, p. 181 (édit. 1576).

[9] P. 85.

[10] P. 15 et passim.

— « Certes, boici *un von rencontre.* » (D'Aubigné.[1])

Patenostre. — Pasquier signala à Montaigne, comme un gasconisme, l'emploi de ce mot avec le genre masculin. « Je le menay (Montaigne) en ma chambre, où j'avais son livre, et là je luy monstray plusieurs manières de parler familières non aux François, ains seulement aux Gascons, *un Pate-nostre,* un Debte, un Couple, un Rencontre.[2] » Voici la phrase de Montaigne (*Essais,* I, LVI), où Pasquier a trouvé « un patenostre » : « Je voudroy que ce soit *le seul patenostre* que les Chrétiens y emploiassent. »

Sang est féminin en gascon « *la* sanc » : et aqui lo estrenglo talement que lo fe sclatar *la* sanc per los ditz ; — il le serra si fort qu'il fit jaillir le sang entre les doigts[3]. Littré ne cite pas d'exemple de sang employé au genre féminin; nous croyons pourtant reconnaître une trace de ce féminin dans les jurons : Palsambleu, Palsangué, Palsanguienne. Ces jurons, inconnus avant le XVIe siècle, se décomposent, non pas comme dit Littré, en « par le Sang Dieu », mais en « par *la* sang Dieu ». Ce qui le prouve, c'est qu'on trouve souvent : Par la sambleu.

« Par la sambleu, messieurs, je ne croyais pas être
Si plaisant que je suis... »[4]

[1] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 87.

[2] *Lettres*, liv. XVIII, lettre I; t. II, p. 517.

[3] *Un baron béarnais*, textes du XVe siècle (Publication de la Société des bibliophiles du Béarn, 1878, p. 38).

[4] *Le Misanthrope,* acte II, scène VII (texte original de

On trouve même dans les *Fourberies de Scapin :* « par la sang ! » L'origine gasconne de ces locutions est d'autant plus probable que ce sont des jurons, et que les soldats gascons passaient pour être très riches en expressions de ce genre. (Samdiu, sandis, cadedis, mordioux, pardioux, etc.)

§ 3. — *De l'Adjectif.*

ADJECTIFS POSSESSIFS.

I. — L'adjectif possessif est souvent représenté en gascon par l'article ; on dit couramment « *et* pai » (*le* père) pour mon père.

*
* *

Tallemant des Réaux connaissait ce gasconisme : « Chut, chut, luy dit-il (La Calprenède), ne me nommez point ; car si *le père* le sçavait...[2] » Le récit continue ainsi : « Une fois que *le père* qui ne vouloit pas que je fisse des vers me trouve comme je rimois, il se mit en colère, prit un pot de chambre, d'argent s'entend. » A ce dernier trait, on devait

1666). Il est vrai que l'édition de 1682 donne en variante : Par *le* sang bleu ; mais l'édition de 1682 a été revue par La Grange et Vinot, *revue*, c'est-à-dire *altérée* en plus d'un passage.

[1] Acte II, scène VI ; t. VIII, p. 469 (éd. Despois).

[2] *Historiettes*, VI, p. 384.

reconnaître le Gascon, tout aussi facilement qu'au gasconisme par où débute la phrase.

— « ..... Jettent au pied *les armes.* » (Du Bartas. [1])

— « ..... quelque femme éplorée,
A qui la mort inique avoit ravi *l'époux.* » (Id.[2])

II. — Le gascon ne remplace pas l'adjectif possessif par l'article, lorsqu'il s'agit d'une chose inséparable de la personne. Ainsi, tandis que le français dit : il m'a fait mal *au* pied, on dira en gascon : qué m'a heyt maw *aw mé pè* (à mon pied).

*
* *

On peut relever ce gasconisme dans les vers suivants de du Bartas :

— « Il n'a devant *ses yeux* foy ni loy ni justice.[3] »
— « ..... et ne peut à peine
D'un grand quart d'heure après reprendre *son haleine.* [4] »

— « ..... Il escarbouille *sa teste...* [5] »

Desgrouais reproche aux Gascons ces tournures : « *Ma fièvre* m'a repris. — Vous m'avez fait mal *à mon pied.* [6] »

III. — En gascon, comme en provençal, on se

[1] La seconde Sepmaine, Ier jour (Les Artifices), p. 133.
[2] *Judith,* liv. IV, p. 390.
[3] La seconde Sepmaine, IVe jour (La Décadence), p. 519.
[4] Ibid , IIIe jour (Les Pères), p. 310.
[5] Ibid., Ier jour (Les Artifices), p. 136.
[6] *Gasc. corrigés,* p. 290.

sert de l'adjectif possessif *son, sa, ses,* même quand on parle de plusieurs personnes. Les Méridionaux disent volontiers, fidèles à la règle latine : Le père et la mère sont sortis avec *son fils*. « Cridéouen biahore, demandéouen perdoun et graci ; Louïsoun escoutéoue p'arreu, ... aou cap d'uou'paouse, con lou paou s'estout bieun lebertit aou SOUN déspeuns, que bedè n'en pouden pas léou mè... » C'est-à-dire : « *ils* criaient au secours, demandaient pardon et grâce ; Louison n'écoutait rien ;... au bout d'un moment, quand le bâton se fut bien diverti à SES dépens (à leurs dépens), voyant que bientôt *ils* n'en pouvaient mais...[1] »

*
* *

L'auteur des *Nouveaux Gasconismes* relève cette faute, qu'il considère surtout comme provençale, mais qui n'est pas inconnue, on vient de le voir, au parler gascon :

— « Ces enfants aiment *son père*... Ceux-ci étudient assez bien *sa leçon*.[2] »

Nous n'avons pas rencontré ce gasconisme chez les auteurs gascons ; il serait pourtant bien extraordinaire qu'ils l'eussent tous complètement évité. En revanche, nous le rencontrons chez Malherbe, dans

[1] Arnaudin. *Contes de la Grande Lande,* p. 210. Nous avons conservé l'orthographe de l'auteur et les formes du parler landais, *arreu, bieun* (rien, bien).

[2] *Nouveaux Gasc. corrigés,* t. II, p. 326.

un passage qui a été, selon nous, mal interprété par M. L. Lalanne, le consciencieux et savant éditeur de Malherbe :

— « Aussi celui qui est fol n'a pas tous les vices en *son extrèmité.*[1] » M. Lalanne n'a pas reconnu ici la tournure provençale; il croit voir dans ces mots « en son extrémité » une simple inadvertance et met en note : Il faut lire sans doute : « en leur extrémité » ou « tout vice en son extrémité.[2] »

IV. — L'article est toujours exprimé, en gascon, devant l'adjectif possessif, alors même que cet adjectif possessif est accompagné d'un qualificatif. On dit couramment, aux environs de Tarbes : « *ét mé* nébout (le mien neveu); *ét prawbé sou* pai (le pauvre son père).[3] » Voici de charmants vers de Despourrins :

— « Berouyine, charmantine,
Berouyine, *lou me sou.*[4] »

[1] T. II, p. 118.

[2] Cf. article de M. C. Chabanneau, *Romania*, IV, p. 344. M. P. Meyer rappelle que « dans le *Figaro*, du 1er août 1875, on peut lire, dans un article signé d'un rédacteur non moins spirituel que Marseillais : Cet amendement porte que les Conseils généraux vérifieront les pouvoirs *de ses membres* ».

[3] Notons en passant que, dans quelques communes, pai (père) est du féminin. Nous avons entendu dire, d'une façon habituelle, à Montgaillard (près de Bagnères-de-Bigorre) : *la sa* pai (son père).

[4] « O joliette, ô toute charmante, — ô joliette, ô mon soleil (le mien soleil). » On ne peut traduire qu'imparfaite-

Dans une vieille chanson béarnaise qu'a publiée la *Revue des Patois Gallo-Romans*[1], nous trouvons les vers suivants, que nous transcrivons sous une forme orthographique moins savante :

— « *La sua mai* kawra pieytat,
La sua so ké dira nou,
Los bostes amous kéns an kounfiat. »
— « *La sienne mère* aura pitié,
La sienne sœur dira non,
Les votres amours on nous a confié. »

*
* *

Nous n'avons pas trouvé dans les auteurs gascons, d'exemples où l'article soit ainsi employé; mais il faut croire que les Gascons commettaient souvent cette faute, au moins dans leur conversation, puisque Desgrouais signale les gasconismes suivants :

— « *Le pauvre mon père* n'aurait pas fait cela.[2] »
— « Si *la pauvre ma mère* vivait encore.[3] »

On peut rapprocher de cet emploi de l'article, joint à l'adjectif possessif, les phrases suivantes où Montaigne réunit l'adjectif possessif et l'adjectif démonstratif.

ment, dit M. Lespy, à qui nous empruntons cette citation (*Grammaire béarn.*, p. 243), ce que signifient nos deux adjectifs.

[1] *Un chant de noce en Béarn*, n° 10, pp. 133, 134.
[2] *Gasc. corrigés*, p. 273.
[3] *Ibid.*, p. 265.

— « *Cette nostre exasperation* immoderée et illegitime contre ce vice.[1] »

— « Toute *cette nostre suffisance,* qui est au delà de la commune et naturelle.[2] »

— « Ils (les singes) en presterent le moyen par *cette leur inclination* à faire tout ce qu'ils veoyoient faire.[3] »

— « Et puis de ceux-là est la liberté peu suspecte et peu odieuse, qui besoingnent *sans aucun leur interest.*[4] » *Leur* est bien adjectif possessif et ne représente nullement le pronom latin « illorum » ; cette tournure rappelle de très près les tournures gasconnes : « *los lors delictes* », leurs délits ; « *las lors pregaris* », leurs prières[5].

— « Il n'est pas besoing que *ceste vostre provinse* demeure longuement sans chefs.[6] »

ADJECTIFS INDÉFINIS.

I. — L'adjectif *awte* (autre) est souvent joint, en gascon, au pronom personnel *nous, vous,* sans qu'il

[1] *Essais,* liv. III, chap. v.

[2] *Essais,* liv. III, chap. XII.

[3] *Essais,* liv. III, chap. v.

[4] *Essais,* liv. III, chap. I. Les exemples de cette construction sont trop nombreux pour qu'on puisse les citer tous.

[5] Cf. Lespy, *Gram. béarnaise,* p. 255.

[6] Lettre de Bernard du Bouzet, seigneur de Roquepine, à Henri IV. Cf. *Revue de Gascogne,* t. XV, p. 229.

ajoute à la pensée une nuance quelconque d'opposition ou de contraste :

— « Quoand bedin que *nous auts*.....
..... hem lous sinnes de croutz,
Edz nous nomen labets casse-mousques à toutz.[1] »

— « Cresca que questes ribaux non han pas gran conte *de nous aux*... ; e son aquestes tousten en aquère opinion quan parlen dab *nous aux*... ; abe un besin mai feble *que nous aux*.[2] »

— « Moun Diw, bé nèm *nous awts* urous.[3] »

*
* *

Monluc et Montaigne disent de même. « *Nous autres,* qui privons nostre jugement du droict de faire des arrests, regardons mollement les opinions diverses. » (Montaigne.[4])

[1] « Lorsqu'ils voient que nous (autres)... faisons les signes de croix, ils nous appellent tous alors des chasse-mouches » Fondeville, cité par M. Lespy, *Gram. béarn.*, p. 203.

[2] « Crois que ces ribauds ne font pas grand compte de nous (autres)...; et ils sont toujours dans cette opinion quand ils parlent avec nous (autres)... ; (il) avait un voisin plus faible que nous (autres). » Lettre écrite en gascon par François de Noailles, évêque de Dax, à Jean de Monluc. Cf. *Revue de Gascogne*, t. IX, pp. 469, 470.

[3] « Mon Dieu, comme nous sommes heureux, nous (autres). » Cf. *Revue des Patois Gallo-Romans* (*Un chant de noce en Béarn*), n° 10, p. 138.

[4] *Essais,* liv. III, chap. VIII.

— « *Nous autres* principalement, qui vivons une vie privée. » (Id.[1])

— « *Nous autres,* qui avons peu de practique avec les livres, sommes en ceste peine. » (Id.[2])

— « Avés-vous entendeu tous *vous autres* ce qu'ont proposé ces sieurs. » (Monluc.[3])

D'Aubigné fait ainsi parler le baron de Fæneste :

— « *Bous autres* abez d'estranges mouts.[4] »

— « Ce sont des imbentions de *bous autres.*[5] »

— « Non pas *bous autres* qui les abez ostés de leur repaux.[6] »

— « Pourtant *bous autres* ne croiez pas cela.[7] »

Tallemant des Réaux, parlant d'un Gascon, du Busc, raconte que « son parent le fit prescher et le fit entendre au cardinal. Nostre homme, comme estant d'un pays dont les gens disent : *Nous autres* nous avons du feu, mais du plus brillant ; pour le jugement, nous n'en tenons compte ; — ne manqua de debiter hardiment bien des sottises.[8] »

Desgrouais reproche aux Gascons des phrases comme celles-ci :

— « Voilà qu'il pleut, entrez chez *nous autres*...

[1] *Essais,* liv. III, chap. II.
[2] *Essais,* liv. III, chap. VIII.
[3] T. III, p. 355.
[4] *Aventures du baron de Fæneste,* p. 14.
[5] *Ibid.*, p. 67.
[6] *Ibid.,* p. 67.
[7] *Ibid.,* p. 68.
[8] *Historiettes,* IV, p. 130.

Dès que vous serez arrivés chez *vous autres,* vous y trouverez un tel.[1] »

Littré relève dans Corneille et dans Gresset des exemples semblables à ceux de Montaigne ; il regarde comme un gallicisme l'union de *autres* à *nous, vous*[2]. Comment cette tournure peut-elle être un gallicisme ? elle n'est employée que par un petit nombre d'écrivains, et n'apparaît pas, croyons-nous, dans la langue française, avant le XVIe siècle ? Elle se retrouve, d'ailleurs, dans la langue espagnole, qui dit *nosotros.*

II. — L'adjectif indéfini *un,* peut être employé comme pronom, et suivi d'un complément de lieu. Les Gascons disent : « *u* de Tarbes » un homme de Tarbes.

*
* *

La langue du XVIe siècle employait, à la vérité, l'adjectif indéfini *un* comme pronom, mais ne le faisait pas suivre d'un complément de lieu ; on disait fort bien :

— « Comme *un qui* prend une coupe.[3] »

— « Lorsque j'entr'ouy le bruit
D'*un qui frappoit* à ma porte.[4] »

[1] *Gasc. corrigés,* p. 50.
[2] *Dict* , au mot Autre.
[3] Ronsard, *Odes,* t. I, p. 2.
[4] Ronsard, *Odes,* t. II, p. 19. Sur cette construction, Cf. Benoist, *De la Syntaxe entre Palsgrave et Vaugelas,* p. 108.

Mais on n'aurait pas approuvé la phrase suivante du Gascon J. d'Antras :

— « ils furent advertys par *un du lieu* mesme qui en eut coignoissance.[1] »

§ 4. — *Pronoms.*

PRONOMS PERSONNELS.

Le gascon donne comme complément indirect à beaucoup de verbes un pronom personnel qui, sans être tout à fait explétif, n'indique pourtant que très légèrement un retour sur le sujet de l'action marquée par le verbe.

— « Lou rénart... *se gahe* soun peyroc.[2] »

— « Et diable, se la blou, que la *s'ayou* à prene.[3] »

— « Jou *la-m* goardabi sus la prade.[4] »

— « Ké ma embiat papè merkat,
Ké bieni béde so ké *mi* a butat. »[5]

*
* *

Qu'on compare à ces phrases les phrases suivantes :

[1] P. 79.

[2] « Le renard *se* prit sa pierre. » Arnaudin, *Contes de la Grande-Lande*, p. 263.

[3] « Le diable, s'il la voulut, eut à *se* la prendre. » Déjeanne, *Contes de Bigorre*, dans la *Romania*, XII, p. 575.

[4] « Je *me* la gardais dans la prairie. » Despourrins, cité par Lespy, *Gram. béarn.*, p. 269.

[5] « Il m'a envoyé papier marqué ; je viens voir ce qu'il *m'y* a mis. » *Revue des Patois Gallo-Romans*, n° 10, p. 133.

— « J'avois commandé aux soldats que chacun *se* portast un pain. » (Monluc.[1])

— « car une partie des ennemys, *se* voyans la victoire, coururent à luy. » (Id.[2])

— « Le marcquis qui *se* vit ce desordre sur les bras, commensa à se retirer par une valée. » (Id.[3])

— « Comme il fut jour, nous volsimes reconnaître nos morts, je *m'*y trouvis mon valet de chambre et mon palefrenier. » (Id.[4])

— « Comme je veulx que Dieu m'ayde, le poil *se* me dressoit sur la teste d'ouyr telz propos. » (Id.[5])

— « Le cappitaine Charry partit incontinent et *se* porta pain et vin, comme je luy avois escript. » (Id.[6])

— « Je *me* retins le baron de Clermon, qui en avoit quelques ungz. » (Id.[7])

— « Chacun *s'*estoit pourté ung petit d'avoine. » (Id.[8])

— « Ils *se* voulurent garder ce qu'ilz avaient. » (Id.[9])

— « Ils *se* garderont le royaume pour eux. » (Id [10])

[1] T. I, p. 121.
[2] T. I, p. 188.
[3] T. I, p. 450.
[4] T. II, p. 28.
[5] T. II, p. 358.
[6] T. II, p. 397.
[7] T. II, p. 437.
[8] T. III, p. 33.
[9] T. III, p. 150.
[10] T. IV, p. 526.

— « Monsieur le capitayne Monluc *s'*en a tout ameuné. » (Id.[1])

— « J'ay deu la pareille aux enfans que j'ay eu : ils *me* meurent tous en nourrice. » (Montaigne[2].)

— « Cela *luy* chargeoit *sa* maison de plusieurs depences et visites estrangieres. (Id.[3])

— « Le marchand ne *se* fait bien *ses* affaires qu'à la débauche de la jeunesse. » (Id.[4])

Un auteur contemporain a voulu sans doute rappeler cette tournure gasconne, en écrivant, dans une nouvelle qui a précisément la Gascogne pour théâtre, et dont les personnages sont des Gascons, la phrase suivante : « Et tous les cinq ans, elle *s'*achetait un flambeau de cuivre.[5] »

On voit quelle différence sépare cet emploi du pronom personnel, de l'emploi très régulier qu'en font les auteurs français, dans les phrases où il est dit explétif :

— « Prends-*moi* le bon parti, laisse-là tous les livres. »
(Boileau.)

[1] Marguerite de Monluc. Cf. Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc, publiées par M. Ph Tamizey de Larroque, p. 28 (Auch, 1890).

[2] *Essais,* liv. II, chap. VIII.

[3] *Essais,* ibid. (édit. 1588). Le pronom « luy » est supprimé dans l'édit. de 1595.

[4] *Essais,* liv. I, chap. XXII (éd. 1588). Le pronom « se » a également disparu en 1595.

[5] Jean Rameau, *Idylle noire* (dans le *Figaro* du 11 avril 1891).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

I. — Le pronom *en* sert, en gascon, à rappeler soit un adjectif, soit un participe qui précède ; ce trait curieux de la syntaxe gasconne ne se retrouve pas dans le parler béarnais, si l'on en juge par ce que dit M. Lespy : « Le pronom béarnais *at* (ac, ag) de même que *le* en français tient lieu d'un adjectif ou d'un participe précédemment employés. Lo loc de Casenave es laus e *ad* ere quant lo prumer foegadge s'escrisco. La maison de Casenave était vide et *l'*était, quand le premier rôle des feux fut écrit.[1] »

Dans le parler de Bigorre, cette même phrase deviendrait : « Lo loc de Casenave es laus e *en* ere quand lo prumer foegadge s'escrisco. » Qu'on demande à un habitant de Tarbes: Es malaw? (es-tu malade?) — il répondra : Qu'*én* soy, que n'*en* soy (J'*en* suis, je n'*en* suis pas).

*
* *

Ainsi parle Monluc :

« Croyez, vous qui commandéz aux armes, que, si vous estes telz, vous *en* rendrez aussi vos soldatz à la longue.[2] »

— « Je suis Gascon, je renie la patrie, et ne m'*en*

[1] *Gram. béarnaise*, p. 311.
[2] T. I, p. 233.

diray jamais plus (Gascon), si aujourd'huy vous ne gaignés le procés à force de combasttre.[1] »

— « Les Espaignolz disoient qu'ils estoient plus vaillans que les Gascons, et les Gascons qu'ils *en* estoient plus que les Espaignolz.[2] »

— « Veu mesmement que c'estoit division entre les catholiques, ou pour le moingz qui s'*en* disoient.[3] »

— « Mais, comme la fortune de la guerre est bizarre, elle s'*en* trouva bien ce jour-là.[4] »

Et Montaigne :

— « Le parler que j'aime, c'est un parler... non pédantesque, non fratesque, non pleideresque, mais plutôt soldatesque, comme Suétone appelle celui de J. César; et si ne sens pas bien pourquoi il l'*en* appelle.[5] »

— « Il (Cœlius)... contre-faisoit entièrement le port et la contenance d'un homme goutteux; enfin la fortune lui fit ce plaisir de l'*en* rendre tout à fait.[6] »

— « Pline conte d'un qui, songeant estre aveugle en dormant, s'*en* trouva l'endemain, sans aucune maladie precedente.[7] »

[1] T. III, p. 45.
[2] T. III, ibid.
[3] T. III, p. 68.
[4] T. III, p. 364.
[5] *Essais*, liv. I, chap. XXVI (édit. 1588), chap. XXV (édit. 1595).
[6] *Essais*, liv. II, chap. XXV.
[7] *Essais*, liv. II, chap. XXV. Tel est le texte de 1588; l'édition de 1595 porte « se le trouva », au lieu de « s'en trouva ».

— « Le coup n'estoit pas mortel, si la fortune ne l'*en* eust rendu.[1] »

— « J'ay trouvé que, lors de ma santé, je plaignois les malades beaucoup plus que je ne me trouve à plaindre moy mesme quand j'*en* suis.[2] »

— « Nous appelons Dieu tout-puissant père, et desdaignons que noz enfants nous *en* appellent.[3] »

— « Moy qui suis Roy de la matière que je traicte et qui n'en dois compte à personne, ne m'*en* crois pas pourtant en tout (c'est-à-dire ne me crois pas Roy).[4] »

II. — Le pronom démonstratif gascon « Ets » ou « Lous » est suivi d'un nom de ville ou de contrée, pour désigner les habitants de cette ville ou de cette contrée : « Ets de Tarbes » signifie « Ceux de Tarbes » ; « Mas los de Labatjus », « Mais ceux de Labatjus.[5] »

*
* *

Il en était de même dans l'ancien français. « Si fisent cargier soixante sommiers de vitaille pour rafreschir *chiaux de Saint Jehan*.[6] » « *Cil dou pays*[7] »,

[1] *Essais*, liv. II, chap. XXIX. Dans l'édition de 1595, ce gasconisme est également corrigé : « Si la fortune ne l'eust rendu tel. »

[2] *Essais*, liv. II, chap. VI.

[3] *Essais*, liv. II, chap. VIII.

[4] *Essais*, liv. III, chap. VIII.

[5] *Textes gascons* de M. Luchaire, p. 17.

[6] *Froissart*, t. IV, p. 105 (édit. S. Luce).

[7] *Id.*, t. IV, p. 161.

« cil de Thoulouse.[1] » Mais cette tournure n'était guère usitée au XVIe siècle ; elle n'est pas signalée dans l'étude que MM. Hatzfeld et Darmesteter ont consacrée à la langue du XVIe siècle[2] ; tout au plus disait-on couramment : ceux de la Religion. Dans Monluc, Montaigne et Henri IV se retrouve cet archaïsme, qui n'est sous leur plume qu'un gasconisme :

— « La crainte que j'ai que *ceulx de Saint-Sever* y participassent me fait finir. » (Henri IV.[3])

— « Je me méfie de *ceulx de Saint-Justin :* vous m'avez purgé *ceulx d'Eusę ;* mais *ceulx de Cazères et de Barcelone* sont de vilains remuants. » (Id.[4])

— « *Ceulx de Revel* et des places circonvoisines les tiennent de si près que, s'ils ne sont secouruz, il est malaisé qu'ilz échappent. » (Id.[5])

— « Il sçait que *ceulx d'Alby* mesme ont tué ung gentilhomme des miens. » (Id.[6])

— « Le corps de Barthelemy d'Alviane ayant esté rapporté à Venise par les Veronois, terre ennemie, la plupart de ceux de l'armée estoient d'advis qu'on

[1] *Froissart*, t. IV, p. 161.

[2] *Le Seizième siècle en France*, 1re partie, p. 257. Le peuple avait conservé cette tournure ; il disait même : les ceux de Paris. Cf. Benoist, *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, p. 17.

[3] *Lettres missives*, t. II, p. 154.

[4] *Lettres missives*, t II, p. 312.

[5] *Lettres missives*, t. I, p. 278.

[6] *Lettres missives*, t. I, p. 279.

demandast sauf conduict pour le passage à *ceux de Vérone.* » (Montaigne[1].)

— « Et pour ce que *ceulx de Montauban* voulaient qu'il se fisse exercice de leur religion. » (Monluc.[2])

— « Or *ceulx de Montauban,* ayant veu cela, ont mandé avoir une commission. » (Id.[3])

— « Car j'espère, puis que *ceux de Landrecy* peuvent attendre, que le temps defera vostre ennemy par pluyes. » (Marg. d'Angoulême.[4])

c) PRONOMS RELATIFS.

Dans le dialecte gascon, comme d'ailleurs dans les autres dialectes de la langue d'oc, les pronoms relatifs « qui » et « que » s'emploient indifféremment l'un pour l'autre[5].

*
* *

On sait que le moyen français nous présente des exemples nombreux de *que* sujet, à côté de *qui;* mais, comme le remarque M. Darmesteter, « à partir du XVIe siècle, la langue est revenue à *qui*[6] ». Au XVIe siècle, cette confusion se rencontre encore chez

[1] *Essais,* liv. I, chap. III.

[2] T. IV, p. 351.

[3] Ibid.

[4] Nouvelles lettres de la reine de Navarre, publiées par Génin (1842), p. 231.

[5] Cf. Lespy, *Gram. béarnaise,* pp. 321 et suiv.

[6] Voir article sur le démonstratif ille et le relatif qui en roman (*Mélanges,* Renier, 1887, 145-157.)

quelques écrivains[1], mais elle est surtout fréquente chez les auteurs gascons.

— « J'ay donné... ung aultre courcier au cappitaine Cousseil, *que,* vingt ans a, a porté les armes avec moy. » (Monluc.[2])

— « O mes compaignons, prenés doncques exemple à ceux *que*... lèvent la tête devant tout le monde. » (Id.[3])

— « O que bien hureux sont les soldatz qui suivent telz cappitaines, *que* pour leurs vertuz et valleur sont estimés par tout le monde. » (Id.[4])

— « Mais... la paix a faict mectre en obly du tout ceste entreprinse, *que* par nostre long loisir pourra en dix jours estre mise à fin. » (Marg. d'Angoulême.[5])

— « Regardant les lermes *que,* je suis seure, saillent de vos yeux. » (Marg. d'Angoulême.[6])

§ 5. — *Verbes.*

Les Gascons, dans l'emploi du verbe, s'écartent de la langue du XVIe siècle sur trois points : 1° la forme des verbes ; 2° l'emploi des auxiliaires ; 3° l'usage des modes.

[1] Malherbe, si sévère pour Desportes, n'ose presque pas condamner cette faute. Cf. Brunot, *La Doctrine de Malherbe*, p. 396.

[2] T. I, p. 20.

[3] T. I, p. 38.

[4] Ibid.

[5] *Heptaméron,* Prologue.

[6] Nouvelles lettres de la reine de Navarre, p. 227.

a) FORME DES VERBES.

I. — *Verbes intransitifs employés comme transitifs.*

Les grammairiens du XVIIe siècle avaient remarqué que les Gascons employaient, comme transitifs, un grand nombre de verbes intransitifs. Les principaux verbes de cette catégorie, ceux que l'on rencontre le plus fréquemment, sont : Entrer, Fixer, Jouir, Lutter, Obéir, Pardonner, Penser, Sortir, Tomber.

Entrer. — Vaugelas reprochait aux Gascons « de convertir plusieurs verbes neutres en actifs[1] » ; parmi ces verbes se trouve le verbe Entrer. Ce sont les Gascons, dit Vaugelas, « qui ont donné cours à cette phrase : *Entrez ce cheval* dans l'écurie ». C'est ainsi, en effet, que parlent les Gascons. Desgrouais leur reproche, lui aussi, des phrases comme celles-ci : Est-ce vous qui avez *entré ce bois* ? *Entrez* davantage *votre chapeau*[2].

L'usage gascon a fini par triompher ; on dit couramment aujourd'hui : *Entrez ce cheval* dans l'écurie Littré le reconnaît lui-même : « L'Académie n'a pas *entrer* dans le sens actif, mais elle a admis *sortir* actif, et *l'usage admet entrer*. Il faudra entrer ce piano par la fenêtre. Entrez ce cheval dans l'écurie.

[1] *Remarques*, t. I, p. 105.
[2] *Gascon. corrigés*, pp. 185, 186.

Entrez la voiture dans la remise. » (*Dict.*, au mot entrer, nº 19.)

Fixer. — Fixer n'est pas, à proprement parler, un verbe intransitif ; mais il ne peut avoir pour complément direct qu'un nom de chose. Cependant, les Gascons ont l'habitude de lui donner pour complément un nom de personne et de dire « *fixer quelqu'un* », au lieu de « *fixer les yeux sur quelqu'un* ». Voltaire a signalé ce gasconisme. « Quelques Gascons hasardèrent de dire : « *J'ai fixé cette dame* » pour « *je l'ai regardée fixement* », « *j'ai fixé mes yeux sur elle* » ; de là est venue la mode de dire : fixer une personne.[1] » Il revient une seconde fois sur ce gasconisme : « La langue s'embellit tous les jours, écrit-il avec ironie ; on fixe une femme, au lieu de fixer les yeux sur elle.[2] » Cet usage gascon ne s'est pas maintenu ; la locution « fixer quelqu'un », bien qu'elle soit très répandue, est généralement considérée comme vicieuse.

Jouir. — Ce gasconisme est un de ceux que Pasquier reprochait à Montaigne. Il importe peu, nous l'avons déjà dit, que le vieux français nous présente des exemples de « jouir » pris transitivement. Au XVIe siècle, « jouir » est un verbe intransitif ; c'est ainsi que l'emploient les écrivains non gascons ; le *Thrésor* de Nicot n'enregistre que cet usage : il

[1] *Dict. philosophique*, article Langue.

[2] Lettre du 15 mars 1789, citée par Littré (*Dict.*, au mot Fixer).

est donc bien évident que le souvenir du parler gascon peut seul expliquer les phrases suivantes de Montaigne :

— « Ny la santé *que j'ay jouy* jusques à présent tres vigoureuse et peu souvent interrompue.[1] »

— « C'est la vraie solitude et *qui se peut joüir* au milieu des villes et des cours des roys.[2] »

— « L'amitié au rebours *est jouye* à mesure qu'elle est desirée.[3] »

— « Il ne sçait rien tenir ny *rien jouir* de bonne façon.[4] »

— « Cettuy vostre estre *que vous jouyssez* est également party à la mort et à la vie.[5] »

— « Il ne sçait rien tenir ny *rien jouyr* de bonne façon.[6] »

— « Ce soleil, cette lune, ces estoilles, cette disposition, c'est celle mesme *que nos ayeuls ont jouye*.[7] »

— « Moy qui fay les loix, tien que ny vous n'estes à vous, ny n'est à vous *ce que vous jouyssez*.[8] »

[1] *Essais*, liv. I, chap. XX.

[2] *Essais*, liv. I, chap. XXXIX (édit. 1588), chap. XXXVIII (édit. 1595).

[3] *Essais*, liv. I, chap. XXXVIII (édit. 1588), chap. XXVII (édit. 1595).

[4] *Essais*, liv. I, chap. LIII.

[5] *Essais*, liv. I, chap. XX.

[6] *Essais*, liv. I, chap. LIII.

[7] *Essais*, liv. I, chap. XX.

[8] *Essais*, liv. II, chap. VIII.

— « Je reçoy la santé les bras ouverts, libre, plaine et entière et esguise à mon goust *à la jouyr.*[1] »

— « Les éléments *que nous jouyssons* sont alterez.[2] »

— « Depuis que ceux qui me devançoient en la possession des biens *que je jouys* m'ont quitté leur place.[3] »

— « La dispense *que* mesme des hommes écclésiastiques *jouyssent* en ce siècle.[4] »

— « Les biens mesmes de l'esprit et la sagesse nous semble sans fruict, si elle n'est jouie.[5] »

— « Si *nous ne jouyssons que ce que nous touchons,* adieu nos escuz quand ils sont en nos coffres, et nos enfans s'ils sont à la chasse.[6] »

— « Il (Alexandre) n'eust pas voulu *jouyr l'empire du monde* mollement et paisiblement.[7] »

— « Et me semble *jouyr* plus gayement *les plaisirs* d'une maison estrangière.[8] »

— « Il y a du mesnage *à la jouyr* (la vie) : je *la jouys* au double des autres.[9] »

[1] *Essais,* liv. II, chap. XII.
[2] *Essais,* liv. II, chap. XX.
[3] *Essais,* liv. II, chap. XVII.
[4] *Essais,* liv. III, chap. V.
[5] *Essais,* liv. III, chap. IX.
[6] *Essais,* liv. III, chap. IX.
[7] *Essais,* liv. III, chap. X.
[8] *Essais,* liv. III, chap. IX.
[9] *Essais,* liv. III, chap. XIII.

— « Je me contente *de jouyr le monde,* sans m'en empresser.[1] »

— « Les autres sentent la doulceur d'un contentement... ; ils *jouyssent les autres plaisirs,* comme ils font celluy du sommeil, sans les cognoistre.[2] »

Et en dehors de Montaigne :

— « Au dernier dudit cloître (avons trouvé) une petite maison canoniquale *qui souloit estre jouye* par le S. Bajon, chanoine.[3] »

— « Une maison *que semble estre jouye* par le susdit Vernounet.[4] »

Lutter. — Ce verbe est également regardé par Montaigne comme un verbe transitif.

— « Nature... fait naistre souvent... des productions d'esprit qui *luittent les plus artistes productions.*[5] »

— « Et puis je *ne luitte point en gros ces vieux champions-là* et corps à corps.[6] »

[1] *Essais,* liv. III, chap. IX.

[2] *Essais,* liv. III, chap. XIII. Montaigne emploie cependant « jouir » d'une manière intransitive, mais beaucoup plus rarement.

[3] Enquête de 1570, procès-verbal de Jean de Vedrine Cf. *Revue de Gascogne,* t. XII, p. 173.

[4] Ibid. Sur « que » sujet, voir ce que nous avons dit plus haut, p. 403.

[5] *Essais,* liv. I, chap. XXIV (édit. 1595). Ne se trouve pas dans le texte de 1588.

[6] *Essais,* liv. I, chap. XXV (édit. 1595). Manque aussi dans le texte de 1588.

— « Mesprisant les douleurs moins aspres, desdaignant *de les luiter* et les combattre.[1] »

— « Cupidon est un dieu félon; il faict son jeu *à luitter la devotion* et la justice.[2] »

— « Ayant accoustumé *de luicter les deffauts* qui sont en moy et les dompter par moy-mesme.[3] »

— « Ces malplaisantes pensées qui me battent pendant que je m'arme pour les chasser ou *pour les luicter*.[4] »

Obéir. — Littré ne cite pas d'exemple de ce verbe employé transitivement; cette tournure n'était pas rare cependant.

Nous trouvons dans Monluc : « Ne se vouloient obéir *l'un l'autre*[5] » ; — et dans Tavannes : « *Obéis ta mère*[6] » ; — et dans Malherbe : « La plus grande beauté d'une femme étoit *d'obéir son mari*.[7] » Peut-être cette construction a-t-elle été prise de l'italien, mais il est possible aussi que le gascon l'ait introduite dans la langue française. Le gascon, en effet, avait l'habitude de donner à « aubedir » (obedire, obéir) un complément direct. « Bolo aubedir les soes prega-

[1] *Essais*, liv. II, chap. II.

[2] *Essais*, liv. III, chap. V.

[3] *Essais*, liv. III, chap. VI.

[4] *Essais*, liv. III, chap. XII.

[5] Le plus souvent, Monluc construit ce verbe comme un verbe intransitif. (Cf. t. III, p. 353.)

[6] Col. Petitot, t. XXV, p. 248.

[7] T. III, p. 125.

ries. » (Il voulut accéder à ses prières, *obéir les siennes prières.*[1])

Pardonner. — Les Gascons donnent à ce verbe un nom de personne pour complément direct ; ils disent couramment : Je *l'ai pardonné ;* j'ai *pardonné Paul.* « Lo senhor l'a perdonade de la faute que feite ave. » (Le seigneur lui a pardonné la faute qu'elle avait faite, *l'a pardonnée* de la faute.[2])

Ce gasconisme se rencontre dans Monluc et dans Montaigne :

— « Et *pardonna* Sa Majesté *les tous* généralement. » (Monluc.[3])

— « Cinna est convaincu ; *pardonne-le.* » (Montaigne.[4])

Penser. — On dit dans le parler gascon : « Je te pensais ici » pour « Je pensais que tu étais ici. »

— « Et quand *on les pensoit* en un lieu, ils estoient en un autre. » (D'Antras.[5])

Sortir. — Ce verbe est toujours employé transitivement en gascon : « En se sourtint d'aquére counfessioun. » (En *se sortant* de cette confession.[6])

[1] Cf. Lespy, *Dict.*, Aubedir.

[2] Cf. Lespy, *Dict.*, Perdouna.

[3] T. III, p. 215.

[4] *Essais*, liv. I, chap. XXIV (édit. 1588) ; l'édition de 1595 est plus correcte : pardonne-*luy*.

[5] P. 65. Peut-être faut-il expliquer cette tournure, par l'ellipse du verbe être, « et quand on les pensoit (estre) en un lieu ».

[6] Peyret, cité par Lespy, *Gram. béarnaise*, p. 317.

Les Gascons essayèrent de faire passer cette construction dans la langue française. « Sortir est neutre, dit Vaugelas, et non pas actif. C'est pourquoy « *sortez ce cheval* » pour dire « faites sortir ce cheval » ou « tirez ce cheval » est très mal dit, encore que cette façon de parler se soit renduë fort commune à la Cour et par toutes les Provinces. On accuse les Gascons d'en estre les autheurs, à cause qu'ils ont accoustumé de convertir plusieurs verbes neutres en actifs, comme tomber, exceller, etc., jusques-là qu'ils disent mesmes « *entrez ce cheval* », pour dire « *faites entrer ce cheval* », ce que j'ay oüy dire à des Courtisans nez au cœur de la France. Sur quoy il faut remarquer que de toutes les erreurs qui se peuvent introduire dans la langue, il n'y en a point de si aisée à establir, que de faire un verbe actif, d'un verbe neutre, parce que cet usage est commode, en ce qu'il abrege l'expression, et ainsi il est incontinent suivy et embrassé de ceux qui se contentent d'estre entendus sans se soucier d'autre chose ; on a bien plustost dit : « *sortez ce cheval* », ou « *entrez ce cheval* » que « *faites sortir ce cheval* » ou « *faites entrer ce cheval.*[1] »

Nous lisons, dans le récit d'un Gascon, des phrases comme celle-ci :

— « Et pour *le sortir,* il falut avoir de cordes et licols.[2] »

[1] *Remarques,* t. I, pp. 104, 105.

[2] Cf. *Revue de Gascogne,* t. XXXII, p. 22. Sur « avoir *de* cordes », voir plus haut, p. 372.

Malherbe ne condamne qu'à moitié cette construction. « Sortir, dit-il, en signification active, ne plaît pas à tout le monde.[1] » Cette critique tranche trop avec le ton acerbe, si habituel à Malherbe, pour qu'on ne la considère pas comme une sorte de concession faite à un usage solidement établi. Ce n'était pas une faute bien grave, c'était plutôt une impropriété de langage, d'après Béroalde de Verville. « Puisque j'y suis, remarquerai un mot impropre qu'a dit aujourd'hui un honneste homme et docte : *Sortez mon cheval,* au lieu de dire : *faites sortir.*[2] » Cette manière de parler se répandit si bien que l'Académie Française fut obligée de l'accepter : « Il est certain que la pluspart des gens qui ont des chevaux à faire voir, disent ordinairement : « *Sortez ce cheval de l'escurie* pour dire : *tirez ce cheval ;* mais on ne peut dire *entrez ce cheval* pour dire *faites entrer ce cheval.*[2] » De nos jours, rien n'est plus fréquent que l'emploi de sortir « en signification active ».

— « *Sortez moi mon chapeau* de soie,
Mon bel habit de drap d'Elbeuf.[4] »

— « Il *se sort* du lit et se tient debout.[5] »

Tomber. — Ce verbe est signalé par Vaugelas comme l'un des verbes neutres que les Gascons ont

[1] T. IV, p. 252.

[2] *Le Cabinet de Minerve,* p. 151 (cité par Littré. *Dict.,* au mot Sortir, *Hist.*).

[3] Cf. *Remarques de Vaugelas,* t. I, p. 106.

[4] Jacques Normand (*Revue illustrée,* 1er juin 1889).

[5] J. Aicard (*Gil Blas,* 6 juin 1891).

« accoustumé de convertir en actifs. » Que de fois n'avons-nous pas, en effet, entendu dire à des Gascons : « J'ai tombé mon chapeau ; il a tombé sa plume. » Un écolier, raconte Desgrouais, expliquait la fable du *Corbeau et du Renard :* quand il en fut venu à cet endroit « Corvus emisit ore caseum, quem dolosa vulpes rapuit », il dit : « le corbeau tomba le fromage et le rusé renard se le prit.[1] »

Nous ne serons donc pas surpris de trouver cette construction dans Montaigne :

— « Il est bon de *tomber souvent de l'eau,* car nous voyons par expérience que..., il est bon de *ne tomber point souvent de l'eau,* car les poisans excremens qu'elle entraîne ...[2] »

Malherbe avait, lui aussi, relevé chez Desportes cette faute qui n'était pas rare au XVIe siècle ; il lui reproche d'avoir écrit « *tomber quelqu'un*[3] ». Aujourd'hui, comme le remarque Littré, on commence à parler ainsi, en dehors du Midi ; on ne craint pas de dire, avec quelques précautions, il est vrai : tomber quelqu'un. « Que M. de Persigny, pour nous servir d'une expression triviale, mais très énergique, tombe M. Rouher, rien de mieux.[4] »

[1] *Gasc. corrigés,* préface, p. XIX. Sur le gasconisme « *se* le prit », voir plus haut, pp. 395 et suiv.

[2] *Essais,* liv. II, chap. XXXVII.

[3] T. IV, p. 314.

[4] Littré, *Dict.,* au mot Tomber.

II. — *Verbes transitifs employés comme intransitifs.*

Nous venons de voir que les Gascons donnaient souvent un complément direct à des verbes intransitifs en français; souvent aussi, comme par compensation, ils placent la préposition « à » devant les compléments directs de verbes transitifs, qu'ils transforment ainsi en verbes intransitifs. Cette construction est régulière dans le parler gascon; en voici deux exemples que nous empruntons à la *Grammaire béarnaise* de M. Lespy : « Si negun embadibe *a* negun biandant » (Si quelqu'un attaquait *à* un voyageur); — « Havem jurat, au nom de Diu vivent, que nous seram fidel senhor et judgeram dreyturera-mentz *au* praube com *au* riche » (Nous avons juré, au nom de Dieu vivant, que nous serons fidèle Seigneur, et jugerons avec droiture *au* pauvre comme *au* riche[2]). Tous ceux qui ont été élevés dans des collèges gascons ont entendu mainte fois ce dialogue : « Qui appelle-t-on ? » — « A toi. »

Vaugelas a signalé ce gasconisme qu'il regarde, nous ne savons pourquoi, comme dû à l'influence espagnole. A propos du verbe « croire », il fait cette remarque : « Croire régit un accusatif et non pas un datif. Il faut dire : Croire une personne, Croire un livre, et non pas Croire à une personne et à un livre,

[1] Fors de Béarn. Cf. *Grammaire béarn.*, p. 388.

[2] Serment prêté par Henri IV, le 2 av. 1581. Cf. *Gram. béarn.*, p. 439.

comme parlent les Gascons et leurs voisins qui ont accoustumé de faire régir le datif à beaucoup de verbes qui régissent l'accusatif. Ce qu'ils tiennent du voisinage des Espagnols qui, entre autres choses, ont cela de particulier en leur Langue, qu'ils donnent des datifs à la pluspart des verbes ausquels les autres Langues vulgaires, et mesme les anciennes, à sçavoir la Grecque et la Latine donnent l'accusatif : Comme quand ils disent Matar *a* un hombre, tuer *à* un homme, pour tuer un homme ; ainsi les Gascons et leurs voisins disent : sentir à l'oignon, à la suye, pour sentir l'oignon et la suye.[1] »

Cette construction est fréquente dans Monluc ; on la trouve également, quoique plus rare, dans Montaigne, Henri IV, du Bartas, d'Ossat, d'Antras, Joseph Scaliger, etc.

— « Lequel nous trouva, *à* Monsieur de Salcède et *à* moi. » (Monluc.[2])

— « Car il m'aymoict autant qu'*à* capitaine de France. » (Id.[3])

— « Monsieur d'Assier... que j'aymois plus qu'*à* moy-mesmes. » (Id.[4])

— « Il luy dict que je les avois sauvés et *à* tous ceux qui estoinct avecques luy. » (Id.[5])

— « Et comme nous retournions aux tendes, les

[1] *Remarques*, t. II, p. 388.
[2] T. I, p. 234.
[3] T. I, p. 253.
[4] T. I, p. 256.
[5] T. I, p. 303.

aultres soldatz appeloinct *aux* nostres pioniers gastadours. » (Id.[1])

— « Toutesfois ceux du chasteau dominoinct plus les nostres que les nostres *à* eux. » (Id.[2])

— « Et quelle part ni pourtion a le roy d'Espaigne à Rome, ni aux terres du pape, ni en voz maisons, pour fere que Dieu le veuilhe ayder plus qu'*à* nous. » (Id.[3])

— « J'advertis *à* Monsieur le premier président. » (Id.[4])

— « . . . Me remersiarent bien fort et *à* toute la companye. » (Id.[5])

— « Ils ont pensé que le roy fairoit chanceliers *à* ceux qui se formaliseroient contre de moy. » (Id.[6])

— « Et s'il est hastif, il le surprendra *à* luimesmes. » (Id.[7])

— « J'ay esté conseillé qu'il valloit mieulx mescontenter *à* luy seul que *à* toute la ville. » (Id.[8])

— « D'où nous voyons non seulement *aux* enfans qui vont tout naifvement apres la nature, pleurer et rîre souvent de mesme chose. » (Montaigne.[9])

[1] T. I, p. 310.
[2] T. I, p. 408.
[3] T. II, p. 167.
[4] T. II, p. 398.
[5] T. II, p. 403.
[6] T. III, p. 249.
[7] T. III, p. 417.
[8] T. IV, p. 254.
[9] *Essais*, liv. I, chap. XXXVIII (édit. 1588). Ce gasconisme est corrigé dans l'édit. de 1595, où on lit « *les* enfans ».

— « Je trouve qu'on s'amuse ordinairement à chastier *aux* enfans des erreurs innocentes. » (Id.[1])
Peut-être serait-il possible de voir dans « erreurs innocentes » le complément direct du verbe, et d'expliquer : On s'amuse à chastier, *dans les* enfants, des erreurs innocentes.

— « Il vaut mieux que je l'offense pour une fois que *à* moy tous les jours. » (Id.[2])

— « Je ne scay quelle bonne fortune m'en jetta hors tres utilement, comme *au* Syracusain. » (Id.[3])

— « Et m'apperçoy que ce Latin me pippe par la faveur de sa dignité, au delà de ce qui luy appartient, comme *aux* enfans et *au* vulgaire. » (Id.[4])

— « Ne pense point, luy dit-elle, mon amy, que les douleurs que je te voy souffrir ne me touchent autant qu'*à* toy. » (Id.[5])

— « Moy, dit-elle, que je parle à toy, ny que je t'escoute *à* toy. » (Id.[6])

— « Les bestes nous flattent, nous requièrent, et non nous *à* elles. » (Id.[7])

[1] *Essais*, liv. I, chap. IX.

[2] *Essais*, liv. I, chap. XIII (édit. 1588). La préposition « à » est supprimée dans l'édit. de 1595.

[3] *Essais*, liv. I, chap. XIV (édit. 1588). Gasconisme corrigé en 1595.

[4] *Essais*, liv. II, chap. XVII.

[5] *Essais*, liv. II, chap. XXXV.

[6] *Essais*, ibid.

[7] *Essais*, ibid.

— « La vanjance blesse plus ses enfans qu'elle ne le guérit *à* luy. » (Id [1])

— « Il faut.. eschever *aux* coups que nous ne sçaurions parer. » (Id.[2])

— « On le pille et *à* moy par conséquent, jusques à l'espérance. » (Id.[3])

— « Les pertes qui me viennent par l'injure d'autruy... me pinsent environ comme *à* un homme malade. » (Id.[4])

— « Nous nous corrigeons aussi sottement souvent qu'*aux* autres. » (Id.[5])

— « .... Qui ne sent plus ce qu'on luy oppose, tant il est engagé en sa course, et pense à se suivre, non pas *à* vous (c'est-à-dire, suivre *à* vous). » (Id.[6])

— « Les occasions qui m'ont guery *à* moy. » (Id.[7])

— « Mon vray cœur, La Varanne vient de arriver, qui m'a apporté de vos lettres par où vous me

[1] *Essais*, liv. III, chap. v. Le texte de 1595 porte : « La vengeance blesse plus nos enfans qu'elle ne nous guérit. »

[2] *Essais*, liv. III, chap. x.

[3] *Essais*, liv. III, chap. XII (édit. 1588). La préposition « à » est supprimée dans l'édit. de 1595.

[4] *Essais*, liv. III, chap. XII (édit. 1588). Gasconisme corrigé en 1595.

[5] *Essais*, liv. III, chap. IX (édit. 1588). Gasconisme également corrigé en 1595.

[6] *Essais*, liv. III, chap. VIII.

[7] *Essais*, liv. III, chap. XXXVII (édit. 1588). Gasconisme corrigé en 1595.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LISTE ALPHABÉTIQUE des principaux ouvrages cités dans ce volume VII

AVANT-PROPOS. — Le but, les limites, le plan de cette étude I

LIVRE PREMIER — Le parler gascon 19

CHAPITRE I. — Les dialectes provinciaux et la langue française au XVIe siècle. 19
CHAPITRE II. — Caractères généraux du parler gascon 45
CHAPITRE III. — Phonétique du parler gascon. Vocalisme 52
CHAPITRE IV. — Consonnantisme 67

LIVRE DEUXIÈME — La langue française en Gascogne 107

CHAPITRE I. — La langue française en Gascogne jusqu'en 1539 107
CHAPITRE II. — La Renaissance en Gascogne. . 132
CHAPITRE III. — Les auteurs gascons 169

LIVRE TROISIÈME. — Le gascon dans la langue française. 199

CHAPITRE I. — Caractères généraux de l'influence gasconne 199

Pages.

CHAPITRE II. — Influence sur la Prononciation 223
CHAPITRE III. — Influence sur le Vocabulaire. . 277
CHAPITRE IV. — Influence sur la Syntaxe. . . . 369

CONCLUSION. 449

APPENDICE. — Table alphabétique des traits gascons (prononciation, vocabulaire, syntaxe) signalés au livre III 455

mandez que vous m'aimez mille fois plus que moi *à* vous. » (Henri IV.[1])

— « Core ceint tout autour de ses bandes profanes
Encense *à* Belzebuth. » (Du Bartas.)[2]

— « Vostre petit nepveu a besoin de accoutremens, qui est fort marry et dolent, longtemps y a; je vous prie le resjouir et *à* moy aussi, donnant ordre à tout cecy. » (D'Ossat.[3])

— « Le bon consentement des habitants qui me feroient l'honneur de m'aymer et moy aussi *à* eulx. » (D'Antras.[4])

— « Celuy qui... nous trompa *à* tous deux... ne l'a fait que pour vous contenter et *à* M. d'Ennery. » (J. Scaliger.[5])

— « Cela sent son Turc qui mande *à* ses baschas et capitaines, et puis, estant venus, leur fait trancher la teste. » (Brantôme.[6])

— « La seule apréhension que j'ay qu'elle (la charge de Premier Président) ne tombat par necessité entre les mains d'un homme qui ne m'aime pas plus qu'*à*

[1] *Lettres missives,* t. IV, p. 983.

[2] La seconde Sepmaine, IIIe jour (La Loy), p. 344.

[3] Lettre du 18 juin 1561, publiée dans la *Revue de Gascogne,* t. XIII, p. 130.

[4] P. 56.

[5] *Lettres françaises* publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque (Paris, 1881), p. 156.

[6] T. I, p. 121.

la Religion catholique et *à* la justice. » (B. de la Vie.[1])

— « Vous nous obligerés *à* tous. » (Georges du Bourg.[2])

Desgrouais cite ces vers d'un poète gascon que, malheureusement, il ne nomme pas[3] :

« Ne faut-il pas qu'entre les hommes
Le destin les distingue *à* tous ? »

« Ce gasconisme, ajoute-t-il, n'était pas inconnu à Molière, car Scapin, contrefaisant le Gascon, parle ainsi : Comment, tu me traites, *à* moi, avec cette hauteur[4] ? » Nul doute que, dans ses périgrinations à travers le Midi, Molière n'ait été plus d'une fois choqué par des fautes de ce genre ; il s'en est heureusement souvenu, le jour où il a mis des Gascons sur la scène.

Les auteurs gascons construisent également, avec la préposition « à » des verbes, aujourd'hui uniquement transitifs, mais qui, dans la langue du XVIe siècle, étaient souvent intransitifs, comme « fuir, favoriser,

[1] Lettre de Bernard de La Vie, premier président du Parlement de Navarre (13 nov. 1648), au chancelier Séguier. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XII, p. 421.

[2] Lettre de G. du Bourg, seigneur de Clermont (Gers), gouverneur de l'Isle-en-Jourdain. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XV, p. 83.

[3] *Gascon. corrigés*, pp. 11, 12.

[4] Dans l'édit. Despois et Mesnard (t. VII, p. 494), on lit : « avec cette *hautur ?* »

étudier, etc. » ; ce n'est point là, à proprement parler, un gasconisme.

— « Precipitants par amour et compassion leurs jeunes enfans dans des puits, pour *fuyr à* la loy. » (Montaigne.[1])

— « Pour vous loger en cette moderation ny de fuir la vie, ny de *refuir à* la mort. » (Id.[2])

— « Ne crain point de ceder ou proceder iniquement pour *fuir à* une si importune contestation. » (Id.[3])

— « On peut regretter les meilleurs temps, mais non pas *fuyr aux* presens. » (Id.[4])

— « *Favorizer à* son principal estude, c'est *s'estudier à* soy. » (Id.[5])

— « Si le ciel *favorize à* mes vœux. » (Henri IV.[6])

— « Ne *favorise aux* grands, les petits ne desdaigne. »
(Du Bartas.[7])

— « Nous avons esté excusables de despouiller

[1] *Essais*, liv. I, chap. XIV.

[2] *Essais*, liv. I, chap. XX (ne se trouve pas dans le texte de 1588).

[3] *Essais*, liv. III, chap. IX.

[4] *Essais*, ibid.

[5] *Essais*, liv. III, chap. III.

[6] *Lettres missives*, t. V, p. 234.

[7] La seconde Sepmaine, IIIe jour (La Magnificence), p. 369.

ceux que Nature avoit favorisé en cela plus qu'*à* nous. » (Montaigne.[1])

— « ... Penser *gratifier au* ciel et *à* la nature. » (Id.[2])

— « ... *Gratifier à* quelque dieu souterrain. » (Id.[3])

Nous mettons encore à part le verbe *sentir*. « Sentir à » était regardé comme un gasconisme; Pasquier reprocha cette tournure à l'auteur des *Essais*, et Sorel la relève également dans Balzac. « On disoit que ce qu'il y avoit à admirer estoit que dans sa mesme Lettre où M. de Balzac leur avoit fait ce reproche, le hazard avoit voulu que lors qu'il entreprenoit de quitter le langage des autres, on trouvoit de quoy luy rendre le change, ayant dit « que ses escrits sentoient beaucoup plus *à l'ambre et au musc qu'à l'huyle et à la sueur* », et ayant mis ailleurs « que les paroles des premiers consuls sentoient *aux aulx et aux oignons et à la viande mal cuitte* ». De vray, c'estoit là des Phrases gasconnes qui s'estoient échappées.[4] » Sorel et Pasquier ont raison;

[1] *Essais*, liv. II, chap. XII.

[2] *Essais*, liv. I, chap. XXX (édit. 1588), chap. XXIX (édit. 1595).

[3] *Essais*, liv. II, chap. XII (ne se trouve pas dans le texte de 1588).

[4] *Bibliothèque*, p. 124. Sorel essaie d'ailleurs de diminuer la gravité de cette faute grammaticale : « Mais c'est peu de chose de mettre un article pour l'autre ; cela pouvoit mesme arriver par une faute d'impression (!) et peut-être l'aura-t-on corrigée aux dernières éditions. »

ces phrases sont gasconnes, mais ce gasconisme est bien différent de celui que nous venons d'étudier. Quand Montaigne dit : « Ces figues sentent *au* miel », et Balzac : « Ces ouvrages sentent *à* l'huile », il faut voir dans les mots « miel » et « huile », le complément direct du verbe sentir ; ce sont des compléments circonstanciels. Ce gasconisme doit être rapproché de celui-ci : « On sonne à la Messe, On sonne à mort, On sonne à feu ». En français, on dit : « Sonner la Messe, Sonner la retraite. Comme il sonna la charge, il sonne la victoire ». De quelque nature, d'ailleurs, que soit ce gasconisme, il est fréquent dans Montaigne, au moins dans l'édition de 1588 :

— « Je hay à mort de sentir *au* flateur.[1] »

— « La plus parfaite senteur d'une femme, c'est de ne sentir *à* rien.[2] »

— « Je suis sur le fond du vaisseau qui sent tantost *au* bas et *à* la lye.[3] »

— « Nous disons d'aucuns ouvrages qu'ils puent *à* l'huyle et *à* la lampe.[4] »

— « Cettuy-ci (Térence) sent bien plus *au* gentilhomme.[5] »

[1] *Essais*, liv. I, chap. XI. (édit. 1588), chap. XXXIX (édit. 1595).

[2] *Essais*, liv. I, chap. LV.

[3] *Essais*, liv. II, chap. XXXVII.

[4] *Essais*, liv. I, chap. X.

[5] *Essais*, liv. II, chap X.

— « Il (Guicciardin) en devient lasche, ennuyeux, et sentant un peu *au* caquet scholastique.[1] »

— « Democritus, ayant mangé à sa table des figues qui sentaient *au* miel.[2] »

— « Elles sentent volontiers *à* l'asne d'Esope.[3] »

— « Et ne se void point d'ames ou fort rares, qui en vieillissant ne sentent *à* l'aigre et *au* moisi.[4] »

— « Quiconque met sa decrepitude soubs la presse faict folie, s'il espere en espreindre des humeurs qui ne sentent *au* disgratié, *au* resveur et *à* l'assopi.[5] »

— « Et d'une femme jalouse, quelque chaste qu'elle soit et mesnagere, il n'est action qui ne sente *à* l'aigre et *à* l'importun.[6] »

— « Et l'action et la peinture doivent sentir *au* larrecin.[7] »

III. — *Verbes réfléchis.*

Le gascon, comme l'ancien français, donne la forme réfléchie à une foule de verbes qui sont neutres

[1] *Essais*, liv. II, chap. x.
[2] *Essais*, liv. II, chap. xii.
[3] *Essais*, liv. III, chap. i.
[4] *Essais*, liv. III, chap. ii.
[5] *Essais*, liv. III, chap. xii.
[6] *Essais*, liv. III, chap. v.
[7] *Essais*, liv. III, chap. ix. Si nous consultons l'édition de 1595, nous trouvons que ce gasconisme est corrigé partout, sauf dans les deux premiers exemples.

aujourd'hui ; aussi rencontrons-nous chez les auteurs gascons ces anciens verbes pronominaux disparus, ou à peu près, de la langue du XVIe siècle ; on en trouve même qui paraissent inconnus au vieux français.

S'acomencer est dans Monluc :

— « Et ainsin *s'acomensa* à appourter quelque peu de bledz et farines à Bourdeaux.[1] »

S'avorter. — « Le 9 may 1601 ma femme savorta dun enfant qui neust bapteme. » (*Livre de raison* de la famille Dudrot de Capdebosq.[2])

Se bâtir. — « Ce pont demeura plus longtemps *à se bastir* qu'il ne fist a estre ruyné. » (D'Antras.[3])

Se brûler. — « Et audit Cauteres (Cauterets, Hautes-Pyrénées) *se brulla* un jeune homme ces jours passés. » (Récit de Dom Calmeils, du monastère de Saint-Savin, 1644.[4])

— « il *se brulla* quelque partie de bas de chausses pour estre un peu difficiles à sécher. » (Id.[5])

[1] T. II, p. 242.

[2] Publié par M. Ph. Tamizey de Larroque, *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 278.

[3] P. 39.

[4] Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 40.

[5] *Ibid.* Littré cite (*Dict.*, au mot Brûler, *Hist.*) ces vers de du Bellay :

Didon se brusle et de son mal enclos
Ja la fureur lui saccage les os.

Mais, ici, « se brusler » a toute la force d'un verbe

S'enterrer. – « Et au lieu qu'il *se doibt enterrer* avecques ce grand honneur aquis en grandz peynes et travaulx, il *s'enterrera* avecques infamie immortelle. » (Monluc.[1])

— « que non seulement *se sont-ilz enterrés* en grand honneur, mais encore. » (Id. . . .[2])

— « et neanmoingz ils *se sont enterrés* ou ils vivent en reputtation d'etre fils de princes. » (Id.[3])

— « et la plus part *s'enterrerent* sur les lieux sans aucun fruict de leur victoire. » (Montaigne.[4])

Se recommencer. — « La paix a duré cinq ans ; je ne scay a qui mauldire de ceulx qui sont en cause qu'elle (la guerre) *s'est recommencée.* » (Monluc.[5])

Montaigne fait un grand usage du verbe réfléchi impersonnel. « A les ouïr seulement sonner, il se sentoit qu'ils avoient esté bien autres.... » — « Et se pourroit mettre en doubte si. » – « Comme il se faict des autres sciences. » — « Les polices où il se souffre moins de disparité entre les valets et les maistres.[6] »

réfléchi, tandis que dans les phrases gasconnes, « se brusler » n'a que le sens de « brusler, prendre feu ». De même dans Furetière : « Les Indiennes se bruslent toutes vives ».

[1] T. I, p. 3.
[2] T. I, p. 9.
[3] T. I, ibid.
[4] *Essais,* liv. III, chap. VI.
[5] T. III, p. 217.
[6] Exemples cités par M. Voizard, *Op. cit.,* p. 109.

Cet emploi impersonnel est généralement regardé comme un italianisme, mais, en ce qui concerne Montaigne, les habitudes gasconnes suffisent à l'expliquer.

b) EMPLOI DES AUXILIAIRES.

I — *Emploi de l'auxiliaire* « être » *pour l'auxiliaire* « avoir ».

En gascon, de même que dans tous les parlers de la langue d'oc, de même qu'en italien, le verbe « être » se sert de ses propres temps simples pour former les temps composés : « *Soy estat* » (Je suis été). Les auteurs gascons, fidèles aux habitudes du parler gascon, disent de même : Je suis été, Je fusse été.

— « Et, si le parlement de Bordeaulx et sennes-chaucées deppendentes d'iceluy *fussent esté* aussy curieux à les prendre. » (Monluc.[1])

— « En trois mois, tout cella *fut esté* recuilly. » (Id.[2])

— « Maintenant je veulx parler de moy mesme, qui *ne suis jamais esté* cogneu, sinon pour ung homme de peu et de rien. » (Id.[3])

— « Et mesme, *ce fut esté* un grand soulagement pour nous, de trouver un bon lict. » (D'Antras.[4])

[1] T. I, p. 7.
[2] T. I, ibid.
[3] T. I, p. 113.
[4] P. 21.

Voici d'autres exemples où l'emploi de l'auxiliaire être s'écarte davantage de l'usage général; nous trouvons, en effet, conjugués avec cet auxiliaire, les verbes « Pouvoir, Courir, Sauter, Savoir, Vouloir, Bouger » ; et cet usage est conforme à l'usage gascon.

— « Et si la grande porte eust été ouverte, *nous feussions peu* entrer dedans. » (Monluc.[1])

— « M. de Briquemaur, gouverneur, avoict envoyé six Suisses... lesquelz *n'estoinct peu* réentrer dedans » (Id.[2])

— « Et jaçoit, Monseigneur, que je n'aye jusqu'icy fait tant, ne si bien travaillé, *que je sois peu* parvenir jusqu'au feste de telle félicité. » (Belleforest.[3])

— « Je suis bien marri que je *ne me suis pu* trouver sur le port à votre arrivée. » (Henri IV.[4])

— « Une partie de ceulx qui gardoient la porte y *estiont courus.* » (Monluc.[5])

— « Je m'y trouvis mon valet de chambre et mon palefrenier qui *estoinct sautés* après les capitaines. » (Id.[6])

— « Il luy dict que je les avois sauvés et à tous ceux qu' estoinct avecques luy et ne *m'estois pas sceu* sauver moy-mesmes. » (Id.[7])

[1] T. II, p. 411.
[2] T. II, p. 379.
[3] *Mémoires et histoire de l'origine, invention et autheurs des choses, etc.* (Paris, 1576). Épistre.
[4] *Lettres missives*, t. V, p. 337.
[5] T. II, p. 220.
[6] T. II, p. 28.
[7] T. I, p. 303.

— « Je *me suis voulu* descharger avec vous de la distribution de la dicte somme. » (Henri IV.[1])

— « Il (Monglat) *n'est pas voulu* partir sans lettre de moy. » (Id.[2])

— « Les mineurs *n'étaient jamais bougés* de moi. » (Monluc.[3])

— « Car *vous ne seriéz bougé* de la court. » (Id.[4])

II. — *Emploi de l'auxiliaire* « avoir » *pour l'auxiliaire* « être ».

— « Monsieur de Sarade en faizoict tousjours reposer une trouppe au bord de la riviere, où ilz *s'avoinct faict fère* ung peu de feu. » (Monluc.[5])

— « J'envoyai de mesmes scavoir nouvelles de ceux qu'estoinct à l'Hostellerie et au palais et trouvarent qu'à la mesme heure tout *avoict vuydé*. » (Id.[6])

III. — *Emploi du verbe* « aller » *comme auxiliaire*.

Les Gascons remplacent souvent le passé défini par l'infinitif, précédé du verbe « ana » (aller), qui joue le rôle d'un véritable auxiliaire. Ils diront, par

[1] *Lettres missives*, t. VII, p. 151.
[2] *Lettres missives*, t. V, p. 508.
[3] T. II, p. 287.
[4] T. I, p. 8.
[5] T. I, p. 230.
[6] T. II, p. 195.

exemple, « ba béni » (littéralement : il va venir), pour « Il vint ». C'est ainsi qu'on trouve : « Ban se espaurir » (Ils vont s'effrayer, c'est-à-dire, Ils s'effrayèrent[1]). « La raube que portabe va arder. » (La robe qu'elle portait va prendre feu, c'est-à-dire, La robe prit feu.[2])

*
* *

Cet emploi « du verbe anar à titre d'auxiliaire devant l'infinitif, dit M. P. Meyer, est d'un usage très fréquent dans les ouvrages en langue d'oc. Le même fait existe dans les autres langues romanes, mais non point avec la même fréquence ni avec la même nuance.[3] » Nous avons souvent constaté cet usage chez les écrivains gascons du XVIe siècle.

— « Une heure apres ces deux despêches, *me va souvenir* que... (c'est-à-dire il me souvint que). » (Monluc.[4])

— « La seconde nuit, nostre patiente, qui n'en dormoit pas une heure, *se va souvenir* que son médecin étoit allé à la messe. » (D'Aubigné.[5])

— « Ainsi qu'ils estoinct tous à la messe, *va entrer* en l'Esglise un homme tout en chemise. » (Marguerite d'Angoulême.[6])

[1] *Histoire Sainte* (publication de la Société des bibliophiles du Béarn, 1876-1877), t. II, p. 158.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 222.

[3] Cf. *Revue de Gascogne*, t. IX, p. 46.

[4] T. II, p. 397.

[5] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 213.

[6] *Heptaméron*, Prologue.

— « Et soudain que le Niveau eut fini son propos, voicy la Sauterelle qui d'une grande vitesse *se va eslever*. » (B. Palissy.[1])

— « Soudain qu'ils m'eurent apperceu, *ils me vont eslire* juge, pour juger de leur différent. » (Id.[2])

Ces exemples suffisent pour montrer que cette tournure n'a rien de commun avec la construction, si fréquente au XVIe siècle, du verbe aller, suivi d'un participe présent.

c). — REMARQUES SUR L'EMPLOI DE CERTAINS MODES.

I. — *Emploi du subjonctif pour l'impératif.*

On dit en gascon, avec le « subjonctif » au lieu de « l'impératif » : N'y anés pas, N'y *ailles* pas; Ne digues pas, Ne *dises* pas. Ces gasconismes ont été relevés par Desgrouais, qui signale les phrases suivantes : « N'y aille pas, Ne fasse pas cela, Ne dis pas[3] »; il est très probable que ces tournures furent plus d'une fois entendues à la Cour d'Henri IV, mais nous ne les avons rencontrées nulle part chez les écrivains gascons.

[1] Cité par Hatzfeld et Darmesteter, *Le Seizième siècle en France*, 2e partie, p. 161.

[2] Ibid.

[3] *Gascon. corrigés*, p. 61.

II. — *Emploi de l'infinitif pour le subjonctif.*

On a regardé au XVIIe siècle, comme un gasconisme, l'emploi de l'infinitif après le verbe dire, au lieu du subjonctif amené par la conjonction *que ;* « *il m'a dit de faire* » au lieu de « il m'a dit que je fisse ». Cette tournure « *il m'a dit de faire* » nous paraît aujourd'hui la seule qui soit française ; on est loin de soupçonner, tant elle est usuelle, qu'elle ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, ou peut-être du XVIe, et que nous l'avons prise aux Gascons. Vaugelas — qui d'ailleurs la condamne — nous apprend son origine. « Il m'a dit de faire. Cette façon de parler *est venue de Gascogne* et s'est introduite à Paris, mais elle ne vaut rien ; il faut dire : il m'a dit que je fisse. Ce qui a donné lieu à cette erreur, vraisemblablement, c'est que l'on a accoutumé de dire : Il m'a commandé de faire, il m'a prié de faire, il m'a chargé de faire, car ce seroit mal dit : il m'a commandé que je fisse, et ainsi des autres.[1] »

Th. Corneille n'est pas moins explicite : « *Il m'a dit d'aller, il m'a dit de faire,* sont des façons de parler très vicieuses, et quoique plusieurs parlent encore de cette sorte, on ne doit jamais s'en servir en écrivant. C'est le sentiment du P. Bouhours, et il en faut croire un aussi grand maître que lui ; il dit

[1] *Remarques,* t. I, p. 440.

que dans le discours familier, qui abrège tout, « *il m'a dit d'aller* » est plus court et va plus vite, et que « il m'a dit que j'allasse » traîne davantage ; qu'ainsi il croit que dans la conversation on peut user *de ce gasconisme,* qu'il avoue ne valoir rien dans le fond, mais qu'il ne voudrait pas l'employer en écrivant. M. Ménage dit de même que *cette façon de parler est gasconne* et non pas françoise ; mais que, comme il y a grand nombre de Gascons à la Cour, elle y est si usitée qu'il n'ose la condamner, quelque envie qu'il en ait. Il ajoute qu'elle est appuyée de l'autorité de M. Balzac.[1] »

Cette façon de parler est la seule, en effet, qui soit usitée en Gascogne[2]; elle a triomphé des critiques de Vaugelas, de Th. Corneille, de Ménage, du P. Bouhours, et c'est justice, puisqu'elle donne à la phrase plus d'harmonie et de précision, sans lui rien enlever de sa clarté. Le triomphe de cette tournure fut rapide, puisqu'en 1704, l'Académie française condamnait Vaugelas : « Cette façon de parler s'est trouvée si commode pour abréger, qu'elle a esté receüe presque tout d'une voix. On a eu égard au

[1] *Remarques,* t. I, p. 440.

[2] Les Gascons en font parfois un usage étrange, qui surprend comme une irrégularité, sans qu'on puisse s'en rendre bien compte. « Si on le mettait en doute, *je dirais de questionner* tous les grands qui ont passé au collège de Moissac, de 1885 à 1890. » Froment de Beaurepaire, *Pensées d'un homme de treize ans* (phrase citée dans les *Annales politiques et littéraires,* 3 mai 1891).

sens qui est exprimé par une seule parole : au lieu qu'en disant, il m'a dit que j'allasse, il m'a dit que je fisse, cela traîne beaucoup davantage que si on disoit : il m'a dit d'aller, il m'a dit de faire.[1] »

§ 6. — *Préposition.*

a). — PRÉPOSITION « de ».

I. — Les Gascons placent la préposition *de* après certaines prépositions, contrairement à l'usage français.

Contre de : Countre de la paret, Contre le mur[2].

Selon de : Segont de la forma che es escrïuta, Selon la forme qui est écrite[3].

Derrière de : Darrè d'un grand calhau, derrière un grand caillou[4].

Sans de : Sents de mi, sans moi[5]; Sen de ton adjutori, sans ton secours[6].

Après de : Lo diluus apres de las honors, Le lundi après les honneurs (le service funèbre[7]).

[1] *Remarques de Vaugelas*, t. I, p. 441.

[2] Cf. Lespy, *Gram. béarnaise*, p. 424.

[3] Texte gascon, cité par Marca, *Histoire du Béarn*, p. 607.

[4] Cf. Lespy, *Dict.*, au mot Calhau.

[5] Cf. Lespy, *Dict.*, au mot Sens.

[6] *Paraphrase des psaumes de la Pénitence*, en vers gascons, vers 573.

[7] Cf. Lespy, *Dict.*, au mot Après.

*
* *

Monluc a dit aussi : contre de, avant de.

— « Et pour ce que toutes ces choses que l'on a inventées *contre de* moi. » (Monluc.[1])

— « Les Huguenotz de sa terre s'estoient eslevés *contre de* luy. » (Id.[2])

— « Alors Monsieur de Seignan... respondit que cela estoit bien vérité, que nous aurions le païs *contre de* nous. » (Id.[3])

— « et feuz conseillé des seigneurs qu'estoient avecques moy, d'envoyer protester *contre de* luy. » (Id.[4])

— « ayant veu que je n'estois plus favorisé, ils ont pensé que le roy fairoit chancelier à ceulx qui se formaliseroient *contre de* moy. » (Id.[5])

— « Et voilà sur quoy monsieur le mareschal Damville s'est fondé d'escripre une lettre qu'il a escript diffamatoire *contre de* moy. » (Id.[6])

— « La peur les prendra davantaige, de sorte que, *avant de huict jours,* nous aurons tout le païs contre nous. » (Id.[7])

[1] T. I, p. 3.
[2] T. II, p. 360.
[3] T. II, p 435.
[4] T. III, p. 29.
[5] T. III, p. 249.
[6] T. III, p. 394.
[7] T. II. p. 434.

II. — Les Gascons ajoutent cette même préposition à l'adverbe *moins*, dans la locution *faire moins;* ils disent dans leur dialecte : « *hè* (ou ha) *de mens* » (faire de moins).

— « Et puisque ce bruict a coureu par tout, je n'ay pu *fere de moingz* que de rendre compte de ma vie. » (Monluc.[1])

— « Et que pouvois-je *fere de moingz* que de donner de leurs meubles aux gens d'armes? » (Id.[2])

Ailleurs, il est vrai, Monluc est plus correct : « Ilz ne pouvoient faire moingz que de lui envoyer un gentilhomme[3]. »

— « Aussi ne peux-je *faire de moins* que de participer avec luy en l'ennuy et en la peine où je le vois présentement. » (Jean de Monluc.[4])

III. — Cette préposition est encore employée à tort par les Gascons, quand ils disent : « faire du, faire de la » au lieu de « faire le, faire la ». En voici un exemple pris dans un ouvrage récent : « Labeutz que bourreus canta, *ha dou hoou.* » (Lorsque tu voudras chanter, fais du fou.[5])

*
* *

Du Bartas emploie souvent cette tournure :

[1] T. I, p. 3.
[2] T. I, p. 6.
[3] T. III, p. 350.
[4] Lettres inédites publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. Cf. *Revue de Gascogne*, t. IX, p. 138.
[5] Arnaudin, *Contes de la Grande Lande*, p. 279.

— « *Tu fais du fier lyon,* lorsque dedans les veines
D'un profane Néron, inhumain, tu forcenes... » [1]
— « . . . Nostre flottant chasteau
Qui *fait de l'aigle* en l'air et *du dauphin* sur l'eau. » [2]
— « Tu *fais du rossignol* ou te changes en cygne. » [3]
— « Dieu *n'a fait du Tyran,* couvrant de tant de mers
Les bestes de la terre et les hostes des airs. » [4]
— « Dieu *n'a fait du cruel* en submergeant la terre. » [5]
— « Tu fuis ta guarison, plus l'Eternel te picque,
Plus tu fais du restif, franc d'un sacré soucy. » [6]
— « Envers son fils plus cher *qu'il fasse du sévère.* » [7]

— « Il *faict du honteux.* » (Bonaventure des Périers[8].)

— « ... Et *faisoit toujours de la faschée.* » (Id.[9])

— « Tu me viendras incontinant *faire là du corrigeart* et gaster ce qui estoit bien. » (Discours non plus mélancoliques que divers.[10])

Cette locution se retrouve, il est vrai, chez des auteurs qui ne sont pas Gascons et qui n'ont jamais habité la Gascogne. Faut-il en conclure que cette manière de parler était aussi répandue dans le fran-

[1] La seconde Sepmaine, 1er jour (L'Imposture), p. 59.
[2] La seconde Sepmaine, 1er jour (Les Furies), p. 91.
[3] La seconde Sepmaine, 1er jour (L'Imposture), p. 59.
[4] La seconde Sepmaine, IIe jour (L'Arche), p. 168.
[5] La seconde Sepmaine, ibid.
[6] La première Sepmaine, IIe jour, p. 85.
[7] La seconde Sepmaine, IIIe jour (Les Pères), p 309.
[8] T. I, p. 16.
[9] T. II, p. 164.
[10] *Anonyme* (Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1557), p. 54.

çais du Centre que dans le parler gascon ? Dans ce cas, nous n'aurions pas le droit de signaler comme gasconismes les phrases que nous avons relevées chez du Bartas et chez Bonaventure des Périers. Cependant, il est certain que cette façon de parler : « faire du, faire de la » est, d'une part, très rare en dehors des auteurs Gascons, et d'autre part, très fréquente en Gascogne. Desgrouais signalait comme gasconismes les phrases suivantes : « *il fait de son écuyer*, *il fait de son homme d'importance.*[1] »

Quant à la distinction que Littré établit entre « faire le » et « faire du » (*Dict.*, au mot faire, n° 39), elle nous paraît bien subtile, et dans bien des cas difficile à déterminer.

IV. — Vaugelas reproche aux « Gascons et à quelques autres provinciaux » de faire suivre le verbe commencer de la préposition *de*, au lieu de la préposition *à*. Pour Vaugelas, la seule forme régulière est « commencer à » ; — « et cela est tellement vray, dit-il, que mesme au prétérit défini, à la troisième personne singulière commença, il faut dire *à* après, et non pas « de », *comme disent les Gascons* et quelques autres provinciaux et mesme quelques Parisiens, soit par contagion, ou pour adoucir la langue, ostant la cacophonie de deux *a*.[2] » Sur ce point la doctrine

[1] P. 130. M. Pellissier, dans sa thèse sur du Bartas (p. 213), n'hésite pas à voir des gasconismes dans les vers que nous venons de citer.

[2] *Remarques*, t. II, pp. 149 et 302.

de Vaugelas a été condamnée et par l'usage et par l'Académie française.

Ne faut-il pas de même voir un gasconisme dans l'emploi qu'Henri IV fait de la préposition *de* après le verbe croire ? « Il ne leur faut plus reprocher la Ligue (aux Jésuites) ; c'était l'injure du temps ; ils croyaient *de* bien faire et ont été trompés comme plusieurs autres.[1] »

V. — Un gasconisme fréquent au XVIe siècle consistait dans l'emploi de la préposition *de* devant les noms de famille. « Les Béarnais du temps passé donnaient les « de » à tout le monde indistinctement.... Tallemant des Réaux raconte qu'un Gascon, l'ayant entendu appeler Gédéon chez son père (Gédéon était son nom de baptême) ne l'appelait plus que M. de Gédéon.[2] »

Ménage a, lui aussi, noté ce gasconisme. « La plupart de nos gentilshommes, dit-il, s'imaginent que ces prépositions (de, du) devant les noms de famille sont une marque de noblesse, en quoi ils se trompent. Nos anciens ne les ont jamais mises que devant les noms de famille qui viennent de seigneuries, comme du Mont, de la Vallée, du Bellay, etc., et il ne les faut mettre aussi que devant ces noms-là. Il faut dire M. Paul, M. Charles, M. Gilles, M. Claude, etc., et non pas, *comme disent les Gascons,* M. de Paul,

[1] Cité par Jung, *Henri IV écrivain,* p. 35.
[2] Cf. Lespy, *Gram. béarn.*, p. 182.

M. de Charlés, etc.[1] » Il faut bien avouer qu'en ceci les Gascons ont fait école.

VI. — Les Gascons suppriment la préposition *de* devant le mot plus ; ils disent : « quelqu'un plus ; aucun plus ; quoi plus ; rien plus ; » pour « quelqu'un de plus ; aucun de plus ; rien de plus. »

— « Mais bien que nous n'ayons *rien plus* cher que le temps. »
(Du Bartas.[2])

— « Et *quoy plus* ? » (Id.[3])

— « ..... Et donc vostre beau Dieu
Ne sçait *rien faire plus* ? » (Id.[4])

M. Voizard, dans sa *Thèse sur Montaigne* (p. 125), remarque que Montaigne supprime également la préposition après *rien*, et cite les phrases suivantes :

— « Il n'est rien si gentil que les petits en France.[5] »

— « Il n'est rien si dissociable et sociable que l'homme.[6] »

Vaugelas a formulé la règle : « *Rien* devant un adjectif veut la particule *de*. C'est pourquoi M. de Malherbe a mal dit : Il n'est rien si mauvais que ce qui n'est point honneste, ni rien bon que ce qui peut

[1] *Observations sur la langue fr.*, chap. CCLIII.
[2] La première Sepmaine, IIe jour, p. 42.
[3] *Judith*, II, p. 363.
[4] La seconde Sepmaine, IIIe jour (La Loy), p 328.
[5] *Essais*, liv. I, chap. XXV.
[6] *Essais*, liv. I, chap. LVI.

se faire avec honneur; au lieu de dire rien de mauvais, rien de bon, comme il a dit en un autre endroit : Il n'est rien de si beau comme Calliste est belle.[1] »

VII. — On rencontre enfin, chez les auteurs gascons, la préposition *de* mise pour « à » dans certains cas : « *de main droite* » pour « à main droite. »

— « Le siège épiscopal qui est au premier rang *de main droite.*[2] »

— « Et *de qui est* cecy? » (D'Aubigné.[3])

b). — PRÉPOSITION « en ».

Monluc se sert de la préposition *en* dans cette locution : « en lieu que » pour « au lieu que ».

— « Et *en lieu qu'il* se doibt enterrer avecques ce grand honneur.[4] »

C'est ainsi que parlent encore les paysans gascons.

On trouve dans Commines et dans Nicot « en lieu de », mais nous n'avons rencontré nulle part chez un auteur français « en lieu que ».

[1] *Remarques*, II, p. 400 (Nouvelles Remarques).

[2] Prise de possession de l'évêché de Tarbes 2 juillet 1602. Cf. *Souvenir de Bigorre*, Tarbes, 1886, p. 117.

[3] *Aventures du baron de Fœneste*, p. 8.

[4] T. I, p. 3.

§ 7. — *Conjonction.*

Dans les propositions principales, le verbe gascon est presque toujours précédé de la conjonction « que ». Les Gascons disent : *Qué* sabi qu'es bengut (*Que* je sais que tu es venu). Cette conjonction est employée même dans les propositions interrogatives : *Qué* bos bié ? (*Que* veux-tu venir ?)

Cette particularité est bien connue de tous ceux qui se sont occupés de la syntaxe gasconne. « Un trait caractéristique du verbe gascon dans la langue actuelle, dit M. Luchaire, c'est qu'il est précédé constamment de la particule explétive *que*, remplacée quelquefois dans les propositions affirmatives par *be*.[1] » Après avoir cru d'abord que cette particule ne figurait pas dans l'ancien gascon, M. Lespy a reconnu qu'elle se trouve dans les *Fors de Bearn* et dans les *Récits d'Histoire Sainte*. On a donné de ce trait grammatical, propre au gascon, plusieurs explications plus ou moins ingénieuses[2]. Ce n'est point le lieu d'instituer une discussion sur ce point ; nous croyons,

[1] *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 255.

[2] Voir surtout Lespy, *Gram. béarnaise*, pp. 330 et suiv. ; L.-L. Bonaparte, sur le caractère pronominal du monosyllabe béarnais *Que* (Londres, 1878), et l'article de M. J. Vinson sur cette brochure (*Revue de linguistique*, t. XII, janvier 1879) ; P. Meyer (Glossaire de la *Chronique albigeoise*).

avec M. P. Meyer, que cette conjonction est ici explétive; il nous semble qu'on pourrait rapprocher cette tournure gasconne de certaines tournures françaises aujourd'hui quelque peu délaissées, mais non entièrement oubliées. Longtemps, en effet, on a eu l'habitude d'écrire, en tête des chapitres, une phrase contenant l'idée générale des pages qui suivent. « Première partie, *Que* la nature est corrompue.[1] » — « *Que* la philosophie n'est pas une science comme les autres et pourquoi ?[2] » Devant ces propositions, on sous-entend un verbe affirmatif, comme : « Je montre que, Je veux prouver que. » Pour expliquer le « que » de la conjugaison gasconne, il faut, croyons-nous, admettre une opération analogue de l'esprit qui a d'abord sous-entendu un verbe affirmatif, et peu à peu a été amené à faire de cette conjonction « que » une conjonction simplement explétive. Quoi qu'il en soit, il faut soigneusement distinguer les phrases, comme la phrase gasconne citée plus haut : « *Qué* sabi qu'es bengut », des propositions où la conjonction « que » :

1° Marque le temps ou la cause (en latin cum) : « La vie est trop courte et la mort nous prend, *que* nous sommes encore tout pleins de nos misères et de nos bonnes intentions.[3] » — « Ma mère étant morte

[1] Pascal, *Pensées*, article XXII, 1 (édit. Havet).

[2] L. Ollé-Laprune, *La philosophie et le temps présent*, chap. VI (Paris, 1890).

[3] Madame de Sévigné, lettre du 27 juin 1679.

dès l'année 1626, *que* mon frère n'avoit que trois ans.[1] » — « Comment voudriez-vous *qu'ils* (vos chevaux) traînassent un carrosse ; *qu'ils* ne peuvent pas se traîner eux-mêmes ?[2] »

2° Indique la conséquence ou le but (en latin ut) : « J'ai une tendresse pour mes chevaux, *qu'il* me semble que c'est moi-même.[3] »

« Faites, faites entrer ce héros d'importance
Que je fasse un essai de mon obéissance.[4] »

3° Est explétive, mais seulement *devant une proposition subordonnée ;* la répétition de « que » dans les phrases subordonnées était d'un usage très fréquent au XVIe siècle ; on en trouve même des exemples au XVIIe.

« . . ... Et *que*, quand bien ce fait
En faveur de Jacob plairait au Tout Parfait,
Que il requiert un bras mâle et non un bras de femme[5] »

— « Qui lui dirent qu'il seroit bien estonné *que*, en faisant sa soumission au pape, *qu'*il lui fit l'affront.[6] »
— « Conrart disoit *que*, s'il eust fait cela avant

[1] Madame Périer, dans sa *Vie de Pascal*.
[2] Molière, *L'Avare*, III, 5.
[3] Molière. *L'Avare*, ibid.
[4] Corneille, *Sertorius*, II, 2.
[5] Du Bartas, *Judith*, III, p. 381.
[6] Brantôme, t. I, p. 25.

que d'espouser sa cousine, *qu*'il auroit rompu le mariage.[1] » Cette construction est également très fréquente dans Malherbe.

*
* *

Mais dans les phrases suivantes, « que » n'exprime ni le temps, ni la cause, ni la conséquence, ni le but ; c'est une conjonction explétive, placée devant la proposition principale ; c'est le « que » gascon, et ces phrases sont gasconnes :

— « *Que* tout ensemble je puis avoir de dix à douze mil livres. » (Monluc.[2]) Cette conjonction « que » ne dépend d'aucun verbe précédemment exprimé.

— « J'ay esté constrainct mettre toute ma vie par escript et déclaire tout ce que j'ay au monde, pour ce que l'on m'a mandé que l'on avoict fait entendre au Roy que j'avois gaigné trois cens mil escuz. *Que* j'aimeroys mieux estre mort que si cella estoict véritable. Et comment pense-t-on que j'en aye prins ? *Que* le roi me doibt encore quatre ou cinq mil francs de ma pention. » (Id.[3])

— « J'ay donné ung autre (cheval) au cappitaine Maussan, qui est de ma compaignie ; *qu*'au rencontre qu'ils eurent auprès de Rocquecorne, son cheval luy fut thué entre les jambes. » (Id.[4])

[1] Tallemant des Réaux, *Hist.*, V, p. 204.
[2] T. I, p. 18.
[3] T. I, ibid.
[4] T. I, p. 21.

— « Car je suis venu au monde filz d'un gentilhomme, *que* son pere avoict vendeu tout le bien qu'il possedoyt. » (Id.[1])

— « Et pour cella sont-ilz méprisés ? Vont-ilz à l'hospital ? *Que* le Roy, la Reyne, Monsieur, et tous les princes et seigneurs de la cour font si grand compte d'eux... que... » (Id.[2])

— « La compagnie du comte de Tende estoict ce jour-là de garde ; *que* le cappitaine Taurines en estoict lieutenent. » (Id.[3])

— « Et me donna ledict seigneur mareschal du sien propre, pour m'en retourner en France, cinq cens escuz : *que* je jurerois qu'il ne lui en demeura pas la moytié d'autant. » (Id.[4]) Nous pourrions multiplier les citations tirées des *Commentaires ;* Monluc fait un très grand usage du « que » gascon.

— « Outre ce, *qu'*il semble aus subjects, spectateurs de ces triomphes, qu'on leur faict monstre de leurs propres richesses. » (Montaigne.[5]) Cette conjonction a d'ailleurs été supprimée dans l'édition de 1595.

— « Il en fit un beau sonnet, qu'il me donna, *que* je voudrois avoir donné beaucoup et l'avoir. » (Brantôme.[6])

— « Devant laquelle (ville) il y avoit quarante-cinq

[1] T. I, p. 29.
[2] T. I, p. 36.
[3] T. I, p. 258.
[4] T. II, p. 107.
[5] *Essais,* liv. III, chap. VI, édit. 1588
[6] T. VIII, p. 34.

ou cinquante mille hommes, *que* je me doubte c'ils ne se feussent résolus à ce siege, qui fut leur ruyne, que... » (D'Antras.[1])

— « Faictes mes affectionnées recommandations au grand duc et à ma niepce, *que* je luy baise les mains et à vous un million de fois. » (Henri IV.[2])

[1] P. 15.
[2] *Lettres missives*, t. V, p. 249.

CONCLUSION

Les Gascons occupent une place considérable dans l'histoire littéraire du XVIe siècle et du commencement du XVIIe ; ils ont, à cette époque, exercé sur la langue française une réelle influence qu'on a trop souvent méconnue. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que les gasconismes sont rares dans Montaigne? Cette opinion, si généralement admise aujourd'hui, eût surpris les contemporains de Montaigne, et fait sourire Montaigne lui-même. Ne reconnaissait-il pas, en effet, que ses *Essais* contenaient « des mots du creu de Gascogne » ? Bien plus, ne se refusait-il pas à corriger ces fautes, qu'il appelle des fautes « non d'inadvertence » mais « de coustume » ? Sans doute, dans l'édition posthume qui parut en 1595, un grand nombre de gasconismes ont disparu ; mais ce texte même de 1595 renferme tant d'expressions franchement gasconnes, qu'il faut décidément voir dans ces souvenirs du parler gascon l'un des traits distinctifs de la langue de Montaigne.

Nous n'aurons garde cependant d'exagérer l'influence du dialecte gascon. Cette influence s'est présentée à nous sous un double caractère : elle s'est exercée tantôt directement, tantôt indirectement. L'influence gasconne a été directe, quand elle a introduit dans la langue française qui les ignorait, ou qui, les ayant

connues, les avait oubliées, certaines règles de syntaxe, certaines expressions, certaines habitudes de prononciation, en usage chez les Gascons. Elle a été indirecte, quand, deux formes étant en présence, elle s'est bornée à favoriser l'une d'elles, celle qui se rapprochait le plus du parler gascon ; ainsi, entre *Chère* et le terme italien nouvellement introduit *Care,* entre *Charge* et *Cargue,* entre *Eschappée* et *Escapade,* etc., les Gascons ont choisi et employé de préférence *Care, Cargue, Escapade,* etc. Voilà pourquoi nous avons pu dire que les termes italiens et espagnols, entrés dans la langue française au XVIe et au XVIIe siècle, n'eurent pas de protecteurs plus puissants que les Gascons. Chez les écrivains gascons, nous retrouvons tous ces mots dont le rapide succès faisait s'indigner H. Estienne : Philausone est plus qu'à moitié Gascon.

Peu importe d'ailleurs que ces règles, ces expressions ou ces habitudes de prononciation auxquelles, pour abréger, nous avons donné le nom de gasconismes, se rencontrent, soit dans le vieux français, soit dans d'autres parlers de la langue d'oc. Sous la plume ou sur les lèvres des Gascons, cette prononciation, ce vocabulaire ou cette syntaxe dont nous avons relevé les particularités, ne peuvent être et ne sont en effet que la syntaxe, la prononciation et le vocabulaire gascons.

Loin d'avoir exagéré l'influence gasconne, nous serions plutôt tenté de croire qu'elle fut en réalité bien plus étendue, bien plus large, bien plus puis-

sante que nous ne l'avons montré. Pour traiter, avec toute l'ampleur qu'elle comporte, la thèse qui fait l'objet de ce travail, il faudrait lire tous les écrits (imprimés et manuscrits) des Gascons du XVIe et du XVIIe siècle, et non seulement des Gascons, mais encore de tous ceux qui séjournèrent en Gascogne assez longtemps pour prendre quelque chose de l'air et du style gascons. Cela même ne suffirait pas ; car si l'influence gasconne s'est manifestée dans les écrits, on s'imagine aisément qu'elle dut être plus sensible encore dans les conversations et les propos journaliers qu'échangeaient Gascons et « Français ». On l'a dit avec beaucoup de raison : « La langue est toujours plus hardie que la plume ; tel qui n'hésite pas à parler jargon ou argot se gardera bien d'écrire comme il parle[1]. » Sans les « *Deux Dialogues du nouveau langage françois-italianisé* », soupçonnerait-on le nombre considérable de termes italiens qui à un certain moment furent admis ou tolérés dans la langue usuelle ? Il nous était impossible, on le comprend, d'énumérer toutes les expressions, tous les tours apportés de Gascogne à la Cour d'Henri IV, et de représenter, avec tous ses traits, « ce nouveau langage français-gasconnisé ». Si incomplète qu'elle soit, nous sommes persuadé que notre étude renferme les gasconismes les plus importants, nous voulons dire, ceux qui furent le mieux accueillis,

[1] G. Larroumet. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1892, p. 141.

ceux qui résistèrent le plus longtemps aux critiques des puristes et des grammairiens.

Mais cette influence gasconne a-t-elle disparu tout entière? N'en reste-t-il rien dans la littérature ou dans la langue française?

Les écrivains gascons, — nous parlons des plus grands, — ont pour mérite principal l'éclat et la richesse de leur imagination; et, par là, ils représentent, comme nous l'avons dit, l'un des côtés de l'esprit français, épris de fantaisie et d'indépendance, en même temps qu'ami de l'ordre, de la logique, de la raison. Leurs œuvres ont, pour ainsi dire, dénoncé à l'avance ce qu'il y a d'étroit et d'incomplet dans la théorie de Boileau : « Aimez donc la raison! » Les noms glorieux de Montaigne, du Bartas, Henri IV, d'Ossat, Blaise de Monluc brillent au premier rang dans l'histoire des lettres françaises; ni leur nom, ni le charme de leurs écrits ne s'éteindra tant qu'il y aura des Français lettrés, sensibles à la pure volupté que nous donne une page pleine de vie, étincelante de verve et d'imagination.

Cette action des grands écrivains gascons sur notre littérature, nous n'en parlons qu'en passant; nous avons surtout étudié l'influence gasconne sur la langue française; et de cette influence, de ces nombreux gasconismes de prononciation, de vocabulaire ou de syntaxe que nous avons signalés, il faut bien dire qu'il reste peu de traces dans la langue actuelle.

En ce qui concerne la prononciation, bornons-nous à une observation générale. Nous avons vu qu'on

adressait aux Gascons ce double reproche de supprimer l'aspiration dans une foule de mots, et de faire entendre les consonnes finales; or, si l'on constate justement qu'aujourd'hui notre langue tend à supprimer l'*h* aspirée et à faire sonner les consonnes finales, est-il téméraire d'affirmer que les Gascons ont favorisé le développement de ces tendances, dont quelques-uns déplorent les progrès? « Piet-à-terre » est un de ces gasconismes que Malherbe a combattus, que l'usage a admis.

Les Gascons n'ont guère enrichi *directement* le vocabulaire français; tout au plus leur devons-nous ces mots : *Cadet, Capulet, Goujat, Gouge.* Mais leur influence a aidé au succès de nombreux termes venus de l'Italie, de l'Espagne ou de la Provence : « *Bandolier, Barrique, Bastine, Cabane, Cachalot, Cap, Cape, Capon, Cuillère, Esquiver, Religionnaire, Tocsin* », et de tous ces mots en *-ade,* qui forment un groupe des plus intéressants à étudier : *Bonnetade, Boutade, Coyonade, Jurade, Passade,* etc., etc.

Les modifications apportées à la syntaxe française ne sont pas plus importantes. Il est permis aujourd'hui d'employer transitivement certains verbes qui, dans la langue du XVIe et du XVIIe siècle, étaient intransitifs : *Entrer, Sortir;* dans le langage familier, nous osons même dire *Tomber quelqu'un,* et, malgré Voltaire, l'usage semble admettre de plus en plus « *Fixer une personne* » au lieu de cette tournure, plus logique sans doute, mais aussi beaucoup plus

longue et plus lourde « *Fixer les yeux sur une personne* ». L'emploi transitif de ces verbes est une conquête des Gascons. Ce sont encore les Gascons, si nous en croyons Ménage, qui nous ont appris à écrire : « *Il m'a dit de faire* » au lieu de « Il m'a dit que je fisse » ; et de cette tournure nouvelle, certes, nous ne pouvons que leur être reconnaissants.

On le voit : les « témoins » de l'influence gasconne sont, en somme, assez rares. Malherbe et les autres grammairiens ont réussi à « dégasconner » la langue. Et c'est justice, il ne nous en coûte pas de l'avouer, malgré notre amour pour la Gascogne et ses écrivains. Vouloir que la langue française fût correcte, pure de tout alliage, qu'elle fût une, comme la nation elle-même, c'était là une juste et noble ambition ; et sans croire, comme H. Estienne se le figurait volontiers, qu'arrêter au passage une invasion de termes étrangers fût un acte de haut patriotisme, ou, comme il disait, « le devoir d'un personnage vrayement amateur de sa patrie[1] », — on peut estimer que ceux-là accomplirent une œuvre saine et utile à leur pays, qui essayèrent de donner un seul vocabulaire, une seule syntaxe à la langue trop diverse du XVIe siècle. En émondant cette langue, en excluant les constructions et les termes italiens ou dialectaux, ils frayaient la voie aux chefs-d'œuvre qui devaient, au siècle suivant, illustrer la langue française et la patrie elle-même.

[1] Cf. *Précellence du lang. franç.*, p. 12.

APPENDICE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES TRAITS GASCONS (PRONONCIATION, VOCABULAIRE, SYNTAXE), QUI ONT ÉTÉ SIGNALÉS DANS LA IIIe PARTIE DE CETTE ÉTUDE.

A (préposition *A*, après les verbes transitifs), pp. 414 et suiv.

Acaser, s'acaser, pp. 277, 278.

-Ache (prononciation des mots terminés en *ache*), p. 258.

Acomencer (*S'*), p. 425.

-Ade (mots terminés en *-ade*, propagés par les Gascons), p. 216.

Adieu (pour bonjour), p. 279.

Adjectif possessif (accompagné d'un adjectif démonstratif), p. 391.

Adjectif possessif (représenté par l'article), pp. 386, 387.

Adjectif possessif (exprimé contrairement à l'usage français), p. 387.

Adjectif possessif « son, sa, ses » (se rapportant à plusieurs personnes), pp. 388, 389.

Adjectif indéfini « *Autre* » (joint au pronom personnel), pp. 391 et suiv.

Adjectif indéfini « *Un* » (suivi d'un complément de nom de lieu), pp. 394, 395.

Affréré (associé, uni), pp. 279, 280.

Ai (diphtongue, sa prononciation), pp. 253, 254.

Aller (suivi d'un verbe à l'infinitif, employé comme auxiliaire), pp. 429, 430.
Allivrer (taxer les propriétés selon le revenu), p. 280.
Amasse (ensemble), p. 281.
An (prononciation de la nasale), p. 250.
Apaqueter (mettre en paquet), p. 281.
Apiler (empiler), pp. 281, 282.
Aquantonner, Acantonner (cantonner), pp. 282, 283.
Arbeilhes (graine fourragère), pp. 283, 284.
Ardit, Hardit (petite monnaie), pp. 284, 285.
-Arent (Passé défini terminé en *-arent* à la 3e pers. du pluriel), p. 235.
Arenvoyer (renvoyer), p. 285.
Armoire (du genre masculin), p. 376.
Article (exprimé devant un adjectif possessif), p. 389.
Article (remplace le pronom démonstratif), p. 370.
Article (supprimé là où le français l'exprime), pp. 371, 372.
Article (exprimé là où le français le supprime), pp. 373, 374, 375.
Asture (à cette heure), pp. 285, 286, 287.
Atalbaniser (fortifier), pp. 287, 288.
Attestatoire (attestation), p. 288.
Au (prononciation), pp. 254, 255.
Auxiliaires (confusion des auxiliaires « être » et « avoir »), pp. 427 et suiv.
Avituailler, Avictuailler (Avitailler), pp. 288, 289.
Avoir (auxiliaire « avoir » employé au lieu de l'auxiliaire « être »), p. 429.
Avorter (*S'*), p. 425.
Aze, Ase (âne), p. 289.

B (représente la prononciation de *v*), pp. 265, 266, 267.

Bagans (oisifs), pp. 289, 290.
Bandolier, Bandoulier, pp. 290, 291, 292.
Baquette (monnaie béarnaise), p. 293.
Barrique, p. 293.
Bastine (petit bât), pp. 293, 294.
Bâtir (*Se*), p. 425.
Bavasser (bavarder), p. 294.
Begade (voir *Veguade*).
Beguer (viguier), p. 295.
Beilet (valet), p. 295.
Besiat (gâté, cajolé), pp. 295, 296.
Besoche (sorte de pioche), p. 296.
Biedaseries (sottises, futilités), p. 296.
Bihore (Au Secours !), pp. 296, 297.
Bonnetade (coup de bonnet), pp. 297, 298.
Bouger (conjugué avec l'auxiliaire « être »), p. 428.
Boussin (morceau), p. 298.
Boutade, pp. 298, 299.
Breveter (dépouiller un dossier), pp. 299, 300
Brûler (*Se*), p. 425.

C final (est prononcé), p. 274.
Cabane, p. 301.
Cachalot, pp. 301, 302.
Cadédis, Cadédiou, p. 302.
Cadène (chaîne), p. 303.
Cadet, Capdet, Cabdet, pp. 303, 304.
Cap, Cape, pp. 304, 305, 306, 307.
Capiscos (maître d'école), p. 307.
Capulet, p. 307.
Capon, p. 305.

Care (visage), pp. 307, 308.
Cargue (charge), pp. 308, 309.
Carrosse (du genre féminin), p. 376.
Celui, ceux (suivi d'un nom de lieu), pp. 400, 401, 402.
Ch initial suivi d'un i (prononciation), p. 258.
Chaffre (sobriquet), p. 309.
Circonder (entourer), pp. 309, 310.
Cloque (poule qui a des poussins), p. 310.
Commencer de (remarque de Vaugelas sur cette expression), p. 438, 439.
Contre de, p. 435.
Couple (du genre masculin), p. 376, 377.
Courir (conjugué avec l'auxiliaire « être »), p. 428.
Coyonade, pp. 310, 311.
Ct (*c* non prononcé dans le groupe *ct*), p. 259.
Cuiller (du genre masculin), p. 377.
Cuillère, pp. 311, 312.

D (nom prononcé devant une consonne), pp. 261, 262.
D final (fortement prononcé devant une voyelle), pp. 274, 275.
De (préposition ajoutée aux prépositions « avant, contre »), p. 435.
De (préposition supprimée dans les locutions « rien plus, quoi plus »), p. 440.
De (préposition placée devant les noms de famille), pp. 439, 440.
De (au lieu de « à »), p. 441.
Deçà que delà (d'une façon ou d'une autre), p. 312.
Desconsoler (affliger), p. 312.
Désengaiger (dégager), pp. 312, 313, 314.

Deslouer (disloquer), p. 315.
Deslouerie (dislocation), p. 315.
Despouderat (dépouillé du pouvoir), pp. 315, 316.
Desséparer (séparer), p. 316.
Dette (du genre masculin , pp. 377, 378.
Donner (dans le sens de « aller »), pp. 316, 317.
Dot (du genre masculin), p. 378.

E féminin (confondu avec *e* fermé ou *e* ouvert), pp. 238, 239.
E fermé (confondu avec *e* ouvert), pp. 237, 238.
E ouvert (confondu avec *e* fermé), pp. 236, 237.
E (remplacé par *i*), pp. 240, 241.
Écritoire (du genre masculin), pp. 378, 379.
En (prononciation), pp. 250, 251.
En pronom (rappelle un adjectif), pp. 398 et suiv.
En préposition (en lieu que), p. 441.
En cause (cause), p. 317, 318.
Encore (à l'heure actuelle), pp. 318, 319.
Enfant (garçon opposé à fille), p. 319.
En hors (au dehors), p. 320.
En lieu (nulle part), pp. 320, 321.
Enterrer (*S'*), p. 426.
Entrer (pris transitivement), p. 404.
Escandale (scandale), pp. 327, 328.
Escarbillat, Escarabilhat (éveillé, vif, enjoué), pp. 321, 322.
Esclop (sabot), pp. 322, 323.
Esconjurer (conjurer), p. 323.
Espagnolé (espagnolisé), pp. 323, 324.
Esparaigner (épargner), p. 324.

Espaurir (effrayer), p. 324.
Esplingue (épingle), pp. 324, 325.
Esquiver, p. 325.
Este (ce, celui-ci), pp. 325, 326.
Estérile (stérile), p. 327.
Estomachal (stomachal), pp. 327, 328.
Estrem (côté), p. 329.
Estrette, Estreyte (attaque impétueuse), pp. 329, 330.
Estrieu (étrier), pp. 330, 331.
Estropiat (voir *Stropiat*).
Estuyer (cacher), p. 331.
Et donc (donc), p. 331.
Être (auxiliaire « être » employé pour l'auxiliaire « avoir »), pp. 427, 428.
Eu (prononcé *u*), pp. 246 et suiv.
Expolier (spolier), p. 332.

F final (sa prononciation), p. 273.
Fadeger (badiner), p. 333.
Faire (dans la locution « s'en faire »), pp. 333, 334.
Faire craquer ses dents, p. 334.
Faire (faire à qui), pp. 334, 335.
Faire (faire de moins), p. 436.
Faire (faire du, de la), pp. 436, 437, 438.
Faire faire (*Se*) (conjugué avec l'auxiliaire « avoir »), p. 429.
Fixer (pris transitivement avec un nom de personne pour complément direct), p. 405.
Fois (du genre masculin), p. 379.
Foissade (coup d'estoc, d'aiguillon), p. 335.

G (remplacé par *y*), pp. 259, 260.

G (non prononcé devant une consonne), p. 260.
Garder (regarder), p. 335.
Gazaille (troupeau que l'on tient à cheptel), p. 336.
Goujat, Goujate, Gouge, pp. 336, 337, 338.

H (non aspirée), pp. 256, 257.
Harpade (coup de griffe), p. 338.
Hillot, p. 338.
Honneur (du genre féminin), p. 379.
Hors, p. 340.
Huile (du genre masculin), pp. 379, 380.

I (remplacé par *e*), pp. 240, 241.
Ien (prononciation), pp. 255, 256.
Image (du genre masculin), p. 380.
In (prononciation), pp. 251, 252.
Infinitif (au lieu du subjonctif), p. 432.
Ion (prononciation), pp. 255, 256.

J (remplacé par *y* dans la prononciation). p. 259.
Jamais (certainement, assurément), p. 341.
Jouir (pris transitivement), pp. 405 et suiv.
Jurade, jurat, p. 341.

L (prononcée comme *l* mouillée dans les mots terminés en *-lier*), pp. 267, 268.
Lane (lande), pp. 341, 342.
Légat (legs), p. 342.
Lutter (pris transitivement), pp. 408, 409.

Maint et maint, pp. 342, 343.
Maneschau. Maneschal (maréchal), pp. 343, 344.
Mémoires (du genre féminin), pp. 380, 381.
Milloc, Milhoque (maïs), p. 344.
Mineur, p. 344.
Mordioux (mordieu), p. 345.
Mulcter (condamner à une amende), p. 345.

N finale (est prononcée), p. 273.
Naz (nez), p. 346.
Negun (aucun), pp. 346, 347.
Noguier (noyer), p. 347.
Nore (bru), pp. 347, 348.
Nous autres (au lieu de nous), pp. 392, 393.

O (prononcé *ou*), pp. 241 et suiv.
Obéir (pris transitivement), pp. 409, 410.
Olit (Huile), p. 348.
On (prononciation), p. 252.
Ongle (du genre féminin), p. 381.
Oulle (marmite), p. 348.
Pai (père), p. 349.
Paire (du genre masculin), p. 382.
Palot (petite pelle), p. 349.
Panadour (voleur), p. 349.
Pardonner (pris transitivement avec un nom de personne pour complément direct), p. 410.
Pardioux (pardieu), p. 350.
Parentelle (parenté), p. 350.
Paroi (du genre masculin), p. 382.
Passade, p. 351.

Patac (coup), pp. 351, 352.
Patenostre (du genre masculin), p. 385
Pène (clocher), pp. 352, 353.
Penser (pris transitivement avec un nom de personne pour complément direct), p. 410.
Peyrade (coup de pierre), p. 354.
Pic (coup), p. 354.
Pipot (petite pipe), p. 354.
Pomade (boisson faite avec des pommes), p. 355.
Porge (porche), p. 355.
Pourpre (employé comme adjectif), pp. 355, 356.
Pouvoir (conjugué avec l'auxiliaire « être »), p. 427.
Prauve (pauvre), p. 356.
Prède (proie), pp. 356, 357.
Pronoms démonstratifs, pp. 398 et suiv.
Pronoms personnels, pp. 395 et suiv.
Pronoms relatifs, pp. 402, 403.
Prou (profit), p. 357.
Pugnade (coup de poing), p. 357.

Quauque (quelque), p. 358.
Que, pronom relatif (confondu avec « qui »), pp. 402, 403.
Que, conjonction (précède le verbe de la proposition principale), pp. 412 et suiv.

R (syncope de l'*r* métatonique), pp. 267 et suiv.
Ramelet (ballet), pp. 358, 359.
Recommencer (*Se*), p. 426.
Religionnaire, p. 359.
Rencontre (du genre masculin), pp. 382, 383, 384.
RR (prononciation), pp. 271, 272.

Retirer à (ressembler à), pp. 359, 360, 361.
Revirade (retour), p. 361.

S finale (prononcée dans tous les mots), p. 273.
Sang (du genre féminin), pp. 385, 386.
Sauter (conjugué avec l'auxiliaire « être »). p. 428.
Savoir (conjugué avec l'auxiliaire «être»), p. 428.
Scarbillat (Cf. escarbillat).
Se (conjonction «si»), pp. 361, 362.
Sentir (sentir à), pp. 422, 423.
Seringade (substantif formé du verbe « seringuer »), p. 362.
Serre (colline), p. 362.
Sortir (pris transitivement), pp. 410, 411, 412.
Strette (voir « Estrette »).
Stropiat, Estropiat (estropié), pp. 262, 263.
Subjonctif (au lieu de l'impératif), p. 431.
Surpoids, p. 363.

Taulade (tablée), p. 364.
Tocsin, p. 364.
Tomber (pris transitivement), pp. 412, 413.
Tourner (suivi d'un infinitif), pp. 364, 365.
Tuile (brique), pp. 365, 366.
Tuppin (pot de terre), p. 366.
Tuquet (petite élévation), pp. 366, 367.

Un (prononciation), p. 253.
Un (suivi d'un nom de lieu), pp. 394, 395.

V (prononcé *b*), pp. 265, 266, 267.
Vaquette (voir « baquette »).